L'empire colonial français en Afrique

Métropole et colonies, sociétés coloniales de la conférence de Berlin (1884-1885) aux accords d'Évian de 1962

Ouvrage dirigé par

Laurent Brassart
Agrégé d'histoire
Docteur en histoire moderne
Maître de conférences à l'université de Lille

Rédigé par

Claire Fredj
Agrégée d'histoire
Maîtresse de conférences -
HDR à l'université Paris Nanterre

Karine Ramondy
Docteure en histoire de l'Afrique
Chercheuse associée à l'UMR Sirice
(université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Bréal by Studyrama

Retrouvez tous les titres de la collection

« Amphi Capes Agrégation »

sur notre site

librairie.studyrama.com

Correction : Marie-Noëlle Garnier
Mise en page : Loïc Pennanéac'h

© Bréal, janvier 2023.
Toute reproduction même partielle interdite.
ISBN : 978-2-7495-5259-0

Les auteurs

Claire Fredj, diplômée de l'IEP de Paris, est agrégée d'histoire. Maîtresse de conférences-HDR à l'université Paris Nanterre, elle travaille notamment sur l'histoire de la santé et l'histoire du fait colonial.

Karine Ramondy est certifée d'histoire-géographie et enseignante en lycée, docteure en histoire africaine et chercheuse associée à l'UMR Sirice (Paris 1 Panthéon Sorbonne). Ses recherches s'articulent autour de l'histoire des décolonisations en Afrique, l'histoire des élites africaines et du panafricanisme et l'histoire du corps.

Cet ouvrage a été dirigé par Laurent Brassart, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'université de Lille, et membre du laboratoire IRHIS umr 8529.

Sommaire

Repères cartographiques 13

Partie 1 – Comprendre 21

Chapitre 1 – L'empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales de la conférence de Berlin (1884-1885) aux accords d'Évian de 1962 22

La conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) : résoudre la question du Congo 23

Quand les visées de Léopold II de Belgique en Afrique centrale se heurtent aux Britanniques, aux Portugais et aux Français 23

Une conférence pour discuter des modalités de présence des puissances en Afrique centrale 24

Pourquoi coloniser ? Les républicains et la colonisation au début des années 1880 26

Doctrine française de la colonisation et éternel horizon d'attente : l'assimilation 28

Chapitre 2 – Histoire des colonies, histoire de l'empire colonial, histoire de l'Afrique, des historiographies en mouvement 31

Heurs et malheurs et l'histoire coloniale 31

Histoire coloniale, histoire colonialiste 31

L'histoire de la colonisation : de l'oubli au tabou ? 32

L'histoire de l'Afrique : la colonisation comme élément d'une histoire plus longue à écrire 34

Une histoire de l'Afrique qui s'institutionnalise à partir des années 1960 34

Une histoire des effets de la colonisation sur les sociétés africaines 36

Histoire africaine, histoire coloniale 37

L'ère des *studies* : différentes approches pour appréhender la « situation coloniale » 39

Les *subaltern studies* (années 1980-1990) 39

Les *post-colonial studies* (années 1980-1990) 40

Quand les *subaltern studies* rencontrent les *post-colonial studies* 41

Les *colonial studies* (années 1990-2000) 42
Sortir du face-à-face colonisé-colonisateur 45

Chapitre 3 – Les colonies africaines et l'économie française 50

Exploiter l'Afrique 50
De l'« économie de traite » (Jean Dresch, 1948) au réformisme colonial 50
Les acteurs locaux de l'économie coloniale 51
Les acteurs de l'économie impériale 52

Les colonies, nécessaires débouchés de l'économie française ? 53
Le mythe de l'autarcie coloniale 53
Des débouchés coloniaux nécessaires à l'économie métropolitaine ? 53
Des colonies peu industrialisées 54

Le coût de l'empire 55
L'importance des colonies dans l'économie française 55
Le « fardeau » des colonies 56
La colonisation : un facteur de sous-développement pour les États africains ? 56

Chapitre 4 – Une culture coloniale ? 58

Une culture coloniale officielle : la propagande 58
Des groupes de pression au service des colonies 58
L'empire au quotidien 59
Exposer l'empire 60

Les colonies dans la culture 61
Avant-gardes artistiques 61
Les colonies et la culture de masse 61
L'omniprésence des colonies dans la culture et la société 62

La « culture coloniale » en débat 63
Des degrés d'exposition à l'idée coloniale 63
Mesurer l'immatériel : un débat scientifique et politique 63
Des « cultures d'empire » ? 64

Chapitre 5 – Les savoirs en situation coloniale 66

De la « science coloniale » aux « savoirs en situation coloniale » 66
Le modèle diffusionniste et sa contestation 66
Savoirs et pouvoirs coloniaux 67
Une relation asymétrique et complexe 67

L'institutionnalisation de savoirs sur la colonisation 68
L'institutionnalisation de disciplines « coloniales » 68

Sciences de l'homme et la colonisation 69
Des savoirs sur l'Afrique : l'africanisme 70

Des savoirs pratiques pour les sociétés colonisées 72

Savoirs et mise en valeur des territoires 72
L'encadrement des populations 72
Quid des « indigènes » et de leurs savoirs ? 73

Chapitre 6 – Environnement et colonisation en Afrique 75

Des environnements profondément modifiés 75

Le choc écologique de la colonisation 75
L'imposition de nouvelles cultures et la transformation des paysages 76
Conserver les ressources : un discours savant pour défendre l'environnement 77

L'obsession forestière des colonisateurs 78

Des mesures contre les pratiques forestières des populations locales 78
Exploiter la forêt, reboiser les terres 79
Les populations face à cette manifestation de l'État colonial 80

Colonisation et protection de l'environnement dans les colonies françaises d'Afrique 81

Mettre la nature en parcs pour la protéger 81
Protéger la faune 81
Du colonial au post-colonial 82

Chapitre 7 – Africaines et Européennes : histoire des femmes, histoire du genre en situation coloniale 85

De la femme invisibilisée au développement de l'histoire des femmes et de la perspective de genre en situation coloniale 86

Une histoire longtemps sans les femmes 86
Le tournant des années 1980-1990 86
La perspective du genre 87

Un regard historien sur les Africaines 88

Les femmes face à la domination coloniale 88
La colonisée du colonisé : la femme dans le nouvel ordre colonial 88
Colonisation et émancipation 89

Les Européennes en Afrique : une autre histoire de la colonisation 90

Des Européennes en situation coloniale 90
Les colonies, un espace d'opportunités professionnelles pour les femmes ? 91
La figure toujours mieux connue des femmes missionnaires 91

Partie 2 – Rechercher 95

Chapitre 1 – La domination française en Afrique 96

La conquête de territoires 96
Des avancées sans guerre : explorations et traités 96
Des guerres coloniales nombreuses et violentes 97
Les moyens de la conquête : une armée largement composée d'Africains 99

La mise en place d'une administration coloniale 101
La pacification 101
De l'administration militaire à l'administration civile 102
Administrer une population essentiellement composée de « sujets » 105

Organiser l'exploitation économique 107
Une économie extravertie 107
Mettre au travail les Africains : impôt et insertion dans la nouvelle économie 108

Chapitre 2 – Les colonies africaines et la Première Guerre mondiale 114

L'engagement des Africains dans le conflit 114
L'état des forces en 1914 114
Recruter 115
Les résistances au recrutement 117

Des pressions accrues dans les colonies 118
Économie de guerre et travail forcé 118
Le recrutement de travailleurs coloniaux pour la métropole 118
Le poids de la guerre sur les sociétés africaines 119

Guerre et sorties de guerre 120
Les combattants africains au feu sur différents fronts 120
Les anciens combattants dans les sociétés coloniales 121
Une sujétion très marginalement remise en question 122

Chapitre 3 – L'entre-deux-guerres en Afrique sous domination française 124

L'approfondissement de la présence coloniale 125
La politique de « mise en valeur » des colonies 125
Repenser l'encadrement des travailleurs 126
Une nouvelle donne coloniale ? 128

Une crise économique durement ressentie par les Africains 130
Crise mondiale et « préférence impériale » 130

Appauvrissement et migrations ... 131
Cultures de plantations et émergence d'une classe moyenne rurale africaine ... 132

Demandes de réformes et réformisme colonial ... 133

L'islam, un acteur social et politique important dans plusieurs colonies africaines ... 133
L'espoir déçu d'une véritable réforme coloniale : le Front populaire ... 134
De la demande d'assimilation politique aux premières revendications d'indépendance ... 136

Chapitre 4 – L'Afrique « française » dans la Seconde Guerre mondiale ... 140

Des soldats africains au service de la France ... 141

Des recrutements plus ou moins acceptés ... 141
Les soldats africains dans la « drôle de guerre » et la campagne de France ... 142
Les troupes coloniales, instrument de la reconquête militaire ... 142

La guerre en Afrique ... 144

Vichy en Afrique ... 144
La France libre en Afrique ... 145
L'économie de guerre en Afrique ... 145

De difficiles sorties de guerres ... 146

Gérer l'après-guerre : la conférence de Brazzaville ... 146
Démobilisations, nouvelles revendications et répressions ... 147
Le retour des soldats ... 148

Chapitre 5 – Penser autrement la relation entre la métropole et les colonies africaines (1944-1956) ... 151

Les réformes de l'après-guerre ... 151

Les réformes de l'Assemblée constituante (1944-1946) : la réaffirmation de l'assimilationnisme ... 151
L'Union française (1946-1958) ... 152
L'égalité politique en question ... 153

L'émancipation, entre organisation partisane et répression ... 154

Les partis comme cadres nouveaux de la lutte anticoloniale ... 154
La répression de l'expression politique ... 155
Les soulèvements armés ... 157

Un contexte international favorable à l'approfondissement des réformes ... 158

Les décolonisations sur la scène internationale ... 158
La loi-cadre Defferre (23 juin 1956) ... 159
La victoire des autonomistes dans les urnes ... 160

Chapitre 6 – **Les indépendances au tournant des années 1960 : la fin de l'empire français ?** 163

Vers les décolonisations : de l'Union à la Communauté 164

Le projet de la Communauté : la dépendance dans l'indépendance ? 164
Août 1958 : le général de Gaulle en Afrique pour défendre la Communauté 165
Fédération ou balkanisation ? 166

La diversité des indépendances au sein de l'empire français en Afrique 168

Des liens à sauvegarder au-delà des indépendances : les exemples du Gabon et du Togo 168
La guerre d'Algérie, une guerre de décolonisation qui ouvre de nombreuses blessures 169
Cameroun, l'autre guerre de décolonisation en Afrique ? 171

Histoire et mémoires 172

Retour sur l'écriture d'histoires sensibles 172
Les enjeux de mémoire : la guerre d'Algérie entre la France et l'Algérie 174

Chapitre 7 – **Démographie et colonisation dans les colonies africaines de la France (1885-1962)** 178

Des sociétés en mouvement : colonisations et migrations 179

Colonisation et mobilités intercontinentales : l'arrivée de populations allogènes en Afrique 179
Répondre aux besoins de l'économie coloniale : des mobilités inter et intra-coloniales 180
Des populations de plus en plus urbaines 181

Désastres démographiques et encadrement sanitaire 182

Une connaissance des populations africaines au service de la colonisation 182
Les conséquences de la conquête et de la colonisation sur les populations 183
« Faire du Noir » 184

Politiques sexuelles, familles et métissages 186

Où sont les femmes ? Des sociétés marquées par un déséquilibre entre les sexes 186
Les femmes, un enjeu racial 187
Les métis et l'ordre colonial 188

Chapitre 8 – **Travailler dans l'empire français en Afrique (1885-1962)** 192

L'importance du travail contraint 193

Corvée et travail forcé 193
Les frontières floues d'un salariat minoritaire 194
Les migrations de travail, une réponse aux besoins en main-d'œuvre 195

L'évolution des droits des travailleurs en contexte africain 196

Face aux contraintes du travail 197

Le droit du travail dans les colonies africaines :
une question toujours plus sensible dans l'entre-deux-guerres ... 198
Le travail, entre contraintes et libéralisation (des années 1940 aux indépendances) ... 199

Les nouveaux métiers de l'économie coloniale ... 200

Les Africains dans l'administration et le commerce ... 200
Les Africaines au travail : entre marginalisation et *agency* ... 201
Les Européens au travail dans les colonies africaines ... 202

Chapitre 9 – **Transformer les sociétés africaines : missions, écoles, santé (1885-1962)** ... 205

Quel projet religieux pour les colonies africaines ? ... 205

Missions et pouvoir politique ... 206
L'inégale expansion du christianisme dans les colonies africaines ... 207
Les missionnaires, agents de la transformation sociale ... 209

Un projet à la fois missionnaire et laïque : l'école française en Afrique ... 211

Pourquoi scolariser les Africains ? ... 211
Les moyens de l'instruction ... 214
La fin du malthusianisme scolaire après 1944 ... 216

Les soins médicaux : un autre aspect de la « mission civilisatrice » ... 218

L'affirmation de la « médecine tropicale » ... 218
Les grandes lignes d'une médecine avant tout préventive ... 219
Des soignants plus nombreux mais toujours en nombre insuffisant ... 221

Chapitre 10 – **Élites et mobilités (1885-1962)** ... 226

Quelles élites pour encadrer des sociétés nouvelles ? ... 227

« Anciennes » ou nouvelles élites ? ... 227
Les hommes nouveaux de la colonisation ... 229
La place paradoxale des « évolués » ... 230

Des élites renouvelées et jouant un rôle nouveau dans l'entre-deux-guerres ... 233

De nouvelles élites économiques ... 233
Les voies diverses de la mobilité ... 235
Les notables africains dans les institutions coloniales ... 236

Des élites coloniales dont le rôle s'affirme après 1945 ... 237

Des élites féminines plus nombreuses ... 237
La nouvelle place des « jeunes » ... 238
Les élites en politique ... 240

Chapitre 11 – **Contester l'ordre colonial (1885-1962)** 244

Résister à l'imposition d'un nouvel ordre politique et économique 245

Les résistances armées face à la conquête 245
Les dynamiques religieuses de la résistance 246
Du refus aux accommodements nécessaires 246

Aménager l'ordre colonial : les revendications à l'égalité dans des cadres nouveaux 248

L'entrée en association pour défendre ses droits 248
Des revendications portées par la presse 251
Le syndicalisme et la défense des droits 253

Les mobilisations de l'après-guerre : le poids nouveau des organisations de masse 254

L'encadrement partisan et syndical 254
Le genre des mobilisations 257
Entre l'Afrique, la France et le monde : les réseaux de la mobilisation 259

Partie 3 – **S'entraîner** 265

Chapitre 1 – **Exercice d'épreuves sur documents** 266

Sujet : Villes et sociétés dans les colonies françaises de l'Afrique (1885-1962) 266

Liste des documents 266

Pistes de mise en œuvre pour une séquence pédagogique en classe de quatrième 294

Problématique générale : comment la colonisation a-t-elle renforcé la domination européenne sur le monde aux XIXe et XXe siècle ? 294

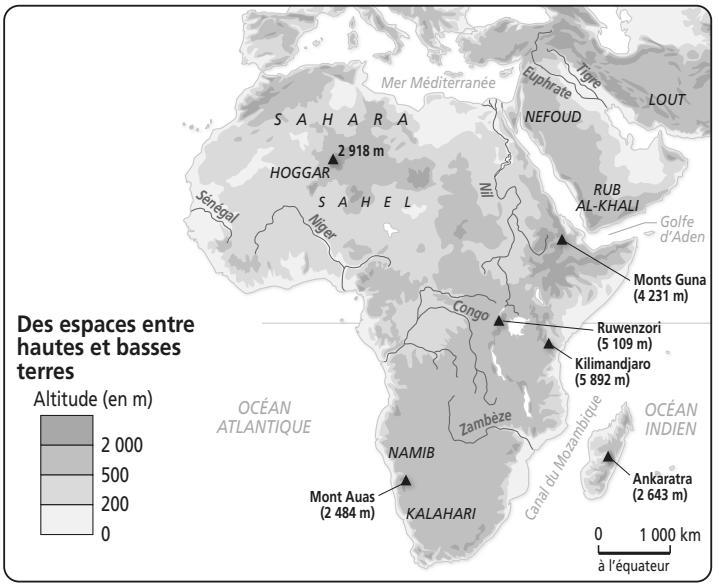
Chapitre 2 – **Dissertation** 297

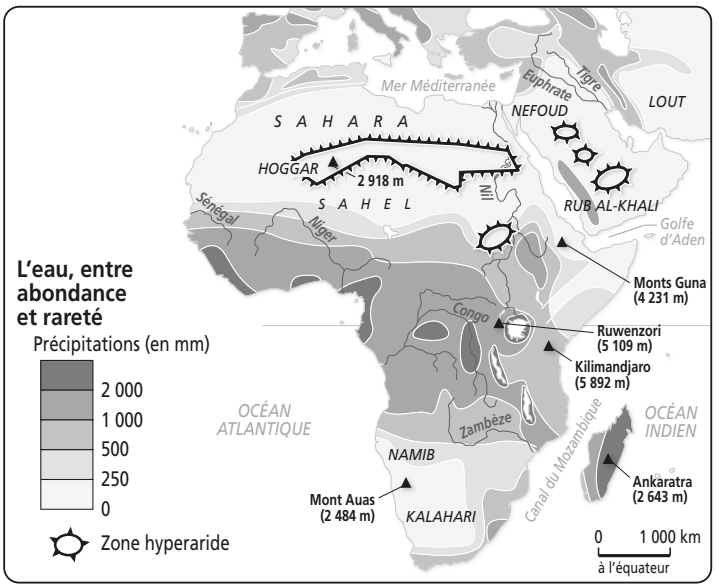
Les territoires français d'Afrique face à la guerre (1885-1962) 297

Pour bien réussir, penser aux pièges à éviter 298
Problématique 299
Plan détaillé 299

Repères cartographiques

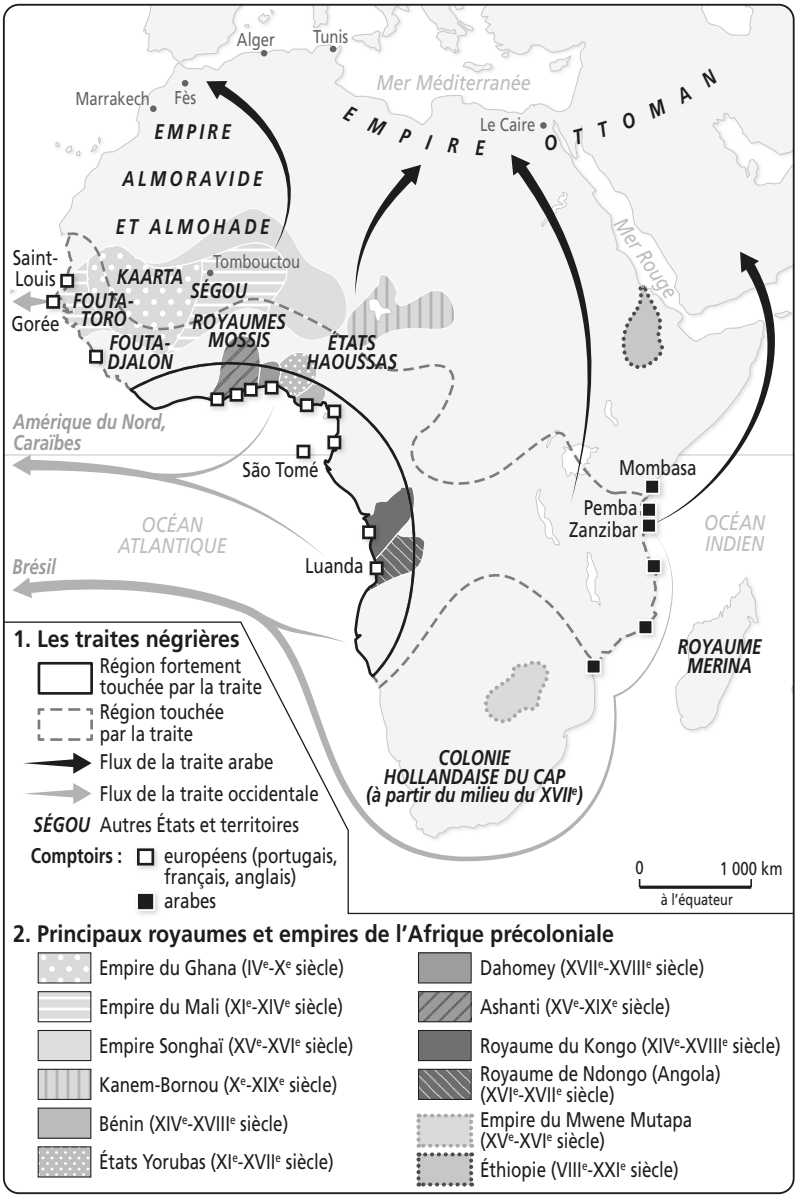
Les milieux naturels de l'Afrique et du Moyen-Orient





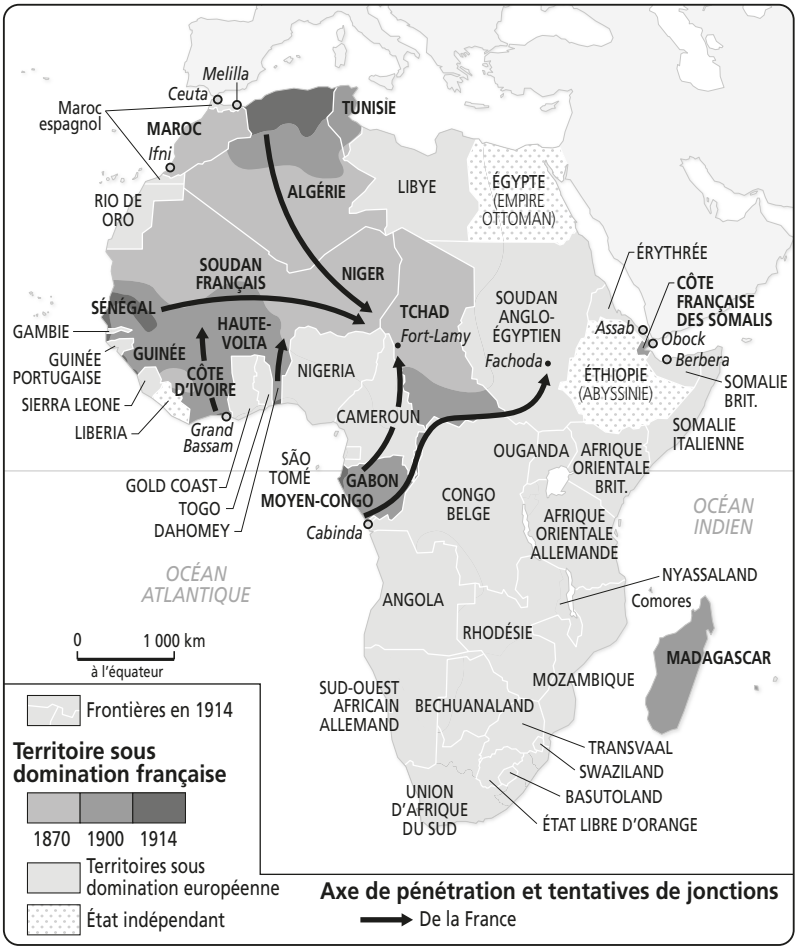
D'après Alexandra Monot, *Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain*, 1re et 2e années, Bréal, 2021.

L'Afrique précoloniale



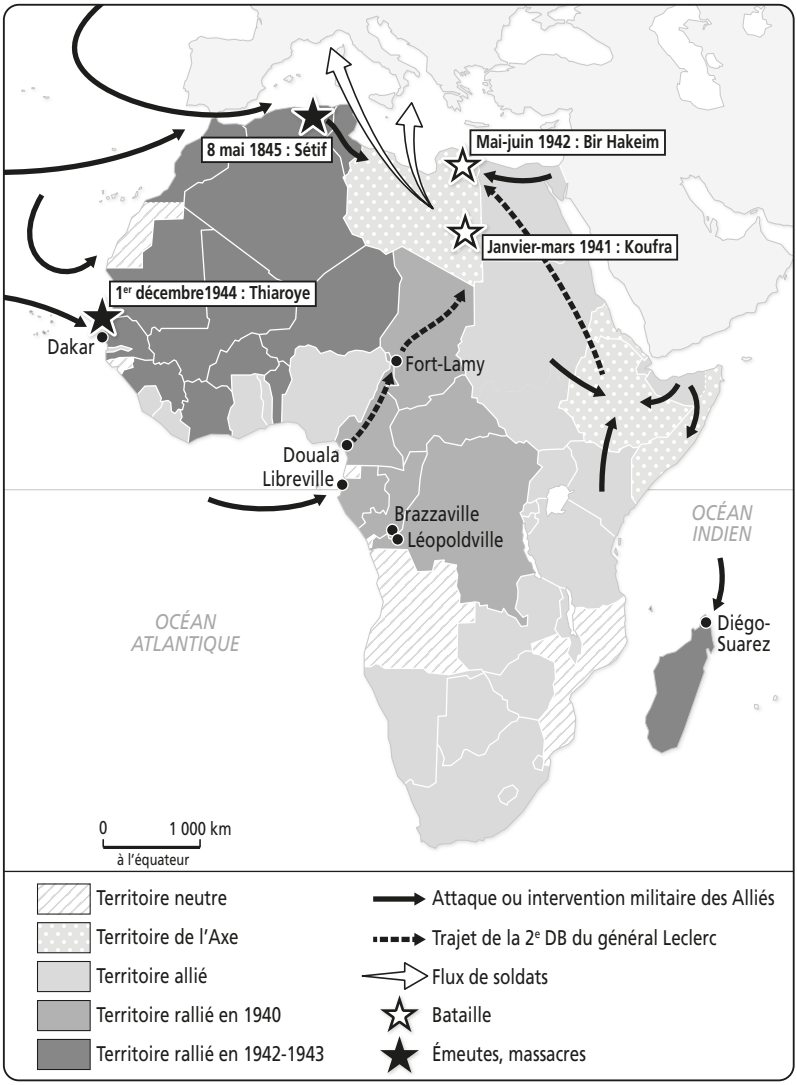
D'après *L'Atlas du Sahara-Sahel*, OCDE, 2014 et *Atlas de l'Afrique*, Éditions Autrement, 2009.

L'Afrique en 1914



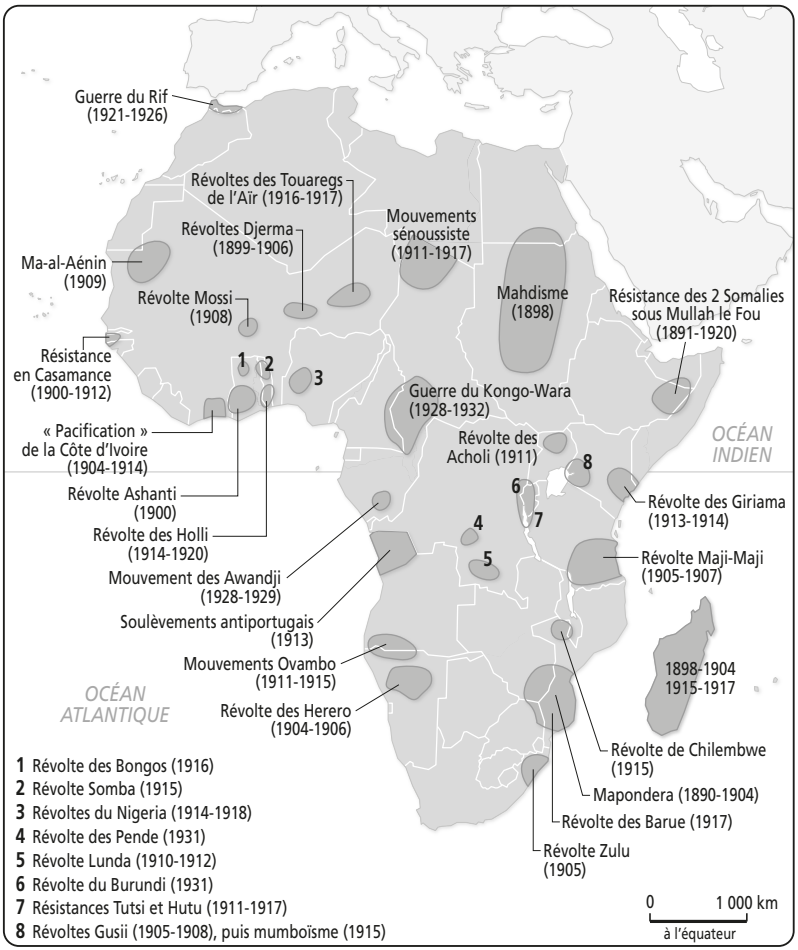
D'après *Afrique noire : histoire et civilisations, tome II, XIXe – XXe siècle*, sous la direction d'Elikia M'Bokolo, Paris, Hatier, AUPELF, 1992.

L'Afrique dans la Seconde Guerre mondiale



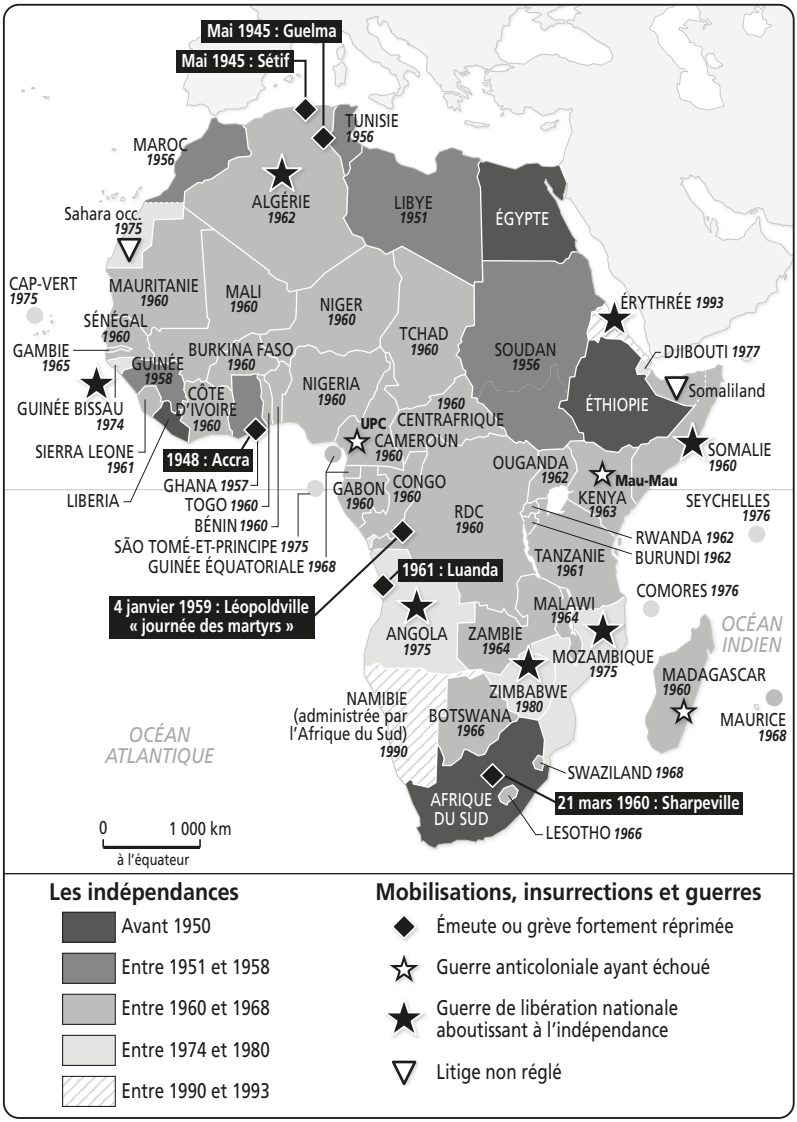
D'après *Afrique noire : histoire et civilisations, tome II, XIXe – XXe siècle*, sous la direction d'Elikia M'Bokolo, Paris, Hatier, AUPELF, 1992.

Résistances et révoltes à la colonisation en Afrique 1910-1940



D'après *Afrique noire : histoire et civilisations, tome II, XIXe – XXe siècle*, sous la direction d'Elikia M'Bokolo, Paris, Hatier, AUPELF, 1992.

Les indépendances en Afrique en 1962



D'après https://www.lhistoire.fr/portfolio/carte-la-décolonisation-progressive-de-l'afrique.
Conception : Jean-Pierre Bat et Caroline Bouchier.

Comprendre

L'empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales de la conférence de Berlin (1884-1885) aux accords d'Évian de 1962

La présence française en Afrique commence au XVII^e siècle avec l'implantation des premières compagnies commerciales sur la côte de Guinée à partir de 1612 puis, quelques années plus tard, sur quelques points à l'embouchure du fleuve Sénégal ou à l'île Bourbon (La Réunion) au début des années 1640, ainsi qu'à Madagascar à la même époque. Cette présence s'affirme dans le deuxième tiers du XIX^e siècle avec la prise de Mayotte en 1841 et surtout avec les débuts de la conquête de l'ancienne province ottomane d'Alger à partir de 1830. Il s'agit cette fois d'une installation qui se caractérise non plus seulement par une installation côtière mais aussi par une pénétration à l'intérieur des territoires. Ce mouvement de territorialisation s'observe également au Sénégal où, au cours des années 1850 et 1860, le gouverneur Louis Faidherbe commence la conquête de plusieurs territoires, notamment vers le bassin du Niger. Tout n'est cependant pas joué dès cette époque et Isabelle Surun montre comment le mouvement d'exploration de l'Afrique occidentale entre la fin du XVIII^e siècle et celle du XIX^e siècle ne doit pas être considéré comme l'acte inaugural de la colonisation des peuples africains par les Européens mais comme « une expérience […] de la rencontre, constituée dans et par l'interaction » des seconds avec les premiers.

Au cours des décennies suivantes, ce mouvement de pénétration européenne vers l'intérieur du continent ne cesse de s'affirmer, que ce soit par la France ou par d'autres puissances.

D'autres nations européennes sont en effet présentes sur le continent africain, parfois depuis le XV^e siècle, comme c'est le cas des Portugais et des Espagnols dont l'occupation demeure cependant essentiellement côtière. Les Hollandais possèdent également des comptoirs dans le golfe de Guinée depuis le XVII^e siècle tandis qu'ils pratiquent une colonisation de peuplement

en Afrique australe autour du Cap. La présence britannique s'affirme à l'ouest du continent par le biais de compagnies commerciales mais également à partir de la colonie du Cap, prise aux Hollandais en 1815. Britanniques et Français s'immiscent également de plus en plus dans les affaires égyptiennes avec le creusement du canal de Suez dont le financement par l'État égyptien aboutira à sa mise sous tutelle par Londres et Paris en 1876 et à l'occupation britannique en 1882.

L'intérieur du continent africain demeure cependant largement inconnu des Européens et plusieurs expéditions cherchent à « combler les blancs de la carte ». Les appétits s'éveillent autour de ces immenses territoires. C'est particulièrement le cas du roi des Belges, Léopold II, autour du bassin du Congo à partir des années 1870, dont les ambitions territoriales se heurtent au désir d'expansion des autres puissances présentes dans la région.

La conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) : résoudre la question du Congo

Quand les visées de Léopold II de Belgique en Afrique centrale se heurtent aux Britanniques, aux Portugais et aux Français

Le roi des Belges Léopold II, prenant appui sur sa fortune personnelle – le gouvernement belge étant réticent à l'aventure coloniale –, agit pour son propre compte pour prendre possession de l'Afrique centrale. Il fonde en 1876 l'Association internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, placée directement sous la présidence du souverain, puis, en 1878, le Comité d'études du Haut-Congo, véritable groupement économique qui signe un contrat de cinq ans avec le journaliste britannique Henry Morton Stanley et qui prévoit l'exploration du bassin du Congo. Il s'agit notamment de signer des traités avec les souverains locaux afin d'accroître les droits de souveraineté de l'Association sur le bassin fluvial. Les revendications territoriales de la France et du Portugal sur les deux rives du fleuve Congo complexifient la situation. En 1879, est créée l'Association internationale du Congo (AIC), dont les rôles relèvent davantage de ceux d'un État et qui parvient progressivement à faire reconnaître les possessions royales par les différentes puissances européennes en jouant sur les rivalités interimpériales.

En effet, c'est avec inquiétude que les Portugais voient arriver dans cette zone des Britanniques qui passent des accords avec des « chefs indigènes » des régions côtières. Ils s'allient cependant avec eux lorsque, en 1882, Savorgnan de Brazza – au nom de la France – et le souverain congolais, le Makoko (« grand roi »), signent un traité par lequel ce dernier fait don à la France de « de ses droits héréditaires de suprématie » sur le Moyen-Congo. La Grande-Bretagne choisit alors de soutenir le Portugal en reconnaissant par un traité, en 1884, la souveraineté portugaise sur toute l'embouchure du Congo. Le parlement britannique refuse de le ratifier mais le projet provoque des remous en France, qui s'oppose à l'accord, tout comme le roi Léopold. Ce dernier, initialement favorable à l'instauration de monopoles et de barrières douanières au Congo, décide dès 1883 d'opter en faveur de la liberté du commerce, plus conforme aux exigences des élites européennes – notamment britanniques – dont il attend le soutien. Il propose aux autres puissances coloniales de prendre en charge la « neutralisation » de la région qui assurerait la libre circulation des Européens et des produits coloniaux. Le chancelier allemand Bismarck, jusqu'alors sans ambition particulière envers le continent africain, voit dans ces tensions une possibilité d'intervenir dans le jeu diplomatique colonial.

Une conférence pour discuter des modalités de présence des puissances en Afrique centrale

C'est dans ce contexte qu'est organisée la conférence de Berlin. Elle fait intervenir les principales puissances présentes en Afrique centrale : outre l'Allemagne, sont représentés la Grande-Bretagne, le Portugal, la France, la Belgique (en fait, l'AIC), mais aussi les Pays-Bas, les États-Unis, l'Espagne ainsi que l'Autriche-Hongrie, la Suède-Norvège, le Danemark, l'Italie, la Turquie et la Russie – mais aucun représentant africain.

Les questions à aborder concernent la liberté de commerce dans le bassin du Congo et la liberté de navigation dans les bassins du Congo et du Niger, ainsi que la définition de règles à observer pour les occupations futures qui interviendraient sur les côtes africaines. La visée humaniste de la présence européenne en Afrique est également mise en avant puisqu'il s'agit d'ouvrir le territoire à la civilisation par le commerce, l'abolition de l'esclavage, voire le christianisme.

L'Acte général, établi lors de la séance finale le 26 février 1885, pose comme principe la liberté du commerce, la neutralité, la liberté de navigation dans le bassin du Congo, la liberté de navigation pour le bassin du Niger, l'engagement de lutte contre la traite des esclaves, la définition de règles pour les occupations futures sur les côtes du continent africain. Les puissances signataires ont l'obligation d'exercer, dans les territoires qu'elles occupent, une « autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit ». L'internationalisation de la question coloniale impose l'instauration d'une nouvelle procédure : pour être avalisés, conquêtes et traités doivent être notifiés aux puissances colonisatrices voisines.

Une fois les concessions nécessaires accordées au Portugal pour l'embouchure du fleuve, à la France pour la partie inférieure de sa rive droite, et à la Grande-Bretagne pour éviter d'empiéter sur la partie orientale de l'Afrique centrale, il se dégage un immense État indépendant du Congo dont Léopold II devient, dès août 1885, le « roi souverain ».

On lit souvent – et ce dès 1885 – que la conférence de Berlin, perçue comme un événement diplomatique majeur, a fixé « les modalités du partage de l'Afrique », ce qui ne correspond pas à la réalité, comme le démontre Henri Wesseling. La question du partage de l'Afrique centrale n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas explicitement évoquée dans les actes finaux de février 1885. Conforter l'idée d'un partage reviendrait aussi à nier les apports historiographiques récents insistant sur l'écart entre les décisions prises en métropole et les réalités du terrain. Il est important de garder en tête les négociations constantes des autorités européennes avec les élites locales africaines, le contrôle incomplet des territoires africains par les métropoles coloniales, et de nuancer l'idée de la totale artificialité des frontières posées par les Européens. Cependant, la conférence institue la liberté de navigation sur le fleuve Congo et garantit la liberté de commerce. Elle formalise également une évolution dans le mode de légitimation des conquêtes territoriales dont le rythme s'accentue : les nations colonisatrices, qui possédaient 11 % du territoire africain en 1875, en contrôlent plus de 90 % au début du XX^{e} siècle. Si la conférence de Berlin a renforcé le contrôle des Européens sur le continent, elle n'a pas empêché les rivalités entre Européens de persister et la violence à l'intérieur du continent de perdurer.

Pour aller plus loin

Alcandre Jean-Jacques, « La Conférence de Berlin 15 novembre 1884-26 février 1885 », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol. 217, n° 3, 2016, pp. 90-97.

Gemeaux Christine de et Amaury Lorin (dir.), *L'Europe coloniale et le grand tournant de la Conférence de Berlin*, Paris, Le Manuscrit, 2013.

Surun Isabelle, *Dévoiler l'Afrique ? : lieux et pratiques de l'exploration : Afrique occidentale, 1780-1880*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Wesseling Henri, *Le Partage de l'Afrique*, traduit du néerlandais par Patrick Grilli, Paris, Denoël, 1996.

Pourquoi coloniser ? Les républicains et la colonisation au début des années 1880

Dès 1868, Lucien-Anatole Prévost-Paradol considérait la possession d'un puissant empire colonial comme la « dernière ressource de notre grandeur ». Ce thème, qui se renforce après 1871 avec la défaite contre l'Allemagne, est largement repris par les républicains de la III^e^ République, notamment par Jules Ferry, souvent présenté comme le « créateur de la doctrine coloniale de la III^e^ République ». Avec d'autres, Charles-Robert Ageron a cependant souligné que l'initiateur d'une politique offensive dans ce domaine a surtout été Gambetta, qui choisit en 1878 la « politique d'expansion » afin de « conquérir ou gagner par d'habiles neutralités l'équivalent de ce que nous avons perdu », à savoir l'Alsace et une partie de la Lorraine. La plupart des républicains se rallient à lui et, parmi les plus ardents d'entre eux, on compte Jules Ferry. La « conversion » de ce dernier à la politique coloniale est ainsi antérieure à 1882 – date qui est souvent présentée comme un tournant dans sa biographie politique. Dès les années 1860, en tant que lecteur du *Journal des débats*, du *Temps*, de la *Revue des Deux Mondes*, il connaît sans doute aucun les positions des grands défenseurs libéraux de la colonisation comme Jules Duval ou Charles Lavollée – moins célèbre que Paul Leroy-Beaulieu, mais dont les textes inspirent les discours célèbres par lesquels Ferry défend le projet colonial.

C'est bien Ferry qui prend la décision d'intervenir en Tunisie au printemps 1881 – une politique que Gambetta qualifie de « fierté nationale » – et qui cherche, en envoyant un corps expéditionnaire au Tonkin, à « jeter les bases d'un Empire français d'Extrême-Orient », comme il souhaite « pénétrer les

immenses régions du Niger » et d'Afrique centrale. L'Annam en 1883 puis le Tonkin deux ans plus tard deviennent des protectorats français. Lors de la séance parlementaire du 28 juillet 1885 consacrée à la discussion d'un projet de crédits extraordinaires pour financer une expédition à Madagascar où la France tente également d'imposer son protectorat, Jules Ferry prononce un discours souvent présenté comme le « premier manifeste impérialiste » porté à la tribune. Il explique que la politique coloniale repose sur une triple base : politique, économique et humanitariste. Il y soutient notamment que « les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures », qu'elles sont aussi le devoir de les « civiliser ». Outre cet argument moral, choquant aujourd'hui mais qu'il faut aborder sans anachronisme, Ferry rappelle que la Marine française a besoin « d'abris solides, de défenses, de centres de ravitaillement ». La question qui se pose est également celle de la puissance : « Rayonner sans agir […] en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer […] c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième ». Ces derniers thèmes, déjà avancés en 1882 et 1884 par Ferry lui-même, sont entrés dans l'argumentaire colonial français depuis déjà quelques décennies. Sa grande source d'inspiration est l'étude classique de Lavollée parue en 1863, plus que l'ouvrage de l'économiste Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, publié en 1874, qui connaît de nombreuses rééditions et qui est souvent présenté comme la « bible » de la colonisation tertio-républicaine.

Dans la politique prônée par Ferry, les motivations économiques et financières sont-elles déterminantes ? Expliquer la colonisation par la recherche de débouchés commerciaux et le placement de capitaux relève du discours classique des « colonistes » du XIX^e^ siècle. Dès les années 1860, Charles Lavollée présente la colonisation comme « la conséquence de l'immense mouvement industriel qui, depuis 1815, a décuplé le travail des manufactures ». Contrairement à la « légende » qui fait de la politique coloniale de Ferry une réponse à la crise de surproduction des années 1880, il ne semble pas que la crise industrielle de 1884-1885 soit au cœur de ses préoccupations. Certes, en 1890, dans la préface à l'ouvrage parfois attribué à Léon Sentupéry, *Le Tonkin et la mère patrie*, il mentionne la politique coloniale comme la « fille de la révolution industrielle » et il invoque le développement du protectionnisme pour affirmer la nécessité d'une « une saine et sérieuse politique coloniale. » Pour Jules Ferry, ce sont ainsi les préoccupations de rang et de puissance qui justifient prioritairement l'expansion et la colonisation.

C'est ce que met en avant l'historien Henri Brunschwig dès les années 1950 : les motifs politiques et culturels ont joué, dans le contexte de l'humiliation de la défaite et de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, davantage que les appétits irrépressibles du capitalisme, ce qu'analyse également l'historien politiste Raoul Girardet dans son *Idée coloniale en France* en 1972.

La politique de conquête a, depuis des décennies, des opposants au nom des coûts engendrés par la possession de l'empire ou, comme c'est le cas de nombreux libéraux, parce qu'ils considèrent que le commerce international libre de toute entrave est une meilleure réponse aux problèmes de débouchés que le commerce protégé. Lors du débat de 1885 à la Chambre cependant, l'extrême gauche, par la voix du député radical Georges Clemenceau, use d'arguments plus moraux et juridiques pour s'opposer au discours de Jules Ferry. Le 30 juillet 1885, il s'attaque au présumé « devoir de civilisation » que le gouvernement français cherche à s'arroger :

> « Races supérieures ! Races inférieures ! C'est bientôt dit. Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande, parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. »

La défense de la colonisation en soi semble être celle de la victoire de la force sur le droit, alors que celui-ci, entre les individus comme entre les nations, est le marqueur de la civilisation.

> « La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la violence, l'hypocrisie. »

Les radicaux, très minoritaires, n'ont pas su se faire entendre et les crédits sont votés. Une fois au gouvernement, ils ne s'opposeront plus à la politique coloniale.

Doctrine française de la colonisation et éternel horizon d'attente : l'assimilation

Après la phase de conquête, l'argumentaire colonial s'appuie toujours davantage sur la « mission civilisatrice » pour justifier la domination. C'est le cas notamment du juriste Arthur Girault (*Principes de colonisation et de législation coloniale,* 1895) qui démontre « le droit des nations civilisées à la

colonisation ». Mieux même, c'est pour elles « un devoir ». En même temps que se construit une dualité entre monde sauvage et monde civilisé dominé par « l'homme blanc », vision renforcée au XIXe siècle par l'avance technologique de « l'Occident », la notion de responsabilité émerge, de même que celle de cette « mission » aux facettes multiples qui se décline différemment selon les puissances coloniales.

En France, la colonisation est présentée comme une émancipation et la continuation de la Révolution française. Comme la République unifie les territoires métropolitains sous un drapeau, les colonies doivent progressivement être soumises aux mêmes règles que la métropole. C'est la doctrine de l'assimilation. Jules Ferry, s'exprimant sur la « politique des rattachements » en Algérie qui est une tentative effective d'assimilation, conclut en 1892 à l'échec de cette politique : « Après nombre d'expériences, il faut quelque courage pour reconnaître que les lois françaises ne se transplantent point étourdiment, qu'elles n'ont pas la vertu magique de franciser tous les rivages sur lesquels on les importe » (cité par Charles-Robert Ageron). Sans être impossible, l'assimilation ne peut être qu'un processus très long. Il se déclare en revanche favorable à la formule plus souple du protectorat, instrument de domination mais aussi de réformes. Si l'idéal de l'assimilation est régulièrement rappelé par les juristes coloniaux, il est régulièrement repoussé dans les faits tant l'écart est jugé important entre populations, territoires colonisés et standards de la métropole.

Le programme proposé au CAPES commence ainsi dans ces années 1880 au cours desquelles la France, comme d'autres puissances, s'engage dans une politique coloniale offensive qui étend considérablement son empire colonial, non seulement vers l'Océanie ou vers l'Asie, mais aussi et surtout en Afrique (Afrique du Nord, Afrique occidentale et équatoriale, Corne de l'Afrique, Madagascar). Deuxième empire colonial par sa taille et sa population après l'empire britannique en 1914, la France étend encore son influence après 1918 sur les deux colonies allemandes du Togo et du Cameroun par le biais d'un mandat de la Société des Nations. La métropole a eu ainsi à gérer de nombreux territoires, très différents, selon des modalités variées qui transforment en profondeur les sociétés africaines plusieurs décennies durant, jusqu'au mouvement qui, entre 1954 et 1962, aboutit aux indépendances de presque toutes les colonies africaines de la France. Les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962 par les représentants du gouvernement français et ceux du gouvernement provisoire de la République

algérienne (GPRA), comportent un accord de cessez-le-feu, une procédure de transfert de souveraineté de la France à un nouvel État algérien dans le cadre d'une phase de transition, et la définition des rapports futurs entre les deux États. Ils mettent fin à une guerre de huit ans et sont considérés comme clôturant la colonisation française en Afrique.

Après cette date toutefois, quelques territoires de cet ancien empire continuent de dépendre de la France : La Réunion, devenue département français en 1946, Djibouti, formellement indépendant depuis 1977, ou l'archipel des Comores, indépendant en 1975, à l'exception de l'île de Mayotte, devenue département français en 2009.

Cette séquence historique a fait l'objet d'ouvrages nombreux, pendant et après la colonisation. Elle entre dans une historiographie qui a elle-même largement évolué.

Pour aller plus loin

Ageron Charles-Robert, « Jules Ferry et la colonisation », *in* Charles-Robert Ageron, *De « l'Algérie française » à l'Algérie algérienne*, volume 1, Saint-Denis, Bouchène, 2005.

Girardet Raoul, *L'Idée coloniale en France : de 1871 à 1962*, Paris, La Table ronde, 1972.

Bancel Nicolas, Pascal Blanchard et Françoise Vergès, *La République coloniale : essai sur une utopie*, Paris, A. Michel, 2003.

Histoire des colonies, histoire de l'empire colonial, histoire de l'Afrique, des historiographies en mouvement

En 1970, le professeur d'histoire de l'Afrique Hubert Deschamps écrivait :

> « L'histoire coloniale était hagiographique, héroïque (d'un seul côté), patriotique, uniformément bienfaisante et civilisatrice. Ensuite, nous avons vu naître, par réaction naturelle, une histoire anticoloniale, mettant en scène, aussi exclusivement, de blancs démons tortionnaires, et exploiteurs. Ces images d'Épinal sont toujours en vente. Coloniale, anticoloniale, ce sont les deux faces contraires d'une même monnaie : toujours, au premier plan, les Européens. […] Cette fausse monnaie se déprécie avec le progrès de l'indépendance. Que dirait-on d'une histoire de France où les premiers rôles seraient tenus par les Romains, les Espagnols et les Prussiens ? Les étrangers, européens ou arabes, ne sont pas, bien loin de là, absents de l'histoire africaine, mais celle-ci doit être africaine avant tout » (Introduction à l'*Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, p. 8).

Cet extrait de l'introduction à l'*Histoire générale de l'Afrique noire* met en avant plusieurs éléments : une histoire du fait colonial qui s'est écrite de différents points de vue, légende « rose », légende « noire » ; une histoire de la colonisation qui, même si elle a évolué, a surtout mis l'accent sur les colonisateurs ; une histoire qui commence à s'intéresser aux protagonistes les plus nombreux de cette histoire, pas les colonisateurs venus d'Europe mais les Africains.

Heurs et malheurs et l'histoire coloniale

Histoire coloniale, histoire colonialiste

« À l'histoire coloniale, il revint d'exalter la colonisation » soulignait, en 1992, l'historien du Maroc Daniel Rivet : l'adjectif « colonial » signifie alors « colonialiste », exaltant la politique coloniale de la France.

Cette histoire s'écrit en même temps que se déroule la colonisation, insiste sur les grandes figures des conquérants dont plusieurs sont médiatisés comme des « héros » de la colonisation. Elle privilégie largement le temps de la fondation, la geste des « bâtisseurs d'empire » et le projet d'amélioration des sociétés conquises, qui peut se résumer par l'expression « mission civilisatrice », dont la lutte contre l'esclavage est un des piliers. Cette histoire demeure relativement marginale dans l'Université française, moins par le projet qu'elle véhicule que parce qu'elle est alors menée par des amateurs, souvent des acteurs mêmes de la colonisation.

À cette histoire coloniale succède, surtout à partir des années 1950, une histoire anticoloniale ou anticolonialiste qui analyse les mécanismes politiques de la domination coloniale, une exploration effectuée par Charles-André Julien pour l'Algérie et, pour l'Afrique subsaharienne, par Henri Brunschwig ou Jean Suret-Canale qui, dans *Afrique Noire. L'ère coloniale (1900-1945)* paru en 1962, identifie et dénonce les violences de la conquête, la mise en place d'un système d'exploitation et les cache-misères que représente l'action sociale, éducative et sanitaire. Davantage attentifs aux colonisés, les travaux déplacent leur regard en amont de l'épisode colonial pour chercher à comprendre sur quel terrain la colonisation a pu s'implanter et, en aval, nombre d'entre eux, menés par des historiens souvent d'inspiration marxiste, s'attachent à analyser le lien entre colonisation et genèse du « sous-développement » affectant un tiers-monde dont la base commune était d'avoir connu la domination coloniale. Après les décolonisations, l'histoire « coloniale » prise comme l'histoire « de la colonisation par ses acteurs » connaît alors une éclipse.

L'histoire de la colonisation : de l'oubli au tabou ?

Tourner la page de la colonisation (années 1970-1990)

Daniel Rivet faisait le constat, en 1992, de « l'estompement ou l'escamotage » du moment colonial « dans le savoir des sciences humaines ». Selon Jean-Louis Triaud, spécialiste des confréries musulmanes dans l'Ouest africain, c'est « au nom de la décolonisation que l'on voulut, autour des années 1960, en finir avec l'histoire de la colonisation », celle qui avait forgé un « imaginaire colonial », celle qui avait été enseignée. L'heure était à l'oubli, à la volonté de tourner la page. L'histoire de la colonisation et de la décolonisation a survécu dans des espaces académiques limités, parfois sous l'enseigne de l'histoire des relations internationales, mais elle était dans

l'ensemble marginalisée, « payant » ainsi des années de propagande impériale. Cette relative marginalisation de l'épisode colonial dans l'historiographie française pouvait aussi apparaître comme symétrique du retrait apparent dont il était affecté dans la conscience nationale. Le passé colonial s'éloignait de plus en plus, suffisamment pensait-on alors pour établir avec lui « un rapport débarrassé du complexe d'arrogance ou du réflexe de culpabilité », alors qu'avec le temps « les passions refroidissent inéluctablement » (D. Rivet). C'était sans compter sur le réchauffement massif du début du XXIe siècle, marqué par la résurgence des mémoires coloniales.

L'historien et les mémoires coloniales (début du XXIe siècle)

Au début du XXIe siècle, la forte présence du fait colonial dans l'espace public arrive notamment avec la publication d'ouvrages importants consacrés à la guerre d'Algérie et à sa mémoire, ainsi que de synthèses dénonçant les abus coloniaux, à l'instar du *Livre noir du colonialisme*, dirigé par Marc Ferro (2003). Plusieurs thèses et publications comme celles de Raphaëlle Branche, Sylvie Thénault ou Didier Guignard permettent la (re)découverte des errements de la colonisation au Maghreb, mettant l'accent sur les violences de la guerre de conquête et de la guerre d'Algérie, la « violence ordinaire » de la situation coloniale, l'« abus de pouvoir » comme mode de gouvernement.

Parallèlement, des « mémoires coloniales » arrivant sur la scène politique et différents acteurs, confondant parfois morale et savoir, ont pressé les historiens d'évaluer les « bons » et les « mauvais » côtés de la colonisation. L'année 2005 a été marquée par une polémique provoquée par l'adoption de la loi du 23 février qui, entre autres, entendait promouvoir l'enseignement, dans les programmes scolaires d'histoire, de son « rôle positif ».

En parallèle de cette visibilité nouvelle des problématiques et des mémoires coloniales dans le débat public, Sophie Dulucq souligne en 2005 qu'une idée s'est couramment répandue dans les médias : l'histoire de la colonisation française aurait été occultée depuis les indépendances ; cette occultation aurait voilé les racines du rapport inégal entre héritiers des colonisateurs et héritiers des colonisés. Pour en finir avec l'injustice et la discrimination à l'œuvre, il conviendrait de lever le « tabou colonial » pesant sur la société française, divisée par une hypothétique « fracture coloniale » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire. Sophie Dulucq et Colette Zytnicki ont finement analysé la manière dont l'expression, commode mais fourre-tout, « mémoire

coloniale » faisait souvent écran à une histoire complexe tant elle était tributaire de questions qui se posent au présent – celles par exemple liées à l'immigration en provenance de l'ex-empire –, pouvant aboutir à une lecture moralisatrice et culpabilisante du passé colonial relevant essentiellement d'une démarche militante.

En 2006, plusieurs historiens de l'Afrique faisaient un sort à cette idée d'un tabou : les historiens n'ont jamais cessé de travailler sur la colonisation de l'Afrique depuis les années 1960. Que leurs travaux aient été lus et diffusés est un autre problème. Cela dit, l'histoire des territoires coloniaux a connu de profondes modifications sous l'effet de plusieurs dynamiques. L'une était portée par le développement de l'histoire des « aires culturelles » au sein desquelles la colonisation devenait un élément d'une histoire plus longue, l'autre par l'arrivée de différents courants intellectuels venus du monde anglophone et renouvelant en profondeur la manière de penser l'épisode colonial.

L'histoire de l'Afrique : la colonisation comme élément d'une histoire plus longue à écrire

L'Afrique « a une histoire » (Catherine Coquery-Vidrovitch, 2012) et celle-ci n'est pas réductible à la colonisation. Certes, il est parfois besoin de le rappeler, ainsi que l'ont fait plusieurs historiens après le discours prononcé en 2007 à Dakar par le président de la République française, Nicolas Sarkozy, mettant en avant le fait que « l'homme africain n'était pas encore assez entré dans l'histoire ». On peut penser que ce jugement tend davantage à pointer les lacunes du « nègre » auteur de ce texte, Henri Guaino, qu'à remettre en question un quelconque régime d'historicité qui ne concerne d'ailleurs que l'Afrique subsaharienne, l'entrée de l'homme maghrébin dans l'histoire étant rarement questionnée.

Une histoire de l'Afrique qui s'institutionnalise à partir des années 1960

L'histoire, telle qu'elle s'est constituée en discipline scientifique en Europe occidentale au cours du XIX^e^ siècle, commence à s'intéresser au passé africain entre 1890 et 1930, ce qu'a analysé en détail Sophie Dulucq en 2009. Cette histoire des temps précoloniaux et coloniaux écrite au cours de la

période coloniale a pu participer à la légitimation de l'entreprise coloniale. Elle a également produit des savoirs nombreux sur les sociétés et les pouvoirs africains, ainsi que l'ont montré les travaux d'Emmanuelle Sibeud consacrés à l'administrateur colonial Maurice Delafosse, ou ceux de Marie-Albane de Suremain sur l'Institut français d'Afrique noire (IFAN). Pierre Vermeren note, pour sa part, que l'histoire telle qu'elle s'est écrite au Maghreb pendant la période coloniale, essentiellement centrée sur l'histoire antique et médiévale, en servant à légitimer la conquête, a beaucoup contribué à « déshistoriciser le Maghreb ». Les savoirs produits sur ce territoire relèvent d'ailleurs davantage de « l'orientalisme » que de « l'africanisme ». Le Maghreb, géographiquement africain mais largement intégré à une aire de civilisation « arabo-musulmane », n'est d'ailleurs que rarement intégré dans les bilans consacrés à l'histoire de l'Afrique surtout centrés sur les anciennes fédérations d'Afrique occidentale française (AOF) et d'Afrique équatoriale française (AEF), et plus marginalement sur Madagascar (Jean Valette, Didier Nativel).

L'histoire de l'Afrique – essentiellement subsaharienne donc – a surtout pris son essor après les décolonisations. En France, elle s'institutionnalise au cours des années 1960 autour de quelques chaires, d'abord occupées par des administrateurs coloniaux devenus historiens – par exemple Hubert Deschamps – et, de plus en plus, par des enseignants passés par les grades classiques de l'université française, Henri Brunschwig le premier. Des étudiants commencent à être formés, des centres de recherches ouvrent, des revues sont fondées, des séminaires fonctionnent, des échanges ont lieu.

L'histoire de l'Afrique s'écrit depuis la France mais aussi depuis l'Afrique, ainsi que Catherine Coquery-Vidrovitch l'a montré. Elle souligne la précocité et l'importance de l'historiographie anglophone élaborée par des enseignants africains circulant entre Londres et des chaires ouvertes dans différents pays africains par rapport à la production francophone. C'est surtout dans les années 1970 que de nombreux travaux ont été réalisés dans les universités européennes, françaises beaucoup et, de plus en plus à partir des années 1980, dans les universités africaines (Dakar, Ouagadougou, Niamey, Cotonou…). Si ces dernières connaissent une crise profonde se traduisant notamment par un manque criant de moyens dans les années 1980-2000, le début du XXIe siècle voit les historiens africains, nombreux, de mieux en mieux intégrés dans des réseaux de recherche internationaux (Catherine Coquery-Vidrovitch, 2012 et 2013).

Une histoire des effets de la colonisation sur les sociétés africaines

Après les décolonisations, l'histoire « de l'Afrique » s'écrit sur des bases décrites comme nouvelles par leurs protagonistes. Il ne s'agit donc plus d'écrire une histoire du point de vue des colonisateurs (abandonner l'histoire « coloniale ») mais d'écrire l'histoire des peuples et des sociétés.

L'histoire par « aire culturelle »

Cette nouvelle manière d'écrire l'histoire des Africains inclut bien sûr la période coloniale, notamment sous l'angle des « résistances », mais cherche aussi à retrouver les temps « précoloniaux », souvent vus comme un monde de traditions immobiles qu'aurait bouleversé la colonisation. Selon Catherine Coquery-Vidrovitch, une des pionnières de cette histoire, les historiens des années 1970 ont cherché à écrire une histoire qui n'existait pas encore : celle des zones non occidentales décolonisées, une connaissance vue de l'intérieur des « aires culturelles » (Catherine Coquery-Vidrovitch, 2006, 2021).

En effet, dans ces mêmes années 1960-1970, la notion des aires culturelles, venue de l'anthropologie, vient offrir un cadre systématique à l'étude des sociétés du monde extra-européen, cadre qui depuis a été remis en question. C'est Fernand Braudel qui, à partir de 1957, propose de rassembler des spécialistes de sciences différentes (sociologues, géographes, historiens, ethnologues…) pour étudier la situation de telle ou telle aire géographique, l'objectif affirmé étant une meilleure compréhension du monde. L'histoire coloniale, considérée comme relevant d'un temps relativement court, peine à trouver sa place dans ce cadre, contrairement à l'histoire des territoires non européens sur la longue durée. Il se trouve que les aires culturelles envisagées dans les années 1960 par les historiens français sont essentiellement africaines – subsahariennes ou maghrébines. Avec les indépendances, il fallait trouver des emplois aux fonctionnaires coloniaux – bons connaisseurs de différents terrains –, puis aux enseignants français qui avaient participé à la création des universités africaines, remplacés par des autochtones dans les années 1970, et aux coopérants dans les années 1980 (G. de Gantès). Des chaires d'histoire de l'Afrique sont créées, en même temps que des centres d'études (à Paris, le Centre d'études africaines [1956], le Centre de recherches africaines [1965] ; à Aix-en-

Provence, le Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne [1964] et l'Institut d'histoire des pays d'outre-mer [1965], la ville bénéficiant de l'installation du Centre des archives d'outre-mer en 1964).

Les grandes tendances de l'histoire dans les premières années des indépendances

L'histoire de l'Afrique à la période coloniale est donc travaillée, beaucoup dans le cadre d'une histoire économique qui fait florès dans les années 1960-1970. Du côté des chercheurs français, une histoire « progressiste », « marxiste », s'intéresse notamment à la mesure et aux effets de l'« impérialisme », comme la grande enquête sur les investissements français menée entre 1973 et 1979 en Afrique, coordonnée par Catherine Coquery-Vidrovitch et Jacques Marseille. Ces travaux, qui s'appuient sur des masses considérables de données mises en séries, répondent aux travaux de même type effectués alors dans le cadre des monographies régionales métropolitaines. Ils mettent cependant l'accent sur les formes de domination propres aux territoires coloniaux et sur la crise spécifique que traverse l'Afrique au cours de l'entre-deux-guerres, analysée comme la genèse du sous-développement.

Dans les pays africains, les nouvelles historiographies se bâtissent en grande partie sur le refus de l'histoire « d'avant » : l'historien algérien Mohamed Sahli intitule ainsi l'un de ses ouvrages paru en 1965 *Décoloniser l'histoire.* Certaines publications sont en partie un miroir inversé de la production coloniale, manifestant un intérêt pour les grands personnages des histoires autochtones, présentés comme des héros nationaux, tendance qui se poursuit jusque dans les années 1970. L'histoire sert ainsi, ce qui est classique et guère étonnant après les indépendances, le projet de construction nationale (J.-F. Klein et M.-A. de Suremain).

Histoire africaine, histoire coloniale

Jean-Pierre Chrétien, en 2009, rappelait les « combats pour l'histoire de l'Afrique », qui consistaient notamment en un respect de la spécificité des réalités vécues en Afrique fondé sur la prise en compte de la singularité des intrigues et des situations historiques : l'histoire de l'Afrique met en effet en avant des dynamiques propres et des contradictions au sein des sociétés africaines, lesquelles se révèlent aussi diverses que les sociétés européennes. Leur histoire commence avant la colonisation et continue après. L'histoire

des sociétés africaines doit ainsi s'écrire suivant les mêmes règles que partout ailleurs et non se réduire à l'affrontement entre des colonisateurs et des colonisés également stéréotypés.

C'est ce qu'Odile Goerg, en 1991, soulignait déjà. Elle montrait que, au sein de la production historique concernant l'Afrique de l'Ouest, la colonisation constitue une période pivot, les années 1880 et les années 1960 étant présentées comme des ruptures radicales dans l'histoire de l'Afrique, de ses États et de ses peuples, ce qui est en effet le cas mais qui tend à simplifier l'histoire de ces sociétés de différentes manières. Non seulement la période précédant la colonisation est souvent analysée en termes de « tradition » immuable et sans histoire, mais se focaliser sur les décennies de la colonisation provoque de plus un cloisonnement chronologique qui tend à faire apparaître l'Afrique comme un continent soumis à un même destin historique, gommant ainsi les rythmes propres à chaque situation locale et la manière dont les clivages internes antérieurs ont fabriqué des rapports différenciés aux politiques coloniales menées. La façon de penser les sociétés à la période coloniale se fait ensuite souvent dans le cadre physique de la colonie, dissociant le devenir de groupes humains généralement solidaires avant, voire pendant la période. L'histoire africaine post-coloniale, proposant des histoires « nationales », perd de vue « les filiations, les synchronies pour particulariser souvent à outrance les systèmes coloniaux ». De même, les sociétés colonisées étaient vues comme des entités homogènes qui auraient réagi d'un seul bloc à la colonisation, également perçue de manière univoque. L'historienne appelle ainsi à un changement d'angle et d'échelle permettant d'approfondir le vécu concret de populations données et d'estimer le poids local de la colonisation par la multiplication de minutieuses études locales aboutissant peu à peu à un tableau plus précis de l'impact des modifications historiques. Il s'agit de replacer la période coloniale dans une longue durée.

Cet appel à complexifier l'histoire de l'Afrique rencontre les réflexions qui, venues de différents domaines des sciences sociales, font évoluer les manières de penser le fait colonial.

L'ère des *studies* : différentes approches pour appréhender la « situation coloniale »

Tout au long des années 1970-1980, les historiens de l'Afrique continuent, de fait, à écrire une histoire de la domination coloniale qui ne se reconnaît cependant pas dans la formule « histoire coloniale », encore vue comme une histoire des politiques coloniales et non comme l'histoire des sociétés africaines durant la période de colonisation. Si elles relèvent de l'histoire des sociétés africaines, ces différentes thématiques sont, depuis, également entrées dans le domaine qualifié d'histoire « des colonisations », histoire « du fait colonial », histoire des « empires coloniaux ». L'évolution du champ doit beaucoup aux courants nés au sein de la recherche anglophone, qu'elle soit britannique, indienne ou étatsunienne.

Les *subaltern studies* (années 1980-1990)

Les *subaltern studies* naissent au début des années 1980 du travail d'intellectuels marxistes critiques réunis autour de l'historien indien Ranajit Guha. Insistant sur le lien de subordination comme étant constitutif de la condition subalterne, ce collectif se constitue alors que l'historiographie de l'Inde coloniale se divise en deux grands courants : l'histoire impérialiste et l'histoire nationaliste, toutes deux critiquées pour leur caractère élitiste. L'objectif des subalternistes est d'écrire une histoire qui restaure la parole du peuple, des « subalternes », porteurs d'une culture politique autonome. Ils remettent notamment en question le paradigme dominant les sciences sociales, le fait que toute formation politique a pour vocation de suivre la trajectoire historique des États européens à partir de laquelle l'histoire des sociétés non européennes est toujours analysée. Guha souligne notamment l'existence d'un domaine autonome d'action politique dans l'univers des subalternes qui se voit par exemple dans les résistances, mobilisations et révoltes, qu'il s'agit de décrire en ce qu'elles démontrent une marge et capacité d'action (*agency*).

Il s'agit d'abord d'un projet d'histoire sociale faisant écho à d'autres tentatives d'historiographies critiques menées alors en Europe dans le domaine de l'histoire des classes populaires telle qu'elle se développe en Grande-Bretagne autour de l'*history from below*, dans le sillage des travaux d'Edward P. Thompson. Il serait cependant réducteur de ne voir dans le

programme fondateur des *subaltern studies* qu'un simple transfert, en Inde, de méthodologies ou de questionnements élaborés ailleurs. L'originalité du projet consiste précisément à repenser les modalités de l'écriture de l'histoire dans le contexte d'une situation coloniale, ce qui en soi produit des questionnements nouveaux.

Si elles ont pu faire, depuis, l'objet de critiques, les études subalternistes ont profondément ébranlé les perspectives dominantes dans le champ de l'histoire des mondes coloniaux et exploré de nouvelles façons d'aborder le discours des sources coloniales. Elles font le procès de l'ethnocentrisme dans les sciences sociales, de l'élitisme des approches « par le haut », et de la « version standard » de l'histoire, dont le cadre de référence est l'histoire nationale.

C'est pourquoi elles sont devenues le symbole de la réappropriation, par des intellectuels des pays du Sud, de l'histoire du passé colonial de leurs peuples dans le cadre d'une « histoire coloniale sous le regard des dominés » (J. Pouchepadass ; I. Merle).

Les *post-colonial studies* (années 1980-1990)

Le terme *post-colonial* est proposé à la fin des années 1980. S'il désigne un fait postérieur à la période coloniale, il est surtout utilisé pour qualifier les conditions culturelles propres à toute société marquée par l'expérience coloniale, le colonial continuant après les indépendances. Les *post-colonial studies* connaissent un essor remarquable dans les années 1990. Elles ont aussi suscité de vives critiques.

Edward Saïd (1935-2003) et la naissance des *post-colonial studies* : une approche avant tout culturelle de la domination coloniale

L'ouvrage du professeur de littérature palestino-étatsunien Edward Saïd, *Orientalism*, publié en 1978, traduit en français deux ans plus tard sous le titre *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, est systématiquement présenté comme le point de départ des *post-colonial studies*. Saïd étudie l'évolution de la production savante occidentale sur l'Orient, principalement en France et en Grande-Bretagne à partir de la fin du XVII^e^ siècle. L'orientalisme est certes un système épistémologique accumulant les connaissances pour produire des savoirs, mais aussi une représentation de soi et de l'autre qui facilite l'exercice direct et indirect de la domination occidentale sur les espaces définis comme orientaux.

Rompant avec les analyses marxistes qui s'intéressaient alors surtout aux « mises en dépendance » économique et politique, Saïd aborde la domination coloniale par la production de connaissances qui l'accompagne. Il montre aussi que les cultures des colonisateurs ont elles aussi été profondément travaillées par l'exercice de cette domination et il insiste sur le fait que ces systèmes de pensée perdurent après les décolonisations. Il propose un nouvel objet, le « discours colonial », et des méthodes d'analyse permettant la construction d'un autre discours faisant une place à ceux que le discours colonial a exclus ou renvoyés dans les marges (E. Sibeud, 2004). Ce programme est en outre en phase avec ceux que commencent à lancer les *cultural studies*, nées 1964 au Royaume-Uni autour notamment de Richard Hoggart et tournées vers l'étude des « sous-cultures ».

Comme Edward Saïd l'a fait avec *Orientalism*, dix ans plus tard le philologue congolais Valentin-Yves Mudimbe se livre à la déconstruction de « l'africanisme » dans son ouvrage *L'Invention de l'Afrique* en faisant le procès de la « bibliothèque coloniale », ensemble textuel produit en « Occident », représentant l'Afrique et les Africains, qui a servi de base à la production d'un savoir théorique et pratique sur cette partie du monde, emplie de travaux utiles mais tous frappés d'eurocentrisme.

Quand les *subaltern studies* rencontrent les *post-colonial studies*

C'est au début des années 2000 que les *subaltern studies* dépassent, en France, la sphère limitée des chercheurs spécialisés sur l'Inde et sont alors de plus en plus associées aux *post-colonial studies.* Le projet « subalterniste » connaît une inflexion à la fin des années 1980 qui l'amène d'une histoire inspirée du marxisme à une critique multiforme du récit historique, de la modernité et des présupposés eurocentriques fondés sur la croyance en une forme universelle de la raison et du progrès. Tout effort de généralisation en histoire serait ainsi un acte d'oppression intellectuelle. Dipesh Chakrabarty appelle ainsi à déconstruire la prétention de la raison moderne au monopole d'universalité, et à lui opposer l'évidence que la raison est plurielle et incarnée dans la diversité concrète des identités culturelles, toutes d'égale dignité. Il n'y aurait pas de réalité identifiable mais seulement une pluralité de discours sur les faits, ce qui permet de s'en tenir à la critique du discours de la modernité.

Le thème de l'État-nation, considéré comme un modèle hérité des puissances coloniales européennes, est spécialement visé par cette critique. Les nationalismes apparaissent ainsi comme le prolongement de la logique coloniale, de ses représentations de l'espace, de ses appareils de pouvoir. De plus en plus, les subalternistes se sont intéressés à la critique de l'historiographie dominante, aux modalités de l'écriture de l'histoire et au décodage du langage des archives qui fait prendre à cette histoire le *linguistic turn* (tournant linguistique), venu de la philosophie ; celui-ci considère que, toute recherche historique s'appuyant sur des textes, la réalité appréhendée n'est accessible que par la médiation d'un discours qu'il faut appréhender avec les outils de la critique textuelle (I. Merle).

Une critique critiquée

Les *post-colonial studies* ont démontré la nécessité d'écrire l'histoire culturelle de la domination coloniale mais ont trop souvent restreint le discours colonial à un ensemble de textes étudiés pour eux-mêmes en dehors de toute analyse de leur réception et de leurs usages. De même, si les recherches lancées par les *post-colonial studies* sur la part coloniale des identités modernes ont été pionnières, les notions d'altérité et d'hybridité mises en avant sont souvent devenues les pivots de raisonnements binaires qui transforment « le » colonisateur et « le » colonisé en essences, un processus qui favorise l'interprétation manichéenne du monde.

Ce courant est surtout critiqué pour sa focalisation sur les discours et les représentations (les « imaginaires », plutôt que sur des pratiques concrètes de domination), sur la pensée systématique qu'il dégage et qui ne recule pas devant la simplification à l'extrême de « l'Occident » ou de « la modernité », ou sur son raisonnement, qui a pu s'apparenter davantage à un combat politique qu'à une analyse scientifique (E. Sibeud, 2004).

Les *colonial studies* (années 1990-2000)

Les *colonial studies* naissent au cours des années 1990 de la volonté d'historiciser les recherches des *post-colonial studies* qui ne le sont pas suffisamment. Comme l'écrit Emmanuelle Sibeud en 2004 : « À la différence des *post-colonial studies* qui voient du colonialisme partout, les *colonial studies* s'efforcent donc de mesurer avec précision ses incidences dans les sociétés colonisées et colonisatrices, mais aussi dans la communauté

internationale qu'elles constituent ». Elles invitent donc à une recomposition de l'histoire coloniale en insistant sur la complexité de cette histoire qui doit être écrite de plusieurs points de vue et à plusieurs voix. Pour saisir la complexité des sociétés coloniales, la notion de « situation coloniale », empruntée à Georges Balandier, est largement convoquée.

Retrouver la « situation coloniale »

Dans ses propositions pour repenser le phénomène colonial, Daniel Rivet, en 1992, signalait les lacunes des historiens dont les travaux souffrent « au moins de trois oublis » : l'utilisation de Louis Dumont qui, « en opposant un *homo hierarchicus* indien et un *homo aequalis* occidental » aide à penser la différence ; le concept d'acculturation tel qu'il est manié par Roger Bastide ; les travaux de Georges Balandier sur les pouvoirs africains.

Paru en 1951, à une époque où les décolonisations ne sont pas encore à l'agenda politique en Afrique, l'article de Georges Balandier est, depuis une vingtaine d'années, considéré comme pionnier tant il met en avant la complexité des sociétés nées de la « situation coloniale » :

> « Si l'on évoque d'une manière schématique les groupes mis en présence par la situation coloniale, en les classant à partir de la société coloniale (groupement dominant) jusqu'à la société colonisée (groupement soumis), on peut retenir a/ la société coloniale, en excluant les « étrangers » de race blanche ; b/ les « étrangers » de race blanche ; c/ les *coloured* en conservant l'expression anglaise qui a un sens large ; d/ la société colonisée, tous ceux que les Anglo-Saxons nomment *natives*. Distinction et hiérarchie qui reposent sur des critères de race et de nationalité. Elles impliquent une sorte de postulat : l'excellence de la race blanche et plus précisément de cette fraction qu'est la nation colonisatrice : la suprématie étant comme fondée dans l'histoire et la nature. »
>
> Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, pp. 44-79.

Selon Georges Balandier, la situation coloniale est toujours une situation de crise, latente ou ouverte. La situation coloniale repose sur une inversion : la majorité numérique (les populations colonisées) est traitée comme une minorité sociale et politique (de grands enfants, sous tutelle parce qu'ils seraient incapables de se gouverner eux-mêmes). À l'inverse, la minorité sociologique (les agents de la colonisation, les commerçants, les colons, etc.) monopolise le pouvoir et l'autorité. Cette situation coloniale a pour enjeu l'exploitation économique de la société colonisée, de son espace, de ses

ressources naturelles et humaines. Elle exclut en conséquence les compromis et l'intégration, perçus comme des obstacles à cette exploitation. La situation coloniale fabrique des sociétés plurales et hétérogènes, dominées par l'inauthenticité. Balandier parle de jeux de double dissimulation entre colonisateurs et colonisés, les uns et les autres endossant des rôles sociaux stéréotypés et jouant sur des identifications éventuellement contradictoires.

Compte tenu de ces cadres, pour comprendre « la » situation coloniale il faut partir des acteurs et se demander ce qu'ils font, quelles sont leurs logiques et leurs stratégies ; insister sur les conflits et les tensions, les crises mettant en évidence les « points de résistance » des sociétés colonisées, leur capacité à préserver des structures et des pratiques qu'elles estiment fondamentales, mais aussi leur capacité à reprendre l'initiative et à s'emparer à leur manière et pour leur usage de ce que propose la colonisation. Il s'agit d'un texte qui invite à ne pas prendre la notion de sociétés coloniales comme une évidence. Ce sont des sociétés problématiques, en perpétuelle construction, qui dysfonctionnent autant qu'elles fonctionnent et dont les évolutions sont rarement régulières (E. Sibeud, 2004).

L'ouvrage collectif *Tensions of Empire,* édité en 1997 par Frederick Cooper et Ann Laura Stoler, met en œuvre l'analyse problématique de la notion de « situation coloniale » pour construire collectivement une topographie des « situations coloniales » concrètes qui répertorie et permet de « comprendre les incarnations simultanées et successives du phénomène macro-historique que fut l'impérialisme colonial des XIX^e^ et XX^e^ siècles » (J.-F. Klein et M.-A. de Suremain).

Analyser un discours et des pratiques

Comprendre la « situation coloniale » amène à s'intéresser à nouveau à l'histoire des agents de la domination. Comme l'écrit Daniel Rivet, « étudier sur le vif, archives au poing, une tournée de ramassage de l'impôt ou une opération sanitaire à l'occasion d'une bouffée de typhus dans les campagnes marocaines au temps du protectorat, c'est bien vérifier qu'il n'y a pas un lieu central du Pouvoir, pas plus que d'un grand Refus, que le pouvoir vient d'en bas et qu'il est partout, comme la résistance qu'il sécrète ». L'histoire de l'idéologie coloniale devient ainsi de plus en plus une socio-histoire de la colonisation qui permet seule de bien comprendre ses fonctionnements et ses dysfonctionnements.

Un autre apport des *colonial studies* est directement lié aux acquis de cette socio-histoire rigoureuse de la domination. À l'alternative simpliste collaboration-résistance, ils ont substitué des analyses centrées sur la capacité d'initiative et d'action des dominés (l'*agency*, traduit parfois par agencéité, parfois par agentivité), proposant ainsi une appréhension beaucoup plus fine des stratégies individuelles et collectives d'accommodement et de distanciation avec une domination brutale mais matériellement et culturellement incapable de tout contrôler (E. Sibeud, 2004).

Depuis le début du XXI^e^ siècle, la notion même d'histoire coloniale invite à ne pas se limiter à des situations propres à tel ou tel territoire colonisé et à faire jouer également la dimension impériale, associant colonies et métropole à une plus vaste échelle, qui permet de faire émerger des convergences, des structures réticulaires d'un territoire à l'autre, et de sortir du cadre géographique des aires culturelles (J.-F. Klein et M.-A. de Suremain). Il s'agit là d'un des apports de l'histoire impériale.

Sortir du face-à-face colonisé-colonisateur

L'*imperial turn* et l'histoire des empires (1980-2010)

Le « tournant impérial » trouve son origine dans les travaux d'historiens anglophones, notamment britanniques, menés dans les années 1980-1990, qui s'intéressent à nouveau à l'empire, parfois présenté comme un symptôme d'un « retour du refoulé » colonial vingt ans après les indépendances.

L'histoire de l'empire permet d'abattre le mur historiographique entre histoire des métropoles et histoire des colonies, entre histoire nationale et histoire coloniale, de montrer l'enracinement profond du colonial dans le national, d'une culture coloniale dans le quotidien métropolitain, qu'il convient de mettre au jour.

Il s'agit d'un courant qui s'interroge notamment sur ce que l'on entend par « empire colonial ». En 2010, dans leur ouvrage *Empires in World History : Power and the Politics of Difference*, Frederick Cooper et Jane Burbank, rejetant la distinction entre empires « anciens » et empires coloniaux « modernes », s'intéressent aux formes d'administration de la diversité au sein d'une forme politique définie comme « une grande entité politique, expansionniste, maintenant les distinctions et les hiérarchies tout en incorporant de nouvelles populations ». L'idée d'une colonisation moderne, plus rationnelle, réalisée par les « nouveaux empires » à la fin du XX^e^ siècle,

si elle est intéressante en tant que construction des idéologies impérialistes de l'époque, est contestable comme description de l'exercice du pouvoir européen sur les terrains africains ou asiatiques. Les auteurs insistent surtout sur les « répertoires impériaux » à l'œuvre, désignant ainsi les pratiques variées de gouvernement élaborées par différents empires mais aussi, au sein d'un même empire, des différentes manières de gouverner des populations appartenant à plusieurs groupes ethniques et confessionnels. La « politique de la différence » est également à prendre en compte selon les territoires. Il s'agit aussi de comprendre par quels relais passe l'administration de l'empire, dont aucun centre ne peut se passer.

Compte tenu de l'extrême diversité typologique des formes de l'*imperium,* on raisonne désormais selon une logique de gradient – comptoir, zone d'influence, mandat, protectorat, colonie, *dominion* – qui amène à questionner les formes de domination, très variées. On en arrive à « comprendre les systèmes coloniaux européens comme une variété historique de systèmes impériaux ». On parlera alors de « souverainetés feuilletées » (*layered sovereignties*) : ce qui définit et singularise l'empire comme forme politique, c'est finalement la multiplicité des régimes de domination, qui sont souvent juxtaposés et qui se superposent territorialement : des nappes de domination coloniale distinctes selon des jeux de statuts complexes (libres ou pas, degrés de couleur, statut juridique, citoyenneté…), des archipels de domination (ce qui en négatif suppose d'interroger *l'absence* de pouvoir colonial, les zones de vide)…

L'histoire impériale appelle la comparaison : comment les formes de domination empruntent les unes aux autres, chaque empire n'étant pas étanche. Il s'agit donc de casser les frontières entre les métropoles et les colonies, mais aussi à l'intérieur des empires et entre les empires. On peut lire le programme des « histoires connectées » également comme une manière de s'emparer de cet objectif.

Histoire globale et histoire connectée (2000-2020)

La problématique de l'histoire globale permet d'articuler différentes échelles d'investigation, de « connecter » des situations coloniales précises, historiquement situées, à l'échelle plus globale des impérialismes, et de montrer leurs interactions réciproques. Il s'agit de retrouver les connexions et circulations, à toutes les échelles, aussi bien entre colonies et métropoles qu'entre les différents empires, tant du point de vue des colonisateurs que des

colonisés. Il s'agit là encore de s'émanciper d'un angle de vue à la fois purement national et généralement européocentrique. Il s'agit de tenter d'écrire une histoire fondée sur les circulations, « faite d'interactions, de migrations et d'échanges » à l'échelle transnationale. La démarche n'est pas simple puisqu'il s'agit de déterminer des points de contact et de connexions entre différents espaces, territoires, et les individus qui les peuplent, tout en les replaçant dans leurs contextes respectifs. Il ne s'agit pas d'éclipser les dynamiques nationales mais plutôt de les articuler avec d'autres échelles d'analyse (S. Legrandjacques et K. Mammasse ; D. Matasci, M. Bandeira Jerónimo et H. Gonçalves Dores).

Qu'elle soit impériale, globale, connectée, quelle que soit d'ailleurs l'étiquette qu'on lui met, l'histoire des empires coloniaux, comme l'histoire des sociétés africaines, doit se penser en articulant les approches nombreuses que les pages qui précèdent suggèrent. Il n'est pas toujours facile – ni possible – de penser le désenclavement, les circulations ; il s'agit au moins toujours de penser la complexité de situations créées par la colonisation sur une diversité d'acteurs.

Les approches ont varié, les objets d'études se sont diversifiés. En reprenant les paroles d'autres historiens qui ont effectué ce travail de synthèse avant nous, la réflexion conduit à reconsidérer les nationalismes des années 1950-1960 en s'intéressant aux diasporas, aux minorités, à l'ethnogenèse, aux constructions identitaires, et en étudiant la « marge de manœuvre » (*agency*) des dominés en situation coloniale. En histoire sociale et culturelle, des mutations tout aussi importantes sont repérables, qui font sortir de l'ombre des groupes et acteurs sociaux jusqu'alors négligés (femmes, esclaves, marginaux, minorités, élites, anciens combattants, jeunes…). En histoire économique, on réévalue l'impact de la colonisation. L'étude du fait religieux est renouvelée par des problématiques politiques et culturelles et s'ouvre à l'histoire de l'islam, des chrétientés, mais aussi du fait missionnaire ou du fait confrérique. Les recherches d'histoire sociale s'orientent moins vers des « classes » et davantage vers les réseaux (savants, entrepreneuriaux…). De nombreuses recherches interrogent les contradictions au cœur de la situation coloniale, politiques, juridiques – dont le cas des métis est un bon révélateur. La question du contrôle des dominés est posée à travers les politiques coloniales de répression, mais aussi d'administration, d'éducation, et de collaboration avec les élites « indigènes », colonisateurs et colonisés étant

indissolublement liés dans cette « épreuve » de la colonisation. Les négociations et constructions de savoirs scientifiques, dans leurs rapports avec les pouvoirs, sont également historicisées, ainsi que leur impact en métropole (S. Dulucq et C. Zytnicki ; J.-F. Klein et M.-A. de Suremain).

Pour aller plus loin

Balandier Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, pp. 44-79.

Bancel Nicolas, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire, *La Fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.

Burbank Jane et Frederick Cooper, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2010.

Chrétien Jean-Pierre, « Combats pour l'histoire de l'Afrique », *Afrique & histoire*, 2009/1, pp. 9-11.

Cooper Frederick et Ann Laura Stoler (dir.), *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World,* Berkeley, University of California Press, 1997.

Coquery-Vidrovitch Catherine, « Afrique noire : à l'origine de l'historiographie africaine de langue française », *Présence Africaine*, 2006/1, pp. 77-90.

Coquery-Vidrovitch Catherine, « L'Afrique a une histoire », *in* Philippe Norel (dir.), *Une histoire du monde global,* Éditions Sciences humaines, 2012, pp. 119-126.

Coquery-Vidrovitch Catherine, « L'historiographie africaine en Afrique », *Revue Tiers-Monde*, 2013/4, pp. 111-127.

Coquery-Vidrovitch Catherine, Dulucq Sophie, Fremigacci Jean, Sibeud Emmanuelle et Triaud Jean-Louis, « L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960 », *Afrique & histoire* », 2006/2, pp. 235-276.

Dulucq Sophie et Zytnicki Colette, « Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 86, n° 2, 2005, pp. 59-69.

Dulucq Sophie, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX^e^-XX^e^ siècles)*. Karthala, 2009.

Gantès Gilles de, « De l'histoire coloniale à l'étude des aires culturelles : la disparition d'une spécialité du champ universitaire français », *Outre-Mers*, n° 338-339, 2003/1, pp. 7-20.

Goerg Odile, « L'historiographie de l'Afrique de l'Ouest : tendances actuelles », *Genèses*, 6, 1991. pp. 144-160.

Klein Jean-François et Marie-Albane de Suremain, « Clio et les colonies. Retour sur des historiographies en situation », *Romantisme*, 2008/1, pp. 59-80.

Legrandjacques Sara et Karim Mammasse, « Pour une histoire interconnectée du fait (post-)colonial contemporain. Introduction », *Les Cahiers Sirice*, vol. 20, n° 1, 2018, pp. 5-11.

Matasci Damiano, Miguel Bandeira Jerónimo et Hugo Gonçalves Dores (dir.), *Repenser la « mission civilisatrice » : l'éducation dans le monde colonial et postcolonial au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020

M'Bokolo Elikia, *Afrique noire, histoire et Civilisations*, Paris, Hatier-AUPELF, 1992.

Merle Isabelle, « Les *subaltern studies*. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », *Genèses*, 2004/3, pp. 131-147.

Michel Marc, « Défense et illustration de l'historiographie française de l'Afrique noire (*circa* 1960-*circa* 1995) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 314, 1997/1, pp. 83-92.

Nativel Didier, « L'historiographie malgache : de Raombana à Omaly sy Anio (de 1850 aux années 2000) », *in* Nathalie Kouamé (dir.), *Historiographies d'ailleurs. Comment écrit-on l'histoire en dehors du monde occidental ?*, Paris, Karthala, 2014, pp. 135-143.

Pouchepadass Jacques, « Que reste-t-il des *subaltern studie*s ? », *Critique internationale*, vol. n° 24, n° 3, 2004, pp. 67-79.

Rivet Daniel, « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars 1992, pp. 127-138.

Sibeud Emmanuelle, « *Post-colonial et colonial studies* : enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2004/5, pp. 87-95.

Valette Jean, « Les études historiques malgaches de 1940 à 1960 », *Revue historique*, 1962/1, pp. 185-196.

Vermeren Pierre, *Misère de l'historiographie du Maghreb post-colonial : 1962-2012*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.

Les colonies africaines et l'économie française

Quand bien même le gouvernement français a d'abord colonisé pour des raisons politiques, l'exploitation économique est l'un des piliers de la domination coloniale. La période coloniale a beaucoup été analysée dans les années 1950-1980 en termes « d'impérialisme économique ». Si la formule est moins employée aujourd'hui, qu'en est-il, non pas de la réalité de la dépendance économique, mais des modalités de celle-ci ? La question du coût de la colonisation se pose également.

Les travaux récents du spécialiste d'histoire économique et bancaire Hubert Bonin seront principalement convoqués pour faire le point sur cette question, notamment les chapitres qu'il consacre à ces questions dans sa synthèse de 2018.

Exploiter l'Afrique

De l'« économie de traite » (Jean Dresch, 1948) au réformisme colonial

Au cours du XIX^e^ siècle, des circuits de commerce s'intensifient, notamment en Afrique de l'Ouest, par le biais de ce qu'on appelle « la troque » et surtout « l'économie de traite », entre l'intérieur du continent et les côtes. Les « traitants » autochtones vont chercher les « produits » et les livrent aux navires des compagnies maritimes et de négoce de tous pays.

Cette économie évolue dans le dernier tiers du XIX^e^ siècle vers une économie extravertie reposant sur l'exportation des cultures commerciales et sur l'importation vers les colonies de produits manufacturés, biens de consommation et biens d'équipement en provenance des industries métropolitaines

Ce premier schéma évolue ensuite avec l'émergence du concept de « mise en valeur » à partir des années 1920 avec un début de réflexion sur l'industrialisation limitée des colonies, sans porter atteinte aux intérêts de l'industrie métropolitaine. Après 1945, les investissements d'infrastructures s'accroissent afin de développer les colonies.

Les acteurs locaux de l'économie coloniale

Les ressources agricoles sont exploitées dans le cadre des grandes plantations, grandes concessions, grands domaines, mais aussi d'exploitations plus petites, notamment en Afrique du Nord dans ces deux derniers cas. Surtout, les administrateurs coloniaux visent à persuader les Africains de l'intérêt de faire évoluer leurs modes de culture, leurs méthodes techniques, leur engagement dans le travail de la terre vers plus d'intensité et de rentabilité. Peu à peu, l'émergence de « petits planteurs » d'une envergure relativement aisée consacre la réussite de cette stratégie.

La manière dont les populations africaines sont mises au travail a été déjà largement étudiée. Les conversions s'appuient également sur l'incitation pédagogique et la propagande tournée vers les bénéfices concrets que peuvent tirer les paysans de leur engagement dans ce nouveau système économique. Christophe Bonneuil, historien des sciences et de l'environnement, a notamment montré le rôle des sociétés « indigènes » dans le développement d'une production arachidière plus « moderne » au Sénégal à partir des années 1930.

Le rôle de l'État français a pu être souligné, lui qui, au cours des années 1930 et face à la faiblesse des investissements privés, lance de grands projets de mise en valeur et de modernisation agricole, au Niger notamment dans le cadre de l'Office du Niger, créé en 1932, mais aussi un vaste programme d'aménagement en Moyenne-Casamance en 1948.

Au cours du premier XIX^e^ siècle, des maisons de commerce métropolitaines commencent à contrôler quelques comptoirs et échangent différents produits contre des produits manufacturés. Avec le contrôle de territoires toujours plus étendus, la pénétration commerciale systématique commence dans les années 1860-1880, portée par des dizaines de sociétés. En Afrique subsaharienne, à partir des années 1880, les grandes compagnies concessionnaires pratiquent aussi la traite commerciale. Trois géants s'imposent : la Compagnie française de l'Afrique commerciale-CFAO (1887), la Société commerciale de l'Afrique occidentale-SCOA (1904) et Peyrissac. Cela n'empêche pas deux douzaines de sociétés bordelaises (Maurel & Prom, Maurel Frères, Devès, etc.) de s'étendre depuis le Sénégal vers la Guinée et le Soudan, tandis qu'essaiment les filiales de la firme britannique Unilever. Chacune s'appuie sur des comptoirs de gros dans les ports, des factoreries (grosses boutiques) dans les bourgades de l'intérieur, sur les escales

des fleuves et aux gares des voies ferrées. Des « traitants » locaux ou allogènes (les Syro-Libanais par exemple en AOF) atteignent ensuite les villages.

En Afrique du Nord, où la densité de la population d'origine européenne était forte, des communautés d'affaires entrepreneuriales se sont constituées au fil des décennies : de petits industriels, des artisans, et même de gros patrons à l'échelle du territoire concerné, ont essaimé, avec plus ou moins de réussite et de stabilité en fonction des cycles conjoncturels, des commandes publiques (administration, armée), de la configuration des marchés locaux. De même, en Afrique subsaharienne, des « bourgeoisies commerçantes » se sont multipliées, à l'instar des petits planteurs de Côte d'Ivoire, épaulés, ou des membres de la confrérie musulmane des Mourides au Sénégal.

Les acteurs de l'économie impériale

Dans la typologie qu'il dresse des acteurs du capitalisme d'outre-mer, Hubert Bonin distingue quatre ensembles patronaux impliqués dans l'empire colonial. Le premier ensemble de patrons est constitué par les dirigeants de dizaines de milliers d'entreprises de toute taille impliquées dans le « système économique impérial », chacune dans sa branche d'activité, dès que celle-ci devient un fournisseur de produits à des clients eux-mêmes implantés dans les outre-mer ou un utilisateur de denrées importées par des sociétés actives outre-mer. Le deuxième ensemble de patrons réunit ceux dont la société, sans se consacrer essentiellement à l'empire colonial, en dépend fortement. Inversement, de nombreuses entreprises dépendent des approvisionnements en provenance de l'empire (huileries marseillaises ou bordelaises par exemple). Cela débouche, au niveau local (chambres de commerce, sections de l'Union coloniale, syndicats professionnels, presse économique, foires-expositions), sur une vive implication de ces patrons dans les débats sur les tarifs douaniers, sur les équipements de l'empire, des ports métropolitains (entrepôts, quais) et sur le renforcement des lignes de navigation. Les transitaires, assureurs, consignataires, commissionnaires ont aussi profité de cet élan.

Un troisième groupe rassemble ceux que l'auteur appelle les « patrons acteurs de la colonisation économique » dans les colonies mêmes, attirés par les profits faciles occasionnés par des boums conjoncturels, comme le cacao en Côte d'Ivoire dans les années 1920.

Le dernier groupe est composé des « patrons issus du grand capitalisme » qui déploient des filiales dans l'empire, depuis Paris ou des capitales régionales

comme Marseille, Bordeaux ou Le Havre, ou qui créent des entreprises. On identifie dans les années 1920 quelque 120 entreprises cotées en Bourse qui se consacrent aux outre-mer coloniaux : une quinzaine en Afrique occidentale, environ huit en Afrique équatoriale, une quarantaine en Afrique du Nord, surtout en Algérie. Les deux tiers y exploitent les richesses naturelles.

Les colonies, nécessaires débouchés de l'économie française ?

Le mythe de l'autarcie coloniale

La conquête permet certes dans l'ensemble d'écarter les firmes étrangères de plusieurs territoires, mais pas de tous : l'accord de 1898 entre le Royaume-Uni et la France prévoit un libre accès aux négociants des deux pays à l'ensemble du bassin du Niger ; le Maroc reste « ouvert » grâce à l'accord d'Algésiras (1906). Au cours de l'entre-deux-guerres, plusieurs lois douanières renforcent cependant l'union douanière (complète ou forte selon les territoires).

Si le protectionnisme érige ainsi plusieurs colonies en chasses gardées métropolitaines, l'empire n'a pas vécu en vase clos. Diverses firmes et produits étrangers sont présents, d'autant plus qu'après 1945 l'équipement des colonies passe par l'utilisation d'équipements souvent venus des États-Unis, notamment dans le cadre du plan Marshall.

Des débouchés coloniaux nécessaires à l'économie métropolitaine ?

Les colonies sont pensées comme des réservoirs d'approvisionnements à meilleur coût et de débouchés dans le cadre de « marchés captifs », réservés aux fabrications métropolitaines, dans la lignée de l'Exclusif d'Ancien Régime.

Plusieurs branches d'activité se sont appuyées sur l'empire pour leur croissance et leurs profits. Nombre de sociétés de BTP ont tiré parti des appels d'offres pour les grands chantiers d'équipements publics, comme la Société des Batignolles pour les chemins de fer du Congo.

Jacques Marseille, après avoir évalué les moments où la balance commerciale de la métropole avec ses colonies est excédentaire, conclut dans son travail doctoral que l'empire a été « une bonne affaire », ce qui est

particulièrement vrai de l'Algérie, qui absorbe 45 % des exportations vers l'empire en 1930. Les ventes de produits alimentaires, de tissus et d'habillement dominent. Entre 1880 et 1924, 34 % des exportations de l'industrie cotonnière vont vers l'empire – pas seulement l'Afrique. Cette part atteint 90 % en 1938. L'empire sert de caisse de compensation dans les années de repli du commerce extérieur en absorbant à moindre prix les surplus disponibles laissés par la fermeture des marchés. Jacques Marseille soutient que « le débouché colonial a été essentiellement accaparé par les branches déclinantes, relativement délaissé par les branches ascendantes ».

Des colonies peu industrialisées

L'industrialisation et les investissements « lourds » ont été limités dans les colonies françaises. Le refus de voir les produits métropolitains concurrencés par les produits locaux explique ces choix, mais la faiblesse des marchés locaux et du pouvoir d'achat des populations autochtones est aussi à prendre en compte, tout comme la crainte de l'émergence d'un prolétariat ouvrier sensible à la syndicalisation, voire à différentes idéologies remettant en question la domination coloniale (nationalisme, socialisme, communisme)

L'essentiel de l'industrialisation a reposé sur la première transformation des produits naturels. Dans les années 1930, les huiliers métropolitains (Lesieur) acceptent de s'installer en Afrique du Nord et au Sénégal. Les ateliers de décorticage des arachides se multiplient et quelques huileries sont installées au Sénégal. La Compagnie sucrière marocaine Cosuma, filiale de la marseillaise Saint-Louis, ouvre en 1932, la conserverie de poissons perce au Maroc, et le nombre d'ouvriers, surtout dans cette branche, passe de 11 000 en 1927 à 66 000 en 1935.

C'est surtout après 1945 que les usines ouvrent (huileries, montage de camions, etc.), en même temps que sont élaborés des programmes d'investissements financés par les budgets métropolitains et coloniaux ainsi que par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES), organisme français créé par une loi du 30 avril 1946 qui était chargé d'encourager le développement économique et social des territoires de l'Union française. Ces dispositifs permettent l'installation en Algérie de firmes nombreuses et, comme dans tout le Maghreb, la densité industrielle s'améliore – métallurgie de transformation, cimenterie… – même si elle demeure faible au début des années 1950.

Le coût de l'empire

Le capitalisme avait-il besoin de la colonisation de la fin du XIXe siècle ? *A priori* non. Est-ce à dire que la colonisation n'a pas été une bonne affaire pour la France ? Des réponses commencent à être apportées au cours des années 1980 après le recueil et le traitement de données nombreuses permettant des résultats chiffrés. Au-delà des grandes études macroéconomiques, c'est ensuite à l'aune d'autres échelles que les avantages économiques de la colonisation ont été évalués.

L'importance des colonies dans l'économie française

Plusieurs cités-ports et bassins productifs sont largement tournés vers l'empire : à Marseille par exemple, les échanges coloniaux représentent 24 % du commerce total du port en 1890, 24 à 28 % en 1900-1912 et encore 27 % en 1937 ; entre 1929 et 1937, la part de l'Afrique du Nord descend de 74 % à 54 %, mais celle de l'AOF bondit de 9 à 21 %. Dans les années 1920, l'industrie phocéenne réalise la moitié de ses exportations de sucre vers le Maroc, à qui elle fournit 90 % du sucre importé.

Globalement cependant, à l'échelle nationale, l'empire pèse relativement peu, comme l'a indiqué Jacques Marseille : l'économie française aurait pu se passer des colonies et disposer sans elles d'une croissance satisfaisante. En 1957, le directeur des Affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer, Pierre Moussa, estime que 500 000 Français résidant en métropole tirent directement ou à peu près directement leurs revenus du commerce entre la métropole et les pays d'outre-mer, soit 1 ménage sur 28.

Cela dit, au début des années 1950, près de 40 % des exportations françaises sont tournées vers l'empire. Plusieurs mouvements sont perceptibles : à partir des années 1950, une partie des firmes implantées outre-mer décident, à des rythmes différents, de redéployer leurs activités et leurs investissements vers la métropole et l'Europe. Certaines firmes et capitaux basés en Asie migrent vers l'Afrique subsaharienne et le Maroc au moment de la guerre d'Indochine. Une part importante du patronat s'engage dans la défense des positions françaises outre-mer, comme l'a noté Catherine Hodeir, spécialiste d'histoire économique et culturelle de l'Empire français, pour la période précédant les indépendances. La revue *Marchés coloniaux*, créée en 1945, symbolise par son nom et sa haute qualité cette préoccupation

d'un impérialisme exportateur, surtout vers l'Afrique. Cela dit, compte tenu du contexte politique, les investissements dans les outre-mer sont ralentis ou suspendus dans la seconde moitié des années 1950 et au début des années 1960, en particulier en Afrique du Nord.

Le « fardeau » des colonies

À partir des années 1930, une partie du patronat s'interroge sur le poids des colonies sur l'économie métropolitaine. Ce courant se développe particulièrement dans les années 1950 alors que la reconstruction transforme l'économie française. En 1956, Raymond Cartier, dans ses articles de l'hebdomadaire de masse grand public *Paris Match*, vulgarise l'idée d'un empire « fardeau » dans ce qui devient le « cartiérisme », résumé par une formule choc, « La Corrèze avant le Zambèze », mais anachronique puisqu'elle a été prononcée en 1964 par le député Jean Montalat, qui ne visait plus guère les colonies mais l'aide au développement.

Jusqu'à quel point les colonies ont-elles constitué un fardeau pour la métropole ? Quelques études mettent l'accent sur le fait – difficilement mesurable – d'une compétitivité émoussée faute de mise en concurrence suffisante, surtout pour les industries légères dont beaucoup ont trouvé des débouchés captifs dans l'empire. Non seulement les colonies empêcheraient l'économie métropolitaine de se développer, mais en plus, elles coûtent cher. L'historien Daniel Lefeuvre souligne ainsi que, progressivement, « la France devient le seul client de l'Algérie et lui achète, cher, des produits dont elle n'a souvent que faire ou qu'elle pourrait se procurer ailleurs et à meilleur compte, le blé par exemple. De plus, le financement des infrastructures et des divers projets de développement pèse toujours davantage sur les budgets : le montant des investissements publics de la métropole dans les colonies françaises dans la période 1945-1960, c'est-à-dire essentiellement en Afrique, représente le double de l'aide américaine à la reconstruction versée à la France dans la même période.

La colonisation : un facteur de sous-développement pour les États africains ?

Différents auteurs se sont aussi intéressés aux racines coloniales du sous-développement africain. La croissance dans le cadre d'une autonomie politique et économique aurait-elle été plus forte et plus diversifiée ?

En fonction du niveau de développement de chaque territoire au milieu du XIXe siècle, quels auraient été le rythme, les formes, les processus de décollage économique, si ces territoires étaient restés indépendants ? Personne ne le saura jamais. Cela dit, l'insertion économique et commerciale telle qu'elle a eu lieu dans le cadre impérial s'est faite aux dépens des communautés africaines de négoce, d'artisanat et de production agricole en maturation. De même, les prélèvements sur une longue durée d'environ 20 à 25 millions d'esclaves, toutes traites confondues, avaient déjà sapé des bases humaines du développement économique. De même, les prélèvements de la « rente » agricole, minière, commerciale peuvent être évalués en termes de manque à gagner.

De manière générale, la dépendance caractérise les économies africaines, pendant la colonisation et, jusqu'à un certain point, dans les décennies qui suivent les indépendances, une thématique que les historiens continuer à analyser, tout en cherchant à distinguer ce qui relève de l'héritage colonial – notamment le legs des cultures commerciales en Afrique subsaharienne – d'autres pratiques.

Pour aller plus loin

Bonin Hubert, *L'Empire colonial français : de l'histoire aux héritages. XIXe-XXIe siècles*, Malakoff, Armand Colin, 2018.

Bonin Hubert, « Questions et débats sur l'économie de l'Afrique coloniale française », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (éd.), *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française, 1830*-1962, Levallois-Perret, APHG-Bréal, 2021, pp. 83-104.

Bonin Hubert, Catherine Hodeir et Jean-François Klein (dir.), *L'Esprit économique impérial, 1830-1970 : groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'Empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.

Coquery-Vidrovitch Catherine (dir), « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 232-233, 1976/3-4.

Lefeuvre Daniel, *Chère Algérie : comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997.

Marseille Jacques, *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, Paris, A. Michel, 1984.

Une culture coloniale ?

La domination coloniale est matérielle, elle est également intellectuelle, symbolique et culturelle. Si les impacts culturels de la colonisation sur les sociétés colonisées ne fait guère question – encore s'agit-il d'en définir les manifestations dans les métropoles –, jusqu'à quel point la colonisation a-t-elle modifié les pratiques culturelles des Français eux-mêmes ? S'il est certain que différentes organisations structurent la propagande coloniale, jusqu'à quel point les cultures, les mentalités, sont-elles pénétrées d'une connaissance des réalités coloniales ?

En ce qui concerne la France, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et d'autres chercheurs estiment qu'« un ensemble de dispositifs culturels, juridiques, politiques », d'abord épars, imposeraient « progressivement l'évidence d'une configuration historique marquée en profondeur par le processus impérial et ses prolongements post-coloniaux, configuration qu'il était possible de caractériser sous l'expression « culture coloniale » ; cette « culture coloniale » aurait imprégné en profondeur la société française au point de constituer le cœur de son identité.

S'ils ne nient pas le fait que l'empire est bien présent dans la culture métropolitaine, d'autres historiens en contestent la profondeur, l'étendue, la cohérence, la pérennité et la spécificité. Un débat existe ainsi autour de cette question. Avant d'en voir les principaux aspects, il n'est pas inutile de souligner que les colonies ne sont en rien marginales dans le quotidien et la culture des Français métropolitains au cours des décennies coloniales.

Une culture coloniale officielle : la propagande

Des groupes de pression au service des colonies

L'intérêt pour les colonies existe d'abord dans les milieux d'affaires. Comme le souligne Hubert Bonin, chaque grande ville impliquée dans l'économie ultramarine fait naître une communauté d'intérêts. Les élites provinciales attirées par l'empire se réunissent dans les instituts coloniaux à Marseille (1893), Bordeaux (1901), Nancy (1902), Nice (1927), Le Havre (1929), Montpellier (1931), souvent en liaison avec les chambres de commerce qui, avec les fédérations patronales, œuvrent pour promouvoir les

intérêts locaux auprès des élus politiques de la place. Il s'agit pour eux d'élargir la base de « culture coloniale » entrepreneuriale et expansionniste en multipliant les filières d'information sur le potentiel de développement dans l'empire.

L'expression « parti colonial » émerge dans les années 1870 pour qualifier des groupements divers composant des « réseaux d'influence et d'action aux contours variables mais denses ». Au Parlement, ses membres – environ 80 entre 1880 et 1920 – valorisent les avantages liés à l'expansion impériale sans pour autant se faire élire sur des questions coloniales. Il reste délicat d'apprécier la capacité et l'efficacité réelle de ces hommes d'influence.

Diverses associations plus ou moins importantes cherchent à populariser l'idée coloniale. Parmi elles, l'Union coloniale française, créée en 1893, se présente comme le syndicat des principales maisons françaises ayant des intérêts dans les colonies. Longtemps animée par Joseph Chailley-Bert, son influence s'affirme au tournant du siècle, grâce à sa presse (*La Quinzaine coloniale*, à partir de 1897) mais aussi aux nombreuses conférences qu'elle organise. Dans le même temps, plusieurs comités coloniaux spécialisés cherchent également à influencer les pouvoirs, à l'instar du Comité de l'Afrique française, fondé en 1890 à l'initiative du député Eugène Étienne, notamment suivi par le Comité de Madagascar (1895) et par le Comité du Maroc (1904). Fondée en 1921, la Ligue maritime et coloniale compte environ 100 000 membres en 1930. La propagande en faveur des colonies, de plus en plus active dans l'entre-deux-guerres, continue sous Vichy, qui organise la Semaine impériale en 1941, la Quinzaine impériale en 1942, le train-exposition des colonies entre 1941 et 1944… L'Empire apparaît alors comme une consolation après la défaite de 1940 et une ressource pour le relèvement national (Bonin, 2018).

L'empire au quotidien

Robert Aldrich a cherché à recenser les traces coloniales nombreuses dans le paysage français du début du XXIe siècle, dans les monuments, les noms de rues, les plaques commémoratives, à Paris, en province, dans l'espace public ou dans les musées. C'est également ce qu'ont fait Reine-Claude Grondin, qui s'est intéressée à « l'empire en province » depuis le Limousin du XIXe siècle jusqu'en 1939, et Anthony Darthoit depuis le département du Nord entre 1870 et 1918. Des hommes, des faits, sont mis en exergue, des célébrations sont rappelées, un environnement se dessine qui a fait partie de

l'espace vécu par des générations de Français. La geste coloniale, les « héros » coloniaux, entrent également dans le quotidien des Français par la presse, mais aussi par toute une imagerie coloniale, ou encore par le biais de l'école républicaine, obligatoire depuis le début des années 1880, qui intègre la « plus grande France » dans ses manuels.

Il semble donc qu'au-delà de la capitale et de quelques grandes cités impliquées dans l'économie d'outre-mer, la France des petites villes, des bourgs et des villages a entendu les échos de l'empire.

Exposer l'empire

Qu'elles soient universelles, internationales ou régionales, diverses expositions sont organisées par les principales puissances européennes ; l'empire tient une place de plus en plus large dans ces manifestations où la « mission civilisatrice » et la « mise en valeur » sont mises en avant. Des expositions spécifiquement coloniales sont également organisées par divers groupes d'intérêt et municipalités : en France, deux se tiennent à Marseille en 1906 et 1922. La plus importante – celle qui a suscité la littérature la plus fournie – est l'exposition coloniale organisée à Paris en 1931 qui proclame la réussite à la fois institutionnelle, économique, sociale et culturelle de « la plus grande France » à la porte de Vincennes. Elle accueille 8 millions de visiteurs en six mois malgré les condamnations de la presse d'extrême gauche qui organise de son côté une contre-exposition intitulée « La vérité sur nos colonies ». Des monuments reconstitués, des pavillons de chaque territoire présentent au public parisien, français et étranger l'empire colonial français. Des « caravanes scolaires » viennent de toute la France participer à cette école coloniale. Les organisateurs cherchent à montrer la variété des peuples placés sous la « bienveillante férule de la France » et à justifier l'entreprise coloniale tout en montrant la grandeur de « la plus grande France ». Rares sont les Français qui vont aux empires, les empires viennent donc à eux. Après la Seconde Guerre mondiale, seules les foires-expositions locales évoquent l'économie ultramarine, sans plus de « grand-messe » célébrant ce qui est devenu la France d'outre-mer (C. Hodeir ; F. Chaubet et L. Martin ; H. Bonin).

Les colonies dans la culture

Des motifs, des thèmes venus d'« ailleurs » et notamment d'Afrique imprègnent les productions artistiques, qu'il s'agisse de la musique, des arts plastiques ou de la littérature.

Avant-gardes artistiques

Les musées regorgent d'œuvres montrant l'influence qu'a pu exercer l'ailleurs, notamment nord-africain, sur les peintres, dans le cadre d'un orientalisme pictural sur lequel il a été beaucoup écrit. Plusieurs artistes continuent d'y partir pour découvrir de nouvelles lumières, d'autres motifs, ainsi que le font Paul Klee ou Henri Matisse.

Au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, les civilisations non occidentales, notamment africaines, sont convoquées par certains artistes dans leurs recherches de nouvelles propositions formelles. Les cubistes – Picasso notamment – s'initient ainsi à l'art africain et y puisent une part de leur inspiration, comme le mouvement surréaliste Dada.

En 1919 est organisée la première exposition d'« art nègre » à Paris alors que des collectionneurs se spécialisent dans ces formes d'art, alimentés par des marchands dont les galeries sont fournies par des butins de guerre coloniale, des achats outre-mer ou d'autres formes de pillage – aujourd'hui dénoncées et qui font l'objet de réflexions autour des restitutions aux pays d'origine comme le Bénin (*cf.* Felwine Sarr et Bénédicte Savoye, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain*, novembre 2018).

Les colonies et la culture de masse

Comme l'écrit Hubert Bonin, l'empire se glisse dans nombre de romans auxquels il fournit le cadre d'intrigues. Dépaysement, pittoresque, évasion, exotisme, ouverture à l'aventure, découverte de populations « différentes », certains ouvrages se veulent tout de même critiques et documentaires, comme *Le Voyage au Congo* d'André Gide, publié en 1927, fictionnels, comme *Voyage au bout de la nuit* de Louis-Ferdinand Céline, ou *Batouala, véritable roman nègre*, dont l'auteur, le Guyano-Martiniquais René Maran, reçoit le prix Goncourt en 1921. La plupart des publications, en plus des récits de voyage, exaltent surtout les vertus et le courage des explorateurs, militaires et colons. La littérature pour la jeunesse contribue à cette

acculturation dans les livres de prix ou la bande dessinée où les Africains apparaissent de manière raciste et stéréotypée (*Blondin et Cirage, Manounou*).

L'exotisme est souvent au programme au théâtre, au cabaret, au music-hall, notamment avec la meneuse de revue d'origine américaine Joséphine Baker, dès 1927 aux Folies Bergère. La chanson coloniale devient un genre, entrant dans une culture de masse qui véhicule stéréotypes et préjugés. Des chansons mettent en scène des héros, ordinaires (*Le Zouave, Le Marsouin, Mon Légionnaire*) ou connus (*Brazza et le Congo*), des épisodes célèbres (*Fachoda ou la France en Afrique*) ; d'autres insistent davantage sur un exotisme de pacotille (*Bou-dou-ba-da-bouh chanson nègre* [1913], *La Fille du bédouin* [1927]). La radio, toujours plus répandue dans les foyers au cours de l'entre-deux-guerres, élargit d'autant plus leur diffusion.

Le cinéma enfin contribue à la familiarité avec l'outre-mer colonial. On estime à 400 sur 7 300 longs-métrages du parlant les films consacrés à l'aire impériale, surtout le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Nombre de films ont pu véhiculer des clichés participant d'une culture « colonialiste » : racisme banal, vision d'un empire offrant ses espaces à l'action d'hommes décidés et en soif d'aventure, comme le film de Jean Vallée *Les Hommes sans nom,* de 1937, véritable ode à la Légion étrangère.

L'omniprésence des colonies dans la culture et la société

Pour citer Sandrine Lemaire, qui soutient l'existence d'« une » culture coloniale aux généalogies diverses, celle-ci recouvre « à la fois une idéologie en formation et un ensemble de dispositifs culturels », « partiellement adossée à des savoirs en formation affectant tous les domaines de la pensée ». Plusieurs historiens cherchent donc à cerner « aussi bien les plus puissants supports de diffusion de cette culture (littérature, chanson, cabaret, propagande, théâtre, presse, exposition, exhibition, carte postale ou affiche, manuel scolaire, livre de lecture, image fixe, cinéma…) que les principaux espaces sociaux servant de relais (école, monde militaire, milieux économiques, agence de propagande, monde savant, univers politique…), ainsi que les moments clés de sa promotion (expositions coloniales et universelles…) ». C'est ainsi qu'une culture multiforme se serait imposée, au point qu'elle estime qu'à partir de 1931 et, jusqu'aux décolonisations, le thème « impérial » est omniprésent dans la société.

La « culture coloniale » en débat

Des degrés d'exposition à l'idée coloniale

En Grande-Bretagne, John McKenzie a profondément renouvelé l'histoire des empires au cours des années 1990 en faisant l'hypothèse que la culture britannique a été aussi profondément bouleversée par la colonisation que les cultures des sociétés colonisées. Contre l'idée d'un « esprit impérial » cantonné aux élites anglaises, McKenzie montre que la propagande impériale doit son efficacité à son caractère diffus, reposant sur les objets du quotidien, sur des réseaux informels, et qu'elle trouve sa place dans les pratiques de sociabilité de toutes les classes sociales. L'adhésion à l'empire est générale mais prend des formes socialement différenciées. Bernard Porter, en 2004, relance le débat en suggérant que les Britanniques auraient été, dans leur majorité, des « impérialistes par inadvertance » : pour simplifier à l'extrême, consommer des produits coloniaux ne signifie pas que l'on s'intéresse à la colonisation de cette région du monde.

Il est ainsi délicat de mesurer le degré de pénétration de l'intérêt et des connaissances concernant l'empire au sein des populations. Des strates de Français de plus en plus nombreuses ont pu être impliquées, à des degrés divers, dans la réalité impériale mais, comme le fait remarquer Hubert Bonin, ces degrés varient en fonction de l'implication socioéconomique. Les familles des expatriés dans l'empire (fonctionnaires ou non) puis des retraités revenus en métropole et celles des colons sont directement concernées. Les enseignants chargés de faire la leçon sur les colonies sont eux aussi au courant, mais comment apprécier la perception des intérêts coloniaux chez toutes les professions en contact avec les colonies (ouvriers élaborant des produits vendus outre-mer, douaniers, agents du ministère des Colonies…) ?

Mesurer l'immatériel : un débat scientifique et politique

Pour les partisans de l'idée d'une « culture coloniale », les Français seraient devenus coloniaux « par l'incorporation — souterraine le plus souvent — de discours, de normes, d'attitudes, d'un *habitus* ». Certes, au fur et à mesure, des mots des langues de l'empire – surtout du Maghreb – entrent dans les usages courants, notamment dans l'argot, comme *bamboula*, *baraka*, *bled*, *nouba*, etc. Oui, il y a eu des auditeurs, spectateurs, lecteurs, tout un vaste public pour les productions culturelles intégrant – à des degrés divers – les colonies ; mais

comment mesurer la réception d'une œuvre, la manière dont elle participe à un – ou des – imaginaires ? Les détracteurs des partisans de l'existence d'une « culture coloniale » doutent ainsi de l'existence d'« une » culture, à la fois mal définie et pourtant unifiée, et estiment qu'en l'absence d'une étude des publics et des réceptions, l'histoire de la culture coloniale telle qu'elle s'écrit majoritairement en France est avant tout celle de la propagande coloniale.

La question est aussi politique. Les tenants – en France – d'une culture coloniale proposent également l'idée d'une culture post-coloniale, d'un imaginaire français toujours façonné par le colonial après les indépendances. Comme le souligne Emmanuelle Sibeud en 2011, l'histoire culturelle française a peu adhéré aux hypothèses culturalistes très influentes dans les réseaux anglophones : les historiens français ne comprennent pas de la même manière l'hypothèse post-coloniale selon laquelle le colonialisme serait avant tout une affaire de culture et par là l'un des soubassements des cultures contemporaines. Pourquoi pas, à condition de ne pas confondre histoire et mémoire et, pour cela, s'obliger à l'étude rigoureuse et contextualisée des phénomènes culturels et de leur réception. D'autre part, pourquoi le passé colonial serait-il plus sensible qu'un autre ? Le fait de ramener l'histoire contemporaine de la France au seul passé colonial, en faire une sorte de pierre angulaire de la culture nationale, relève-t-il de l'histoire ou de l'idéologie ?

Des « cultures d'empire » ?

L'expression « cultures d'empire », proposée par Catherine Hall en 2000 au sujet de l'empire britannique, apparaît comme une piste pour intégrer le cadre impérial parmi les évolutions des pratiques culturelles et des systèmes de représentation en métropole, sans l'isoler et sans lui donner *a priori* la première place comme le font les partisans d'une culture coloniale devenue impériale. Il s'agit ainsi de passer de « la » culture impériale à des enquêtes sur les lieux, les moments, les réseaux où se sont effectivement cristallisées « des » cultures d'empire qui peuvent être définies comme des configurations chronologiquement, spatialement et socialement situées où se jouent des transformations des catégories de la vie sociale dont les effets se mesurent à l'échelle impériale (Sibeud, 2015).

Pour aller plus loin

Ageron Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1978.

Aldrich Robert, *Les Traces coloniales dans le paysage français. Monuments et mémoires,* Paris, SFHOM, 2011 [1re édition en anglais 2005].

Bancel Nicolas, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS-éd. Autrement, 2008.

Blanchard Pascal et Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale : la France conquise par son empire, 1871-1931*, Paris, Autrement, 2002.

Blanchard Pascal et Sandrine Lemaire (dir.), *Culture impériale : les colonies au cœur de la République, 1931-1961*, Paris, Autrement, 2004.

Bonin Hubert, *L'Empire colonial français : de l'histoire aux héritages : XIXe-XXIe siècles*, Malakoff, Armand Colin, 2018.

Chaubet François et Laurent Martin, « Chapitre 6 - Cultures coloniales et impériales », *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain,* Paris, Armand Colin, 2011, pp. 143-165.

Dulucq Sophie et Colette Zytnicki, « Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 86, no. 2, 2005, pp. 59-69.

Hodeir Catherine et Michel Pierre, *L'Exposition coloniale : 1931*, Bruxelles, Complexe, 1991.

Jansen Jan C., *Erobern und Erinnern : Symbolpolitik, öffentlicher Raum und französischer Kolonialismus in Algerien 1830-1950*, Munich, Oldenbourg, 2013.

Grondin Reine-Claude, *L'Empire en province : culture et expérience coloniales en Limousin, 1830-1939*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2010.

Markovits Claude, « Culture métropolitaine, culture impériale : un débat entre historiens britanniques », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 57-1, n° 1, 2010, pp. 191-203.

Sibeud Emmanuelle, « Sous la culture coloniale, l'histoire ? », *in* Evelyne Cohen (dir.), *Dix ans d'histoire culturelle*, Villeurbanne, Presse de l'ENSSIB, 2011, p. 199-204.

Sibeud Emmanuelle, « Introduction. Cultures d'empires ? Circulations, échanges et affrontements culturels en situation coloniale », *in* Romain Bertrand, Hélène Blais et Emmanuelle Sibeud (dir.), *Cultures d'empires : échanges et affrontements culturels en situation coloniale*, Paris, Éditions Karthala, 2015.

Les savoirs en situation coloniale

Parfois intégré dans les présentations générales sur la « culture coloniale », un champ historiographique s'est progressivement émancipé, *science and empire*, dont le principal ancrage est celui des *science studies* qui, depuis les années 1980, portent attention aux lieux où s'exerce le travail de découverte, aux instruments qui le permettent, aux pratiques des savants. Élargir le questionnement à des objets qui, sans être des sciences, n'en sont pas moins des savoirs, définis comme un « corps constitué de connaissances », permet de se pencher dans un même mouvement sur d'autres savoirs, comme les savoirs administratifs.

Les savoirs sont de plus en plus apparus comme une entrée pertinente pour explorer les mutations à l'œuvre dans les sociétés colonisées. Comment ces savoirs se constituent-ils ? Jusqu'à quel point participent-ils à la domination coloniale ? Comment intègrent-ils les savoirs « indigènes » ?

De la « science coloniale » aux « savoirs en situation coloniale »

Le modèle diffusionniste et sa contestation

George Basalla, dans l'article « The Spread of Western Science » paru en 1967, envisage la diffusion à l'échelle mondiale des savoirs et des techniques, considérés comme étant d'origine exclusivement européenne, en trois étapes qui sont aussi trois moments d'une relation entre des métropoles et des périphéries. Dans ce modèle, ces dernières sont d'abord un objet d'étude (phase d'exploration) et un lieu de collecte de données traitées au centre ; elles deviennent ensuite des colonies et font l'objet d'un transfert de technologies ; au moment des décolonisations, elles adhèrent à la science occidentale qui devient le fondement de leur développement autonome. Ce modèle centre/périphérie linéaire a ensuite été remis en question, par exemple parce qu'il suppose des périphéries longtemps passives, recevant le progrès de l'extérieur.

Dans les années 1970 émerge la critique de l'entreprise coloniale et de ses prolongements néocoloniaux. Les trois phases du modèle diffusionnistes sont reprises mais la nature de la relation entre centre et périphérie est réévaluée, sur le mode de la dénonciation d'une domination plutôt productrice de sous-développement que de développement. La science, désormais dite « coloniale », est alors considérée comme l'instrument de cette exploitation.

Savoirs et pouvoirs coloniaux

Dans les années 1980, la dimension culturelle de la domination coloniale est toujours davantage mise en avant. Dans ce cadre, la science – ou plutôt le discours scientifique –, considérée comme l'une de ces productions culturelles, fait l'objet d'une déconstruction qui insiste sur sa fonction d'agent de l'impérialisme culturel.

La dénonciation de la collusion entre savoir scientifique et domination coloniale emprunte à Michel Foucault. Les savoirs étudiés dans cette perspective sont ceux de l'anthropologie physique ou culturelle, qui construit des catégories raciales ou ethniques, ou encore les savoirs médicaux, perçus comme le support d'un contrôle imposé aux corps « indigènes ». Ils apparaissent ainsi comme les « outils » de la colonisation, comme Daniel Headrick l'avait montré pour un certain nombre de technologies (chemin de fer, télégraphe, quinine, armes à feu…) dans un ouvrage, depuis critiqué mais dont le titre est souvent mentionné, *The Tools of Empire*.

Les pouvoirs ont évidemment utilisé les savoirs pour asseoir leur légitimité et exercer leur souveraineté ; en retour, ces savoirs ont bénéficié des situations coloniales pour élargir leurs champs d'enquête et d'action. Il faut cependant les envisager de manière plus complexe.

Une relation asymétrique et complexe

Parler de « science coloniale » est problématique dans la mesure où nombre de travaux effectués dans les colonies s'inscrivent dans des disciplines académiques qui ont leur autonomie. Est-il dès lors pertinent d'établir une distinction entre sciences métropolitaines et sciences coloniales ? C'est ainsi que les circulations d'idées, de personnes, les réseaux savants, ont été davantage mis en avant pour comprendre comment se

constituent des savoirs qui, plus que coloniaux, sont davantage à considérer comme « en situation coloniale ».

Des chercheurs venus des anciennes colonies insistent pour restituer aux « périphéries » leur statut d'acteurs dans la fabrication des savoirs : soit en insistant sur les formes de résistance aux savoirs occidentaux – et donc de persistance des savoirs « indigènes » pendant et après la période coloniale, des savoirs éventuellement adaptés (ce qui pose la question de l'hybridation) –, soit en mettant en évidence la présence des savoirs vernaculaires à l'intérieur même des savoirs considérés comme occidentaux. Toute une partie des savoirs naturalistes se font grâce aux apports locaux, largement masqués ensuite par les Européens. On parle alors de co-construction des savoirs.

Certains se sont concentrés sur la manière dont les rencontres entre différents peuples et les maladies tropicales, par exemple, ont changé la science européenne. La tendance est de valoriser à la fois le contexte local et l'action des « intermédiaires », interlocuteurs locaux, assistants et techniciens. Sans nier le facteur de domination intrinsèque à la situation coloniale, le schéma est ainsi rendu plus complexe

L'institutionnalisation de savoirs sur la colonisation

Quelques décennies durant, la colonisation a favorisé l'émergence et l'institutionnalisation d'un corpus de savoirs spécifiques par leur terrain et par leur objet (l'« indigène », la colonie, la colonisation).

L'institutionnalisation de disciplines « coloniales »

L'offre d'enseignements sur les colonies est foisonnante dans les universités, écoles de commerce et grandes écoles, notamment l'École libre des sciences politiques où une section coloniale ouvre en 1886 pour préparer aux concours de l'administration coloniale et aux carrières dans les grandes compagnies, ou bien l'École coloniale, fondée en 1889 pour former en deux ans des administrateurs de l'empire. Cette dernière, devenue ENFOM en 1934, voit sa popularité croître dans l'entre-deux-guerres. L'Université produit également de nombreux docteurs en « sciences coloniales », surtout en sciences juridiques, économiques, et politiques. Si l'Université de Paris

constitue un pôle important de l'enseignement colonial, ce dernier existe également au sein d'instituts coloniaux universitaires de province (Bordeaux, Nancy, Lyon…) ou des colonies (Alger par exemple, où une Université ouvre en 1909). Ces « sciences » s'insèrent également dans des réseaux de sociétés savantes, d'associations coloniales, d'institutions de recherche installées dans les colonies, de musées, de revues, de maisons d'édition. En 1923, l'Académie des sciences coloniales rassemble les élites coloniales de l'Université, de l'armée et de l'administration ; cet organe de propagande du « parti colonial » est également l'un des principaux lieux d'énonciation de la réforme coloniale.

Plusieurs disciplines naissent ainsi : la « géographie coloniale », par exemple, qui évolue de fait vers la « géographie tropicale » au cours des années 1930 ; l'histoire coloniale, pratiquée par des historiens dont Pierre Singaravélou souligne l'inventivité méthodologique (histoire orale, contemporaine, économique, psychologique et sociale, approche comparative) mais qui, s'intéressant avant tout à l'histoire de la colonisation et des peuples colonisateurs, laissent l'écriture des sociétés « indigènes » aux ethnologues. L'intégration de cours consacrés à la législation et à l'économie coloniales a lieu dès la fin du siècle et se traduit par un essor de « thèses coloniales » (642 thèses soutenues dans les facultés de droit de 1886 à 1950, dont plus de 200 sur l'Afrique du Nord). La découverte des droits « indigènes » suscite l'intérêt des universitaires qui développent de nouvelles spécialités (droit comparé, anthropologie juridique) (P. Singaravélou).

Sciences de l'homme et la colonisation

Née au milieu du XIX^e^ siècle, l'anthropologie s'attache d'abord, du moins en France, à mesurer et à comparer, amenant les anthropologues, souvent médecins, à étudier les hommes sous leurs aspects physiques mais aussi à les classer de plus en plus selon des « races » dont le fondement se biologise toujours davantage. En réaction, un groupe conduit par Émile Durkheim estime que la société façonne les individus. De plus en plus de chercheurs sont convaincus, au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, que la mesure physique n'est pas la seule base pour identifier la « race » qui, sans être rejetée, ne permet pas pour autant de déterminer les aptitudes d'un groupe humain. Le renouveau de la « science de l'humanité » passe par la collaboration de deux hommes, Marcel Mauss, un des pères de la « science de la société », et Paul Rivet, médecin militaire. Le terrain devient une pratique à part entière de l'ethnologie, terme choisi pour se démarquer de

l'anthropologie, trop liée à la classification raciale, et pour mieux souligner l'importance que revêt l'étude des diversités culturelles dans la compréhension des comportements humains.

L'Institut d'ethnologie de la Sorbonne est en partie financé par des fonds provenant des colonies auxquelles cette science est censée servir. La « rencontre coloniale » se fait avant tout par des enquêtes de terrain, particulièrement en Afrique. Parmi les jeunes ethnologues, rares sont ceux qui découvrent l'ethnologie par le biais de l'empire, mais plusieurs y choisissent leur terrain (M. Griaule, M. Leiris, D. Paulme…). La possibilité de mener une recherche intensive de terrain dans l'une des colonies françaises a souvent permis aux étudiants de relativiser les notions de race et de culture auxquelles ils avaient été formés. Ils ont été ainsi amenés à considérer toute société dans son ensemble et à historiciser les cultures.

La plupart des objets collectés par les expéditions françaises sont destinés au musée d'ethnographie du Trocadéro, fondé lors de l'Exposition universelle de 1879. En parallèle à une activité centrée sur les régions françaises, il s'occupe aussi de l'empire, sous la conduite d'Ernest Théodore Hamy, également directeur du laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle. Devenu musée de l'Homme en 1937, il travaille en lien avec un réseau de centres dispersés dans les colonies françaises, par exemple le Centre d'études ethnologiques de Brazzaville ou l'Institut français d'Afrique noire à Dakar, deux institutions fondées par des anciens de l'École coloniale (A. L. Conklin).

Des savoirs sur l'Afrique : l'africanisme

Dès la période marquée par la multiplication des explorations en Afrique au XIX^e^ siècle, Isabelle Surun a montré comment elles avaient contribué à une meilleure connaissance des territoires, du point de vue de la géographie, de la botanique, des populations rencontrées et comment elles contribuent à la redéfinition des pratiques de la géographie.

À partir de la fin du XIX^e^ siècle, l'Afrique est érigée en cible d'études par différentes disciplines. Le terme « africaniste » apparaît sous son sens moderne de spécialiste de l'Afrique dite « noire », au milieu des années 1890. L'africanisme peut alors se définir comme une sorte de science politique à « usage colonial » selon Emmanuelle Sibeud qui, avec Marie-Albane de Suremain, a montré le rôle des administrateurs coloniaux dans l'évolution de

ces savoirs spécifiques à partir de la fin du XIXe siècle. Avec nombre de militaires, de missionnaires, de médecins, ils ont effectué des enquêtes dans plusieurs domaines sans nécessairement avoir reçu une formation scientifique adaptée. Ces « amateurs » construisent leur légitimité de savants africanistes grâce à leurs séjours sur le terrain. Elles pointent la qualité scientifique de plusieurs de ces travaux, qui soulignent dans l'ensemble la complexité ou la richesse des sociétés africaines. La Société des africanistes, fondée en 1931, se fixe pour but « l'étude scientifique de l'Afrique et de ses habitants depuis les époques les plus anciennes jusqu'à nos jours » mais, au-delà, un savoir authentique, prenant l'Afrique pour elle-même, se constitue ; des institutions prestigieuses lui ouvrent leurs portes avant la Grande Guerre (Sorbonne, École Pratique des Hautes Études, Collège de France, Muséum, Langues orientales…). Marie-Albane de Suremain a établi une cartographie précise des savoirs africanistes montrant des situations variées selon les disciplines et les territoires, les liens entre institutions métropolitaines et africaines.

Des ethnologues et des géographes venus de métropole effectuent de longs séjours en Afrique subsaharienne dans l'entre-deux-guerres. Menés par des scientifiques proches du musée du Trocadéro, plusieurs missions traversent l'Afrique au cours de cette période (Mission Dakar-Djibouti [1931-1932], Mission Sahara-Soudan [1935], Mission Sahara-Cameroun [1936-1937], Mission Niger-Lac Iro [1938-1939]). Des milliers d'objets, de photographies, de notes, sont rapportés. En sciences humaines et sociales, les fondations d'institutions démarrent aussi dès le début du siècle, mais la dynamique se met en place plus progressivement. L'Institut français d'Afrique noire ouvre à Dakar en 1938 avec des centres locaux dans les différentes colonies de la Fédération.

En 1943, est créé un Office de la recherche scientifique coloniale ; il est rattaché au ministère des Colonies et est destiné à faire naître un corps de chercheurs spécialisés dans les colonies, produisant une science de haut niveau, dans le domaine des sciences de la terre et du vivant aussi bien qu'en sciences sociales. Des antennes coloniales sont créées : l'Institut d'études centrafricaines à Brazzaville et l'Institut de recherche scientifique de Madagascar à Tananarive, en 1946. Des centres et des laboratoires essaiment ensuite (M.-A. de Suremain).

Des savoirs pratiques pour les sociétés colonisées

Savoirs et mise en valeur des territoires

Hélène Blais montre comment la construction de la carte, en Algérie, du fait des travaux qu'elle nécessite (travail de terrain, collecte d'informations, enquêtes, etc.), a affirmé l'autorité du pouvoir colonial sur le territoire colonisé et ses habitants ; elle montre ainsi que les savoirs géographiques ont joué un rôle fondamental dans « l'invention de l'Algérie coloniale » et, par là même, ont été l'un des instruments de l'impérialisme français.

Différents savoirs scientifiques sont mobilisés pour concourir à l'exploitation des richesses des colonies, notamment ceux qui, comme la géologie, la botanique ou l'agronomie, comportent une dimension appliquée : dans le domaine de l'agronomie et de la botanique, de nombreux jardins d'essai, destinés à l'acclimatation des plantes dans les colonies, sont créés entre 1895 et 1903. Des stations expérimentales spécialisées et modernes (par exemple Bambey au Sénégal), pratiquant la sélection des espèces et l'expérimentation, sont aussi installées à partir du début du XX^{e} siècle, participant à la volonté de modernisation et de rentabilisation de l'agriculture. En Algérie, à Madagascar, des stations d'aquaculture sont également implantées. Par ailleurs, la foresterie tropicale se développe.

La médecine dite tropicale participe aussi de la nouvelle organisation du territoire dans sa lutte contre les vecteurs de différentes maladies (trypanosomiase, paludisme…) qui entraînent des mesures sur l'environnement (débroussaillages, régularisation des cours d'eaux, drainage, assèchement des marais), en lien avec les travaux publics des différentes colonies.

L'encadrement des populations

L'ethnologie et l'anthropologie ont été visées par la critique comme des sciences ayant apporté une aide concrète à l'établissement de la domination et de l'exploitation, par le biais de techniques d'encadrement, de catégories élaborées pour penser et administrer les populations (classées en Afrique en ethnies, tribus…) et les territoires conquis. De fait, l'ethnographie a été présentée comme devant « éclairer » les autorités politiques et administratives en charge des colonies. La sociologie, la géographie, l'histoire, mais aussi la linguistique, ont aussi pu participer de cette entreprise, tout comme le droit.

Un bon exemple est celui de la manière dont l'administration a établi la justice « indigène » en AOF, organisée en 1903 : le respect des coutumes était tempéré par le principe qui réservait la possibilité d'écarter du droit local les dispositions contraires aux principes de la « civilisation française ». Une sélection a donc été opérée dans les coutumes, recueillies par plusieurs administrateurs dès la fin du XIX^e^ siècle puis au début des années 1930. En faisant abandonner certaines sanctions, en précisant certains délits, la fabrique des droits coutumiers coloniaux peut ainsi être vue comme une réinterprétation de certaines normes endogènes aux sociétés africaines au sein desquelles des normes métropolitaines ont rapidement été introduites. La même chose a eu lieu en Algérie avec le « droit musulman ».

C'est aussi la médecine qui, visant « à faire du Noir » ou « du Malgache » en quantité (en cherchant à abaisser la mortalité infantile) et en qualité (en s'intéressant à la santé des travailleurs) a participé à l'encadrement des sociétés africaines.

Quid des « indigènes » et de leurs savoirs ?

De plus en plus, la place des savoirs « indigènes » dans le développement des sciences est interrogée, qu'il s'agisse des pharmacopées locales ou des pratiques culturales. Les travaux scientifiques produits par des Européens, notamment en sciences humaines et sociales, sont souvent tributaires d'informateurs locaux africains, interprètes ou autres, dont le rôle et les apports sont loin d'être reconnus dans leurs publications et qui sont peu employés par les institutions scientifiques ou limite leur niveau de recrutement à des niveaux subalternes du fait du faible développement de l'éducation dans les colonies françaises.

Après 1945 cependant, les élites deviennent plus nombreuses. Des Africains ont pu se former à l'université et brillamment réussir, comme Abdoulaye Ly, agrégé d'histoire, qui assure la direction de la section d'histoire de l'IFAN de Dakar, ouvre le musée de l'AOF dès 1954, puis le musée d'ethnologie après l'indépendance en 1961.

De plus en plus, surtout après les décolonisations, les savoirs sur les Africains ont été l'objet d'une réappropriation de la part des Africains eux-mêmes. Depuis les années 1960, les savoirs « autochtones » ou « traditionnels » ont bénéficié d'un engouement croissant auprès des organismes internationaux, au risque de les figer, tandis que les éléments

d'une culture « traditionnelle » sont valorisés par les États indépendants comme un des vecteurs de la construction nationale.

Pour aller plus loin

Blais Hélène, *Mirages de la carte : l'invention de l'Algérie coloniale XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2014.

Blais Hélène, Florence Deprest et Pierre Singaravelou (dir.), *Territoires impériaux : une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

Bonneuil Christophe, *Des savants pour l'empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la « mise en valeur » des colonies française,* Paris, Orstom, 1991.

Conklin Alice L., *A Mission to Civilize: the Republican Idea of Empire in France,* Stanford, Stanford University Press, 1997.

Conklin Alice L., *Exposer l'humanité. Race, ethnologie et empire en France (1850-1950)* [traduction de *In the Museum of Man: Race, Anthropology, and Empire in France, 1850-1950*], Paris, Publications scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, « Archives », 2015.

Gary-Tounkara Daouda et Didier Nativel (dir.), *L'Afrique des savoirs au sud du Sahara (XVIe-XXIe siècle). Acteurs, supports, pratiques*, Paris, Karthala, 2012.

Headrick Daniel R., *The Tools of Empire. Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1981.

Manière Laurent, « Justice indigène et transformations des règles pénales en AOF. 1903-1946 », *in* Daouda Gary-Tounkara et Didier Nativel (dir.), *L'Afrique des savoirs au sud du Sahara (XVIe-XXIe siècle). Acteurs, supports, pratiques*, Paris, Karthala, 2012, pp. 65-90.

Pestre Dominique, *Introduction aux* science studies, Paris, La Découverte, 2006.

Sibeud Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, EHESS, 2002.

Singaravelou Pierre, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la IIIe République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

Suremain Marie-Albane de, « Les savoirs scientifiques dans les relations entre la France et l'Afrique (fin XIXe siècle-1962) », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (éd.), *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française 1830-1962*, Levallois-Perret, APHG-Bréal, 2021, pp. 126-152.

Environnement et colonisation en Afrique

Les recherches abordant la question coloniale sous l'angle de l'histoire environnementale ont surtout pris leur essor depuis la fin des années 1980, particulièrement dans le monde anglophone et sur les colonies britanniques, mais les colonies françaises, notamment africaines, font aussi désormais l'objet de travaux dans cette perspective. Partout, en effet, la colonisation a été un choc pour les environnements. Non que les sociétés africaines n'aient eu aucun impact mais, avec la colonisation, « l'agent exogène de la perturbation dispos[e] de moyens d'action sans commune mesure avec ceux des populations locales » (J. Pouchepadass, 1993), animé d'une volonté conquérante de soumission de la nature qui apparaît essentiellement comme une marchandise.

Les travaux, toujours plus nombreux, s'intéressent notamment aux transformations écosystémiques suscitées par la colonisation, mais aussi à l'importance du terreau colonial dans la naissance et le développement de l'écologie scientifique. C'est une histoire qui croise celle des savoirs en situation coloniale – l'agronomie et la foresterie « tropicale » faisant partie de deux histoires – et qui entre également dans les modalités d'encadrement des populations par l'État colonial, avec ce que cela suppose de résistances.

Des environnements profondément modifiés

Le choc écologique de la colonisation

Différents travaux dressent le bilan environnemental du colonialisme et mesurent les effets écologiques souvent désastreux de la déstructuration des systèmes politiques et économiques d'avant la conquête. Dans sa phase initiale, la colonisation est souvent destructrice pour la nature (W. Beinart et L. Hughes ; F. Locher et G. Quenet).

Il s'agit ensuite d'exploiter les forêts pour les nouveaux besoins liés à la colonisation, qu'il s'agisse des besoins de bois, de l'exploitation des bois précieux ou des lianes à latex, du besoin de terrain pour développer des plantations, de l'agriculture de traite ou de l'élevage. Chasse intensive, pêche,

exploitation minière, modifications des systèmes agraires, ces activités provoquent des bouleversements dans les écosystèmes. L'économie capitaliste, les besoins métropolitains et la mise en place d'infrastructures pour répondre à ces besoins ont largement dévoré les ressources naturelles des pays colonisés avec des conséquences de plusieurs natures : catastrophes biopolitiques (maladies liées à l'évolution des écosystèmes, famines), atteintes à la biodiversité par les destructions d'espèces (par la chasse ou la destruction systématique des espèces nuisibles à l'agriculture ou à l'élevage), effets désastreux sur les sols (érosion, lessivage, latéritisation) du fait des déforestations.

L'imposition de nouvelles cultures et la transformation des paysages

Que la colonie prenne le visage d'une colonie de peuplement comme en Algérie, d'une colonie où les colons sont nombreux (Tunisie), ou d'une colonie d'exploitation, l'ordre écologique évolue avec la colonisation.

Les colonisateurs sont issus d'une culture qui valorise la maîtrise de la nature et sa mise en valeur. L'agriculture européenne est essentiellement sédentaire, assise sur la propriété individuelle, qui n'existe guère dans les sociétés africaines. Tout un discours légitime la prise de possession de la nature, le plus souvent supposée « vierge », donc sans maître et appelant à sa mise en valeur et à son exploitation rationnelle.

Il s'agit bien, d'une façon générale, de favoriser l'expansion de l'agriculture ou de l'élevage sédentaires et le développement des plantations au détriment des formations végétales antérieures, des modes de vie forestiers ou nomades, de l'agriculture itinérante, jugée gaspilleuse et improductive. La mise en œuvre outre-mer de ces conceptions entraîne destruction ou remodelage de paysages. Des plantes nouvelles nombreuses sont acclimatées, comme l'eucalyptus en Algérie, d'autres déjà connues sont cultivées à une échelle inconnue jusqu'alors : en Tunisie, les millions d'oliviers et d'arbres fruitiers plantés entre 1881 et 1956 contribuent à une transformation complète du paysage (D. K. Davis).

Les jardins d'essai se multiplient dans les colonies afin de mener des expériences d'acclimatation et fournir différentes plantes et essences ; après 1900 s'est développée l'agronomie tropicale dans le cadre de stations expérimentales qui ont cherché à accroître les rendements des productions

« indigènes », notamment par l'amélioration génétique, surtout à partir des années 1920. Les recherches portent ainsi sur les oléagineux et le coton en AOF, le café, le cacao, la vanille à Madagascar (C. Bonneuil).

Conserver les ressources : un discours savant pour défendre l'environnement

Longtemps, l'histoire des mouvements de conservation de la nature s'est faite depuis les États-Unis sur les États-Unis. Selon l'historien britannique Richard Grove, ils seraient d'abord nés en contexte colonial dès le XVIII^e^ siècle, alors que l'entreprise coloniale commençait à provoquer une vaste destruction écologique. Une réflexion serait alors née au sein des pouvoirs coloniaux sur la nécessité de la conservation des ressources (une exploitation raisonnée des ressources pour pouvoir continuer de les exploiter), notamment forestières.

À partir du XIX^e^ siècle, cette réflexion va de pair avec un discours scientifique « décliniste » qui met en cause la déforestation et la désertification, attribuées au nomadisme pastoral : le besoin de reboiser les espaces censés avoir été déboisés par les « indigènes » devient un argument fréquemment utilisé pour justifier l'appropriation des terres. Ce récit intègre la théorie de la dessiccation selon laquelle le déboisement ayant causé l'assèchement progressif de l'atmosphère et un changement du climat, la plantation d'arbres permettrait d'augmenter les précipitations.

Diana K. Davis montre comment ce mythe de la déforestation et du surpâturage a été construit par les savants français et les administrateurs dès les premières années de la conquête en Algérie, puis en Tunisie et au Maroc. Les botanistes français qui étudient également le milieu rural d'Afrique de l'Ouest estiment qu'il existait, à la place de la savane, une forêt dense et étendue. Les ceintures forestières autour des villages seraient ainsi des survivances de cette forêt surexploitée. Depuis, il est apparu qu'au contraire, dans ces milieux semi-arides, ces ceintures avaient été créées par les hommes.

Toujours est-il que dans les années 1920, l'ingénieur Louis Lavauden commence à utiliser le terme « désertification », un processus, selon lui, d'origine uniquement anthropique. En Afrique du Nord ou à Madagascar, il met en cause les pratiques agricoles des sociétés rurales qui, en déboisant, épuisent les sols et concourent au « dessèchement de l'Afrique » en raison de cette déforestation généralisée (D. K. Davis).

Tout espace non boisé est vu comme le résultat d'une dégradation de riches forêts anciennes. L'accélération de la déforestation trouve cependant son origine dans la surexploitation des forêts dans la première moitié du XX^{e} siècle. Les trois quarts des forêts humides de Madagascar ont ainsi été détruits.

L'obsession forestière des colonisateurs

Des mesures contre les pratiques forestières des populations locales

Le discours savant délégitimise les pratiques agricoles dites « indigènes », particulièrement celles de l'agriculture itinérante et de l'agropastoralisme dont le caractère destructeur de ressources est dénoncé. À Madagascar, la circulaire de 1909 établit la responsabilité du *tavy* (pratique itinérante d'agriculture sur brûlis) dans la disparition des forêts et la déshumidification du climat des Hauts-Plateaux. Les incendies semi-contrôlés ou le pâturage en forêt, en Afrique du Nord, entrent en conflit avec les usages qui se mettent en place en métropole. Surtout, l'expansion du contrôle de l'État colonial sur les ressources naturelles se heurte partout à la présence des sociétés dont le mode de vie est étroitement dépendant des milieux naturels concernés. Dans l'optique de la mise en valeur, l'agriculteur « indigène » avec ses droits d'usage coutumiers, ses modes d'utilisation multiformes de la biodiversité, ses défrichements non coordonnés, de même que le pasteur itinérant aux troupeaux ravageurs, sont des facteurs de perturbation à réduire. Partout, l'État constitue un domaine forestier public en déclarant bien de l'État toutes les surfaces boisées sans propriétaire prouvé, ne reconnaissant pas les différents droits attachés à la terre (droits de tenure, de location, de mutation, de conventions de pacages et de passages entre sédentaires et nomades). De même, les terres non occupées par des cultures permanentes des sociétés africaines entrent progressivement dans le Domaine de la colonie. La quasi-totalité de l'étendue des territoires africains était considérée comme appartenant à l'État français.

Diverses lois restreignent et criminalisent ensuite la plupart des usages traditionnels de l'environnement. En Algérie, la loi de 1874 sur les incendies officialise la responsabilité collective et la confiscation collective comme sanction au déclenchement des feux de forêt. Celle de 1885 défend le

débroussaillage, la pâture, et permet l'expropriation des terres pour le reboisement au nom de l'intérêt public. À Madagascar, le décret de 1897 prévoit que « les villages pourront obtenir des permis d'exploiter certaines parties de forêt où les habitants ont l'habitude de couper du bois pour leurs besoins journaliers ». Le code forestier marocain de 1921 limite les têtes autorisées à paître gratuitement dans la forêt et prévoit le renouvellement annuel du droit de pâture. En Côte d'Ivoire, les peines prévues pour les infractions forestières consistent en amendes variant de 20 francs à 10 000 francs (A. Bergeret ; C. Bernard ; D. K. Davis ; J. Ibo-Guéhi).

Exploiter la forêt, reboiser les terres

Si la plupart des forestiers refusent les usages traditionnels de la forêt, voire militent pour éliminer les villages des enclaves forestières protégées et faire déguerpir les populations, c'est pour l'exploiter de façon « rationnelle » (c'est-à-dire à la française).

Les exploitations forestières sont réglementées (coupes, ventes) dès le tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles dans la plupart des colonies françaises. Pour faire appliquer la législation, des services forestiers sont organisés, qui doivent également mener des recherches en vue de la mise au point des techniques sylvicoles les plus appropriées. Au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, le Service forestier de l'Algérie compte plus de 650 personnes. À Madagascar, la mise en place du service forestier date de 1896. En 1912, un service forestier est créé en Côte d'Ivoire et, en 1929, il compte 40 gardes auxiliaires « indigènes ». En 1923, un cadre d'agents forestiers « indigènes » est institué. En AOF, cependant, le Service des eaux et forêts du Sénégal est en pleine croissance et, en décembre 1940, une École forestière de l'AOF ouvre à Abidjan afin de former des assistants forestiers « indigènes » pour les diverses colonies de la Fédération.

De plus en plus, la politique forestière vise à soustraire à ce qui est vu comme des abus d'usages une partie du domaine forestier en créant un domaine bien constitué en droit et en superficie : il s'agit alors de constituer des « réserves forestières » qui, dans la mesure du possible, ne doivent pas comprendre dans leur périmètre des villages ou des terrains de culture. Les premières réserves forestières commencent à être créées en AOF dans les années 1920. Jusqu'en 1945, 189 massifs forestiers ont été classés en Côte d'Ivoire ; une trentaine de réserves sont encore créées au cours des années 1950. De même, au Sénégal, le nombre de forêts classées augmente.

En même temps, des programmes d'aménagement et de mise en valeur incluent le reboisement sur des sols trop sollicités. En 1938, la mission d'aménagement de la vallée du Sénégal cherche à ralentir le cours du fleuve en crue, à constituer des écrans de plantations d'arbres contre les vents desséchants, et à reconstituer l'humus des terres de culture. Cette réflexion reprend après la guerre, notamment dans le bassin arachidier où la tension est de plus en plus vive entre la volonté d'accroître les rendements par la mécanisation et la nécessité de protéger les sols (C. Pessis). Des services de défense et restauration des sols sont créés en Algérie (1941), en Tunisie (1946) et au Maroc (1951) (D. K. Davis).

Les populations face à cette manifestation de l'État colonial

Il est beaucoup question, dans l'histoire des sociétés colonisées, des résistances que celles-ci ont opposées au pouvoir colonial. Les résistances au nouvel ordre écologique sont à considérer : elles peuvent prendre la forme de la résistance passive, de menues infractions chroniques et omniprésentes, sans exclure la délinquance plus ouverte.

En Algérie, le service forestier profite de « la question du reboisement » pour renforcer ses prérogatives et mettre en place un encadrement rapproché des « tribus ». Les attitudes coloniales ne sont cependant pas uniformes. Selon les contextes, des usages peuvent être conservés dans la forêt (coupes de bois de feu et de bois d'œuvre pour la satisfaction exclusive des besoins des riverains, récolte de fruits, de plantes médicinales, autorisation de pâturage), des indemnités et des primes de réinstallation sont parfois prévues.

La législation forestière représente un des aspects de la manière dont l'État colonial s'impose dans le quotidien des Africains. L'efficacité des politiques officielles, toutefois, n'est que relative, en raison notamment de la faiblesse des moyens budgétaires et humains affectés à ce domaine, du défaut d'expertise et technique, des difficultés d'application sur le terrain, de la crainte des troubles sociaux. Il n'en reste pas moins que les systèmes agrosylvopastoraux sont peu à peu déstructurés.

Colonisation et protection de l'environnement dans les colonies françaises d'Afrique

Mettre la nature en parcs pour la protéger

Si les politiques coloniales sont avant tout conservationnistes, le « préservationnisme » (visant à sauvegarder des espaces totalement vierges de toute action humaine) tient une place non négligeable dans le gouvernement colonial de la nature. Dès 1912, la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord propose la création de vingt « réserves » où toute extraction de produits quelconques et tout pâturage d'animaux sont interdits.

Différents pouvoirs coloniaux mettent en place un nouvel outil de protection, particulièrement en Afrique : le parc national, c'est-à-dire une aire placée sous le contrôle public, ouverte au public, notamment aux touristes, mais où toute utilisation directe des ressources naturelles est interdite.

Décrets de création des parcs nationaux en Afrique française

Algérie	AOF	AEF	Maroc
1923	1925	1929	1940

À la fin des années 1930, il existe treize parcs en Algérie, mais de taille réduite et qui sont surtout des lieux de villégiature, sans réelles mesures de gestion et de protection. En réaction, un dispositif est proposé, où tout accès au public est interdit, la « réserve naturelle intégrale », catégorie qui exclut toute activité autre que scientifique. C'est à Madagascar qu'un décret de 1927 prévoit la création de dix de ces « réserves naturelles intégrales » (Y. Mahrane, F. Thomas et C. Bonneuil).

Protéger la faune

En effet, la chasse et notamment la chasse au gros gibier, pratiquée par les colons comme un sport, conduit à la raréfaction de plusieurs espèces (L. Arzel). En mars 1914, un rapport du ministre des Colonies pose les bases de la protection de la faune pour l'AOF. On y insiste sur l'insuffisance

des mesures adoptées par les administrations locales en vue de prévenir la disparition de certaines espèces animales. Une politique commence à se mettre en place en 1925 avec la réglementant de la chasse et l'institution des parcs nationaux de refuge pour les espèces animales en AOF. En Côte d'Ivoire par exemple, quelque vingt-cinq espèces sont ainsi protégées, comme le rhinocéros blanc.

Cette politique s'intègre dans un mouvement plus large dont témoigne la Conférence internationale sur la protection de la faune et de la flore d'Afrique qui se tient en 1933 à Londres. La France prend part à cette conférence et signe la convention portant sur la réalisation d'un réseau de réserves et de parcs nationaux, sur la préservation des espèces d'animaux sauvages et de leur habitat, et sur l'interdiction de chasser des gros animaux. Plusieurs réserves de faune sont ainsi créées, par exemple Odzala-Kokoua au Congo en 1935 ou les parcs de Bangui et de Bangora en Oubangui-Chari en 1936.

Du colonial au post-colonial

L'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), créée en septembre 1948 avec l'aide de l'Unesco afin de promouvoir la préservation de la faune et de la flore sauvages à l'échelle internationale, est d'abord dominée par une tendance préservationniste qui promeut activement la création de parcs nationaux et de réserves naturelles à travers le monde, notamment en Afrique. En retour, la FAO reproche à l'UIPN de « protéger la nature contre l'homme plutôt que de conserver la nature et ses ressources pour l'homme ». L'UIPN devient en 1956 l'Union internationale pour la conservation de la nature et ses ressources naturelles (UICN).

Si le récit environnemental décliniste ne s'arrête pas avec les décolonisations et influence encore les politiques des États indépendants, notamment le Maroc et l'Algérie, l'arrivée au pouvoir d'élites africaines développementalistes menace de disparition les dispositifs préservationnistes instaurés dans la période coloniale et qui peuvent s'opposer aux exigences économiques et alimentaires des nouveaux États. Face aux menaces que fait peser la décolonisation sur les dispositifs préservationnistes, l'IUCN lance en 1960 l'*African Special Project* (1960-1963), en collaboration avec la FAO, la Commission pour la coopération technique en Afrique subsaharienne et l'Unesco, mais aussi avec les dirigeants africains. Ce projet est destiné à

évaluer la bonne gestion des ressources naturelles : les parcs et réserves de la période coloniale sont non seulement maintenus mais largement étendus en l'échange d'une aide d'assistance d'expertise technique et financière dans l'aménagement du développement économique des nouveaux États africains (Y. Mahrane *et al.*).

Pour aller plus loin

Arzel Lancelot. « Chapitre 1 - Du gibier au colonisé ? Chasse, guerre et conquête coloniale en Afrique (France, Royaume-Uni, Belgique, 1870-1914) », *in* Amaury Lorin (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles). Sociétés, cultures, politiques.* Paris, PUF, 2013, pp. 13-26.

Beinart William et Lotte Hughes, *Environment and Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

Bergeret Anne, « Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 298, 1993/1, pp. 23-47.

Bernard Claire, « Les débuts de la politique de reboisement dans la vallée du fleuve Sénégal (1920-1945) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 298, 1993/1, pp. 49-82.

Blanc Guillaume, *L'Invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

Bonneuil Christophe, « Pénétrer l'indigène » : arachides, paysans, agronomes et administrateurs coloniaux au Sénégal (1897-1950) », *Études rurales*, n° 151-152, 1999, pp. 199-223.

Boureima Alpha Gado, *Une histoire des famines au Sahel : étude des grandes crises alimentaires, XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Davis Diana K., *Les Mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb,* Seyssel, Champ Vallon, 2012 (*Resurrecting the Granary of Rome: Environmental History and French Colonial Expansion in North Africa,* Athens, Ohio University Press, 2007).

Grove Richard, *Ecology, Climate and Empire: Colonialism and Global Environmental History, 1400-1940*, Cambridge, White Horse Press, 1997.

Ibo-Guéhi Jonas, « La politique coloniale de protection de la nature en Côte-d'Ivoire (1900-1958) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 80, n° 298, 1993/1, pp. 83-104.

Locher Fabien et Grégory Quenet, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/4, pp. 7-38.

Mackenzie John, *The Empire of Nature: Hunting, Conservation and British Imperialism,* Manchester, Manchester University Press, 1988.

Mahrane Yannick *et al.*, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, pp. 127-141.

Mahrane Yannick, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français », *in* Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, pp. 62-80.

Pessis Céline, « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 », *Monde(s)*, 2013/2, pp. 127-144.

Pouchepadass Jacques, « Colonisations et environnement », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 298, 1993/1, pp. 5-22.

Rakoto Ramiarantsoa Hervé *et al.*, « Les discours sur la nature à Madagascar, dans le sillage du *teny baiko* », *Autrepart*, 2015/1, pp. 73-88.

Selmi Adel, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », éd., *Histoire des parcs nationaux,* Éditions Quæ, 2009, pp. 43-58.

Africaines et Européennes : histoire des femmes, histoire du genre en situation coloniale

Jusqu'à une date récente, l'histoire de la colonisation a surtout été pensée « au masculin » : du côté des colonisateurs, il s'agissait d'une histoire d'hommes – explorateurs, soldats, administrateurs –, ce que Christelle Taraud remet en question en insistant sur la présence de femmes, même à ce stade de la colonisation, comme cantinières ou, souvent, prostituées, notamment en Algérie ; l'intérêt des historiens pour les femmes colonisées a également été faible. En 2004, Anne Hugon constatait la relative rareté des ouvrages concernant les femmes, les rapports sociaux de sexe ou la construction sociale du genre relatifs aux territoires anciennement colonisés par la France. Pourtant, comme le notaient dans le même ouvrage Sophie Dulucq et Odile Goerg, « les femmes colonisées ont été un sujet de préoccupation pour les colonisateurs ». Ce constat rejoint les travaux d'Ann Laura Stoler qui souligne à quel point les administrations coloniales ont été obsédées par ce qui relevait de la sexualité, notamment entre colonisateurs et femmes « indigènes ». Progressivement, des travaux comblent les lacunes sur l'aspect féminin de la colonisation, tant du côté des Européennes que des Africaines. L'histoire des femmes (la *her-story*) née aux États-Unis dans les années 1970) a permis de renouveler un récit historique pensé au masculin sous couvert d'universel et de ce fait muet sur la place, le rôle, les actions des femmes. L'histoire du genre – c'est-à-dire l'analyse des différences entre les sexes et des rapports de pouvoir qui en découlent – a permis de réinterroger l'organisation et le fonctionnement même des sociétés du passé. Ces deux courants sont progressivement entrés dans l'histoire du fait colonial. Pascale Barthélémy soulignait encore, en 2011, que l'approche par les femmes et le genre « reste considérée par nombre d'historien·ne·s comme une façon périphérique d'aborder le fait colonial, consistant à apporter des connaissances supplémentaires mais non décisives », et ce malgré des travaux toujours plus nombreux, par exemple sur les Européennes dans les colonies, des travaux également dynamisés par le développement de l'histoire de la mission et des missionnaires, groupe au sein duquel les femmes sont nombreuses. L'intérêt n'est pas seulement « d'ajouter » des femmes et de montrer leur rôle (même si l'enjeu scientifique est – aussi – celui-là), mais de

proposer une autre lecture du monde social et de ses hiérarchies. Poser la question du « genre » en histoire de l'Afrique produit une autre vision de la famille, de la sexualité, de la vie dans les villes et les campagnes, du monde politique ou du monde du travail. Elle permet également de prendre la mesure, par exemple, des inégalités scolaires entre filles et garçons, non seulement sur le plan statistique mais aussi dans les contenus des enseignements et les débouchés accessibles à chaque sexe, donnant ainsi une image plus complète de la réalité passée et des inégalités qui la traversent.

De la femme invisibilisée au développement de l'histoire des femmes et de la perspective de genre en situation coloniale

Une histoire longtemps sans les femmes

Les femmes sont peu présentes dans les histoires écrites jusqu'aux années 1970, notamment en Afrique ou par des historiens anticoloniaux, quand bien même les travaux s'ouvrent de plus en plus à l'histoire des sociétés africaines : l'intérêt pour l'histoire politique, qui est longtemps celle des « grands hommes » et des résistances supposées essentiellement masculines, invisibilise les femmes, par ailleurs très présentes dans les archives coloniales. Les femmes sont d'abord peu convoquées dans les histoires nationales post-indépendances en train de s'écrire. De plus, en France, malgré la féminisation du métier d'historien et le développement de l'histoire des femmes, les spécialistes de cette histoire abordent d'abord peu le champ colonial ou les sociétés non occidentales d'une façon générale.

Le tournant des années 1980-1990

La problématique « femme » arrive graduellement dans la recherche francophone sous l'influence des travaux anglophones. Si les s*ubaltern studies*, malgré leur souci de restituer le rôle et la parole des populations jusque-là marginalisées, se sont d'abord peu intéressées aux femmes, ce sont les chercheurs anglophones qui, les premiers, ont ajouté la variable « sexe » à celle de « classe » et de « race ».

Ainsi, au début des années 1990, « un certain nombre d'initiatives permettent l'accumulation des connaissances en français et sur les colonies françaises comme l'acclimatation des recherches en langue anglaise » (P. Barthélémy, 2011). En témoigne leur place dans des synthèses comme *Colonisation : droit d'inventaire* et *Le Livre noir du colonialisme*. Les études historiques s'efforcent d'abord de montrer le rôle particulier et fondamental des femmes dans les sociétés colonisées, cherchent à préciser la place et l'action des femmes dans leur diversité. Ces problématiques d'histoire des femmes s'articulent bientôt de plus en plus avec celles du genre ; comme le rappelle Arlette Gautier (*Livre noir*), « c'est la construction même des genres, c'est-à-dire à la fois ce qui était attendu en fonction du sexe et les rapports entre les sexes, qui a été bouleversée par les différentes colonisations ».

La perspective du genre

Au cours des années 2000, histoire des femmes et histoire du genre contribuent au renouvellement historique sur les sociétés colonisées. L'analyse des constructions idéologiques assignant aux individus – femmes et hommes – des rôles précis concerne surtout les femmes, mais certaines études insistent sur la manière dont la colonisation est un moment de redéfinition des masculinités – survirilisation des conquérants, dévirilisation des peuples soumis, construction de la masculinité sous l'angle des viols –, mais aussi de catégorisation des aptitudes physiques et guerrières de certaines populations par rapport à d'autres, dans le cadre de la rhétorique des « races martiales (ou guerrières) » qui valorise des groupes humains selon les canons de la virilité militaire (résistance, endurance, force, agressivité…).

La perspective de genre consiste également à questionner, sous l'angle des rapports sociaux de sexe, la mobilisation politique, les processus de construction des identités masculines et féminines, la relation au corps (O. Goerg, 2007). Ces questions interrogent les hiérarchies en « situation coloniale » et montrent des conjonctions d'intérêts possibles entre hommes européens et africains, des relations complexes entre hommes blancs et femmes colonisées, et à l'inverse des hiérarchies de classe au sein du groupe des femmes colonisées, et des affinités, mais aussi des incompréhensions, entre Européennes et Africaines (P. Barthélémy).

Un regard historien sur les Africaines

Femmes et hommes n'ont pas été assujettis de la même manière ; les contraintes qui pèsent sur les uns et les autres diffèrent. Hommes et femmes n'ont donc pas répondu de la même manière aux pressions subies et n'ont pas développé non plus les mêmes stratégies d'adaptation. Catherine Coquery-Vidrovitch est l'une des premières à avoir, en 1997, consacré un ouvrage aux Africaines ; au-delà de l'infinité des situations, elle cherche à faire percevoir comment la colonisation fait évoluer « la » condition féminine – elle-même difficilement saisissable dans toute sa diversité. Exhumer l'existence de femmes-chefs, régentes, esclaves, mais aussi esclavagistes, commerçantes, paysannes, migrantes, prisonnières, prostituées ou ouvrières, romancières, combattantes et même ministres ou députées (aujourd'hui présidentes), aurait permis de rendre visibles ces oubliées de l'histoire et de donner des modèles d'identification aux jeunes filles africaines d'aujourd'hui.

Les femmes face à la domination coloniale

Femmes libres ou esclaves, jouissant parfois d'une autonomie relative en Afrique de l'Ouest, voire d'un certain pouvoir politique (dans le centre du Cameroun, en Casamance, chez les Baoulé de Côte d'Ivoire et bien sûr à Madagascar où règne une reine au moment de la mise en colonisation), les femmes, essentiellement des paysannes, connaissent essentiellement la sujétion au pouvoir masculin.

Quel qu'ait pu être leur statut antérieur, le sort de ces paysannes s'aggrave en général avec la colonisation. Celle-ci ébranle en effet un équilibre fragile, notamment du fait de l'apparition ou intensification de l'économie commerciale : dans l'ensemble, les femmes assurent la subsistance tandis que les hommes sont employés aux cultures nouvelles qui favorisent leur entrée dans l'économie monétaire.

La colonisée du colonisé : la femme dans le nouvel ordre colonial

Les Français décident, par la loi foncière coloniale de 1904, de ne reconnaître comme légale que la propriété privée, personnalisée et enregistrée. Là où elle existe, toute propriété est quasi automatiquement attribuée au chef de famille, le mari. Là où il existait, le droit à la terre pour les femmes décroît, en même temps que le recul des usages matrilinéaires.

Qu'elles viennent de l'administration ou des missionnaires chrétiens, les représentations visant à transformer les sociétés africaines reposent sur une conception européo-centrée du mariage, modèle idéologique qui inclut la monogamie, la fidélité (des femmes), la procréation, la parentalité. Les femmes sont vues comme des vecteurs de l'évangélisation à qui on doit apporter une éducation spécifique destinée à en faire des épouses chrétiennes et des bonnes mères de famille. Les missionnaires font notamment pression contre la polygamie et contre un âge trop précoce au mariage, pouvant s'affronter avec l'administration sur cette question.

L'idéologie coloniale, pétrie de morale chrétienne et de droit romain, a dans l'ensemble privilégié les hommes. Malgré le fait que l'autorité des chefs s'affaiblit, l'administration coloniale s'allie avec eux, particulièrement au cours des années 1930, pour renforcer l'autorité masculine. Cela se voit notamment au moment de la rédaction des grands coutumiers (recueil des coutumes), au début du XX^e siècle et dans l'entre-deux-guerres en AOF et AEF, destinés à servir de base à la justice « indigène ». Les chefs en profitent pour affirmer leur autorité menacée par diverses initiatives féminines. L'administration est en général peu favorable aux femmes, mais l'étude des archives judiciaires montre qu'elles peuvent faire valoir leurs droits en matière de mariage, de séparation, de divorce, dans le cadre notamment de la justice coloniale. C'est notamment le cas des femmes d'Afrique de l'Ouest qui peuvent venir se plaindre aux tribunaux, ce qui montre que les jugements ne sont pas toujours à leurs dépens (M. Rodet).

Enfin, c'est à la reproductrice que s'attaque la politique coloniale qui, de plus en plus, oriente la médecine vers l'encadrement de la maternité afin de réduire la mortalité infantile et permettre l'approvisionnement de l'économie en main-d'œuvre.

Colonisation et émancipation

Les migrations des jeunes femmes vers les lieux créés par la colonisation ne sont encouragées ni par les colonisateurs ni par les milieux africains traditionnels. Le travail des femmes dans les structures coloniales (plantations, grands domaines, éventuellement usines) est encore peu traité en ce qui concerne les Africaines. Leur présence est cependant avérée.

Leur présence dans les villes en revanche, à partir du début du XX^e siècle, est de mieux en mieux connue. Émerge ainsi dans les villes une catégorie nouvelle, les femmes indépendantes, capables de subvenir à leurs besoins et

à ceux de leur famille, sans aide. Beaucoup d'attention a été accordée à la prostitution – en Afrique subsaharienne ou au Maghreb (C. Taraud), mais il ne s'agit pas de la seule opportunité d'emploi. Elles ont notamment pris une place privilégiée dans le petit capitalisme marchand, informel ou pas. Le cas des Nana Benz de Lomé, grossistes et revendeuses de tissus, dont le nombre ne cesse de croître à partir des années 1930, est bien connu, mais certaines femmes, à Dakar, acquièrent elles aussi une puissance commerciale réelle. À partir des années 1930 également, en Afrique de l'Ouest, le travail au service des colons blancs s'est féminisé. La situation de domestiques est bien connue maintenant grâce aux travaux de Violaine Tisseau sur Madagascar, de mieux en mieux au Maghreb (Mekaoui-Chebout, 2020). Elles sont également insérées dans d'autres emplois salariés. En Algérie, l'industrie – textile, tabac, industries alimentaires – emploie au début du XX^e^ siècle près de 22 000 femmes, dont 2 800 musulmanes.

Même si ce phénomène ne concerne qu'une infime minorité, la scolarisation concerne de plus en plus d'Africaines, dont une partie, diplômée, accède aux nouveaux métiers comme institutrices, infirmières ou sages-femmes (P. Barthélémy, 2010).

Quant à leur rôle dans le champ politique, qu'il s'agisse de militantisme à partir des années 1930 ou de la revendication de droits de citoyenneté, la place des Africaines a été fortement revalorisée ces dernières années dans une série de travaux surtout menés sur l'AOF (P. Barthélémy, A. Hugon, O. Rillon). Victimes des guerres, leur rôle dans la résistance pendant les conquêtes peut être maintenant mis en avant ; il est davantage étudié dans les guerres de décolonisation, surtout en Algérie (N. Vince ; D. Amrane, C. Brac de la Perrière) mais aussi au Cameroun (R. Ndengue).

Les Européennes en Afrique : une autre histoire de la colonisation

C'est à partir du début des années 2000 que les travaux se développent sur les Européennes dans les colonies, notamment en Afrique.

Des Européennes en situation coloniale

À part en Algérie où, au début du XX^e^ siècle, les femmes « européennes » sont aussi nombreuses que les hommes « européens », c'est d'abord par leur faiblesse numérique et le déséquilibre entre hommes et femmes que leur

présence est abordée, et par l'importance des unions mixtes qui pallient leur absence : comme l'ont montré de nombreuses études abordant la colonisation au prisme du genre, le corps et la morale sexuelle sont au cœur du rapport colonial. Avec l'amélioration des conditions sanitaires, les femmes « blanches » arrivent toujours plus nombreuses et le ménage européo-européen est valorisé.

Les colonies, un espace d'opportunités professionnelles pour les femmes ?

En Algérie, colonie de peuplement, le travail des femmes a d'importantes similitudes avec celui des métropoles d'origine (C. Robert-Guiard). Dans le reste des colonies, elles travaillent souvent pour l'État colonial dans le cadre de la « mission civilisatrice », comme soignantes ou enseignantes, ce qui permet à la fois de créer une élite colonisée et de faciliter le maintien à la colonie des enfants des colonisateurs. À Madagascar, par exemple, au début des années 1920, les seules femmes européennes engagées au service de l'État français sont des enseignantes. Elles sont 43 femmes. Les motivations de départ sont financières, mais l'expatriation peut aussi être pensée comme un mode d'émancipation.

La figure toujours mieux connue des femmes missionnaires

Alors qu'à la fin du XVIII^e^ siècle, le missionnaire est essentiellement un homme, au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles la majorité des missionnaires catholiques dans le monde sont des femmes et principalement françaises ; de plus en plus de femmes protestantes deviennent missionnaires, soit seules, soit comme épouses de pasteurs.

Les missionnaires catholiques, les principales présentes dans les colonies africaines de l'empire français – les protestantes n'étant pas rares à Madagascar –, dispensent l'instruction religieuse spécifiquement ou dans le cadre de leur travail social (écoles, dispensaires, tournées médicales). Les femmes et les enfants étant placés au centre des efforts missionnaires, leur présence est essentielle, ne serait-ce que parce qu'en tant que femmes, elles ont plus de possibilités que les prêtres d'accéder aux femmes et aux mères, dont ils pensaient qu'elles pouvaient faciliter la conversion de leur famille.

Comme le souligne Sarah A. Curtis, ces dizaines de milliers de femmes ont longtemps été absentes de l'histoire religieuse, de l'histoire des femmes et de l'histoire coloniale, quand bien même elles prennent une importance croissante dans la stratégie missionnaire, une omission qui contraste curieusement avec l'histoire de l'empire britannique où l'histoire des missions a été un sujet abondamment traité. Cela fait peu de temps que les femmes missionnaires sont considérées comme un sujet de recherche. N'apparaissant pas comme des réformatrices, elles ont peu intéressé l'histoire des femmes à ses débuts mais, « l'habit modeste et le comportement discret qui leur ont permis d'être si bien acceptées par les officiers coloniaux comme par les populations « indigènes », ont également rendu invisible la radicalité de leur action aux yeux des historiens » (Sarah A. Curtis) : elles voyagent à travers le monde, gérant leurs propres affaires, s'affranchissant de l'autorité masculine. Leur rôle est de plus en plus étudié en Afrique – au Maghreb notamment.

Pour aller plus loin

Amrane Djamila, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991.

Barthélémy Pascale, « La professionnalisation des Africaines en AOF (1920-1960) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire,* 2002/3, n° 75, pp. 35 à 46.

Barthélémy Pascale, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale*, 1918-1957, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Barthélémy Pascale, Luc Capdevila et Michelle Zancarini-Fournel, « Femmes, genre et colonisations », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 33, 2011, pp. 7-22.

Barthélémy Pascale, *Sororité et colonialisme : Françaises et Africaines au temps de la guerre froide, 1944-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

Bouilly Emmanuelle et Ophélie Rillon, « Relire les décolonisations d'Afrique francophone au prisme du genre », *Le Mouvement social*, vol. 255, n° 2, 2016, pp. 3-16.

Brac de la Perrière Caroline, *Derrière les héros : les employées de maison musulmanes en service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Clancy-Smith Julia et Frances Gouda (dir.), *Domesticating the Empire: Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville-Londres, University Press of Virginia, 1998.

Coquery-Vidrovitch Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 1994.

Coquery-Vidrovitch Catherine et Françoise Thébaud (dir.) « Femmes d'Afrique », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 6, 1997.

Curtis Sarah A., « À la découverte de la femme missionnaire », *Histoire et missions chrétiennes*, 2010/4, pp. 5-18.

Dulucq Sophie et Odile Goerg, « Le fait colonial au miroir des colonisées. Femmes, genre et colonisation : un bilan des recherches francophones en histoire de l'Afrique subsaharienne (1950-2003) », *in* Anne Hugon (éd.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle,* 240 p., Paris, Karthala, 2004, pp. 43-70.

Gautier Arlette, « Femmes et colonialisme », *in* Marc Ferro (dir.), *Livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle, de l'extermination à la repentance*, Paris, R. Laffont, 2003, pp. 569-607.

Goerg Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio, Histoire, femmes et sociétés,* n° 6, 1997, pp. 105-125.

Goerg Odile (dir.), « Perspectives historiques sur le genre en Afrique », *Cahiers Afrique*, n° 23, 2007.

Hugon Anne (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004.

Mekaoui-Chebout Nassima, « Oppressions à l'embauche : chercher du travail comme domestique dans la capitale coloniale à l'aide des petites annonces de *L'Écho d'Alger* (ca. 1914-1945) », *Histoire, économie & société*, vol. 39, n° 3, 2020, pp. 67-83.

Ndengue Rose, « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés », *Le Mouvement social*, 2016/2, pp. 71-85.

Robert-Guiard Claudine, *Des Européennes en situation coloniale : Algérie, 1830-1939*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2009.

Rodet Marie, *Les Migrantes ignorées du Haut-Sénégal (1900-1960)*, Paris, Karthala, 2009.

Stoler Ann Laura, *Carnal knowledge and Imperial Power: Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002.

Taraud Christelle, *La Prostitution coloniale : Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Paris, Payot, 2003.

Vince Natalya, *Our Fighting Sisters: Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

Rechercher

La domination française en Afrique

Jusqu'aux années 1880, la France dispose d'un domaine colonial relativement modeste en Afrique. Implantée à Saint-Louis, sur l'embouchure du fleuve Sénégal depuis le XVII^e siècle et commençant à affirmer sa présence dans l'hinterland à partir des années 1860, c'est surtout en Afrique du Nord que son extension est massive : elle colonise l'Algérie à partir de 1830 et la Tunisie devient protectorat en 1881.

Le dernier tiers du XIX^e siècle voit plusieurs États européens, souvent déjà présents en Afrique par des comptoirs ou de modestes colonies, se lancer dans la conquête du cœur du continent pour des raisons politiques et économiques. Dans le bassin du Congo, le roi des Belges souhaite créer un État mais les Portugais, les Britanniques, les Français et les Allemands sont aussi concernés. Les représentants européens réunis à la conférence de Berlin (1884-1885) fixent les règles de la liberté de navigation et de commerce dans les bassins des fleuves Niger et Congo et établissent les formalités de l'occupation ultérieure de l'intérieur du continent à partir de zones d'influence, occupation dont les fondements moraux relève d'une « mission civilisatrice » qui cherche notamment à éradiquer l'esclavage pratiqué à l'intérieur du continent. L'expansion depuis les côtes s'accélère dans les années qui suivent, selon les logiques diverses caractérisant l'argumentaire colonial, qui mêle intérêt économique et, surtout, préoccupation de rang et de puissance.

La conquête de territoires

Des avancées sans guerre : explorations et traités

L'avancée des Européens en Afrique ne se fait pas que par la guerre, qui souvent n'est pas le premier mode de contact. Dans la Corne de l'Afrique, entre 1862 et 1917, la France signe plusieurs traités avec les sultans afars et avec les chefs issas. Ces signatures se font essentiellement par la négociation, plus rarement par la contrainte, faute de moyens. En Afrique subsaharienne, plusieurs centaines d'actes sont signés entre des explorateurs conquérants et des Africains. Dès le milieu des années 1870, il s'agit pour l'explorateur Pierre

Savorgnan de Brazza de planter le pavillon tricolore, mais aussi de créer des avant-postes commerciaux le long de l'Ogooué et de la rive droite du Congo.

Ces traités se multiplient au cours des années 1880 : une des conditions stipulées à Berlin comme nécessaire à la reconnaissance des droits des puissances européennes est la signature de traités avec les chefs locaux. Cela signifie nombre de discussions, de traductions des deux côtés, chacun devant faire avec les codes culturels de l'autre ; dans ce qui deviendra le domaine colonial français dans l'Ouest de l'Afrique, on en compte 226 entre 1880 et 1890, généralement rédigés en arabe qui est la langue primordiale des échanges écrits, le peu d'individus lettrés au début de la conquête l'étant en arabe – par exemple, c'est en arabe que Samori communique avec ses généraux – et un certain nombre de militaires maîtrisant également plus ou moins la langue. Le traité représente alors un équilibre temporaire des forces, qui peut être rompu à tout moment en cas de non-respect des obligations contractuelles, comme c'est le cas des traités conclus avec l'empereur toucouleur Ahmadou, non ratifiés et non respectés par la France. Les Français doivent aussi s'accommoder des luttes politiques entre pouvoirs politiques africains : en 1882, l'appui des Français installés dans le poste militaire de Kita est sollicité par les notables de Keniera contre les menaces de Samori qui exige leur soumission. L'affrontement militaire commence.

Des guerres coloniales nombreuses et violentes

Les logiques diplomatiques ne doivent pas faire oublier que la conquête est aussi une histoire guerrière violente. Plusieurs expéditions sont organisées par la France contre les États entravant leur progression vers le Niger, le Tchad et le Haut-Nil, ainsi que ceux empêchant la jonction entre ses possessions de part et d'autre du Sahara.

À partir de la côte atlantique, les militaires français organisent des expéditions vers l'intérieur du continent, suscitant des conflits majeurs avec les souverains locaux (Ahmadou jusqu'en 1893 ; Samori, capturé en 1898 ; Béhanzin, qui se rend en 1894). La large autonomie des troupes coloniales françaises permet de progresser très vite du Sénégal au Tchad. Depuis l'Algérie, trois expéditions pénètrent également le continent, se heurtant au sultan de Bornou, Rabah, qui meurt à la bataille de Kousseri (22 avril 1900) lors la dernière grande action de conquête française en Afrique subsaharienne. Le renversement de la reine de Madagascar, Ranavalona III,

a lieu en 1895. Quant au Maroc, il commence à passer sous la domination française à partir de 1901 au prix d'affrontements continus qui se poursuivent après la signature du traité de protectorat en 1912.

Les grandes opérations, batailles ou sièges, sont rares en terrain colonial. La guerre de partisans l'emporte. Les armées européennes sont confrontées à des forces miliaires agissant selon des modes opératoires divers mais recourant souvent à des procédés de harcèlement que leur permettent leur connaissance du terrain et leur grande mobilité. D'abord désorientés par ces pratiques non conventionnelles, certains officiers adaptent leur pratique à celle de leurs adversaires : de petits détachements légèrement équipés résistent aux attaques-surprises et engagent la poursuite. Ce sont les « petites guerres », théorisées par Charles Callwell (*Small Wars* : *their Principles and Practices*, 1896) : qualifiées de « petites » parce que l'adversaire n'y est pas considéré comme un égal, elles aboutissent en général à un affranchissement des règles de la guerre telles qu'elles sont en train de se mettre en place en Europe, notamment en ce qui concerne le traitement des prisonniers. Dans ces guerres, définies comme non conventionnelles, on s'autorise toutes les confusions entre combattants et non-combattants. Il faut intimider par des gestes forts, utiliser les civils comme otages, soumettre en affamant. C'est la politique de la terre brûlée, utilisée dans les années 1840 en Algérie, mise en pratique notamment par l'administrateur colonial Gabriel Angoulvant en Côte d'Ivoire.

À la fin du XIX^e^ siècle, le sud du Soudan est convoité par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Belgique. Désertée par les Britanniques après l'insurrection mahdiste de 1885, la zone entre cependant dans deux projets concurrents : l'un français, d'expansion vers l'Est pour relier l'Atlantique à Djibouti, occupé depuis 1885, l'autre britannique, qui vise à relier l'Égypte à l'Afrique australe. À l'été 1898, la mission Marchand atteint Fachoda, un poste militaire égyptien situé dans le Sud du Soudan, immédiatement rebaptisé Fort Saint-Louis. En août, les Britanniques vainquent les troupes mahdistes. La route du Haut-Nil leur est à nouveau ouverte. Ils atteignent Fachoda le 19 septembre et exigent le départ des Français, ce qui provoque à l'automne, entre Londres et Paris, une grave crise politique. Marchand quitte Fachoda en décembre et atteint Djibouti en mai 1899. Les intérêts divergents des puissances s'illustrent également au Maroc lors des deux crises entre la France et l'Allemagne en 1905 et 1911. Les gouvernements préfèrent cependant négocier.

La conquête ne signifie pas la maîtrise du territoire, et la « pacification » qui la prolonge n'empêche pas que subsistent des poches de territoire échappant à l'emprise coloniale, tandis que de multiples soulèvements défient en permanence la capacité de l'autorité coloniale à se maintenir. L'ensemble du territoire malgache est soumis 1905 ; des résistances ont lieu jusqu'en 1916 ou 1919 dans certains cantons de la Basse-Casamance et de l'Ouest ivoirien. Dans le Sahara, les résistances durent jusque dans l'entre-deux-guerres, sans compter d'autres événements comme la révolte du village de Margueritte en Algérie en 1901. Au Maroc, la conquête n'a jamais été totale : la guerre du Rif (1921-1926) relève à la fois de la guerre de conquête et de la répression d'un mouvement de résistance anticoloniale tandis que dans le Sud du protectorat, entre 1931 et 1934, c'est à une véritable guerre de reconquête que se livrent les Français.

Les moyens de la conquête : une armée largement composée d'Africains

Si les Français sont dotés d'un armement moderne, les Africains n'ont pas sous-estimé cet aspect. Ainsi au Soudan, en 1888, l'effectif total des troupes coloniales est d'environ 750. En face, Ahmadou dispose d'une armée de 10 000 hommes, dont 4 000 cavaliers. Samori a mis au point un système militaire perfectionné qui s'appuie sur une troupe permanente, quasi professionnelle, renforcée le cas échéant par des soldats levés dans les villages affiliés et les territoires vassaux. Il se procure des armes au Sierra Leone. L'armée malgache dispose d'un armement moderne et de bonnes fortifications. L'avance technologique française s'affirme cependant. Au Maroc, des colonnes mobiles bien équipées (mitrailleuses, artillerie de montagne) bénéficient d'une couverture aérienne.

Ces conquêtes se font avec des armées largement composées d'Africains. Depuis la mise en place, au début des années 1830, de l'Armée d'Afrique – devenue en 1873 le 19e corps de l'armée française –, qui conquiert l'Algérie, la France emploie des soldats « indigènes ». Le gradient nord-sud établi par Jacques Frémeaux de l'importance des troupes européennes engagées montre qu'en Afrique du Nord, en raison de l'acharnement des résistances mais aussi de la proximité avec la métropole, les effectifs ont été nombreux, pour la conquête de l'Algérie d'abord. Le corps d'occupation de Tunisie compte 40 000 hommes en 1881, celui du Maroc 80 000 en 1912. La zone intermédiaire entre Afrique du Nord et Afrique subsaharienne voit l'emploi

d'effectifs moins nombreux mais loin d'être négligeables : le corps expéditionnaire français à Madagascar compte ainsi 15 000 hommes à la fin du XIXe siècle. Pour la conquête de l'Afrique subsaharienne, la France envoie 4 000 hommes au Dahomey en 1892, mais jamais plus de 4 000 à la fois pour le Soudan-Niger.

En revanche, les soldats africains sont nombreux dans les rangs français. L'abolition de la traite négrière au cours du XIXe siècle a rendu disponible un grand nombre de combattants professionnels au chômage et d'esclaves désormais vendus sur le marché intérieur et embauchés par les Français. En Afrique de l'Ouest, les autochtones sont recrutés dans les régiments de tirailleurs à partir de 1841, le décret portant création du corps des tirailleurs sénégalais étant signé en 1857. Les soldats recrutés ensuite en Afrique et à Madagascar sont appelés initialement en fonction de leur région d'origine (tirailleurs sénégalais, haoussas, gabonais, etc.) mais l'expression « tirailleur sénégalais » s'impose alors que les Sénégalais sont progressivement devenus minoritaires au sein de cet ensemble. Les autorités militaires recrutent presque exclusivement au sein de certaines ethnies, celles dont on estime qu'elles sont des « races guerrières » – surtout des populations qui peuvent trouver dans l'armée des ressources que ne leur procurent plus leurs activités économiques habituelles. Il semble aussi qu'au fil du temps une tradition de service militaire s'est établie dans certaines régions, notamment dans les zones densément peuplées habitées par les Mossi et les Bambara.

L'enrôlement se fait par rachat de captifs, incorporation de prisonniers, volontariat. Le recrutement s'accélère avec la colonisation du continent. D'un seul régiment de tirailleurs en 1882, on passe à quatre en 1903. Ils sont censés être plus résistants que les soldats métropolitains aux maladies locales et mieux connaître le terrain ; ils coûtent aussi moins cher : en 1900, un tirailleur sénégalais coûte 980 francs par an et un soldat de l'infanterie de marine français plus du double.

Les tirailleurs « sénégalais » combattent largement selon la tradition africaine. Les exactions de la colonne Voulet-Chanoine à travers le Niger en 1899 – politique de la terre brûlée, paiement des soldats en esclaves, exécutions à l'arme blanche, usage massif du travail forcé – sont alors des pratiques courantes. Les deux officiers se sont d'ailleurs en partie inspirés des pratiques de Samori, dont ils avaient récupéré une partie des soldats. Sans ces « dogues noirs de l'Empire » comme les a qualifiés l'écrivain et président sénégalais Léopold Sédar Senghor en 1964 dans son poème *Prière de paix*, utilisés pour la conquête des territoires, non seulement en Afrique

occidentale mais aussi à Madagascar (1895) ou au Maroc (1905) puis affectés au maintien de l'ordre comme c'est le cas dans la Corne de l'Afrique, l'entreprise coloniale aurait été bien plus coûteuse.

Les troupes se déplacent surtout à pied, en terrain inconnu, sur des terrains divers. En plus des soldats, l'armée française a besoin de porteurs nombreux, éléments essentiels à toutes les armées coloniales, sans qu'ils soient militaires, dont le recrutement exerce une très forte ponction sur les populations.

La mise en place d'une administration coloniale

Une fois la conquête achevée, les colonies dépendent de différents ministères : Intérieur pour l'Algérie, Affaires étrangères pour les protectorats, l'essentiel du ministère (de la Marine et) des Colonies. Sur le terrain, l'administration prend des formes multiples.

La pacification

Le contrôle du territoire passe d'abord par l'installation d'un réseau télégraphique qui, en 1872, atteint 6 000 kilomètres en Algérie ; à partir des années 1870, en Afrique occidentale, au fur et à mesure que des postes militaires sont construits et reliés à un réseau télégraphique et à un câble, les conditions d'exercice du pouvoir et du commandement sont modifiées.

Une fois la soumission officielle acquise, il s'agit d'approfondir la conquête. C'est la doctrine de la « pacification » développée par les généraux Gallieni et Pennequin au Tonkin et à Madagascar. Il s'agit d'une progression lente, en « tâche d'huile », qui quadrille le territoire conquis d'un réseau de postes permettant d'assurer le maintien de l'ordre tandis que le ralliement des autorités autochtones est négocié. Pour Gallieni, elle comporte aussi une mission sociale (et civilisatrice) que l'officier doit assumer en ouvrant des routes, marchés et écoles. À Madagascar, les postes sont établis aux endroits jugés vitaux, au milieu de la population à surveiller. Les anciens parcours commerciaux sont court-circuités par le nouveau réseau de poste, les déplacements des patrouilles, les mesures de luttes contre le déplacement des populations. Cette conquête « pacifique » ne l'est évidemment que rarement, comme le montrent les méthodes expéditives et violentes du gouverneur Angoulvant en Côte d'Ivoire entre 1908 et 1915.

De l'administration militaire à l'administration civile

Une organisation en communes et en cercles

En Algérie, la transition vers une administration civile s'achève après la révolte kabyle de 1871, sauf dans les Territoires du Sud qui, détachés du reste de la colonie en 1902, demeurent sous contrôle militaire jusqu'à l'indépendance. Dans le nord de l'Algérie, l'organisation administrative repose à la fois sur des découpages métropolitains (communes et départements) et coloniaux (communes mixtes) : tandis que les colons de la colonie de peuplement bénéficient de communes « de plein exercice » organisées selon la loi républicaine de 1884, des communes mixtes rassemblent, à partir de 1868, les tribus des villages autochtones ou européens et des territoires à coloniser. Elles sont dirigées par un administrateur fonctionnaire, conseillé par une commission municipale désignée (*djemma*). Au Sénégal, en plus des Communes de plein exercice (Saint-Louis et Gorée [1872], Rufisque [1880], Dakar [1887]), la colonie compte également neuf communes mixtes en 1918, le reste du territoire étant découpé en cercles.

L'essentiel des territoires africains relève en effet du cercle, une division opératoire dans l'Algérie sous domination militaire dans les premières décennies de la conquête, importée au Sénégal par le gouverneur Louis Faidherbe dans les années 1860. Le cercle devient l'unité de base de l'administration territoriale en AOF, en AEF et à Madagascar. Leur nombre s'accroît au fur et à mesure que l'administration se densifie : ainsi la Côte d'Ivoire compte dix cercles en 1903, treize en 1907 et dix-sept en 1911.

À mesure que progresse la conquête, chaque colonie est séparée du Sénégal, le noyau initial, pour constituer une entité à part. Des frontières inter et intra-impériales sont progressivement délimitées sur le terrain, en tenant parfois compte des réalités politiques locales précoloniales. Elles sont regroupées en 1895 dans la fédération de l'AOF, dont les frontières internes ne varient quasiment plus à partir de 1904. C'est le même processus qui amène, en 1910, à la constitution de la Fédération de l'AEF.

Les administrateurs européens et africains

De militaire, l'administration passe progressivement au civil. S'établit alors une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvent les gouverneurs généraux (pour les fédérations mais aussi pour l'Algérie et Madagascar), les

résidents généraux (protectorats), puis les gouverneurs (colonies), desquels dépendent d'autres administrateurs.

Ils gèrent leur propre administration centrale (administrateurs civils, rédacteurs, comptables) et supervisent leur administration locale. Les pouvoirs des gouverneurs généraux sont vastes. Représentants du gouvernement avec lequel ils correspondent directement, ils sont responsables de la défense de la fédération, organisent les services, nomment aux emplois civils les fonctionnaires, ont la haute main sur la justice « indigène », promulguent les lois et les décrets métropolitains. On est donc loin de la séparation des pouvoirs qui prévaut en métropole. Les gouverneurs reproduisent ce schéma à l'échelle de leur colonie. Chaque colonie dispose d'une autonomie relative car le gouverneur garde l'initiative sur les taxes et contributions.

L'appareil administratif qui se met en place nécessite du personnel. La montée en puissance de l'empire convainc l'État de créer une école de formation d'administrateurs coloniaux : l'École coloniale (1889), devenue École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) en 1934. En 1907, l'Afrique subsaharienne regroupe quelque 500 fonctionnaires d'autorité, dont 70 diplômés de l'École coloniale. Des Africains entrent également dans ces services. Au Sénégal, les métis fournissent les premiers éléments d'un fonctionnariat africain appelé à se densifier avec le développement de la scolarisation. Si les cadres administratifs locaux sont ouverts aux citoyens français, le colonisateur français encourage dès la fin du XIX^e^ siècle les sujets « indigènes » à entrer dans les cadres locaux pour y servir d'abord comme interprètes. Un corps d'écrivains interprètes « indigènes » est créé au Sénégal en 1862, au Dahomey en 1892, en Guinée en 1901, avant qu'un statut uniforme soit créé en AOF puis en AEF en 1914. On compte alors 248 interprètes pour l'AOF et 49 pour l'AEF. Cette politique d'africanisation de l'administration coloniale locale touche de nombreux secteurs : secrétaires, clercs, dactylographes, dessinateurs, commis de comptabilité, PTT, contrôleurs de police, chefs de chantier, comptables… À la hiérarchie administrative se superpose une hiérarchie de « races ».

Enfin, répartis sur le terrain, on trouve les administrateurs de cercle. Disposant de la milice des « garde-cercles », ces « broussards » ou « rois de la brousse » cumulent les pouvoirs administratifs, politiques et judiciaires comme le gouverneur le fait au niveau de la colonie : ils lèvent l'impôt, assurent le maintien de l'ordre, dirigent les services administratifs, rendent

la justice. Cécile Van den Avenne souligne l'outil-clé que constituent les « tournées » sur le terrain pour rencontrer les chefs locaux, obtenir le contact avec des groupes de populations, dans le cadre des « palabres ». En effet, ils doivent gérer avec doigté les relations avec les chefs de village, intermédiaires utiles pour la collecte de l'impôt, de vivres pour l'armée et de travailleurs pour les grands chantiers, mais aussi, dans les contrées plus éloignées, sous forte influence musulmane, avec les marabouts (maître d'une confrérie musulmane), comme c'est le cas au Sénégal.

Administration directe ou indirecte : l'administrateur et le chef

Les manières d'administrer leurs colonies africaines par la France et la Grande-Bretagne ont souvent été présentées comme deux modèles divergents : la France, assimilatrice, aurait ainsi fait du chef un agent sans autonomie, simple courroie de transmission, tandis que les Britanniques, dans le cadre de l'*indirect rule,* auraient davantage respecté la fonction, l'administrateur colonial n'étant qu'un conseiller interférant finalement peu avec le fonctionnement des sociétés.

L'obligation de déléguer est en fait quasi permanente. Les administrations coloniales cherchent à la fois à imposer de nouvelles trames territoriales (du cercle ou district à la fédération coloniale) pour organiser les activités des sociétés coloniales dans le sens des intérêts de la métropole, mais elles doivent aussi ménager les structures vernaculaires qui s'appuient sur d'autres bases et demeurent indispensables, en particulier pour faire entrer les impôts.

En fait, les situations sur le terrain sont des plus variées. Dès la fin de 1881, un décret réglemente strictement les pouvoirs des caïds tunisiens, et les contrôleurs civils français exercent des fonctions-clés au sommet et dans les grandes villes. L'administration directe est cependant rarement possible compte tenu de la faiblesse des effectifs sur le terrain. Le cas majoritaire est celui du chef de poste, perdu dans la brousse : vu l'éloignement, les manques de moyens techniques et coercitifs, l'écart est grand entre la norme édictée par le centre et le terrain colonial. Véronique Dimier a insisté sur la « débrouillardise » de l'administrateur qui suppose de bonnes relations avec les chefs locaux. Ceux-ci voient leurs prérogatives évoluer avec les tâches inédites qui leur sont attribuées : lever l'impôt, recruter des ouvriers, exercer une justice qui tend à être de plus en plus conforme à la justice européenne.

Administrer une population essentiellement composée de « sujets »

Une majorité de sujets relèvent de l'indigénat

Les statuts sont divers dans les colonies africaines. Des citoyens, en Algérie essentiellement – mais aussi à La Réunion –, exercent leurs droits selon des modalités assez semblables à celles qui prévalent en métropole ; les natifs des communes de Saint-Louis, Dakar, Gorée et Rufisque, considérées comme les « vieilles colonies » du Sénégal, bénéficient d'un statut spécifique qui leur permet, depuis le XIX^e^ siècle, d'élire un conseil municipal et un représentant à l'Assemblée nationale.

En Afrique « française », à quelques exceptions près, la majorité de la population est composée de « sujets », jouissant de la nationalité française, sans être citoyens, c'est-à-dire sans avoir la plénitude des droits qu'elle confère normalement. En Algérie, le « Code de l'indigénat » désigne depuis 1844 une liste d'infractions spéciales liées à la conquête, « codifiées » ensuite en 1881. Il faut les distinguer des crimes et délits commis en violation de la loi française, lesquels sont du ressort de la loi française. L'indigénat est étendu au Sénégal en 1887, à Madagascar en 1901, à l'AOF et à l'AEF lors de leur création. Il n'est pas appliqué dans les protectorats de Tunisie et du Maroc, dont les populations ont le statut de « protégés », l'État d'origine conservant sa souveraineté, même théorique.

Justice et police : l'État colonial et le maintien de l'ordre

L'encadrement des sociétés coloniales est dominé par le couple sous-administration/répression dans le cadre d'une « violence ordinaire » (S. Thénault).

Le Code de l'indigénat confère aux gouverneurs et administrateurs des pouvoirs disciplinaires sur les colonisés non citoyens français – jusqu'à deux semaines de prison et des amendes – et ce jusqu'en 1946. En Afrique subsaharienne, à partir de 1903, le commandant de cercle préside le tribunal de cercle, pour les fautes graves, en un mélange de droits coutumier et colonial, tout en étant responsable de la sanction des délits dans le cadre du régime de l'indigénat. Comme l'a montré Jean Frémigacci à propos de Madagascar, les textes évoluent, le nombre et la nature des infractions sanctionnées varient mais, entre 1901 et 1943, les buts sont les mêmes : interdire toute opposition, faciliter la tâche quotidienne de l'administration,

concourir, notamment par la mise au travail, à la « mission civilisatrice ». Didier Guignard a également bien montré comment les différences de statut facilitent, en Algérie, l'abus de pouvoir, particulièrement vigoureux jusqu'en 1914 et qui prend notamment la forme d'une répartition très inégale de l'argent public.

Enfin, au-dessus des instances coutumières de justice, surtout musulmanes, un conseil d'appel sert de recours, comme au Sénégal, car, dans tout l'empire, fonctionne un appareil judiciaire doté de juges et de personnel européens : les tribunaux de Dakar et de Saint-Louis supervisent à partir de 1903 l'ensemble des cercles locaux.

L'ordre colonial s'appuie également sur une police qui passe d'une police de conquête à une police de terrain, multipliant les tournées en zone rurale grâce à un système de patrouilles et de quadrillage territorial, et elle assure le contrôle de la rue dans les villes.

Un assujettissement qui passe par l'impôt

L'impôt mis en place par les Français – et qui remplace d'autres types de prélèvements antérieurs – est présenté par les métropoles non comme un tribut mais comme une contribution des populations à la mise en valeur de leur territoire par l'intermédiaire des budgets locaux. Après 1900, les métropoles estiment que leurs colonies ne doivent rien leur coûter : les impôts levés localement doivent suffire à leur budget de fonctionnement et à leurs investissements, en contractant éventuellement des emprunts auprès de la métropole.

Les budgets, dans les colonies françaises d'Afrique, sont abondés à égalité par l'impôt indirect (droits de douane, taxes à la consommation, taxe sur les importations, notamment sur l'alcool et les textiles) et par l'impôt direct, qui se manifeste de diverses manières. Il s'agit d'abord d'une prestation, c'est-à-dire d'une corvée annuelle (en général douze jours en AOF) à la charge de chaque adulte, qui permet notamment de trouver de la main-d'œuvre pour les travaux publics. L'impôt de capitation, portant sur chaque adulte, évalué en fonction des recensements élaborés par les commandants de cercles, est d'abord perçu en nature, notamment en caoutchouc ou en céréales. Il est progressivement exigé en monnaie entre 1905 et 1914, ce qui va amener des transformations nombreuses au sein des sociétés africaines. Une fonction-clé de la police « indigène » est d'ailleurs de contraindre les sujets fiscaux réfractaires par le biais de tournées récurrentes dans les campagnes.

Organiser l'exploitation économique

Comme l'a souligné Hélène d'Almeida Topor, au tournant des XIXe et XXe siècles, l'économie des nombreuses communautés africaines est depuis longtemps en relation avec le commerce mondial, en particulier du fait de la traite esclavagiste. La colonisation de la fin du XIXe siècle opère cependant une redistribution des forces économiques et généralise l'accession de l'Afrique aux marchés mondiaux. Un « pacte colonial » s'élabore, qui s'apparente à la mise en coupe réglée des colonies au profit de l'économie métropolitaine des ressources agricoles (et éventuellement minières) ainsi que du commerce aux dépens de l'agriculture vivrière et l'organisation d'un réseau de transport destiné à exporter ces ressources et à importer des produits métropolitains, « autant de chasses gardées sectorielles, de marchés captifs, qui représentent une part plus ou moins importante des productions, selon les branches » (H. Bonin).

Une économie extravertie

La mise en valeur économique de l'Afrique privilégie les échanges extérieurs puisque le continent doit être à la fois un fournisseur et un client pour des pays industrialisés qui leur vendent surtout des biens de consommation. Si l'exploitation minière existe – notamment en Afrique du Nord –, l'économie est vouée, surtout en Afrique subsaharienne, à la production de matières premières agricoles dans le cadre de l'« économie de traite » : la production, assurée par des cultivateurs locaux, est achetée par des sociétés commerciales à des prix fixés par eux en fonction des cours mondiaux. Au XIXe siècle, ce commerce est animé au Sénégal et dans le golfe de Guinée par des sociétés bordelaises ou marseillaises, qui touchent les paysans grâce à de nombreux traitants africains ou métis. Avec l'approfondissement de la conquête, ces compagnies se multiplient et s'implantent en brousse. Le secteur se concentre et quelques grandes sociétés, comme la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA), la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) ou la Société commerciale des ports africains (SOCOPAO), filiale du trust britannique Unilever, s'emparent des marchés. Dès le début du XXe siècle, les traitants « indigènes » qui, avec les métis, avaient constitué à la fin du siècle un noyau de bourgeoisie commerciale, sont remplacés par des Français pauvres (« mange-mil »), eux-mêmes dépassés par les Libanais qui commencent à arriver à partir de 1897 en Afrique francophone.

Un ou deux produits forment l'essentiel des exportations : les arachides fournissent plus de 80 % de la valeur des importations du Sénégal en 1913, la palme au Dahomey, en Guinée, en Côte d'Ivoire ou encore le caoutchouc en Guinée, etc. Au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, ce commerce est de plus en plus assuré par des sociétés anonymes possédant des succursales dans différents territoires.

En Afrique subsaharienne, à partir des années 1880, se multiplient des contrats de « concessions ». En 1898-1899, 70 % du territoire de l'AEF est partagé entre 41 sociétés concessionnaires (Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué ; Compagnie forestière Sangha-Oubangui, créée en 1910 par fusion de plusieurs entités ; Compagnie des sultanats du Haut-Oubangui, etc.) recevant la propriété de tous les produits – surtout le caoutchouc et les bois tropicaux –, mais aussi des droits régaliens, contre un engagement théorique d'équipement et de mise en valeur. Ce système dure jusque dans l'entre-deux-guerres. Ce n'est pas le seul modèle : Louis-Gustave Binger, gouverneur de Côte d'Ivoire en 1893-1895, plutôt que les grandes concessions, préfère privilégier les petits planteurs pour le café, le cacao et le coton, un modèle qui prend de l'ampleur dans l'entre-deux-guerres. En Afrique du Nord, la mise en valeur passe par les paysans algériens (fellahs) et les colons européens. Les grands domaines viticoles et céréaliers existent, possédés par des grands propriétaires ou par de grandes compagnies, comme la Société générale algérienne, qui coexistent avec de petites propriétés exploitées en direct avec des salariés ou par le biais de fermiers, eux-mêmes avec leurs propres salariés.

Mettre au travail les Africains : impôt et insertion dans la nouvelle économie

Pour assurer l'extraction des ressources, il faut s'assurer le travail des Africains, qu'il s'agisse de travail forcé ou de travail volontaire.

Dans le premier cas, les réquisitions exigées par les autorités sont relayées par les chefs villageois dans le cadre d'un payement en nature de l'impôt personnel ou d'un salariat sans règles, sans contrat de travail. La surexploitation domine, cause de surmortalité, de fuite des habitants des villages, de dérèglement de l'économie traditionnelle. Ce mode de travail sous contrainte a été particulièrement important en Afrique subsaharienne. Il est parfois d'une telle violence qu'il peut susciter l'indignation de l'opinion française : en 1905, le Comité de protection et de défense des indigènes et

la Ligue des droits de l'homme organisent un rassemblement à Paris pour dénoncer « les illégalités et les crimes du Congo » par les sociétés concessionnaires, et plusieurs enquêtes sont lancées pour établir l'étendue de ces « crimes de brousse ».

Le travail volontaire s'effectue de plus en plus dans le cadre nouveau du salariat, accéléré par la fiscalité. Les contribuables étant durement sanctionnés en cas de défaillance du paiement des impôts, trouver de l'argent se fait de deux manières : fournir des produits d'exportation aux traitants et louer sa force de travail. Dans le premier cas, les cultures vivrières commencent à être concurrencées par des cultures commerciales dont le prix d'achat (très bas) est fixé par l'administration. Le Sénégal se spécialise toujours plus dans l'arachide. Plus au sud, le caoutchouc de cueillette est remplacé peu à peu à partir des années 1910 par le palmier à huile et le café, le coton et l'arachide jouant le même rôle dans les zones soudanaises. Dans de vastes régions, surtout dans la zone soudanaise, les cultures d'exportation sont cependant restées minoritaires et la vieille économie vivrière s'est maintenue, assurant une plus grande sécurité alimentaire aux agriculteurs.

Les hommes partent également travailler pour un salaire. Commencent à se développer de grandes migrations périodiques : les navétanes (du wolof *nawet*, hivernage, et *aan,* ceux qui, les gens de…), manœuvres saisonniers, viennent chaque année du Mali et surtout de Guinée pour cultiver l'arachide au Sénégal. Les populations des savanes, et surtout les Mossis, affluent en basse Côte d'Ivoire, comme en Gold Coast, dans les plantations de café ou de cacao, ainsi que sur les chantiers forestiers.

La réorganisation des territoires

Les villes dans les colonies, notamment les ports, sont les maillons essentiels des échanges commerciaux. Selon les colonies et la chronologie de leur mise en dépendance, ces évolutions ont lieu en même temps que la mise en valeur des *hinterlands*, notamment par les lignes de chemins de fer. Comme cela était déjà le cas avant la période coloniale, les guerres multiplient les postes militaires et les villes-fortes. L'armée contribue à la structuration du territoire. Les autorités se sont en effet préoccupées d'établir d'abord des chefs-lieux administratifs et des points d'appui militaires, soit en des lieux jusque-là inoccupés soit à l'emplacement de petites bourgades stratégiquement placées. Nombre de ces premiers postes sont devenus des capitales (Brazzaville, Bangui, Fort-Lamy, Yaoundé…). Le quadrillage ultérieur des territoires donne la trame du réseau urbain africain.

Les objectifs économiques poursuivis par la colonisation ont encore davantage provoqué la fondation de villes. Les voies ferrées, les réseaux routiers et les ports accompagnent aussi la nouvelle économie.

Dans certaines zones, la colonisation transforme radicalement l'organisation du territoire. Marc Côte a pu parler à propos de l'Algérie « d'espace retourné », mais cela vaut aussi pour la plupart des villes africaines, dont les plus anciennes, victimes de la création de nouveaux circuits commerciaux, déclinent au profit de celles privilégiées par les Européens. Dans la Corne de l'Afrique, la naissance du port de Djibouti dans les années 1890 vient concurrencer le port d'Obock, puis celui de Zeila. Djibouti, qui joue un rôle essentiel dans les relations maritimes de la France avec ses possessions de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est, connaît un essor considérable grâce au chemin de fer dont les travaux débutent en 1898 et dont Addis Abeba, la capitale éthiopienne, devient terminus en 1917. C'est tout le trafic de la région qui s'en trouve bouleversé. En AOF, onze emprunts contractés à partir de 1903 transforment les infrastructures de la Fédération. Au chemin de fer Dakar-Saint-Louis, terminé depuis 1885, s'ajoutent de nouvelles lignes. La ligne de Kayes à Bamako, achevée en 1923, ouvre le Sénégal central à la colonisation agricole. La ligne Conakry-Kankan, commencée en 1900, s'achève en 1913. Celle de Côte d'Ivoire, qui donne naissance à Abidjan à partir de 1903, atteint Bouaké en 1912, etc. Le port maritime de Dakar connaît une expansion remarquable. Choisi comme point d'appui naval dès 1898, le port de guerre se développe aussi vite que le port civil. Les investissements ne sont pas aussi importants dans d'autres ports comme Conakry ou Port-Bouët (Côte d'Ivoire).

La conquête de l'Afrique subsaharienne par les Français, qui s'est déroulée en une vingtaine d'années à partir de 1880, s'insère dans la grande poussée impérialiste de la fin du siècle. Au terme de ce processus de pénétration militaire et diplomatique et par les grands accords géopolitiques, une carte de l'empire colonial français en Afrique se dessine.

En métropole, au début du XX^e^ siècle, le consensus s'est établi sur la question coloniale. Avec la conquête du Maroc, les droites ont basculé dans une adhésion sans réserve à l'empire. Les radicaux, si opposés en 1885 à la reprise de la colonisation, participent sans broncher à la gestion coloniale. À gauche, si la domination imposée à des peuples que l'on estime encore incapables de se gouverner eux-mêmes fait consensus, la gestion coloniale ne

doit pas échapper comme elle le fait à tout contrôle républicain. Parmi les socialistes, une minorité dénonce la colonisation en elle-même, mais davantage soutiennent des initiatives réformistes, en particulier lors de la longue campagne libérale contre le régime de l'indigénat en Algérie (1910-1914).

Pour aller plus loin

Almeida-Topor (d') Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1993.

Bernault Florence, *Enfermement, prison et châtiments en Afrique du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.

Bonin Hubert, *L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages : XIX^e-XXI^e siècles,* Malakoff, Armand Colin, 2018.

Bouveresse Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes (1898-1945)*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008 et 2010.

Champeaux Antoine, Éric Deroo, János Riesz, *Forces noires des puissances coloniales européennes*, Panazol, Lavauzelle, 2009.

Clayton Anthony, *Histoire de l'armée française en Afrique (1830-1962)*, Paris A. Michel, 1988.

Coquery-Vidrovitch Catherine, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001 [1re édition : 1972].

David Philippe, *Les Navétanes : histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar-Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1980.

Dimier Véronique, *Le Gouvernement des colonies, regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

Echenberg Myron, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, 2009.

El Mechat Samia (dir.), *Les Administrations coloniales XIX^e-XX^e siècles. Esquisses d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

El Mechat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer : XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, CNRS éd., 2013.

Fredj Claire, « L'exercice de la citoyenneté dans les colonies françaises », *in* Louis Hincker (dir.), *Citoyenneté, république, démocratie. France (1789-1899)*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, 2014, pp. 359-376.

Frémeaux Jacques, *De quoi fut fait l'empire* : *les guerres coloniales au XIXe s.*, Paris, CNRS, 1999.

Fremigacci Jean, « Le Code de l'indigénat à Madagascar (1901-1946) », *Outre-Mers*, n° 378-379, 2013, pp. 251-269, et *Outre-Mers*, n° 380-381, 2013, pp. 232-258.

Guignard Didier, *L'Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale,* Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010.

Guyon Anthony, *Les Tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat de 1957 à nos jours*, Paris, Perrin, 2022.

Hélenon Véronique, « Races, statut juridique et colonisation. Antillais et Africains dans les cadres administratifs des colonies françaises d'Afrique », dans Patrick Weil, Stéphane Dufoix *et al.* (dir.), *L'Esclavage, la colonisation et après…*, Paris, PUF, 2005.

Jolly Laurent, *Tirailleurs de la Côte des Somalis. Des mercenaires au service de la France*, Paris, Les Indes savantes, 2019.

Joly Vincent, *Guerres d'Afrique* : *130 ans de guerres coloniales* : *l'expérience française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Klein Jean-François, *Pennequin, le sorcier de la pacification* : *Madagascar-Indochine, 1849-1916*, Paris, coédition Hémisphères/Maisonneuve & Larose, 2021.

Lefebvre Camille, *Frontières de sable, frontières de papier* : *histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

Lefebvre Camille, *Des pays au crépuscule* : *le moment de l'occupation coloniale, Sahara-Sahel,* Paris, Fayard, 2021.

Michel Marc, *Fachoda* : *guerre sur le Nil*, Paris, Larousse, 2010.

Mussard Christine, *L'Obsession communale* : *La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien, 1884-1957*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2018.

Nzenguet Iguemba Gilchrist Anicet, *Colonisation, fiscalité et mutations au Gabon, 1910-1947*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Renaud Jean-Pierre, *Le Vent des mots, le vent des maux, le vent du large. Rôle de la communication et des communications dans les conquêtes coloniales de la France 1870-1900*, Paris, Éditions JPR, 2006.

Scheele Judith, « L'Afrique militarisée : perspectives historiques », *Politique africaine*, vol. 161-162, n° 1-2, 2021, pp. 165-188.

Sibeud Emmanuelle, « La gauche et l'empire colonial avant 1945 », *in* Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, vol. 2, Paris, La Découverte, 2005, pp. 341-356.

Singaravelou Pierre, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e^ République*, Paris, PUPS, 2011.

Surun Isabelle, *Dévoiler l'Afrique ? lieux et pratiques de l'exploration : Afrique occidentale, 1780-1880*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Thénault Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, O. Jacob, 2011.

Touré Abdoulaye, *Fiscalité indigène et dépenses sociales dans le budget colonial du Sénégal : 1905-1946*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Triaud Jean-Louis, *La L*égende noire de la Sanûsiyya : *une confrérie musulmane saharienne sous le regard français, 1840-1930*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1995.

Urban Yerri, *L'Indigène dans le droit colonial français, 1865-1955*, Clermont-Ferrand, Fondation Varenne, 2010.

Van den Avenne Cécile, *De la bouche même des indigènes : échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2017.

Les colonies africaines et la Première Guerre mondiale

Lorsque éclate la Première Guerre mondiale, la domination de la France sur plusieurs territoires africains est encore mal établie, par exemple dans le Sahara ou au Maroc. La domination s'exerce différemment selon les territoires mais, de manière générale, la guerre renforce la pression française de deux manières : la métropole recrute des hommes pour combattre et travailler sur son sol, mais elle accentue également la pression économique sur les sociétés africaines.

L'historiographie, qu'il s'agisse des soldats ou des travailleurs coloniaux, s'est largement penchée sur cette période, notamment parce que le conflit a des effets non négligeables sur la manière dont la métropole est amenée à revoir ses relations avec ses populations coloniales mais également sur la manière dont les Africains eux-mêmes vont, de plus en plus, revendiquer une reconfiguration du lien colonial.

L'engagement des Africains dans le conflit

L'état des forces en 1914

Le maintien de l'ordre dans les colonies nécessitant toujours plus de soldats, la question du recrutement ne cesse de se poser. Il repose dans l'ensemble – et souvent théoriquement – sur le volontariat, mais dans de nombreux cas il ne suffit pas à répondre aux besoins de l'armée.

Dès lors, la conscription semble être le seul moyen d'augmenter la ressource en hommes. Toutefois, elle suscite des objections de plusieurs types, notamment économiques et politiques. En Afrique subsaharienne, colons et entreprises craignent que la ponction opérée par l'armée ne prive l'économie des bras dont elle a besoin. Du point de vue politique, en Algérie surtout, les élus soulignent que l'obligation militaire, en France, allant de pair avec le statut de citoyen, il serait difficile d'imposer le service militaire sans contrepartie, celle de l'égalité des droits entre « indigènes » et Français. De plus en plus, en effet, sur le modèle des Jeunes-Turcs, des groupes de Jeunes-Tunisiens et de Jeunes-Algériens s'organisent dans ce sens à partir

de 1906-1907, rejoints en 1908 par les Jeunes-Sénégalais. Tous réclament des réformes dans une logique d'assimilation qui passe notamment par le service militaire.

C'est notamment le cas en 1912 quand la conscription est partiellement instaurée au Maghreb et en AOF. En Algérie, tous les hommes de plus de 18 ans sont censés effectuer trois ans de service militaire. Dans les faits, 5 % du contingent est concerné. En AOF, une conscription partielle concerne les hommes de 20 à 28 ans, instituant un service militaire de quatre ans qui prévoit aussi la création de réserves. Il ne s'agit pas encore d'une véritable conscription, les contingents fixés chaque année ne devant pas dépasser 1 à 2 % de la population recensée. Cela dit, c'est le moment où l'armée de mercenaires et de « rachetés » évolue vers une armée de conscrits, même si, en 1918, on estime que 75 % des tirailleurs d'AOF sont encore d'origine servile.

En 1914, les troupes « indigènes » africaines représentent environ 90 000 hommes, dont 33 000 Algériens, 9 400 Marocains, 7 000 Tunisiens, 24 000 originaires d'AOF, 6 000 d'AEF, 6 300 Malgaches. Ils servent essentiellement en Afrique, les tirailleurs algériens ayant participé à plusieurs campagnes extra-africaines. Le colonel Charles Mangin (1866-1925), auteur de *La Force noire* (1910), est partisan de l'utilisation massive des Africains dans les guerres européennes, destinée à faire face à la crise de la natalité que connaît la métropole depuis le dernier tiers du XIX^e^ siècle. Il n'est d'abord pas suivi, mais les hécatombes des premiers mois de la guerre rendent urgent ce recrutement.

Recruter

Au sein de l'Armée d'Afrique, les Français d'Algérie fournissent 73 000 hommes. La mobilisation est moindre au Maroc et en Tunisie compte tenu de la forte présente d'Européens non français. Les autorités françaises cherchent surtout à recruter de nouveaux soldats « indigènes ». Une partie des mobilisés est censée être volontaire, mais la contrainte n'est jamais loin. Si le nombre attendu n'est pas atteint, de véritables « chasses à l'homme » ont lieu en Afrique subsaharienne : des villages sont encerclés par la troupe, les hommes emmenés de force. Ces excès ne régressent qu'à la fin de la guerre. En quatre ans, le nombre d'Africains sous les drapeaux s'est considérablement accru.

Nombre d'Africains mobilisés pendant la Première Guerre mondiale

	Hommes incorporés	Hommes venus en Europe
Afrique du Nord	269 950	188 965
AOF et AEF	181 512	134 210
Madagascar	41 355	34 386
Somalis	2 434	2 088
Total	495 251	359 649

Source : Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 éditions, 2006, p. 63.

Début 1915, un premier décret permet d'amplifier les recrutements de volontaires pour la durée de la guerre en Afrique de l'Ouest, des mesures étendues à Madagascar, à l'AEF, à la Côte française des Somalis. Elles prévoient notamment les conditions d'engagement, le montant des primes d'engagement et les aides éventuelles à la famille. En Algérie, la conscription est généralisée en 1916. Face aux refus et aux émeutes, les autorités marquent une pause dans le recrutement en 1917, sauf à Madagascar. L'effort atteint son apogée en 1918. En janvier, le député sénégalais Blaise Diagne effectue une tournée de recrutement en AOF, accompagné d'anciens combattants et du grand marabout El Hadj Seydou Nourou. En plus d'avantages matériels, Diagne promet qu'« en versant le même sang », les soldats gagneront « les mêmes droits ». Sa mission est un succès : 72 000 hommes s'engagent au lieu des 47 000 demandés.

Lorsque l'enrôlement est volontaire, l'argent joue un rôle non négligeable. Dans la Corne de l'Afrique, sécheresse, épizooties et famines se sont conjuguées en 1911-1912. De même en 1914 pour l'Afrique de l'Ouest : entrer dans l'armée permet ainsi d'assurer à sa famille une relative sécurité financière. D'autres avantages matériels sont mis en avant : augmentation de la prime d'engagement, pension pour les invalides, les veuves ; en cas de décès du père, les enfants deviennent pupilles de la nation. Le Guyanais Félix Éboué, alors en poste en Oubangui-Chari, souligne qu'en février 1916, à l'annonce qu'une prime de 200 francs serait désormais versée à tous les nouveaux engagés, un grand nombre de volontaires se présentent. Selon lui, il s'agit pour la plupart d'homme ayant déjà vécu au contact des Européens :

« ex-boys, anciens tirailleurs de *factories*, anciens pagayeurs ayant déjà gagné de l'argent et en connaissant la valeur » (cité dans Pierre Bouvier).

Les résistances au recrutement

Tout au long de la guerre, la demande d'hommes pèse sur les colonies africaines. Les protestations peuvent venir du plus haut niveau : hostile à une nouvelle vague de recrutements demandée par Georges Clemenceau fin 1917, le gouverneur général de l'AOF, Joost Van Vollenhoven, démissionne de ses fonctions, considérant que la Fédération ne pourra supporter une nouvelle contribution.

De manière générale, dans plusieurs régions, comme au Soudan et dans la partie centrale du Niger, ne sont présentés aux autorités que des jeunes gens trop fragiles, trop petits, etc. En Kabylie, l'achat de remplaçants n'est pas rare, mais les prix ne cessent d'augmenter. Depuis la Côte d'Ivoire en 1917, des hommes nombreux s'enfuient dans la colonie britannique voisine de la Gold Coast ou au Liberia. Au Dahomey, plusieurs révoltes éclatent entre 1914 et 1918. Les protestations peuvent prendre la forme de véritables insurrections qui embrasent toute la région, comme c'est le cas dans le village de Bouna (Ouest de la Volta) où les habitants refusent de faire passer les jeunes hommes devant les commissions de recrutement. De même, une émeute éclate à Batna (Algérie), liée au refus d'incorporation de la classe 17. Le *bordj* est incendié avec toutes les archives du recrutement, l'administrateur tué. Le mouvement prend la forme d'une insurrection qui se politise quand la « république algérienne » est proclamée à Boumequeur le 11 novembre 1916. De Tunisie, 15 000 hommes arrivent pour mater la révolte. Cette crise inquiète car elle coïncide avec un mouvement ininterrompu d'insurrections commencé à l'automne 1914 au sud de la Libye récemment passée sous domination italienne et auquel se rallient les chefs de la puissante confrérie de la Sanûsiyya. L'insurrection menace les territoires français du Sud tunisien, du Sud algérien, et atteint les territoires sahariens de l'AOF jusqu'aux confins de l'AEF, une « grande peur » qui dure jusqu'à la fin du conflit.

Des pressions accrues dans les colonies

Économie de guerre et travail forcé

La guerre ne pèse pas uniquement par le recrutement des soldats. Les métropoles exigent la livraison de denrées alimentaires (oléagineux, céréales, vin…) ou industrielles, comme le ricin, qui sert de lubrifiant pour la marine et l'aviation, produit en AOF. Une partie des livraisons résulte de l'application de mesures autoritaires. L'État achète certains produits au-dessous du cours mondial. L'Algérie, entre 1915 et 1919, aurait ainsi subi un manque à gagner de 200 millions de francs en céréales, l'AOF de 17 millions de francs sur les oléagineux.

En Afrique du Nord, où les bras sont nombreux, on peut compter sur le travail salarié. En Afrique subsaharienne, la seule manière de stimuler la production, selon les administrateurs, semble être le recours au travail forcé. Des hommes sont réquisitionnés pour les travaux des champs. Des porteurs sont également réquisitionnés pour transporter les produits jusqu'aux ports d'embarquement. Ils sont aussi employés par l'armée : 60 000 porteurs sont ainsi réquisitionnés en AEF pour la campagne du Cameroun, soit un homme adulte sur quatre. Le Dahomey, pour une population de 300 000 hommes valides, fournit 2 000 porteurs en plus de 10 000 soldats.

Le recrutement de travailleurs coloniaux pour la métropole

Volontaires ou, de plus en plus à partir de 1916, réquisitionnés, environ 220 000 travailleurs coloniaux, dont plus de la moitié originaires d'Afrique, viennent travailler en France.

Travailleurs africains venus travailler en France (1916-1918)

	Algérie	Tunisie	Maroc	Madagascar	Total
Nombre de recrutés	75 864	18 538	35 010	5 535	134 947

Source : Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 éditions, 2006, p. 73

Les primes d'embauches et les conditions salariales en métropole sont beaucoup plus intéressantes que dans les colonies. En 1917, le salaire

minimum est de 5 francs dans les entreprises d'État pour 10 h de travail, 8-9 francs dans le secteur privé. Encadrés à partir de 1916 par le Service de l'organisation des travailleurs coloniaux puis rattachés à la Direction des troupes coloniales, ils font l'objet d'une surveillance étroite qui vise à empêcher tout mouvement de rébellion ou de défection, comme l'a montré Laurent Dornel. Installés dans des camps à proximité du lieu de travail, volontairement séparés du reste de la population, ils sont vus comme des étrangers, parfois victimes d'émeutes raciales. À peine l'armistice signé, les travailleurs coloniaux sont renvoyés de manière autoritaire et sans égards, les autorités françaises voulant rendre, le plus vite possible, les soldats métropolitains à la vie professionnelle.

Le poids de la guerre sur les sociétés africaines

Soldats ou travailleurs, les recrutements organisés par les autorités opèrent une ponction importante dans les sociétés coloniales. En 1918, un tiers de la population algérienne entre 20 et 40 ans se serait trouvé en France.

S'il ne faut pas surestimer l'importance des livraisons de produits coloniaux, ces réquisitions n'en ont pas moins opéré des prélèvements sur la production disponible, soit directement en détournant une partie de la consommation locale, soit indirectement en amenant une partie de la main-d'œuvre à travailler pour l'exportation, au détriment des productions vivrières, phénomène générateur de pénurie, qui augmente le prix des produits de consommation courante. En même temps, les difficultés d'approvisionnement favorisent la hausse des prix qui annule la hausse des salaires agricoles parfois accordée en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Cela dit, les familles peuvent bénéficier des envois effectués depuis la métropole : les transferts d'argent des travailleurs kabyles passent de 10 à 38 millions entre 1914 et 1918 (220 millions de francs pour l'ensemble de l'Algérie) ; ceux des travailleurs marocains représentent 50 à 60 millions de francs.

Les pénuries sont cependant fréquentes : une partie de la production économique est détournée pour l'armée, les bras manquent, les produits importés sont plus rares. La désorganisation économique et les réquisitions provoquent des risques de disette (Sénégal, Soudan, Guinée). À Madagascar, seule la décision du gouverneur Merlin, en février 1918, de laisser le riz à la disposition de la consommation locale empêche la sous-consommation de devenir famine. L'état de santé des populations se dégrade sous l'effet de plusieurs facteurs : baisse des rations alimentaires, efforts excessifs demandés

aux travailleurs, pénurie de médicaments et manque de médecins dans des zones déjà sous-équipées. À Madagascar, les troubles ruraux sont quasiment permanents durant la guerre. Malgré la répression dans les régions centrales, où existe une armature urbaine, l'opposition politique débouche sur une fermentation nationaliste en 1915 (mouvement Vy, Vato, Sakelika – Fer, Pierre, Ramification) qui prend de court les autorités.

Guerre et sorties de guerre

Les combattants africains au feu sur différents fronts

Si ce n'est dans ses confins sahariens, les colonies françaises sont peu touchées par les combats, qui se déroulent en Afrique autour des colonies allemandes. Les troupes africaines participent, à partir de 1914, aux campagnes du Togo – rapidement pris – et du Cameroun (1914-1916). Elles interviennent également dans le maintien de l'ordre au Maroc. Surtout, elles prennent part aux combats sur les fronts de France et d'Orient (Dardanelles, Macédoine).

Des désertions peuvent avoir lieu – 12,5 % parmi les tirailleurs somalis – mais essentiellement pendant la période d'instruction en Afrique ; une fois en France, elles sont anecdotiques. L'armée cherche autant que possible à rendre supportable ce passage sous les drapeaux, notamment en faisant respecter les rites musulmans (alimentation sans porc, respect des fêtes principales du calendrier…). Les soldats africains ont plusieurs occasions de montrer leur valeur : à Verdun, Douaumont… Les Somalis, en raison de leur réputation de « farouches » guerriers, sont notamment assignés au nettoyage des tranchées (ne laisser aucun ennemi en arrière). La mortalité de ces tirailleurs est comprise entre 5,7 % des engagés (tirailleurs malgaches) et 26,7 % (tirailleurs somalis). De manière générale, elle diffère peu de celle qui touche les soldats métropolitains.

La Première Guerre mondiale met au contact pour la première fois des dizaines de milliers d'Africains avec la métropole, avec ce que cela signifie d'adaptation climatique, culturelle, linguistique, puisqu'ils découvrent que le « français-tirailleur », « petit nègre » qui sert aux officiers pour s'adresser à des hommes aux origines linguistiques multiples, n'est pas le français de France. Réciproquement, les Français découvrent les Africains. Des contacts se nouent avec la population civile, notamment les femmes blanches,

marraines de guerre ou autres, qui non seulement sont rares en Afrique subsaharienne mais également « interdites ». Des unions mixtes, inimaginables dans les colonies, se nouent, au grand dam des autorités qui, si elles ne souhaitent pas l'installation d'Africains sur le sol métropolitain, font une exception pour ces mariages qui remettent en cause la hiérarchie coloniale.

Les anciens combattants dans les sociétés coloniales

Les anciens combattants bénéficient d'un accès privilégié à des emplois réservés dans les secteurs privés et publics. En France, une loi de 1924 oblige les entreprises à pratiquer l'embauche préférentielle de vétérans, mais elle n'est appliquée qu'en 1939 en AOF. Cela dit, les vétérans qui exercent un métier spécialisé sont rares. C'est dans le secteur public qu'ils obtiennent les plus grands privilèges. Les postes, même subalternes, proposés par l'administration coloniale aux tirailleurs sénégalais après le conflit en font de plus en plus des intermédiaires incontournables au sein des sociétés locales. L'État colonial donne aussi un accès préférentiel à l'école aux fils de vétérans. Le fait que 80 % des mobilisés n'aient pas été francophones limite la portée de l'acculturation, mais plusieurs ont appris un français correct en France, certains ont appris à l'écrire et la minorité qui maîtrise plus ou moins bien cette langue a accès à des emplois dans la petite administration : interprètes, petits techniciens, postiers, ouvriers, gardes de cercle, miliciens, autant d'activités qui contribuent à créer une couche sociale nouvelle, celle des fonctionnaires africains subalternes. Les pensions militaires représentent une source de revenus stable sur laquelle peu d'Ouest-Africains peuvent compter.

En plus des possibilités d'ascension qu'a pu permettre le passage par l'armée, certains anciens combattants contribuent à la remise en question des hiérarchies traditionnelles et de l'ordre colonial. Moins soumis à leurs notables et aux anciens, ils excipent aussi de leur qualité d'ancien combattant pour échapper aux injonctions de l'administration. Les autorités craignent cette émancipation, plus d'ailleurs pour les travailleurs que pour les soldats. En 1919, le gouvernement général d'Algérie commande une enquête pour connaître « l'état d'esprit des indigènes revenus dans la colonie après avoir été employés en France » et « l'influence morale et sociale de leur séjour dans la métropole ». La guerre a conféré aux soldats issus des colonies une plus grande conscience de leurs relations avec la France, dans le sens d'une intégration (demande de naturalisations) ou au contraire de la contestation de sa domination.

Une sujétion très marginalement remise en question

L'engagement a été présenté, notamment par Blaise Diagne, comme le moyen d'obtenir des droits nouveaux. Député du Sénégal, il fait voter deux lois en 1915 et 1916 : l'une qui précise que les Africains originaires des Quatre Communes sont versés dans les formations militaires européennes et non « indigènes », l'autre qui confirme leur citoyenneté pour eux et leurs descendants. Pour les autres, le journaliste Galandou Diouf réclame dès 1917 « l'égalité dans la société, comme dans les tranchées devant la mort ». Diagne promet également des droits politiques lors de sa mission de janvier 1918. En janvier 1918, le service militaire exempte du Code de l'indigénat et les familles des engagés échappent aux taxes et réquisition du travail forcé. Outre la sortie de l'indigénat, l'acquisition de la citoyenneté constitue un horizon susceptible de séduire les « indigènes ».

En 1915, le député radical Maurice Viollette soumet un projet de loi élargissant l'accès à la citoyenneté aux élites « indigènes » en Algérie qui préserve, dans certains cas, le statut personnel musulman. En 1918, le socialiste Marius Moutet est chargé par Clemenceau de rédiger un nouveau projet d'élargissement de la citoyenneté qui intègre les combattants « indigènes » algériens. L'octroi de la citoyenneté à certaines catégories d'« indigènes » participe d'un « changement subreptice » que souligne Emmanuelle Sibeud. En 1914, il s'agissait de mettre en œuvre des droits fondamentaux momentanément suspendus dans l'attente d'une évolution culturelle et sociale des populations colonisées. En 1918, l'accès à la citoyenneté est devenu une récompense pour services rendus à la métropole : il n'est plus un droit acquis à tous, mais un privilège qui se mérite. Après la guerre, les changements sont minimes et concernent surtout l'Algérie : les « impôts arabes » cessent d'être perçus en 1919 et, la même année, la loi Jonnart prévoit l'extension du collège électoral « indigène » municipal de 57 000 à 421 000 personnes (la moitié des hommes de plus de 25 ans), l'augmentation de la représentation des Algériens dans les conseils généraux, une modification de la procédure de « naturalisation », mais l'abandon du statut personnel musulman est toujours exigé. Le malthusianisme de la loi de 1919 montre que les colonisés ne peuvent finalement espérer d'autres droits que ceux que la métropole voudra bien leur consentir à titre individuel et de façon arbitraire. L'ouverture commence cependant à venir de l'extérieur. Selon le 5e des 14 points du président Wilson, les « revendications coloniales » doivent recevoir un traitement international. C'est donc au

président étatsunien que les « nationalistes » comme Abdelaziz Thaalbi (Tunisie) ou l'émir Khaled (Algérie) adressent leurs demandes de réformes.

Au sortir de la guerre, le domaine colonial français s'est agrandi : le retour au Gabon et au Congo des territoires cédés à l'Allemagne avant 1914 et la confirmation, confirmée par la Société des nations, de l'autorité française sur l'essentiel du Togo et du Cameroun ne suscitent guère de discussion.

Réaménagée par la loi de 1919 qui étend à quasiment tout l'empire la conscription, celle-ci n'est utilisée en Afrique que pour compenser le manque de volontaires. Elle permet de prélever chaque année entre 12 000 et 14 000 recrues en Afrique de l'Ouest. La guerre élargit le recrutement à l'ensemble des territoires et, tandis que les résistances s'atténuent peu à peu, les préjugés reculent : en 1923, le colonel Thierry juge la notion de « race guerrière » dépassée.

Malgré les réticences de l'immédiat après-guerre, l'attrait de salaires plus élevés provoque assez rapidement la reprise des circulations migratoires au sein de l'empire colonial, en particulier depuis l'Afrique du Nord. En 1919, 5 568 Algériens partent vers la métropole, 21 684 en 1920, 44 466 en 1922 (pour 26 289 retours). En 1924, 100 000 Algériens et 10 000 Marocains sont installés en France.

Pour aller plus loin

Bouvier Pierre, *La Longue Marche des tirailleurs sénégalais* : *de la Grande Guerre aux indépendances*, Paris, Belin, 2018.

Dornel Laurent, « La démobilisation des travailleurs coloniaux et étrangers (1918-1922) », *Outre-Mers*, vol. 400-401, n° 2, 2018, pp. 79-98.

Frémeaux Jacques, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 éditions, 2006.

Jolly Laurent, *Tirailleurs de la Côte des Somalis. Des mercenaires au service de la France*, Paris, Les Indes savantes, 2019.

Mann Gregory, *Native Sons: West African Veterans and France in the 20th Century*, Duke University Press, 2006.

Scheele Judith, « L'Afrique militarisée : perspectives historiques », *Politique africaine*, vol. 161-162, n° 1-2, 2021, pp. 165-188.

Robinson David, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie, 1880-1920* : *parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 2004.

Triaud Jean-Louis, *La Légende noire de la Sanûsiyya : une confrérie musulmane saharienne sous le regard français, 1840-1930*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1995.

Valensky Chantal, *Le Soldat occulté. Les Malgaches de l'Armée française 1884-1920*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Van den Avenne Cécile, *De la bouche même des indigènes* : *échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2017.

L'entre-deux-guerres en Afrique sous domination française

En 1921, René Maran, né en Guyane de parents martiniquais, administrateur colonial « noir » en AEF, remporte le prix Goncourt pour son roman *Batouala*. Si le roman lui-même est assez fade, sa préface est une dénonciation de la politique menée à l'encontre des « indigènes », notamment en ce qui concerne le travail forcé. Déjà dénoncées, ces conditions font encore l'objet de retentissantes enquêtes au cours de l'entre-deux-guerres. Les temps ont cependant un peu changé et les colonies sont davantage sous le regard international depuis la création de la Société des Nations (SDN) et de certaines de ses institutions comme l'Organisation internationale du travail (OIT). Le discours sur les colonies évolue également : la guerre aurait créé une communauté de destin entre la France et « la plus grande France » (selon les termes du député Léon Archimbaud, 1928).

L'entre-deux-guerres, marqué dans les colonies par la politique de la « mise en valeur », voit quelques timides tentatives de réformes quant au statut des « indigènes », dont les revendications sont cependant peu entendues. L'apogée coloniale dont témoigne l'exposition coloniale qui se tient à Paris en 1931 empêche cependant de moins en moins les mouvements de natures diverses qui tendent à remettre en question le lien entre la métropole et ses colonies, d'autant que la crise économique atteint profondément les économies africaines.

L'approfondissement de la présence coloniale

La politique de « mise en valeur » des colonies

Dès la Première Guerre mondiale, le concept de « mise en valeur » émerge parmi certains responsables étatiques, commerciaux et industriels : l'empire pourrait suppléer les lacunes de l'économie métropolitaine et la reconstruction de la force économique française bénéficierait de l'apport des colonies. Dans les années 1920 s'épanouit l'idée que les investissements doivent permettre d'accélérer la construction d'infrastructures, notamment dans les transports, afin d'exporter les cultures commerciales dont le développement est souhaité. C'est ce qu'Albert Sarraut, ministre des Colonies (1921-1924), synthétise dans son ouvrage *La Mise en valeur des colonies françaises* (1923), avec d'abord peu de réalisations, les efforts de la métropole restant réservés à la reconstruction d'après-guerre.

Cela n'empêche pas la poursuite des grands travaux, comme l'achèvement de 1 054 km de voies ferrées qui relient le golfe de Guinée au Soudan, d'Abidjan à Bouaké (1912), puis à Bobo Dioulasso (1933), ou le chantier du *Congo-Océan* entre le port de Pointe-Noire et la capitale du Congo, Brazzaville, à 600 km (1921-1934). Plusieurs milliers de kilomètres de routes sont ouvertes. Le réseau routier marocain, par exemple, passe de 2 977 km en 1921 à 7 178 km en 1936. Ces travaux sont financés, en AOF, par les Travaux publics, mais ils sont aussi réalisés au niveau du cercle par les prestations de travail forcé. Plusieurs ports sont modernisés (Pointe-Noire, Casablanca…). Ces équipements renforcent les caractères de dépendance de l'économie africaine : les colonies restent des productrices de matières premières et un marché pour les produits manufacturés des pays industrialisés.

En 1929, le ministre André Maginot dépose un projet d'emprunt destiné à financer le « développement économique colonial et la protection sanitaire des autochtones ». La crise mondiale empêche en partie la réalisation de ce programme, mais les projets se multiplient, visant à investir massivement dans les colonies pour susciter des activités rentables. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le programme de grands travaux : en Algérie celui visant à équiper le pays de barrages ou, en AOF, celui de l'Office du Niger, un projet d'irrigation et de mise en valeur d'immenses espaces agricoles qui s'avère être un échec tant les résultats sont éloignés des prévisions (en 1939, seuls 13 300 hectares de terres ont pu être irrigués sur

les 960 000 prévus et la production de coton brut s'élève à 422 tonnes, au lieu des 100 000 tonnes annoncées).

Le discours de la « mise en valeur » insiste sur l'obligation qu'ont les « peuples avancés » d'exploiter les richesses à la place de ceux « qui ne savent pas le faire », au nom de l'humanité, au nom « du droit de l'espèce humaine à améliorer son sort ». La « mise en valeur », désormais au profit de tous, justifie l'administration des populations locales par la France, une tutelle qui doit être juste et utile à l'évolution de chacun. Le contexte en effet a changé : l'article 22 du Pacte de la SDN précise que les puissances mandataires ont « une mission sacrée de civilisation » et le devoir d'œuvrer au « développement » des colonies.

Repenser l'encadrement des travailleurs

La mise en valeur doit davantage veiller à protéger les populations africaines, à la fois des pouvoirs locaux et des abus des compagnies. L'amélioration de leur bien-être par une politique sociale active, notamment d'assistance médicale et d'instruction, devient également un objectif.

L'amélioration théorique par le droit

Au Congo, le guide religieux Karnou commence en 1924 à prôner la résistance non violente et la désobéissance civile aux réquisitions de main-d'œuvre, notamment pour la récolte du latex et le chantier du chemin de fer Congo-Océan. Le mouvement se transforme en une insurrection qui s'étend du bassin de la Sangha vers l'Oubangui, le Cameroun, le Tchad et le Congo. Elle n'est matée qu'en 1932. Cette révolte commence par le refus des méthodes de recrutement et d'utilisation de la main-d'œuvre par les sociétés concessionnaires ou par l'État colonial.

Le travail forcé, en effet, ne cesse pas, au contraire, tant sont grands les besoins pour les chantiers de travaux publics. Le chantier du Congo-Océan, avec ses 17 000 morts (sur 127 000 travailleurs) suscite particulièrement l'indignation quand les conditions de travail sont révélées par André Gide (*Voyage au Congo,* 1927) et par Albert Londres (*Terre d'ébène,* 1929). En 1930, le Bureau international du travail émet une recommandation interdisant le travail forcé, que la France n'adopte officiellement qu'en 1937, sous le Front populaire. Le gouvernement français ajoute cependant une clause autorisant certaines formes de travail forcé jugées indispensables au progrès matériel

et social des populations des colonies. La fin des années 1930, comme l'a montré Frederick Cooper, ainsi que les années de guerre voient une recrudescence des pratiques coercitives.

Cependant, alors que le travail salarié se développe, une réglementation commence à être mise en place en AOF en 1926 : divers arrêtés, variables d'une colonie à l'autre, commencent à fixer la durée de la journée de travail (10 h, la journée de 8 h décidée en 1919 n'ayant pas été promulguée à cause de la pression des milieux économiques et des administrateurs), la ration journalière minimale à servir, les conditions d'hygiène et les taux minima de salaire. Les infractions à ces décisions demeurent largement la règle.

L'effort sanitaire

Dès le début du XX^e^ siècle, une Assistance médicale aux « indigènes » (AMI) commence à se mettre en place dans les colonies africaines de la France dans le but assumé de « faire du Malgache », selon les termes de Gallieni ou « faire du Noir », comme le réaffirme le gouverneur général de l'AOF Jules Carde en 1927, afin de compter sur une main-d'œuvre nombreuse, notamment dans les zones du domaine subsaharien où les densités de population sont faibles. Relativement important en Algérie avant 1914, l'effort sanitaire ne commence cependant réellement qu'après la Première Guerre mondiale, alors que dans plusieurs colonies, de l'Algérie au Congo, des rapports insistent sur l'état sanitaire désastreux des populations africaines. Certaines, comme celles vivant dans les forêts de l'AEF, ont même connu un recul démographique dramatique entre les débuts de l'exploitation coloniale et le début des années 1920. Partout, l'expansion de la tuberculose inquiète, mais aussi la sous-nutrition.

L'assistance médicale aux « indigènes » prend donc plusieurs voies. Il s'agit notamment de lutter contre certaines grandes endémo-épidémies. La mise au point de vaccins (contre la peste en 1931 à l'Institut Pasteur de Tananarive, contre la fièvre jaune à l'Institut Pasteur de Dakar en 1932), le dépistage et les soins (par exemple la pentamidine, un anti-infectieux mis au point dans la seconde moitié des années 1930 qui permet le traitement rapide et complet dans la première phase de la maladie du sommeil) permettent d'espérer le contrôle de certaines d'entre elles.

Certaines maladies sont combattues en priorité selon les territoires, comme le paludisme en Algérie, la fièvre jaune sur la côte sénégalaise, la peste à Madagascar. Dans la plupart des colonies subsahariennes cependant,

la lutte contre la maladie du sommeil est souvent le premier effort réel des Européens pour s'occuper de la santé des Africains. Afin de lutter contre la dépopulation de certaines colonies, notamment d'AEF, des programmes de surveillance des femmes enceintes, de médicalisation des grossesses et de visites aux nouveau-nés sont également organisés. Les États coloniaux comme les entreprises concessionnaires s'engagent dans ces politiques, surtout à partir de l'entre-deux-guerres, comme c'est le cas dans les autres empires coloniaux.

Une nouvelle donne coloniale ?

Une administration dont les missions évoluent

L'État colonial est caractérisé par la violence et une justice expéditive et inégalitaire. À part en Algérie, la sous-administration demeure la règle : le nombre d'administrateurs est de 526 en AOF et de 316 en AEF, soit respectivement 1 pour 27 000 et 1 pour 35 000 Africains. Mieux formés à l'École coloniale, ils sont toujours à la tête de territoires immenses qu'ils parcourent lors de tournées à cheval puis en automobile. Leur pouvoir discrétionnaire demeure très important, mais la bureaucratisation croissante de leurs missions les éloigne du terrain tandis que ces dernières intègrent davantage d'actions sociales et économiques (assistance aux plus démunis, etc.).

D'autres agents participent à l'encadrement des populations. En Algérie, les adjoints « indigènes » (caïds) deviennent fonctionnaires après 1919. Fonctionnarisés depuis les années 1920, les « chefs de cantons » – qui doivent savoir lire et écrire le français – servent, en Afrique subsaharienne, d'intermédiaires entre les autorités autochtones (« chefs de villages ») qu'ils surveillent et le commandant de cercle. Ils sont chargés d'assurer l'ordre public, accompagnent l'administrateur lors des tournées ou encadrent les travaux de la main-d'œuvre.

En AOF, la pénurie de personnel policier ne cesse d'être dénoncée pendant l'entre-deux-guerres malgré la réforme engagée à l'échelle de la Fédération par l'arrêté général du 10 septembre 1922 pour unifier les services de polices au sein de la Fédération. Le contexte politique en AOF a en effet changé au début des années 1920. Les colonies sont dites « pacifiées » et il n'existe plus à proprement parler de zones insoumises. La police est donc confrontée à d'autres tâches.

Les autorités françaises s'inquiètent de plus en plus des mobilités des populations autochtones au cours de l'entre-deux-guerres : une réglementation relative à la circulation des personnes en AOF se met en place par un décret de 1923, surtout pour contrôler et réprimer le vagabondage, emblématique de la volonté du pouvoir colonial d'encadrer l'espace et le corps social, notamment urbain. La stabilité des populations est en effet nécessaire dans les colonies pour permettre les recensements qui serviront à l'imposition fiscale et à comptabiliser la force de travail. Ce contrôle, qui n'est ni homogène ni total, s'appuie sur une police dont on note le renforcement au cours des années 1930 pour faire face aux revendications sociales (grèves, manifestations) et pour surveiller les mouvements politiques, ce qui renforce aussi la logique de confrontation brutale plutôt que d'ouverture.

Former des intermédiaires : les lents progrès de la scolarisation

À côté des adjoints dits « indigènes », une nouvelle élite émerge malgré la faiblesse de la scolarisation en français organisée pour fournir des cadres subalternes à l'administration. Celle-ci s'accroît cependant : le nombre d'écoles et d'élèves augmente. En dehors d'un étroit secteur d'établissements français, surtout au Sénégal et en Algérie, il s'agissait d'écoles de mission et d'écoles organisées dans le cadre de l'indigénat, et leur implantation n'a été systématisée qu'à partir de 1931 quand l'enseignement est unifié comme service fédéral. C'est avant tout le niveau primaire qui se développe, tout en restant faible : en Algérie, le taux de scolarisation reste faible : 8 % des enfants algériens seulement vont à l'école en 1931.

Les niveaux secondaire et supérieur demeurent des plus limités. L'École normale William-Ponty, ouverte en 1903 à Saint-Louis (Sénégal) avant d'être transférée à Gorée puis près de Rufisque en 1937, doit fournir toute la Fédération en commis et instituteurs. Une partie de ses diplômés entrent également à l'École de médecine de Dakar (1918). L'établissement joue ainsi un rôle fondamental entre les deux guerres dans la formation d'une élite africaine ; une infime minorité part faire des études en métropole.

Malgré leur nombre réduit, les autorités n'en craignent pas moins la mobilité sociale que l'école permet : selon elles, l'émergence de nouvelles élites africaines instruites à l'européenne, appelées « les évolués », nécessitent selon les autorités d'être contrôlée car elles sont susceptibles de développer une propagande anticoloniale, en lien avec l'organisation communiste.

Vis-à-vis de l'école française, les élites adoptent des attitudes contrastées : certains, en Algérie comme en AOF, jouent la carte de la résistance culturelle et envoient leurs enfants dans des écoles coraniques ; d'autres s'accommodent des nouvelles structures coloniales pour s'y forger une place, selon des calculs d'opportunité politique, et n'hésitent pas à mettre leurs enfants à l'école, fût-elle missionnaire.

Une crise économique durement ressentie par les Africains

Crise mondiale et « préférence impériale »

La baisse des cours mondiaux des matières premières commence dès 1927 pour plusieurs produits : c'est le cas des arachides du Sénégal, des huiles et amandes de palme du Dahomey, du cacao de Côte d'Ivoire, des céréales d'Afrique du Nord. Le commerce global de l'AOF tombe de 581 millions de francs-or en 1929 à 230 en 1933. L'Algérie résiste mieux car ses produits-clés (vins, blés tendres) demeurent irremplaçables.

En Afrique subsaharienne, les agriculteurs s'efforcent de compenser la baisse des prix en accroissant l'offre, sans effet en période de surproduction généralisée. Les importations baissent : celles de boissons après 1928, de tissu (vers l'AOF) dès 1929, le sucre et le riz à partir de 1930, une situation qui témoigne d'une réduction précoce du niveau de vie des Africains.

Lorsque la crise atteint la métropole, la France se replie sur son domaine colonial à l'abri de barrières douanières durcies et de taxes aux importations pour les produits extra-impériaux au nom de la « préférence impériale » ; dans l'autre sens, l'autarcie est certes impossible, ne serait-ce que du fait de « l'osmose transfrontalière qui règne naturellement entre les territoires de nationalité différente » (H. Bonin), notamment en Afrique subsaharienne, mais un système de primes, de contingentements et de droits différentiels avantage, dans la plupart des colonies, les produits français. La part de la France dans le commerce de l'AOF passe ainsi de 66 % pour les exportations et 45 % pour les importations en 1932 à 82 % et 69 % six ans plus tard. La volonté de protéger les industries métropolitaines renforce les freins à toute tentative d'industrialiser les colonies. Même si les huileries de Dakar se développent après 1930, leurs produits ne sont admis en métropole qu'en quantités limitées.

Appauvrissement et migrations

Face à la chute des recettes douanières, les gouvernements locaux augmentent les impôts pour pallier le manque de ressources budgétaires. Le poids de la fiscalité, indirecte mais aussi directe, s'accroît, sauf à Madagascar où il était déjà fort. L'impôt direct – qui s'était déjà alourdi au cours des années 1920 – s'élève encore dans la première moitié des années 1930 à un moment où les producteurs connaissent déjà une baisse de leur niveau de vie. Partout, la consommation autochtone recule. Endettement, usure, tous les témoignages concordent : du Maghreb à l'AOF, la misère est profonde. Au Soudan français ou en Guinée, des cas de mise en gage d'enfants illustrent le dénuement dans lequel sont tombés les villageois. Si les excès de l'impôt aboutissent au grand soulèvement paysan de la fin de l'été 1934 en Tunisie, peu de révoltes paysannes sont finalement enregistrées dans le reste des colonies africaines.

Dans certaines régions, comme au Soudan français ou au Dahomey, des villages entiers délaissent l'arachide ou les palmistes au profit des cultures vivrières. Ailleurs, le recours au travail salarié apparaît comme le moyen de se procurer des subsides, notamment dans les plantations. Le mouvement migratoire, un instant ralenti par la crise, reprend rapidement : le nombre de migrants temporaires (navétanes) employés par les producteurs d'arachides du Sénégal passe de 39 000 en 1933 à 76 000 en 1936. Certaines régions, plus encore qu'auparavant, fournissent de la main-d'œuvre : au tournant des années 1930, cent mille saisonniers mossis de Haute-Volta se rendent dans les plantations d'arachides du Sénégal et de la Gambie britannique, et davantage encore s'engagent dans les cacaoyères de Gold Coast. Du Niger, nombre de travailleurs se rendent au Nigeria pour devenir temporairement domestiques, manœuvres de factoreries ou employés de commerce. La recherche d'un salaire amène aussi vers les villes ceux que la misère chasse des campagnes.

Plusieurs villes, particulièrement les capitales coloniales, voient leur population augmenter au cours de l'entre-deux-guerres : c'est particulièrement le cas d'Abidjan, Brazzaville, Casablanca, Dakar, avec des taux de croissance annuels moyens compris entre 7 et 8 %. Entre 1931 et 1936, la population double à Conakry. Cette croissance est en partie liée à l'exode rural qui commence dans les années 1930, alors que l'emploi urbain connaît également une crise et que les salaires diminuent de moitié pour les mineurs tunisiens comme pour les manœuvres du port de Dakar. Au Maroc comme en Algérie

commencent à se développer les « bidonvilles » pour accueillir cet afflux de populations.

Cultures de plantations et émergence d'une classe moyenne rurale africaine

En même temps que les campagnes de plus en plus surpeuplées connaissent la paupérisation et l'exode pour une masse de petits fellahs ou de paysans sans terre, une « classe moyenne rurale » émerge en Algérie. De plus en plus, les colons européens partent s'installer en ville et, après les spoliations foncières du XIXe siècle, l'entre-deux-guerres est une période durant laquelle les Algériens rachètent des terres.

En Afrique subsaharienne, développer la production doit passer par la généralisation du modèle de la plantation, ce qui suppose une agriculture moderne supplantant la culture autochtone traditionnelle. Cette modernisation passe notamment par les sociétés indigènes de prévoyance (22 en 1929, 104 en 1936 en AOF ; les premières fonctionnent en AEF à partir de 1937), dont le rôle de conseil et de prêts en matière agricole s'affirme. Comme en Algérie, des caisses de Crédit agricole commencent à fonctionner en AOF en 1931 où elles financent les petits colons planteurs. Le Crédit colonial reçoit pour mission de « faciliter la création, le développement, la remise en marche ou le fonctionnement d'exploitations ou d'entreprises », une mesure complétée par l'organisation du Crédit foncier en Afrique subsaharienne à la fin des années 1930.

La crise, par le biais de la pression fiscale, accélère la désorganisation des structures rurales traditionnelles et l'intrusion de l'économie de marché, mais certains en profitent, comme les « petits planteurs » africains qui, dès 1922-1923, voient leur niveau de vie augmenter grâce à quelques cultures particulièrement rentables, à l'instar des planteurs de cacao et de café en Côte d'Ivoire. Ce sera également le cas des planteurs de bananes dont la culture se développe au cours des années 1930 en Guinée, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Les confréries musulmanes d'AOF sont étroitement liées à l'économie des cultures de rente et au régime colonial. La confrérie mouride (Muridiyya, fondée en 1904) devient une force sociale et économique essentielle dans le bassin arachidier – ses membres sont surnommés les « marabouts de l'arachide » (Jean Copans). Leur expansion se fait le long de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako. De même,

Yacouba Sylla, disciple du Cheikh Hamallah, exilé pour raisons politiques du Soudan français vers la Côte d'Ivoire en 1930, se lance dans la vente de charbon, puis devient boulanger, économise, acquiert du terrain, devient propriétaire d'une plantation où une main-d'œuvre presque gratuite travaille pour produire du cacao, des bananes, des palmiers à huile.

Demandes de réformes et réformisme colonial

À côté des modes anciens de résistance à l'exploitation coloniale, qui concernent surtout les zones rurales et se font plus rares au cours de l'entre-deux-guerres, de nouvelles formes d'expression politique contestent l'ordre colonial.

L'islam, un acteur social et politique important dans plusieurs colonies africaines

La pratique islamique, qui n'a jamais été contestée en tant que telle par les autorités coloniales, devient une forme de refuge identitaire et culturel. La confrérie devient une structure de médiation entre un peuple se réfugiant derrière ses marabouts et une administration souhaitant disposer d'interlocuteurs représentatifs. En même temps, l'islam est vu par les administrateurs coloniaux comme un obstacle majeur à l'assimilation ainsi que comme un vecteur de diffusion d'idéologies subversives venues notamment du Moyen-Orient.

L'islam confrérique

Si les jihâds s'achèvent au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, l'islam est perçu jusqu'en 1919 comme la force motrice de la résistance au Sahara. Le notable berbère Muhammad ʿAbd al-Karīm al-Khattābī (Abdelkrim), qui instaure en 1922 une « République du Rif », peut encore le mobiliser lors de la guerre du Rif qui oppose, au Maroc, les « tribus » berbères aux troupes espagnoles et françaises dans une suite de conflits s'étalant entre 1921 et 1927.

Dans l'ensemble cependant, l'abandon des luttes laisse la voie à différentes formes d'accommodation pour les dirigeants et notables musulmans en Afrique de l'Ouest. Plusieurs attitudes existent, entre le refus et la collaboration active. Seydou Nourou Tall est une figure emblématique

du compromis entre élites musulmanes et administration coloniale. Petit-fils d'al-Hajj Umar, résistant à Faidherbe, leader de la confrérie de la Tijâniyya, il devient dans les années 1920 un allié du gouvernement général. Au cours des années 1930, il effectue des tournées dans toute l'AOF aux côtés des administrateurs et des gouverneurs, expliquant la politique française aux populations et servant de médiateur. *A contrario*, Cheikh Hamallah adopte une attitude de résistance non violente, mais ses partisans passent à la résistance active avec des violences à Bamako (1917) et à Nioro (1923). Au fil des années, les dirigeants confrériques, les mourides notamment, interviennent dans les élections des représentants des Quatre Communes, puis de ceux de l'ensemble du pays, jouant un rôle politique décisif (Léopold Sédar Senghor bénéficie de leur soutien après 1945).

L'islam réformé et son expression politique

Le courant réformateur de l'islam (*islah*) entend revivifier l'islam par un retour aux sources. L'Association des oulémas musulmans d'Algérie (AOMA), fondée en mai 1931 par Abd al-Hamîd ibn Bâdîs (Abdelhamid Ben Badis), défend la « personnalité » algérienne, arabe et musulmane. Elle centre son action sur le développement de l'enseignement en arabe. Il s'agit notamment de se désolidariser de l'islam « officiel » organisé par les autorités coloniales. La presse est utilisée comme moyen de propagande, notamment *al Chihab* (*Le Météore*, 1925-1939). À côté de cette presse arabophone, *La Défense* (1934-1939) porte les thèmes du réformisme et du nationalisme à un public éduqué en français. Le destin du peuple algérien paraît moins dépendre du droit de vote que de la liberté de diffusion de la culture arabe, et de l'indépendance du culte musulman en Algérie. C'est surtout contre l'assimilation que lutte l'AOMA. Le nationalisme que l'Association défend à partir de 1936 déroute les Français car il se définit avant tout par l'appartenance à la communauté arabo-musulmane et par l'aspiration à l'unité du monde arabe. L'islam est présenté comme la patrie commune des musulmans.

L'espoir déçu d'une véritable réforme coloniale : le Front populaire

Avant 1936, dans les colonies françaises d'Afrique, les salariés n'étaient autorisés à se regrouper que dans des mutuelles ou bien dans des amicales professionnelles (instituteurs, marins, cheminots) qui pouvaient, le cas

échéant, mobiliser leurs membres pour la défense de leurs intérêts. Dès le début des années 1920, la hausse du coût de la vie avait entraîné des grèves dans les chemins de fer du Sénégal.

Le Front populaire, qui arrive au pouvoir en 1936, nomme le socialiste Marius Moutet ministre des Colonies, depuis longtemps partisan de profondes réformes en direction des colonies. Le nouveau gouvernement suscite ainsi un grand espoir au sein des populations africaines. Le Front populaire crée une Commission, présidée par le député Henri Guernut, pour dresser un état des lieux des « besoins et aspirations légitimes des populations habitant les colonies, les pays de protectorat et sous mandat ». Elle fonctionne à partir de février 1937 et informe notamment sur les différentes formes de coercition au travail en AOF.

Les grèves se multiplient en Afrique occidentale, témoignant de revendications économiques et sociales. Elles prennent cependant un sens également politique en réclamant l'application aux colonies d'une liberté républicaine fondamentale : la liberté d'association, dont découle la liberté syndicale. Le gouverneur général Marcel de Coppet tolère dans un premier temps l'essor informel d'une vie associative intense, puis la rétrécit considérablement : il faut parler, lire et écrire le français et justifier d'un certificat d'études primaires ou équivalent pour pouvoir se syndiquer. Le Front populaire, en même temps qu'il donne une priorité nouvelle au social et au « développement », ne revient pas fondamentalement sur le statut politique des colonisés.

À la fin de 1937, le Sénégal comptait près de 8 000 syndiqués regroupés en deux syndicats et 16 associations professionnelles. Des grèves éclatent parmi les dockers du port de Dakar, puis de Rufisque, de Saint-Louis et de Kaolack, s'étendant aux boulangers, aux ouvriers des huileries et savonneries de l'AOF. Leur action accélère la publication des décrets sociaux, en particulier la journée de 8 heures à Dakar et de 9 heures dans le reste de l'AOF. Quelques mesures sont prises concernant les accidents du travail ou l'emploi des femmes et des enfants. L'inspection du travail est réorganisée et de nombreuses conventions collectives sont élaborées. L'administration refuse finalement tout dialogue, un « autisme administratif » (Emmanuelle Sibeud) qui conduit à l'affrontement : la répression de la grève des cheminots de Thiès (Sénégal) en septembre 1938 est sanglante et elle met un terme au mandat de de Coppet.

De la demande d'assimilation politique aux premières revendications d'indépendance

La période de l'entre-deux-guerres est marquée, en Afrique française comme sur le reste du continent, par une floraison de mouvements revendicatifs, autorisés ou pas, qui remettent en question la domination française. La prison et l'exil sont cependant souvent les réponses du pouvoir à ces tentatives de faire évoluer le système. Les policiers les mieux formés sont littéralement happés par l'impératif de surveillance des nationalistes et de tous les mouvements politiques. La police politique travaille en métropole également et, sous couvert d'assistance aux colonisés, un Service de contrôle et d'assistance des indigènes est créé en 1919, rattaché au ministère des Colonies. Les condamnations et séjours en prison frappent tous les dirigeants nationalistes.

Demandes d'assimilation et dénonciation des abus coloniaux

Au lendemain de la guerre, une tendance assimilationniste – revendiquer l'égalité des droits des colonisés au nom des principes du colonisateur – existe à peu près partout : c'est le programme de l'émir Khaled en Algérie, c'est celui du Destour tunisien, fondé en 1920, dont le programme tient en trois mots : Constitution, égalité et liberté.

C'est vrai aussi de la Ligue française pour l'accession des indigènes de Madagascar aux droits de citoyens français, fondée par l'ancien combattant Jean Ralaimongo, de l'Amicale des originaires de l'AEF fondée en 1926 à Paris par le Congolais André Grenard Matswa, catéchiste dans une mission catholique, tirailleur pendant la guerre du Rif et dont la revendication essentielle porte sur l'obtention de la citoyenneté. La plupart des demandes de citoyenneté formulées par des sujets coloniaux sont cependant rejetées. La Ligue des droits de l'homme dénombre 239 naturalisations de 1914 à 1922, soit 26 par an pour 50 millions de sujets français – pas tous africains – et il n'y a pas plus de 7 à 8 réponses positives par an au Sénégal entre 1928 et 1940.

Plusieurs représentants des élites africaines expriment leurs revendications dans une presse qui sert également à dénoncer les abus de l'administration, comme le fait *L'Opinion* de Ralaimongo, ou le *Guide du Dahomey* fondé en 1920 par le Dahoméen Dorothée Joaquim Lima et qui a pour devise : « Pour la France, contre toute mauvaise administration locale ».

À partir de 1927, *La Voix du Dahomey*, créé par un autre Dahoméen citoyen français, Jean da Matha Sant'Anna, prône l'assimilation ainsi qu'une gestion coloniale plus juste.

Les mouvements de rupture

La métropole devient un lieu d'élaboration d'une nouvelle parole politique au cours de l'entre-deux-guerres. La lutte active contre le colonialisme devient la huitième des vingt et une conditions à remplir pour adhérer à la III^e^ internationale (Komintern) fondée à Moscou en mars 1919. Les communistes tentent de susciter en métropole une mobilisation de masse contre l'intervention des troupes françaises dans la guerre du Rif en 1925. Les socialistes se placent dans la perspective d'une émancipation graduelle. Les deux partis sont présents, notamment, en Algérie pour la SFIO, en Algérie et en Tunisie pour le parti communiste. Leurs membres sont surtout « européens », mais pas uniquement, comme l'ont montré Claire Marynower et Alain Ruscio. Les partis s'organisent selon des chronologies différentes en fonction des territoires. Dans les Quatre Communes du Sénégal, le « Bloc africain », branche africaine de la SFIO, est créé en 1936 par Léopold Sédar Senghor et Lamine Guèye.

Le début des années 1930 marque une nouvelle phase dans les revendications identitaires ; elle se traduit par la contestation d'une assimilation méprisant les valeurs ancestrales africaines. Cette revendication s'exprime à travers des formes littéraires, dès 1934, dans *L'Étudiant noir*, et donne naissance au concept de « négritude » lancé en 1939 par Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire.

Une voie extrémiste refuse toute collaboration avec le pouvoir colonial : c'est le cas des communistes africains dirigés au Sénégal par Lamine Senghor puis par Tiemoko Garan Kouyaté qui a milité en France au sein de la CGT.

Des affirmations nationalistes de moins en moins marginales

La majorité des partis et des leaders politiques africains parviennent tardivement à l'idée que l'indépendance est la solution pour leur pays. Le Comité d'Action marocain (1933) témoigne de l'émergence d'une tendance nationaliste au Maroc. Pas encore indépendantiste, il demande le développement d'une administration marocaine, un code unique de lois et

un État démocratique, reconnaissance de l'arabe comme langue officielle dans l'administration et l'économie.

Au tournant des années 1920-1930, quelques formations commencent à revendiquer l'indépendance.

À la fin des années 1920, si les socialistes prônent avant tout une politique d'assimilation, le Parti communiste français soutient le nationalisme algérien porté par l'Étoile nord-africaine. Fondé à Paris en 1926 par Ahmed Messali dit Messali Hadj, le mouvement prône l'indépendance, réclamée en 1927 au Congrès anti-impérialiste de Bruxelles. Il rompt finalement avec le PCF. Implanté à Paris auprès des ouvriers algériens mais aussi en Algérie à partir de 1933, il prend le nom d'Union nationale des musulmans nord-africains (1935). En Tunisie, Habib Bourguiba fonde en 1934 le Néo-Destour, qui réclame l'indépendance ; il organise des boycotts de produits français et des boycotts de l'impôt. En 1937, il compte 70 000 membres et 480 sections. À Madagascar, d'anciens membres de la société secrète Vy, Vato, Sakelila réclament l'indépendance, portant leurs revendications dans la *Patrie malgache* (1934) devenue la *Nation malgache*.

L'option nationaliste se nourrit des déceptions causées par l'incapacité du Front populaire à remettre en question la domination coloniale. Le Congrès musulman qui se tient à Alger en juin 1936 aboutit à une « Charte revendicative du peuple algérien musulman » (juin 1936) demandant l'assimilation (suppression de toutes les lois d'exception, rattachement total à la France, scolarisation, bilinguisme [arabe-français], réforme agraire). Le projet, porté par les socialistes Léon Blum et Maurice Viollette à l'automne 1936, s'inscrit dans la logique de 1919 en proposant d'accorder la citoyenneté aux Algériens éduqués ou influents et à ceux qui ont bien servi la France ; cet accès à la citoyenneté se ferait sans renoncement au statut personnel. Les Algériens musulmans adhèrent au projet dans un premier temps et l'associent aux revendications portées par le premier congrès musulman organisé à Alger le 7 juin 1936. Son abandon en 1938 amène de plus en plus les Algériens musulmans à se tourner vers d'autres voies : c'est le cas de la Fédération des élus musulmans, parti de masse qui se développe à partir de 1927, d'abord sur une ligne assimilationniste et, de plus en plus, nationaliste.

L'entre-deux-guerres est une période où s'approfondissent les bouleversements sociaux commencés avec la conquête. L'encadrement

administratif demeure coercitif mais de nouveaux rapports entre colonisateurs et colonisés sont favorisés par la mobilisation de la Première Guerre mondiale, tandis qu'une nouvelle élite africaine émerge. La politique de « mise en valeur » profite à certains, mais le travail forcé persiste, tandis que la crise économique touche de plein fouet une partie importante des populations. La crise, par le biais de la pression fiscale, accélère la désorganisation des structures rurales et l'intrusion de l'économie de marché. À partir de la fin des années 1930, les administrations coloniales, pour justifier le maintien de la tutelle coloniale, s'engagent dans des politiques de développement économique et social. Une élite commence à faire entendre ses revendications – demandes de réformes, de soins, d'écoles –, largement réprimées. Malgré les espoirs que le Front Populaire a pu susciter, tout changement politique semble désormais écarté, aussi bien dans le cadre d'une véritable intégration que dans celui d'une indépendance.

Pour aller plus loin

Almeida-Topor (d') Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1993.

Bernault Florence, *Enfermement, prison et châtiments en Afrique du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.

Blum Françoise *et al.*, *Les partis communistes et l'Afrique, une histoire mineure ?*, Paris, Hémisphères, 2021.

Bonin Hubert, *L'Empire colonial français : de l'histoire aux héritages : XIX^e-XXI^e siècles,* Malakoff, Armand Colin, 2018.

Bouchène Abderrahmane *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962*, Paris, La Découverte ; Alger, Éd. Barzakh, 2012.

Brégeon Jean-Joël, *Un rêve d'Afrique. Administrateurs en Oubangui-Chari. La Cendrillon de l'Empire*, Paris, Denoël, 1998.

Brunet-La Ruche Bénédicte, « Discipliner les villes coloniales : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres », http://criminocorpus.revues.org/1678.

Coquery-Vidrovitch Catherine (dir.), « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) », numéro spécial de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 232-233, 1976/3-4.

Courreye Charlotte, *L'Algérie des oulémas : une histoire de l'Algérie contemporaine, 1931-1991*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.

Dimier Véronique, *Le Discours idéologique de la méthode coloniale chez les Français et les Britanniques de l'entre-deux-guerres à la décolonisation (1920-1960)*, Talence, centre d'études d'Afrique noire, 1998.

Hanretta Sean, *Islam and Social Change in French West Africa: History of an Emancipatory Community*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

Marynower Claire, *L'Algérie à gauche, 1900-1962 : socialistes à l'époque coloniale*, Paris, PUF, 2018.

Mérad Ali, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Alger, El Hikma, 1999 (1re édition, 1967).

Ruscio Alain, *Les Communistes et l'Algérie : des origines à la guerre d'indépendance, 1920-1962*, Paris, La Découverte, 2019.

Sibeud Emmanuelle, « La gauche et l'empire colonial avant 1945 », *in* Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France,* volume 2, Paris, La Découverte, 2005, pp. 341-356.

L'Afrique « française » dans la Seconde Guerre mondiale

En 1939, la Seconde Guerre mondiale éclate et l'Afrique, plus encore que pendant la guerre de 1914-1918, va constituer un enjeu géostratégique majeur mais aussi un vivier essentiel de ressources humaines et matérielles. Dès le début du conflit, le continent africain s'inscrit dans les projets allemands. L'Afrique du Nord devait être gérée par les Italiens déjà présents en Libye – et dont les positions ont avancé en Éthiopie depuis 1935 – et l'Afrique subsaharienne devait constituer le nouvel Empire sous domination allemande, renouant ainsi avec le mythe de la *Mittelafrika*.

Parallèlement à la guerre qui se déroule en Europe, les belligérants s'affrontent sur d'autres terrains, notamment africains. Dans le cas de l'Empire français, l'Afrique devient également le lieu d'importation des tensions entre la France libre et la France de Vichy. Comme dans le précédent, ce conflit induit de profondes transformations de la carte des empires coloniaux, mais aussi des sociétés africaines. L'historiographie a progressivement conduit à l'inscription de l'Afrique dans le récit de la

guerre et redonné toute son importance aux forces africaines dans la France libre. De plus en plus, également, cette histoire s'écrit à « hauteur d'hommes », grâce notamment aux témoignages écrits et oraux que les tirailleurs ont pu laisser.

La Seconde Guerre mondiale pèse sur les sociétés africaines qui apportent des contributions importantes à leur métropole, en hommes et en produits ; elle entraîne de nouvelles mobilités et développe des mouvements de protestation, voire de contestation de la domination coloniale.

Des soldats africains au service de la France

Des recrutements plus ou moins acceptés

Au cours de l'entre-deux-guerres, le métier de tirailleurs, popularisé par la Première Guerre mondiale, attire davantage : les soldes sont plus élevées, la qualité des cantonnements s'améliore, comme les perspectives de reclassement. La conscription qui s'impose progressivement dans les colonies françaises est plus ou moins bien acceptée selon les régions.

Nancy Lawler a montré la diversité de ce rapport à l'armée et au conflit à partir du Korhogo, dans le nord de la Côte d'Ivoire. Lorsque la guerre est déclarée en 1939, on assiste à des témoignages spectaculaires de loyauté, à l'instar de ceux exprimés par Naaba Kom II, roi des Mossi de Ouagadougou, qui présente deux de ses fils à l'armée. À la suite de ce geste, plusieurs notables et chefs s'engagent. Le souverain espère notamment que sa participation à l'effort de guerre jouera un rôle décisif dans la restauration de l'ancienne Haute-Volta, intégrée à la Côte d'Ivoire. De nombreux notables pensent aussi qu'il est de bonne politique d'avoir au moins un fils à l'armée, sur lequel on peut attirer l'attention au moment de choisir les chefs. Les recrues, quant à elles, sont davantage résignées qu'enthousiastes. Soro Nougbo, paysan, recruté de la classe de 1936, témoigne d'un service militaire qui aurait été plus dur que le travail forcé. Les anciens combattants sont rappelés et, pour lancer la campagne de recrutement, le grand marabout Seydou Nourou Tall effectue des tournées en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Togo, au Congo, prêchant l'obéissance, condamnant les doctrines racistes de l'Allemagne. Chaque cercle doit fournir un quota et l'instruction est sévère, les punitions corporelles fréquentes. Les pressions sont nombreuses pour éviter les défections.

D'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne, de nombreux sujets africains sont ainsi recrutés quand commence la Seconde Guerre mondiale.

Les soldats africains dans la « drôle de guerre » et la campagne de France

En 1940, l'armée française met en ligne, selon Jacques Frémeaux, 336 000 Nord-Africains – 176 000 Algériens, 80 000 Tunisiens, 80 000 Marocains – et 180 000 tirailleurs sénégalais, majoritairement de l'AOF –, soit 5 % des effectifs de l'armée française. Leurs pertes pendant la bataille de France sont estimées à 9 %.

En juin 1940, les Allemands ont capturé 60 000 Nord-Africains, et peut-être 15 000 tirailleurs sénégalais. En 1941, on recense, selon Armelle Mabon, 43 973 prisonniers Nord-Africains, 15 777 Africains et 3 888 Malgaches sur le sol français : aucun soldat d'outre-mer ne doit pénétrer sur le sol allemand pour des raisons essentiellement raciales. Certains sont massacrés, comme à Chasselay près de Lyon, le 20 juin 1940, où un *tata* sénégalais (enceinte de terre sacrée dans laquelle sont inhumés les guerriers morts au combat) est édifié dès 1942 à leur mémoire à l'initiative de Jean Marchiani, Secrétaire général de l'Office départemental des mutilés de guerre, anciens combattants et victimes de guerre.

En France, environ 5 000 tirailleurs africains et malgaches, déserteurs ou évadés des camps de prisonniers, gagnent les rangs des Forces françaises de l'intérieur. Ils sont présents dans les maquis de 38 départements métropolitains.

Les troupes coloniales, instrument de la reconquête militaire

L'appel aux troupes coloniales ne cesse pas avec la défaite de mai-juin 1940. Elles forment la majorité des contingents de l'armée coloniale de Vichy, mais aussi de ceux de la France libre. Après le débarquement allié de novembre 1942 au Maroc (opération *Torch*), la participation des contingents d'outre-mer est déterminante lorsqu'il s'agit d'organiser en Afrique du Nord une armée française équipée de matériel américain. Certaines de ces troupes contribuent aux campagnes du général Leclerc au Tchad, puis au Fezzan contre les Italiens.

Pour reprendre Eric Jennings, la France libre a été conçue à Londres mais elle est née au Tchad. Les combattants résistants de la première heure sont en grand majorité des Tchadiens, Camerounais ou ressortissants de l'actuelle République centrafricaine : environ 18 000 soldats sont recrutés dans ces territoires entre 1940 et 1942 ; trois des hommes du bataillon de marche de l'Oubangui (BM2), opérationnel dès 1940, reçoivent la prestigieuse médaille de l'ordre des Compagnons de la Libération : Georges Koudoukou, qui meurt à Bir Hakeim (1942), Dominique Kosseyo et Paul Koudoussaragne.

Les Forces françaises libres résistent à l'*Afrika Korps* à Bir Hakeim entre mai et juin 1942. L'Armée d'Afrique s'illustre en 1943 dans la campagne de Tunisie contre les Germano-Italiens, puis en Italie où elle apporte une contribution décisive à la percée du front allemand sur le Garigliano et à l'entrée des Alliés à Rome (juin 1944). À cette date, l'Armée de terre française était composée de 550 000 hommes dont 400 000 viennent de Tunisie, d'Algérie et du Maroc (dont 233 000 musulmans).

Sur neuf divisions dites « coloniales » entrées en ligne, six associent deux régiments de tirailleurs sénégalais à un régiment d'infanterie coloniale européen. Trois autres, d'abord entièrement « blanches », accueillent ensuite des Africains et des Malgaches. Le « panachage » est toujours pratiqué après 1943. Dans la 1re Armée qui débarque en Provence en août 1944, le pourcentage d'« indigènes » dans les grandes unités varie entre 27 % (1re Division blindée) et 56 % (2e Division d'infanterie motorisée). Les Maghrébins servent non seulement dans les régiments d'infanterie (à raison d'environ 70 % de l'effectif total) et de cavalerie, mais aussi dans toutes les armes. Ils sont ainsi environ 30 % dans l'artillerie et 40 % dans le génie. L'importance décisive du corps expéditionnaire français a été soulignée, notamment lors de la bataille de Monte Cassino (janvier-mai 1944). Tandis que la 2e DB du général Leclerc libère Paris, la Première Armée commandée par le général de Lattre de Tassigny débarque en Provence. Ces unités participent ensuite, au printemps 1945, à la campagne d'Allemagne.

Entretemps, les troupes ont été largement « blanchies ». Ce « blanchiment » se fait en plusieurs vagues : commencé dès l'été 1942, après Koufra et Bir Hakeim, le général Leclerc, en août 1943, propose de remplacer les soldats africains par des Français et des Nord-Africains. Enfin, à l'automne 1944, les tirailleurs sont remplacés par des soldats métropolitains, des résistants des Forces françaises intérieures qui ne disposent pas de la même expérience militaire, auxquels ils doivent céder une partie de leur équipement.

Officiellement, il s'agit de ne pas les exposer aux rigueurs climatiques, mais cette dépossession et cette dévalorisation des tirailleurs entraînent un vif mécontentement qui s'exacerbe après l'armistice.

La guerre en Afrique

Vichy en Afrique

Comme l'a montré Eric Jennings, le vichysme s'est rapidement exporté outre-mer. En Algérie, dès octobre 1940, le décret Crémieux est abrogé et les juifs, redevenus « indigènes », subissent en plus les multiples interdictions imposées par la loi portant sur le statut des Juifs du 3 octobre 1940. Vichy accroît la répression policière et judiciaire à partir de 1941, avec notamment l'instauration d'un tribunal militaire permanent à Alger, destiné à combattre les contestations républicaines, communistes et nationalistes. Des camps d'internement dans le sud du pays accueillent dans des conditions difficiles des milliers d'opposants politiques et des juifs dont la métropole souhaite se débarrasser.

La majorité des Français de Madagascar sont anglophobes, anti-républicains, anti-assimilationnistes. Vichy se traduit dans l'île par une chasse aux gaullistes, aux juifs, aux francs-maçons, aux communistes, aux socialistes et à des surveillances et incarcérations d'Européens soupçonnés d'en être des sympathisants. La Légion française des combattants devient un véritable appareil d'État tandis que l'administration procède à des dénaturalisations, comme celle de l'inspecteur de police Jules Ranaivo qui avait eu à prouver son assimilation culturelle en 1922 pour obtenir la citoyenneté, dont il est déchu en 1942 en tant qu'« ancien indigène ».

En AOF, il n'y a pas d'annulation de la citoyenneté pour les originaires, mais elle est vidée de son contenu : le droit de vote ne sert plus à rien puisque les institutions ont été supprimées. Les élites sont contrôlées par la propagande, la censure de certaines informations, l'incitation à adhérer aux mouvements de jeunesse, comme le souligne Mamadou Dia dans ses mémoires. Le régime de Vichy au quotidien se traduit par l'abandon de toute velléité de réforme en faveur des colonies, par la discrimination raciale dans les hôtels, restaurants, cinémas où les employés africains sont licenciés pour faire de la place aux Français. Les syndicats et les associations sont supprimés, sauf les clubs patronnés par l'administration. La politique

d'assimilation selon laquelle l'acquisition de la langue et de la culture française devait transformer les Africains en Français est abandonnée.

La France libre en Afrique

Après la capitulation de la France en juin 1940, les administrateurs français en poste en Afrique font souvent le choix de suivre le maréchal Pétain, en Algérie et ailleurs. Pierre Boisson reçoit ainsi la charge de gouverneur général de l'AOF et de l'AEF. Quelques fonctionnaires et militaires désertent et rejoignent la France libre en AEF par la Gambie, la Gold Coast ou le Niger.

Dès le 18 juin 1940, Charles de Gaulle mise sur l'Empire : « La France n'est pas seule. […] Elle a un vaste empire derrière elle ! Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. » Le gouverneur du Tchad, Félix Éboué, choisit de rallier la France libre. Rapidement, Brazzaville devient la capitale de la France libre et Félix Éboué son gouverneur. Progressivement, la France libre gagne du terrain en Afrique.

L'extension du conflit en Extrême-Orient place Madagascar au cœur des opérations et des routes stratégiques. L'île devient le lieu d'affrontement entre les Britanniques et les troupes françaises de Vichy. Elle capitule le 5 novembre 1942, avant le ralliement total de l'AOF à la France libre le 7 décembre 1943. Cette décision permet au général Leclerc de conduire sa division à travers le Tchad pour prendre à revers les Italiens et les Allemands en Libye et poursuivre sa route vers l'Europe avec de nouvelles recrues pour poursuivre la lutte. Le passage de relais est plus complexe en Algérie après le débarquement allié de novembre 1942. En juin 1943, à Alger devenue capitale de la France libre (rebaptisée France combattante), le général de Gaulle, au nom du Comité national français de Londres, et le général Giraud, qui préside au commandement civil et militaire d'Alger, regroupent leurs forces au sein du Comité français de libération nationale dirigé par de Gaulle en octobre 1943. Une Assemblée consultative provisoire, sorte de parlement de la Résistance, siège jusqu'en juillet 1944.

L'économie de guerre en Afrique

Comme au cours de la Première Guerre mondiale, les colonies sont durement soumises à la pression des économies de guerre. Dès 1939, l'AOF livre des oléagineux ; la demande accrue de produits coloniaux déséquilibre

les économies locales avec l'essor de monocultures. Ces prélèvements liés à l'effort de guerre induisent partout une augmentation des prix des produits de consommation courante et provoquent des pénuries. Eric Jennings souligne les ressources considérables que le ramassage intensif du caoutchouc sauvage a procurées aux industries de guerre alliées, confrontées à la pénurie de latex. L'extraction d'or a également permis d'honorer une partie des dettes que la France libre avait contractées envers la Grande-Bretagne. L'effort de guerre s'est largement porté sur les travailleurs africains d'AEF et du Cameroun du fait des réquisitions pour le front économique ; au début de 1943, le retour de l'AOF et de l'Afrique du Nord dans la guerre permet de desserrer la pression sur ces territoires. Le blocus britannique a un impact profond sur l'économie Madagascar : réduction des importations, disette, appauvrissement des masses rurales, recrudescence du travail forcé qui n'est pas seulement due à Vichy mais également au gouvernement gaulliste qui lui succède.

De difficiles sorties de guerres

Gérer l'après-guerre : la conférence de Brazzaville

Du 30 janvier au 8 février 1944, le général de Gaulle réunit à Brazzaville une conférence consultative qui ne concerne que l'Afrique subsaharienne et Madagascar, organisée par le Comité français de la libération nationale. Il s'agit de réfléchir aux réformes à apporter à l'empire colonial français dans le nouveau contexte politique qui se dessine pour l'après-guerre. Restée dans les mémoires tant européennes qu'africaines comme le premier acte fondateur d'une décolonisation réussie, elle a, en réalité, vocation à pérenniser la domination française en Afrique.

La conférence réunit les gouverneurs d'AOF, d'AEF (seuls à avoir une voix délibérative, mais Félix Éboué, souffrant, n'y participe pas) et de Madagascar, des hauts fonctionnaires du Commissariat des colonies, des délégués de l'Assemblée consultative provisoire, des observateurs, dont les représentants des résidents généraux au Maroc et en Tunisie, le gouverneur général de l'Algérie, les présidents des chambres de Commerce du Cameroun et de Brazzaville et l'évêque de Brazzaville. Cette conférence ne laisse ainsi aucune place aux élites africaines. La presse est encouragée à donner, à

l'échelle nationale et internationale, un vrai écho à cet événement, mais elle n'est pas autorisée à prendre part aux débats politiques.

Le but principal de cette réunion est de définir une nouvelle politique coloniale : abolir le « pacte colonial » (libéraliser les échanges, industrialiser les territoires pour les développer), établir les relations entre les colonies et la métropole sur une base nouvelle, décentraliser l'administration, faire participer les peuples de l'empire aux affaires à l'échelon local, mais maintenir les colonies sous la tutelle de la France. Sur le travail forcé, largement utilisé par la France libre dans l'effort de guerre, les positions sont plus nuancées. Les conférenciers rappellent la nécessité d'appliquer le droit du travail de la métropole aux colonies, notamment la liberté syndicale, le temps de travail et la formation professionnelle. La « mission civilisatrice » doit se poursuivre par des améliorations diverses, notamment sanitaires et scolaires. En matière d'éducation, la conférence planifie la scolarisation de millions d'enfants, dont 500 000 pour la seule AEF, filles et garçons.

D'un point de vue politique, le projet de fédération, inspiré par Félix Éboué, vise à l'autonomie des colonies et écarte l'idée d'une représentation accrue des Africains au Parlement français. Il met l'accent sur la formation de parlements locaux consultatifs coiffés d'un Parlement fédéral où la République française et les Territoires d'outre-mer seraient représentés équitablement. Les gouverneurs rejettent cette proposition.

Les propositions conjointes d'élection au suffrage universel d'assemblées locales associant collège « européens » et collège « africains » et une augmentation de représentants issus des colonies au Parlement français sont le résultat d'un compromis des « lobbys » coloniaux face aux nécessités de changement. Même si les avancées sont timides, l'immobilisme colonial autour des questions de la représentation politique des élites africaines et de la décentralisation n'est plus de mise.

Démobilisations, nouvelles revendications et répressions

À la fin du conflit, les autorités coloniales s'appliquent à réprimer les mouvements sociaux et politiques issus de la démobilisation des troupes « indigènes ». Les rapatriements, en effet, s'effectuent avec lenteur et plusieurs incidents éclatent de la fin 1944 au mois d'août 1945, dans des

ports ou des villes de garnison. L'affaire de Thiaroye, en décembre 1944, marque particulièrement les esprits.

Au camp de Thiaroye, à une dizaine de kilomètres de Dakar, au Sénégal, le 1er décembre 1944, plusieurs dizaines de tirailleurs, de retour du front européen, réclament leurs primes de démobilisation et de maintien sous les drapeaux ainsi que leur indemnité de combat. L'administration propose des taux d'échanges défavorables aux tirailleurs, ce qui provoque leur colère. 35 sont abattus par les soldats français, 24 sont blessés et 34 sont condamnés à des peines de prison. Si, grâce aux récents travaux d'historiens, les circonstances de ce massacre, reconnu comme tel dans un rapport de l'Assemblée nationale de 2020, sont mieux connues, le nombre exact de victimes et le lieu où elles ont été inhumées restent toujours inconnus.

L'action la plus violente de l'immédiat après-guerre a cependant lieu en Algérie. Le 1er mai 1945, lorsque les militants du PPA, parti interdit, défilent dans plusieurs villes, la police tire sur les porteurs du drapeau algérien et des manifestants sont tués. Le 8 mai 1945 à Sétif, dès le matin, un rassemblement a lieu à l'appel du PPA de la ville, suivi d'une manifestation. Il s'agit pour ses responsables de profiter de l'audience de cette journée pour lancer leurs propres mots d'ordre réclamant l'indépendance et la libération de Messali Hadj. Après la mort d'un manifestant, une série d'émeutes soulèvent la région, faisant une centaine de morts parmi la population européenne. La répression, principalement conduite par la police et l'armée – mais aussi par des milices de colons –, est d'une grande violence : bombardements des zones « insurgées » par l'aviation, ratissages et razzias dans toute la région lors des semaines suivantes. Le bilan précis de ces massacres n'a jamais pu être établi. Officiellement, entre 1 020 et 1 340 morts chez les « musulmans » ; entre 10 000 et 15 000 d'après la plupart des historiens. Deux ans plus tard, l'insurrection de Madagascar commence.

Le retour des soldats

Comme après la Première Guerre mondiale, le passage par l'armée contribue à diffuser d'autres habitudes – alimentaires, vestimentaires… Lorsque les soldats démobilisés rentrent dans leur village, ils sont, jusqu'à un certain point, vecteurs d'innovation.

Certains s'organisent en associations. En AOF, l'âme de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre de l'AOF est Papa Seck Douta,

né en 1887 à Saint-Louis. Il enseigne à l'École El Hadj Malick Sy à Dakar, soutient Lamine Gueye et la SFIO. Dakar devient le principal foyer d'activités des anciens combattants, mais une section locale existe dans la capitale de chaque territoire d'AOF. En Côte d'Ivoire, on compte 22 groupements de ce type sur les 67 répertoriés en 1952 en AOF. Le but de ces associations est d'obtenir un maximum d'avantages en faisant pression sur les gouvernements, de préserver la solidarité entre les vétérans, d'administrer les sections locales et d'accomplir de bonnes œuvres pour venir en aide aux anciens combattants défavorisés. Dans certaines villes, comme Abidjan, ces associations fournissent, grâce à leur programme de subvention, des logements à prix modique aux veuves de guerre et à leurs familles. Le but de la plupart des soldats est de revenir à la vie civile avec de l'argent, des terres, de devenir employés, artisans ou hommes d'affaires.

Sous la pression de ces groupes, les autorités accélèrent le versement des pensions dues aux ayants droit ou à leurs familles ; ils construisent des foyers ou maisons du combattant, à l'imitation de celles d'Afrique du Nord. L'égalité des pensions avec les Français leur est consentie ; en revanche, l'indexation sur les prix prendra fin avec l'indépendance.

La Seconde Guerre mondiale marque le « crépuscule de l'homme blanc » (E. M'bokolo) et le passage d'une critique des abus de la colonisation à une critique de la colonisation elle-même. Celle-ci commence à être contestée par les armes, comme en Indochine, où de nombreux soldats africains s'engagent pour maintenir la pérennité d'un empire français qui vacille.

Pour aller plus loin

Cantier Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Cantier Jacques et Jennings Eric (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy,* Paris, Odile Jacob, 2011.

Chapoutot Johann et Vigreux Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich* : *les massacres racistes de 1940,* Paris, PUF, 2015.

Fargettas Julien, *Juin 1940, combats et massacres en Lyonnais*, Péronnas, éditions du Poutan, 2020.

Frémeaux, Jacques. « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », *Histoire, économie & société*, 2004/2, pp. 215-233.

Guyon Anthony, *Les Tirailleurs sénégalais, de l'indigène au soldat de 1857 à nos jours,* Paris, Perrin, 2022.

Jennings Eric, *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, 2014.

Jennings Eric, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944,* Paris, Grasset, 2004.

Lawler Nancy, *Les Tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Le Gac Julie, *Vaincre sans gloire, le corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942-mai 1944),* Paris, Les Belles lettres, ministère de la Défense, 2013.

Lefevbre Camille, « Combattants, travailleurs, prisonniers : les Africains dans la guerre », *in* Alya Aglan et Robert Frank (dir.), *1937-1947 : La guerre-monde,* Tome I, Paris, Gallimard, 2015, p. 527-564.

Mabon Armelle, *Prisonniers de guerre indigènes* : *visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010.

Morelle Chantal, « La conférence de Brazzaville 30 janvier-8 février 1944 », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (dir.) *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française (1830-1962*), Levallois-Perret, APHG- Bréal, 2021, pp.73-82.

Miot Claire, *La Première Armée française. De la Provence à l'Allemagne (1944-1945)*, Perrin, 2021.

Mourre Martin, *Thiaroye 1944* : *histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

Peyroulou Jean-Pierre, *Guelma, 1945* : *une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009.

Rives, Maurice. « Les tirailleurs africains et malgaches dans la Résistance », *Africultures*, vol. 64, n° 3, 2005, pp. 132-141.

Scheck Raffael, *Une saison noire, les massacres de tirailleurs sénégalais (mai-juin 1940)*, Paris, Tallandier, 2007.

Wieviorka Olivier, Nicola Labanca et David Reynolds, *La Guerre du désert 1940-1943*, Paris, Perrin, 2019.

Penser autrement la relation entre la métropole et les colonies africaines (1944-1956)

L'émancipation politique des sociétés africaines au sein de l'empire français s'est faite dans un temps court : quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des colonies africaines de la France ont obtenu leur indépendance.

Ces années, cependant, ne doivent pas être considérées de façon téléologique comme un temps de transition aboutissant inexorablement à la marche vers les indépendances et à la transformation des colonies en États-nations. Les mutations profondes que commencent à connaître les colonies africaines ne sont pas censées, pour la France, aboutir à la décolonisation mais à la réorganisation des relations entre la métropole et ses possessions dans un cadre nouveau.

La force des résistances, l'évolution de la nature des contestations, en germe dès avant la guerre, mais aussi la guerre froide, le déclin de l'Europe, la remise en cause des principes mêmes de décolonisation dans le cadre nouveau des Nations unies, comme la mise sur le devant de la scène diplomatique du nationalisme arabe ou l'émergence d'un tiers-monde, accélèrent cependant le mouvement vers les indépendances.

Les réformes de l'après-guerre

Les réformes de l'Assemblée constituante (1944-1946) : la réaffirmation de l'assimilationnisme

Dans la suite de la conférence de Brazzaville, les réformes prises dans l'immédiat après-guerre permettent la relance de l'empire. Neuf représentants africains siègent à la première Assemblée constituante (octobre 1945-mai 1946).

Si, en Algérie, les pouvoirs disciplinaires des administrateurs sont supprimés en 1927 et l'indigénat aboli de fait en 1944, celui-ci ne disparaît que début janvier 1946. En mars 1946, les quatre « vieilles » colonies (Guyane,

Guadeloupe, Martinique, Réunion) deviennent des départements d'outre-mer, aboutissement de la demande d'assimilation exprimée depuis 1848. L'Assemblée adopte en avril, sous la pression du député de la Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny, une loi abolissant le travail forcé. Le 7 mai, la loi Lamine Gueye accorde la citoyenneté française à tous les sujets.

Créé en décembre 1945, le franc CFA (franc des colonies africaines), émis jusqu'en 1959 par la Caisse centrale de la France d'outre-mer et solidaire du franc métropolitain, assure la mainmise financière sur l'Afrique subsaharienne. La loi du 30 avril 1946 crée le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) pour les territoires d'outre-mer de l'Union française. Il prévoit par exemple une planification des investissements destinés à moderniser l'Afrique, notamment par la création de nombreuses institutions scientifiques et médicales.

La priorité donnée à l'économie planifiée fait des pouvoirs publics métropolitains des acteurs majeurs des économies nord-africaines. En Afrique du Nord, avec un plan quadriennal de 1949 à 1952 s'appliquant à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie, l'accent est mis sur la construction d'infrastructures (barrages, électricité et gaz, voies de communication) et sur l'augmentation de la production agricole. Dans le cadre du plan Marshall, le gouvernement français réserve 6,1 % des crédits américains à l'Afrique du Nord.

L'Union française (1946-1958)

Les débats qui ont présidé à l'élaboration la Constitution montrent deux conceptions de l'empire, relevant de deux conceptions de la nation et de la République, l'une assimilationniste et centralisatrice, l'autre tendant davantage au respect des cultures et des autonomies locales.

La Constitution du 27 octobre 1946, fondatrice de la IV^{e} République, instaure l'Union française et renforce la voie assimilationniste. L'empire colonial devient l'Union française : les colonies africaines deviennent des territoires d'outre-mer (TOM), le Togo et le Cameroun des territoires associés, sans compter les anciennes colonies devenues départements d'outre-mer (DOM).

L'Assemblée de l'Union française est composée de conseillers élus pour la première fois en 1947. Son rôle demeure peu connu car ses avis ne s'imposaient ni au Parlement ni au gouvernement. Elle jouit cependant d'un

grand crédit en Afrique subsaharienne : plusieurs membres des partis africains en train d'émerger sont aussi conseillers de l'Union. Les décrets et lois relatifs aux territoires d'outre-mer ne sont pris ou votés à Paris qu'après l'avis de l'Assemblée de l'Union française.

Dans chaque territoire et groupe de territoires est instituée une Assemblée élue, mais uniquement délibérative. Un fonctionnaire, dépositaire des pouvoirs de la République et chef de l'administration du territoire, représente le gouvernement. Celui-ci joue un rôle essentiel au sein de l'Union puisqu'il en assure seul la conduite générale. C'est aussi lui qui coordonne la totalité des moyens mis en commun par les membres de l'Union pour en garantir la défense. L'autonomie des colonies est ainsi limitée.

L'égalité politique en question

La IV^{e} République compte trois assemblées élues : l'Assemblée nationale, le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union française.

Les modes d'élection variaient selon les territoires où les électeurs sont répartis en un collège unique ou bien en collèges séparés, ce qui dément l'idéal d'égalité. En AEF, les députés sont élus par un collège unique tandis que le double collège est maintenu pour le Conseil de la République. La situation est la même en AOF, à l'exception toutefois du Sénégal et de la Mauritanie qui disposaient d'un collège unique pour l'Assemblée nationale et le Conseil de la République. En 1952, le Dahomey abandonne le double collège au profit du collège unique. Seuls les citoyens de statut civil (habitants des Quatre Communes ou personnes naturalisées) sont électeurs de plein droit ; les autres (citoyens de statut personnel) doivent remplir des conditions précises, professionnelles ou statutaires (être titulaires d'une patente, d'un titre foncier ou d'une décoration ; être militaire, chef de village, fonctionnaire…), tout en votant à part. Refusant d'établir le collège unique demandé par les députés africains, le Parlement français se contente d'élargir à plusieurs reprises le corps électoral du second collège sur des critères de capacité : scolaire (les diplômés, puis tous ceux qui savaient lire ou écrire), sociale (les notables désignés comme tels par l'administration et les chefs de familles) ou censitaire (les contribuables).

La féminisation du suffrage est lente. Elle concerne La Réunion, département depuis 1946. En Afrique subsaharienne, contrairement aux recommandations de la conférence de Brazzaville, les Africaines sont à peu

près exclues des scrutins législatifs jusqu'à la loi du 23 mai 1951 qui, en introduisant le nouveau critère de statut familial (les femmes « mères de deux enfants vivants ou morts pour la France » votent) fait immédiatement augmenter le nombre d'électrices.

En Algérie, le double collège est instauré pour les deux assemblées. Elle forme trois départements, mais les intérêts communs à ces trois départements et le vote du budget général de l'Algérie sont du ressort d'une Assemblée, élue au suffrage universel direct (1947), qui comprend 120 délégués élus à parité dans deux collèges électoraux : le premier regroupant les anciens citoyens (les « Européens » et les « musulmans » naturalisés), le second regroupant les nouveaux citoyens, les autres « musulmans ». Malgré un rapport démographique d'un à dix, chaque collège élit ses représentants. Le droit de vote est accordé aux Françaises d'Algérie, mais refusé aux Algériennes jusqu'en 1958.

Outre ces divisions de l'électorat, se pose la question de la bonne tenue des élections. Le gouvernement français favorisait les candidatures et élections, dans le deuxième collège, d'acteurs locaux favorables à la métropole. En Algérie, le truquage des élections devient massif à partir de 1948, sous la houlette du gouverneur général. Se faire élire nécessite alors de faire le siège des bureaux de vote pour empêcher le bourrage des urnes au prix de confrontations physiques avec les forces de l'ordre ou les administrateurs de communes mixtes.

L'émancipation, entre organisation partisane et répression

Les partis comme cadres nouveaux de la lutte anticoloniale

L'atmosphère relativement libérale de l'après-guerre permet la constitution de nombreux partis politiques. En Algérie, l'amnistie de 1946 redynamise des courants déjà existants, comme le PPA de Messali, devenu Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques après sa dissolution, ou leur réorganisation. L'UDMA, l'Union démocratique du manifeste algérien, fondée par Ferhat Abbas en 1946, est, avec le MTLD, de Messali Hadj, l'un des deux grands partis nationalistes en Algérie après la Seconde Guerre mondiale.

Le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM), créé à Paris en février 1946, a des sections dans toute l'île, bénéficie des réseaux mis en place depuis les années 1930. Il est dirigé par Joseph Ravoahangy, qui bénéficie d'une popularité importante auprès des tirailleurs en attente de rapatriement en 1946.

En Afrique occidentale, le Rassemblement démocratique africain (RDA) fédère des partis politiques fondés lors du congrès de Bamako (18-21 octobre 1946). Le RDA a des sections actives dans l'ensemble de l'AOF. Ces partis – dont l'action peut s'articuler avec celle des syndicats – constituent le cadre légal de la lutte pour l'émancipation des colonies.

À la fin des années 1940, l'émergence d'une vie politique en Côte d'ivoire se traduit par la multiplication des partis politiques. Certaines de ces formations sont le prolongement d'un parti politique métropolitain (SFIO dès 1937, MRP, RPF), d'autres sont ivoiriennes, comme le PDCI, rattaché au RDA. D'autres partis existent, mais c'est surtout le PDCI-RDA qui porte la lutte pour les réformes coloniales. Cette dernière se développe d'abord à partir de l'action parlementaire : les députés africains cherchent à bénéficier du soutien des députés métropolitains ; c'est notamment pour cela qu'à l'initiative de Félix Houphouët-Boigny les élus du RDA s'apparentent au PCF en 1947.

Alors que la guerre froide commence, le rapprochement d'un mouvement en train de devenir un mouvement de masse à l'échelle de l'AOF inquiète les autorités coloniales, qui n'hésitent pas à réprimer les demandes d'émancipation.

La répression de l'expression politique

Dès sa naissance, le RDA suscite la méfiance d'une administration coloniale qui, dans le contexte de la guerre d'Indochine, n'apprécie pas l'audience croissante d'un parti apparenté au PCF. La répression est particulièrement importante en Côte d'Ivoire. En 1947, à la suite d'émeutes, le gouverneur a pour mission de casser l'élan du PDCI à cause de son apparentement au PCF et de son audience auprès des populations. Les réunions, les marches, les meetings, sont interdits ; la police procède à des arrestations arbitraires, emprisonne les leaders politiques ; l'administration licencie les cadres et suspend les salaires des membres du parti. Les incidents d'Abidjan, début février 1949, ouvrent une période

durant laquelle les mobilisations de masse, prenant la forme de manifestations, meetings, grèves (des utilisateurs du rail, des employés de maisons…), de boycotts de produits européens, conjuguées à une répression intense contre les militants du RDA, principalement en Côte d'Ivoire mais aussi sur l'ensemble des territoires de l'AOF et du Cameroun, nourrissent l'agitation politique.

Au-delà des violences, la répression conduite par les autorités coloniales se distingue par le recours systématique à la voie judiciaire. Des milliers de militants du RDA sont ainsi poursuivis devant tous les tribunaux des territoires de l'AOF et du Cameroun, suivant des chefs d'inculpation divers mais qui relèvent du droit commun. L'originalité réside moins dans la méthode répressive employée par les autorités coloniales, le recours au droit dans une finalité politique, que dans l'ampleur d'une répression judiciaire qui s'attaque aux dirigeants locaux et aux simples militants sur l'ensemble des territoires africains. Certains responsables du RDA changent de tactique rompant définitivement avec le PCF.

La répression se durcit à l'encontre de tous les militants politiques au début des années 1950 en Algérie. Avec la multiplication des arrestations, des procès et des saisies de journaux, le coût de l'engagement politique des militants augmente : certains adhérents, fonctionnaires, préfèrent quitter leur poste afin de continuer à militer plus facilement, des instituteurs subissent des mutations disciplinaires, mais d'autres cessent de faire de la politique pour éviter la répression.

Les manifestations du MTLD sont régulièrement interdites. Au printemps 1952, Messali Hadj, contre l'avis de la direction du PPA-MTLD, entreprend une tournée dans les villes algériennes. Des affrontements et des arrestations ont lieu dans plusieurs villes. À Blida, la répression fait plusieurs blessés. La direction du MTLD lance un mot d'ordre de grève générale (soutenu par le parti communiste algérien), qui touche quelques villes. En France, où la mobilisation nationaliste au sein de l'immigration algérienne s'organise autour du MTLD, les grands rassemblements, quand ils ne sont pas interdits, sont surveillés, à Paris comme ailleurs. À partir du début des années 1950, les militants du MTLD se joignent aux cortèges syndicaux des 1er mai et 14 juillet. La répression touche également les militants en France.

Les soulèvements armés

La lutte armée intervient quand les revendications légales échouent.

En 1946, les députés malgaches présents à l'Assemblée constituante française – Joseph Raseta, Joseph Ravoahangy et Jacques Rabemananjara, issus du MDRM – déposent un projet de loi pour que Madagascar soit un État libre au sein de l'Union française. La proposition se heurte à l'attitude dilatoire des partis, PCF compris, alors que les élus tentent de faire admettre l'idée d'un référendum sur Madagascar. À mesure que la voie parlementaire s'enlise, que les résultats politiques sont insuffisants, la lutte armée apparaît comme une solution. En 1947, les nationalistes malgaches affirment que « l'indépendance se prend et qu'elle ne se donne pas » : l'émeute qui éclate fin mars 1947 se transforme en insurrection massive jusqu'en décembre 1948, une rébellion en partie encadrée par d'anciens Tirailleurs revenus de la guerre. Les autorités coloniales répondent par une répression brutale, et une « pacification » des zones soulevées. Le chiffre des victimes de l'insurrection, longtemps établi à 100 000 morts, a été revu autour de 40 000 par l'historien Jean Frémigacci. La répression dure jusqu'à la fin de 1949. Plusieurs élus sont condamnés : à mort (deux députés de l'Assemblée nationale française, Raseta et Ravoahangy), aux travaux forcés (le député Rabemananjara), à la réclusion à vie (le sénateur Ranaivo). L'insurrection offre ainsi l'occasion aux autorités locales d'éliminer le MDRM.

En Tunisie, après l'arrestation de 150 membres du Néo-Destour au début de l'année 1952, les différentes formes de mobilisation populaire se multiplient. Manifestations, émeutes, grèves, tentatives de sabotages, jets de bombes artisanales : la population est mobilisée pour exprimer son mécontentement et attirer l'attention de l'opinion française et internationale en entretenant une agitation permanente. La répression incite le mouvement national à réadapter sa stratégie, prenant comme cibles les colons, les fermes, les entreprises françaises et les structures gouvernementales. Le mouvement national encourage ainsi la création d'unités de combats dans les différentes régions tunisiennes. Les maquisards réussissent à organiser une guérilla de harcèlement, prenant l'initiative des offensives, mobilisant de petits groupes de commandos, organisant des embuscades, effectuant des sabotages sur les voies de communication, attaquant les postes isolés. Les bandes armées entretiennent l'agitation et créent un climat d'insécurité générale.

Au Maroc, après la déposition du sultan Mohamed V en août 1953, les Marocains refusent de reconnaître le souverain installé par les Français. Une vague d'agitation suit, ainsi que la constitution d'une armée de libération. La conjonction des insurrections marocaine et algérienne contraint Paris à consacrer l'essentiel de l'effort militaire à l'Algérie et à engager des négociations avec Mohamed V ; en 1955, après plusieurs actes terroristes, la France accepte le retour du sultan exilé. Le 2 mars 1956, le Maroc retrouve son indépendance.

Un contexte international favorable à l'approfondissement des réformes

Les décolonisations sur la scène internationale

L'intensification de la répression coloniale rend la référence à l'arène internationale cruciale. En Tunisie, la guérilla est au service de l'action politique mais il s'agit aussi de tirer profit des grandes mutations de la conjoncture internationale : rivalités de la guerre froide, nouvelle politique américaine, développement de l'action des Nations unies et effets d'entraînement des soulèvements nationalistes dans les colonies, notamment en Indochine. L'assemblée générale de l'ONU, particulièrement après la nomination en 1953, au poste de secrétaire général, du Suédois Dag Hammarsjköld, favorable à l'émancipation des peuples africains, devient une tribune pour de nombreux leaders africains.

Les Maghrébins s'efforcent de rallier la majorité requise de l'ONU à leur cause. Dès 1930, l'Algérien Messali Hadj envoyait à la SDN le premier mémoire revendicatif de l'Étoile nord-africaine visant à l'internationalisation du problème algérien. Les partis nationalistes marocains, y compris les communistes à partir de 1951, multiplient les mémorandums, rapports et mémoires. Les Tunisiens en usent plus modérément, utilisant de préférence le truchement des États arabes, avant d'en venir, en janvier 1952, au dépôt d'une plainte du gouvernement tunisien auprès du Conseil de sécurité. Ce sont aussi des milliers de pétitions que les militants de l'Union des populations du Cameroun et celles de l'Union démocratique des femmes du Cameroun envoient au Conseil de tutelle des Nations unies dans les années 1950 pour dénoncer la répression menée par la France dans la Zone

de pacification en pays Bassa et l'assassinat de son leader historique Ruben Um Nyobè en 1958.

C'est également dans le cadre de l'afro-asiatisme que les questions de l'émancipation et, de plus en plus, de l'indépendance sont posées. La Seconde Guerre mondiale a favorisé l'exacerbation des nationalismes en Asie, conduisant les métropoles à se séparer de leurs colonies, par la négociation (comme la Grande-Bretagne en Inde dont l'indépendance est proclamée en 1947) ou par la guerre (comme les Pays-Bas en Indonésie [1945-1949] et la France en Indochine [1946-1954]). La lutte armée peut ainsi apparaître comme un moyen pour obtenir l'indépendance, tandis que l'expansion du communisme en Asie et l'instauration d'un pouvoir communiste en Chine en 1949 suscitent de nouveaux espoirs et renforcent des convictions naissantes au sein de mouvements politiques qui voient le jour en Afrique.

C'est dans ce contexte que se constitue l'afro-asiatisme. Si quelques rares auteurs le font remonter à l'entre-deux-guerres, ce courant naît en 1947 à la Conférence de New Dehli où plusieurs grands principes sont posés : refus de s'affilier à un bloc idéologique, lutte contre l'impérialisme, appui aux mouvements de libération nationale. Ces principes sont réaffirmés lors de la Conférence de Bandung qui se tient en Indonésie du 18 au 25 avril 1955. Elle marque l'entrée du tiers-monde (terme forgé trois ans auparavant) sur la scène internationale. Quelque 600 délégués venus d'Asie et d'Afrique représentent 29 pays, dont la majorité a été colonisée. Trois mouvements nationalistes nord-africains sont présents. Cet événement majeur compte dans l'engagement des Africains en AEF et en AOF sur la voie de l'émancipation.

La loi-cadre Defferre (23 juin 1956)

En juin 1956, alors que l'indépendance est actée pour le Maroc et la Tunisie et que l'insurrection armée commence à devenir une véritable guerre, le socialiste Gaston Defferre propose une loi-cadre dont le Parlement vote les principes généraux, laissant au gouvernement la charge de fixer par décrets les modalités de leur mise en œuvre. En octobre, le suffrage universel – en discussion depuis 1955 – est établi, ainsi que le collège unique pour former des assemblées représentatives dont les attributions sont élargies et devant lesquelles les ministres qu'elles ont élus sont responsables. Renforçant l'autonomie des gouvernements locaux, cette loi est le résultat de la pression accrue des diplômés africains jusqu'alors largement écartés de toute fonction

politique ou administrative, mais aussi d'un contexte international marqué notamment par la guerre en Algérie, l'indépendance de la Tunisie et du Maroc (1956) et l'arrivée à la tête de l'Égypte de Gamal Abdel Nasser, soutien des mouvements de libération nationale du continent africain dans son ensemble.

La loi Defferre prévoit ainsi l'augmentation des compétences des assemblées territoriales (décentralisation), l'africanisation de l'administration territoriale et enfin la création d'un conseil de gouvernement présidé par le gouverneur secondé par un vice-président élu et responsable devant l'assemblée territoriale. Les fédérations de l'AOF et de l'AEF continuent d'exister et sont désormais dirigées par un haut-commissaire, assisté par un grand conseil composé de membres nommés par les assemblées territoriales. Les deux grands conseils des deux fédérations sont composés de cinq représentants par territoire, élus parmi ceux de l'Assemblée territoriale, aux compétences financières désormais élargies.

La victoire des autonomistes dans les urnes

Le suffrage universel est appliqué pour la première fois lors des élections municipales de novembre 1956. Les premières élections pour désigner les membres des assemblées locales ont lieu le 31 mars 1957. Dans chaque territoire, le parti sorti victorieux des élections est appelé à former un gouvernement local composé de ministres africains. En Côte d'Ivoire, en Guinée et au Soudan (Mali), les sections locales du RDA obtiennent une large majorité. Au Sénégal, le Bloc populaire sénégalais (BPS), dirigé par Léopold Sédar Senghor, l'emporte. Au Niger, une alliance du RDA et du MSA permet au socialiste Djibo Bakary d'être élu vice-président. En Oubangui-Chari, le parti créé en 1949 par le prêtre Barthélemy Boganda, le Mouvement de l'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN), qui « ne reçoit d'ordre de Paris, de Londres, de New York ou de Moscou, ni même d'Abidjan », gagne largement les élections, installant durablement la popularité du leader centrafricain.

À partir de 1957, deux tendances se dessinent : les fédéralistes, qui, autour de Léopold Sédar Senghor, soutiennent des projets d'unions entre pays et les territorialistes, minoritaires, menés par Félix Houphouët-Boigny.

Si la décennie 1950-1960 a fait l'objet depuis une vingtaine d'années, notamment sous l'impulsion de Frederick Cooper, d'un profond renouvellement historiographique, les années 1946-1956 sont longtemps apparues dans l'historiographie comme une période creuse, rarement vue sous l'angle des organisations, des débats, des luttes électorales et des pratiques politiques qui ont fleuri durant ces années « d'une pluralité particulière sous la férule coloniale » (M. Rahal) au cours desquelles des habitudes politiques partisanes ont été prises. La complexité de cette période, comprise entre la fin de la guerre et les premières étapes de l'indépendance, se voit non seulement dans les aspects nouveaux que prend la politisation des Africains, mais également dans la redéfinition des relations entre la métropole française et ses colonies, la revendication de l'indépendance n'ayant été que tardivement formulée, du moins par les élites centre et ouest-africaines.

Pour aller plus loin

Ageron Charles-Robert, « Les forces internationales et la décolonisation de l'Afrique du Nord », *Les Internationales et le problème de la guerre au XX^e siècle*, Rome, École Française de Rome, 1987, pp. 195-218.

Bancel Nicolas, *Décolonisations ? Élites, jeunesse et pouvoir en Afrique occidentale française (1945-1960)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

Barthélémy Pascale, *Sororité et colonialisme* : *Françaises et Africaines au temps de la guerre froide, 1944-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

Blanc Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX^e-XXI^e siècle),* Paris, Seuil, 2022.

Blum Françoise, « 1955 (Bandung) », *in* Jean-Numa Ducange *et al.*, *Histoire globale des socialismes: XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2021, pp. 709-712.

Brocheux Pierre (dir.), *Les Décolonisations au XX^e siècle. La fin des empires européens et japonais*, Paris, Armand Colin, 2012.

Chater Khalifa, « La guérilla tunisienne (1952-1954) », *in* Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, pp. 372-385.

Cooper Frederick, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation,* Paris, Payot, 2014.

Dimier Véronique, « De la France coloniale à l'outre-mer », *Pouvoirs*, vol. 113, n° 2, 2005, pp. 37-57.

Elbaz Sharon, « Les avocats métropolitains dans les procès du Rassemblement démocratique africain (1949-1952) : un banc d'essai pour les collectifs d'avocats en guerre d'Algérie ? », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 80, 2002/2, pp. 44-60.

Isoart Paul, « L'élaboration de la Constitution de l'Union française : les assemblées constituantes et le problème colonial », *in* Charles-Robert Ageron (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956*, Paris, CNRS Éditions, 1986, pp. 15-31.

Kipré Pierre, *Le Congrès de Bamako ou La naissance du RDA en 1946*, Paris-Chaka ; Dakar-Africa, 1989.

Lefebvre Camille, « Combattants, travailleurs, prisonniers, les Africains dans la guerre », *in* Alya Aglan et Robert Frank (dir.), *1937-1947 : La guerre-monde,* tome I, Paris, Gallimard, 2015, pp. 527-564.

Loucou Jean-Noël, *Le Multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Netter, 1992.

Rabearimanana Lucile, Jean Fremigacci et Célestin Razafimbelo (dir.), *L'Insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar*, tome 1, *À travers les régions et « là où il ne s'est rien passé »*, Antananarivo, Tsipika, 2008.

Rahal Malika, *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien,* Alger, Barzakh, 2017.

Les indépendances au tournant des années 1960 : la fin de l'empire français ?

« Je fais tout cela pour l'Algérie », aurait déclaré en 1958 le général de Gaulle en évoquant les indépendances des colonies subsahariennes qui se profilent.

Chronologie des indépendances de l'Afrique subsaharienne francophone

1er janvier 1960 : indépendance du Cameroun
4 avril 1960 : indépendance de la Fédération du Mali (Sénégal-Soudan/Mali)
27 avril 1960 : indépendance du Togo
26 juin 1960 : indépendance de Madagascar
1er juillet 1960 : indépendance de la Somalie
1er août 1960 : indépendance du Bénin
3 août 1960 : indépendance du Niger
5 août 1960 : indépendance du Burkina Faso
7 août 1960 : indépendance de la Côte d'Ivoire
11 août 1960 : indépendance du Tchad
13 août 1960 : indépendance de la Centrafrique
15 août 1960 : indépendance du Congo
17 août 1960 : indépendance du Gabon
20 août 1960 : indépendance du Sénégal (après l'éclatement de la fédération du Mali)
22 septembre 1960 : indépendance du Mali (après l'éclatement de la fédération du Mali)
28 novembre 1960 : indépendance de la Mauritanie

Cette remarque suggère que les décolonisations en Afrique subsaharienne auraient été négociées pour isoler l'Algérie et la garder française, malgré la guerre commencée en 1954. Après les indépendances du Maroc et de la Tunisie en 1956, l'empire français demeure important en Afrique. Quatre ans plus tard, il a quasiment disparu. Si le gouvernement provisoire de la République algérienne a très tôt des connexions avec les dirigeants du Ghana, comme Kwame N'Krumah, ou avec Félix Moumié de l'Union des populations du Cameroun, la succession rapide des proclamations

d'indépendance des colonies françaises de l'empire français subsaharien n'en a pas moins des logiques et des modalités propres.

Vers les décolonisations : de l'Union à la Communauté

Le projet de la Communauté : la dépendance dans l'indépendance ?

Après le retour du général de Gaulle en 1958 à la tête de la France, le processus de décolonisation connaît une accélération. Si elle apparaît comme nécessaire, elle doit avoir lieu sans perte de l'influence française.

La réforme de l'Union peut bénéficier du prestige dont le premier président de la Ve République dispose en Afrique subsaharienne. En AEF il est toujours vu comme le chef de la France libre et le promoteur de la conférence de Brazzaville qui, pour certains leaders africains, a été une étape importante de l'émancipation des territoires d'outre-mer. Durant sa « traversée du désert » entre 1946 et 1958, il visite régulièrement l'AOF et l'AEF. Revenu au pouvoir, il peut compter sur certains hommes politiques qui participent à l'élaboration de la nouvelle Constitution : Léopold Sédar Senghor pour le Parti du regroupement africain, Félix Houphouët Boigny nommé ministre d'État, le Tchadien Gabriel Lisette et le Malgache Philibert Tsiranana, leader du Parti social-démocrate. Deux tendances émergent : Félix Houphouët Boigny est favorable à une fédération franco-africaine, Léopold Sédar Senghor à une fédération africaine qui aboutirait plus tard à une confédération avec la France. Le terme « Communauté » est finalement retenu pour qualifier les formes de relations devant unir la France aux territoires africains encore sous sa dépendance.

Les membres du Parti du regroupement africain et du Rassemblement démocratique africain, dans une déclaration commune du 18 juillet, proposent la reconnaissance du droit à l'indépendance et le principe d'établissement d'un lien fédéral entre la République française et les territoires d'outre-mer.

Le général de Gaulle propose ainsi aux Africains le principe de la libre détermination : l'indépendance immédiate sans aide de la France, ou la Communauté, entité inscrite dans la Constitution de la Ve République,

composée d'États indépendants mais amarrés à la République française. Dirigée par le président de la République française et un comité exécutif composé du Premier ministre et des chefs d'État des territoires membres, la Communauté a des compétences dans les domaines de la politique étrangère, la défense, la politique économique et financière et la gestion des matières premières stratégiques. Du point de vue économique, le FIDES est remplacé par le Fonds d'aide et de coopération en 1959 pour aider les futurs nouveaux États à signer des accords de coopération et obtenir des crédits d'investissement pour financer des projets de développement.

Août 1958 : le général de Gaulle en Afrique pour défendre la Communauté

En août 1958, le général de Gaulle commence une tournée à travers les capitales africaines de l'empire afin de convaincre les populations d'adhérer au projet de Communauté et de voter « Oui » au référendum prévu le 28 septembre 1958, en France et en outre-mer, devant répondre à la question : « Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée par le gouvernement de la République ? »

La tournée se déroule selon les vœux du chef de l'État, accueilli par une population dans l'ensemble enthousiaste. La propagande fonctionne à plein dans les centres urbains par le biais de réunions, de distribution de tracts, de journaux ou la tenue de réunions publiques.

Des attitudes variées animent cependant les principaux hommes politiques africains. Ainsi, en Oubangui-Chari, Barthélemy Boganda, député à l'Assemblée nationale depuis 1947, associe de Gaulle au RPF, parti de la répression coloniale et du travail forcé, parti aussi de René Malbrant, son principal opposant. D'abord plutôt favorable à une indépendance immédiate, il soutient finalement le « Oui », connaissant la faiblesse du nombre de diplômés dans son pays et anticipant certainement une transition difficile dans laquelle l'aide structurelle des Français sera indispensable. Le score du référendum en Oubangui est finalement de 98 % de « Oui » pour 79 % de votants. Au Niger, le socialiste Djibo Bakary, qui fait campagne pour le « Non », est désavoué et son rival politique Diori Hamadi, du Parti progressiste, devient l'interlocuteur privilégié de Paris et le premier président du Niger indépendant.

Cas unique, c'est le « Non » qui l'emporte en Guinée. Sékou Touré, qui ne souhaite pas personnellement l'indépendance immédiate, milite pour une

Communauté améliorée avec davantage d'autonomie pour la colonie. De Gaulle connaît ses revendications, comme le droit à l'indépendance et non l'indépendance de suite, le refus de la balkanisation de l'Afrique par le maintien de fédérations unies à la France, l'égalité juridique de traitement des fonctionnaires autochtones et métropolitains et la volonté de rendre à l'homme africain sa dignité. Rien qui n'ait finalement déjà été concédé par le gouvernement français. La rupture vient surtout de la mise en scène et du ton utilisé par Sékou Touré lors de son discours du 25 août à Conakry : un accueil triomphal, certes, mais en tenue traditionnelle en boubou blanc, contrairement aux autres chefs d'État africains, un discours applaudi par une foule qui lance des hourras sur commande, un discours faussement hostile pour rassurer l'aile radicale du Parti démocratique de Guinée. Les Guinéens votent à 94 % pour le « Non ».

Le 28 septembre 1958 donne lieu à une mémoire officielle dans laquelle Sékou Touré incarne le combat anticolonialiste et la Guinée la nation du courage face à l'oppresseur d'hier. Sékou Touré est lui-même à l'origine d'une réécriture de ce moment historique, évacuant le pluralisme existant au moment des indépendances. L'indépendance immédiate n'allait pas de soi au sein du Parti démocratique de Guinée, elle était surtout réclamée par les étudiants de la Fédération des étudiants d'Afrique Noire, des acteurs peu à peu occultés, Sékou Touré s'imposant comme l'acteur principal du « Non », héritier d'une lignée de résistants puisqu'il affirme être lié au chef de guerre Samory Touré. Dès le 30 septembre, les crédits sont gelés, le personnel technique rapatrié. Le président français veut faire de la Guinée un exemple, il est pour lui impossible de devenir indépendant et d'être dans la Communauté, ce qui était pourtant inscrit dans les textes.

Le 28 septembre 1958, le « Oui » l'emporte dans onze colonies d'Afrique « noire » et à Madagascar, qui acceptent la Constitution et intègrent la Communauté. Les quatre ministres-conseillers pour les affaires de la Communauté sont sans surprise Félix Houphouët Boigny, Gabriel Lisette, Léopold Sédar Senghor et Philippe Tsiranana.

Fédération ou balkanisation ?

Rapidement, le fonctionnement de la Communauté divise les leaders africains. Certains souhaitent une fédération africaine dotée de pouvoirs forts (parmi lesquels Léopold Sédar Senghor), d'autres (notamment Félix Houphouët-Boigny) une fédération franco-africaine au sein de laquelle tous

les territoires auraient leur autonomie sans instance intermédiaire entre eux et la Communauté.

Barthélemy Boganda inscrit d'emblée son action politique dans une démarche originale. L'élite oubanguienne étant très restreinte, il perçoit la nécessité de créer un rassemblement de personnes compétentes, au-delà de son parti, le MESAN, par le biais de l'Union oubanguienne constituée d'une poignée d'hommes et de femmes comme la sénatrice Jeanne Vialle. Transcendant l'aspect national, le projet le plus audacieux qu'il propose est sans conteste celui du projet d'État unitaire centrafricain et celui des États-Unis d'Afrique latine que sa mort prématurée range définitivement dans les cartons.

La Fédération du Mali (Soudan, Sénégal, Haute-Volta, Dahomey) est elle aussi un échec du fait de la défection de la Côte d'Ivoire et de la divergence sur les liens à maintenir avec la France entre le Sénégalais Senghor et le Malien Modibo Keita. Les dirigeants du Soudan-Mali souhaitent accéder à l'indépendance tout en restant membres de la Communauté par transfert des compétences communes aux membres de la Fédération, une proposition dont le caractère modéré peut séduire Paris : l'accepter renforcerait la position de Senghor contre Keita, dont les sympathies communistes inquiètent. En décembre 1959, le général de Gaulle est sur le point d'accepter la proposition de la fédération du Mali, ce qu'il avait refusé au Guinéen Sékou Touré : l'indépendance dans la Communauté. Cette prise de position amène les dirigeants de Madagascar à demander l'ouverture de négociations pour l'indépendance réclamée depuis 1946.

La Communauté éclate sous l'effet de forces centrifuges, encouragées par l'indépendance obtenue par plusieurs États voisins comme le Ghana, la Guinée, puis le Togo et le Cameroun. À la suite de dissensions internes, le Sénégal vote son indépendance le 20 août 1960, suivi le 22 septembre du Mali. Houphouët-Boigny se résout à faire de même. En l'espace de quelques mois, la Communauté est devenue une coquille vide. En 1961, le général de Gaulle renonce au titre de président de la Communauté et les relations franco-africaines reposent désormais sur des accords bilatéraux.

La diversité des indépendances au sein de l'empire français en Afrique

Le début des années 1960 marque l'accession à l'indépendance de quasiment toutes les colonies, dans l'ensemble dans le calme, parfois aussi de manière violente. Cette quasi-simultanéité masque une grande diversité de situations. S'il est impossible de traiter chaque cas, il s'agira ici de se pencher sur les cas qui ont fait l'objet d'une historiographie pléthorique (Algérie) du fait de leur complexité ou, au contraire, qui n'ont commencé à être étudiés que récemment (Gabon).

Des liens à sauvegarder au-delà des indépendances : les exemples du Gabon et du Togo

En 1958, le gouvernement de Léon M'Ba, personnage complexe et jusqu'alors mal perçu par la France car trop proche des communistes, demande au gouverneur Louis San Marco de négocier auprès de la métropole le statut de département français pour le Gabon. En réponse à une fin de non-recevoir, il se résout à l'indépendance qu'il avait tenté d'éviter. Pourquoi demander ce statut de département français alors que la plupart des territoires colonisés ont réclamé l'autodétermination ou l'indépendance ? Le pragmatisme. Le Gabon compte alors 500 000 habitants et ne dispose pas de cadres en nombre suffisant pour faire fonctionner un État. De plus, en tant que département d'outre-mer, le pays aurait été doté d'une administration efficace et aurait bénéficié d'investissements de la métropole et de toutes sortes d'avantages, dont la sécurité sociale. L'indépendance obtenue, Léon M'Ba plaide pour la sauvegarde de liens étroits avec l'ancienne métropole, qui le soutient jusqu'à sa mort en 1967.

Au Togo, le secrétaire général du Parti du progrès togolais et député à l'Assemblée depuis 1951, Nicolas Grunitzky, a les faveurs des Français comme ancien rallié aux Forces françaises libres. En avril 1958, aux élections pour l'Assemblée togolaise, les partis engagés pour l'indépendance sont élus majoritairement, dont le Comité pour l'unité togolaise dirigé par Sylvanus Olympio, largement soutenu par Nkrumah. C'est donc le très anglophile Sylvanus Olympio qui va former le gouvernement de la transition après la fin du régime de tutelle. Il se révèle cependant d'une grande prudence vis-à-vis de la France : prêt à maintenir l'aide française, il reste partisan du

libre-échange et entend faire du Togo un pays ouvert sur l'extérieur et non soumis au protectionnisme français ; il rassure cependant le gouvernement français sur sa volonté de collaborer en lui laissant les responsabilités de défense et les relations internationales. L'indépendance est fixée au 26 avril 1960. Olympio souhaite alors redéfinir avec la France une nouvelle convention monétaire. Le 12 janvier 1963, il est assassiné. Nicolas Grunitzky lui succède et choisit de rentrer pleinement dans les accords monétaires proposés par la France, sans discussion ni négociation.

La guerre d'Algérie, une guerre de décolonisation qui ouvre de nombreuses blessures

Résumer en quelques lignes ce conflit long et complexe, à l'historiographie si importante, est une vaine gageure. L'objectif est ici de se concentrer sur les faits les plus saillants du conflit mené en Algérie entre 1954 et 1962, une guerre « sans nom » que la France a longtemps préféré qualifier d'« opérations de pacification » ou d'« évènements d'Algérie ». C'est en 1999 que l'Assemblée nationale puis le Sénat votent à l'unanimité la loi de reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie.

En 1954, au début du conflit, la population des trois départements algériens s'élève à 9 millions d'habitants, dont 1 million de personnes d'origine « européenne », les pieds-noirs. Le 1er novembre 1954, le Front de libération nationale conduit par Ahmed Ben Bella entame une série d'attentats visant des civils (Toussaint rouge). Dans le même temps est créée l'Armée de libération nationale, dont Saphia Arezki souligne la faiblesse de l'effectif et de l'équipement. Au congrès de la Soummam (août 1956), une première tentative d'unification des forces voit le jour. Si les gouvernements de la IVe République refusent de négocier et ne parlent pas de « guerre », ils mobilisent pourtant un effort militaire important pour mettre fin à la sédition, qui ne concerne pas seulement une colonie mais un territoire départementalisé, assimilé à la métropole, dont la sécession est longtemps inenvisageable. En 1956, 350 000 soldats, surtout des jeunes hommes métropolitains qui font leur service militaire, sont envoyés en Algérie. Le contingent est renforcé par 70 000 combattants algériens, les harkis, luttant pour l'Algérie française. Aux attentats et actions de guérilla de la part des insurgés répondent les arrestations, la répression et la torture de la part de l'armée française, qui se lance dans de vastes « opérations de police ». C'est le cas en 1957 lors de ce qui a été appelé « la bataille d'Alger ». Le quadrillage des campagnes amène

à la relocalisation de plusieurs millions de personnes dans des camps de regroupement. Parallèlement, dans la continuité des politiques de planification de l'après-1945 mais à une échelle accrue, le plan de Constantine prévoit, entre 1959 et 1964, une augmentation des revenus individuels de 6 % par an. Ses objectifs intègrent le développement des campagnes, la promotion de l'industrie légère (biens de consommation), sans négliger l'industrie lourde (gazoduc, raffinerie…). La création, en 1957, d'une Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), encadrant les parties sahariennes de l'Algérie, du Soudan, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie, vise à assurer une présence définitive de la France au Sahara contre les indépendances éventuelles. Elle ne survivra pas à l'indépendance algérienne en 1962.

La guerre touche aussi la métropole : le FLN en fait une base arrière de son organisation. Des manifestations en faveur de l'indépendance ont lieu, elles sont souvent durement réprimées, comme la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 qui fait entre 50 et 200 morts à la suite d'une répression que certains n'hésitent pas à qualifier de crime d'État. Au tournant des années 1960, des divisions apparaissent entre les Français : certains soutiennent l'action du FLN et l'indépendance, d'autres le maintien de l'Algérie française.

Le général de Gaulle est appelé au pouvoir après la crise du 13 mai 1958 pour sortir de l'impasse de la guerre d'Algérie. Il défend l'idée d'une autodétermination dès 1959. Certains pieds-noirs et militaires se sentent trahis, et fomentent une tentative de putsch en avril 1961. En 1961, l'Organisation de l'armée secrète (OAS) est créée : refusant l'indépendance algérienne elle se livre à des violences et à des attentats en Algérie, notamment au printemps 1962 ; elle perpètre également un attentat contre le chef de l'État au Petit-Clamart le 22 août 1962. En mars 1962, après des négociations, les accords d'Évian sont signés entre le FLN et le gouvernement français.

L'indépendance de l'Algérie, en juillet 1962, provoque le départ de l'ancienne colonie d'un million de pieds-noirs et de 40 000 harkis et de leurs familles, tandis que les violences se poursuivent, notamment à Oran où des massacres d'Européens ont eu lieu le 5 juillet. Ainsi la guerre d'Algérie a-t-elle été une guerre entre Français et Algériens indépendantistes, une guerre franco-française (OAS, pieds-noirs, intellectuels), mais aussi une guerre algéro-algérienne (FLN, Mouvement national algérien, harkis). Au cours du conflit, on estime à 28 000 le nombre de soldats français tués et à plus de 250 000 celui des Algériens, pertes auxquelles s'ajoutent les « disparus ».

Cameroun, l'autre guerre de décolonisation en Afrique ?

Au Cameroun, placé depuis le début des années 1920 sous mandat français et britannique de la SDN puis sous tutelle de l'ONU, l'Union des populations du Cameroun, fondée en 1948, a milité très tôt pour l'indépendance et la réunification du territoire. Son dirigeant, Ruben Um Nyobè, arrive à présenter à l'ONU les *desiderata* de son parti. L'UPC est interdite après les émeutes de Douala en mai 1955. Recherchés par la police, des militants de l'UPC se réfugient dans les forêts, où ils forment des maquis, ou au Cameroun britannique voisin. L'insurrection commence chez les Bassa dans la nuit du 18 au 19 décembre 1956 : plusieurs dizaines de personnalités hostiles à l'UPC furent assassinées ou enlevées ; des ponts, des lignes téléphoniques et d'autres infrastructures furent sabotés. Les combats s'étendirent dans plusieurs zones.

Les Britanniques, qui s'apprêtent à accorder l'indépendance au Nigeria, proposent l'annexion d'une partie du Cameroun anglophone à cette nouvelle entité. Le Premier ministre camerounais André-Marie Mbida, proche des autorités coloniales françaises, est critiqué par les upécistes, mais surtout par les musulmans des sultanats Foulbé et par les partisans du leader modéré Soppo Priso dans la région de Douala. Le haut-commissaire Paul Ramadier propulse sur le devant de la scène un homme nouveau, Amadou Ahidjo, leader de l'Union camerounaise, un musulman qui a le soutien des sultanats du Nord. Il apparaît pour le gouvernement français comme celui qui évitera l'éclatement du pays. Son programme prévoit la réunion des deux Cameroun, la création d'une communauté franco-camerounaise, l'amnistie aux rebelles, notamment upécistes, qui pourraient déposer les armes. Il compte sur la France pour l'aider à venir à bout de la guérilla et garder le contrôle du pays. Une loi d'amnistie est promulguée le 17 février 1958. L'indépendance est fixée au 1er janvier 1960, une indépendance trop rapidement octroyée, notamment pour les upécistes qui misaient sur des élections d'avril 1960 pour asseoir leur légitimité. Celle d'Ahidjo reste limitée malgré l'aide massive du gouvernement français ; l'UPC est bien implantée et suscite des désordres nombreux, y compris le jour de l'indépendance. Graduellement, le parti perd de son influence du fait des assassinats de Ruben Um Nyobè au maquis le 13 septembre 1958 et de Félix Moumié en déplacement à Genève début novembre 1960. L'aide militaire de la France se poursuit les années suivantes pour « pacifier » les régions camerounaises encore sous l'influence des

upécistes. Le bilan humain de cette décolonisation est encore difficile à établir, mais il se compte en milliers de victimes. Cette décolonisation violente fait l'objet de parutions récentes, comme l'ouvrage *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971,* qui révèle ce regain d'intérêt.

Histoire et mémoires

Le moment des indépendances, parce qu'il concerne une période particulièrement sensible, est peu enseigné en Afrique, sauf en Algérie – et l'a longtemps été de façon lacunaire en France, même si la guerre d'Algérie est entrée dans les programmes du secondaire en 1983. En Afrique subsaharienne, comme l'a montré Catherine Coquery-Vidrovitch, la population très jeune méconnaît dans l'ensemble le processus et les acteurs qui ont mené à l'indépendance politique. Ces pays ont longtemps été ou sont encore des régimes autoritaires plus au moins liés à l'ancienne métropole, voire soutenus par elle, et rares sont ceux qui encouragent la recherche historique sur cette période.

Retour sur l'écriture d'histoires sensibles

La décolonisation française en Afrique subsaharienne a été longtemps presque exclusivement analysée sous deux angles.

Le premier, très européo-centré, mettait en valeur un retrait prudent, organisé et négocié de la présence française en Afrique subsaharienne après les expéditions militaires extrêmement violentes et sanglantes en Indochine et en Algérie, amenant les analystes à utiliser les termes « décolonisation pacifique », dont les principaux artisans gravitaient autour du général de Gaulle et de son homme de confiance Jacques Foccart. L'action du gouvernement français au Cameroun, « les actions de pacification » des années 1950 en pays bamiléké et en Sanaga maritime, aujourd'hui analysées comme une « guerre » de décolonisation, ont longtemps été occultées.

Le second étudiait les manipulations de la part des hommes politiques et fonctionnaires coloniaux nouant avec les élites africaines consentantes les liens indéfectibles du néocolonialisme. Sous la plume de l'économiste militant François-Xavier Verschave apparaissait le terme « Françafrique » désignant la relation spéciale établie entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne.

Les objectifs politiques des nouveaux pouvoirs sont aussi à prendre en compte : quand bien même la lutte armée pour l'indépendance constitue un épisode traumatique mais structurant de la communauté nationale malgache, Philibert Tsiranana, premier président de la République malgache, élu en 1960, soucieux de préserver une concorde relative, tant entre la population que vis-à-vis des Français qui restent très présents, l'insurrection reste condamnée à l'oubli pour quelques décennies.

Dès les années 1960 cependant, une génération d'historiens et d'historiennes a procédé à des analyses plus africano-centrées, introduisant des nuances salutaires. L'historien britannique Tony Chafer a montré que si la décolonisation de l'Afrique occidentale française a été effectivement peu conflictuelle, ce n'est pas la conséquence d'une stratégie réfléchie mais plutôt un processus complexe, fragmentaire et imprévisible. Frederick Cooper a proposé une lecture de la décolonisation africaine entre 1944 et le début des années 1960 par l'analyse des modes de citoyenneté, permettant de rendre compte de la pluralité des options politiques envisagées. Son travail, en partie centré sur l'histoire des élites politiques africaines et de leurs revendications dans le contexte colonial, redonne une place à l'incertitude, aux nuances dans les processus de décision politique, amenant à trop se méfier d'un récit déterministe des événements historiques de la période des indépendances.

L'approche d'une décolonisation pacifique et négociée en Afrique subsaharienne a été également mise à mal par les travaux récents autour de Jacques Foccart. Proche de De Gaulle, il a été responsable des questions africaines au Rassemblement du peuple français dès 1947. Conseiller technique à Matignon puis à l'Élysée en 1958, il devient en 1961 secrétaire général de la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches et supervise le Service de documentation extérieure et du contre-espionnage. Son travail sur le terrain africain est analysé par Jean-Pierre Bat. L'image d'une décolonisation apaisée a été également nuancée par l'analyse récente concernant la responsabilité de la France dans les assassinats de leaders africains au tournant des indépendances, ceux notamment de Ruben Um Nyobè et de Félix Moumié, leaders camerounais de l'Union des populations du Cameroun.

Les enjeux de mémoire : la guerre d'Algérie entre la France et l'Algérie

Dès la fin du conflit, les mémoires de la guerre d'Algérie s'affrontent des deux côtés de la Méditerranée. Le bilan humain est d'abord un enjeu politique. Chaque groupe de mémoire a intérêt à gonfler ou à sous-estimer le bilan (prix de l'engagement, reconnaissance publique). Les historiens croisent les sources pour tâcher de donner des chiffres vraisemblables : 28 000 soldats français tués, plus de 250 000 du côté algérien, tandis que le gouvernement algérien assène régulièrement le chiffre de 1 million. De nombreuses blessures restent ouvertes, et si de nombreux historiens travaillent sur le conflit de manière « apaisée », différents groupes porteurs de mémoire ont leur lecture de la guerre d'Algérie.

Groupe porteur de mémoire	Traces du passé	Revendications
Pieds-noirs 1 million de personnes rapatriées en France	– Traumatisme du rapatriement en 1962. – Sentiment d'abandon par de Gaulle.	– Reconnaissance officielle de leur drame. – Compensation financière face à la perte de leur patrimoine en Algérie – obtenue en 1970.
Anciens combattants français 1,5 million de personnes	– Conflit traumatisant sur les violences utilisées (amnistie des crimes en 1962). – Conflit incompris en métropole.	– Reconnaissance d'une vraie « guerre » (votée en 1999). – Compensation financière (pension).
Harkis 40 0000 personnes rapatriées en France	– Sentiment d'abandon et de trahison par la France. – Exclusion sociale et géographique en France dans des camps de transit, grande pauvreté.	– Reconnaissance de leur drame (loi de 1994). – Compensation financière (loi de 2005). – Pouvoir retourner en Algérie.
Anciens combattants du FLN	– Dès 1962, création de l'État algérien et d'une histoire officielle qui légitime leur prise du pouvoir.	– Volonté de repentance de l'État français à travers des excuses officielles. – Demandes de réparation.

Depuis 2017, la politique du président Emmanuel Macron a été marquée par l'ambition de réconcilier les mémoires nationales et de renouer le dialogue avec des nations de « l'ex-empire » avec lesquelles les relations

diplomatiques s'étaient tendues, à un moment où les puissances russe et chinoise sont de plus en plus influentes sur le continent africain.

En ce qui concerne l'Algérie, le rapport rédigé par Benjamin Stora, historien spécialiste de la question, remis au président le 20 janvier 2021, demande la mise en place d'une commission et propose une série de vingt-deux recommandations autour de questions concrètes, comme les commémorations, le recueil des témoignages, les archives, les disparus et les reconnaissances par la France de sa responsabilité dans l'assassinat de certaines figures comme l'avocat Ali Boumendjel ou Maurice Audin. Ce projet de commission composée d'historiens algériens et français a été réaffirmé lors du voyage présidentiel en Algérie du 25 au 27 août 2022. Par ailleurs, les 26 et 27 juillet 2022, lors de sa visite officielle au Cameroun, le président a également évoqué la nécessité de faire la lumière sur l'action de la France au Cameroun pendant la colonisation et après l'indépendance de ce pays par la mise en place d'une commission travaillant sur ces enjeux historiques et mémoriels.

Ainsi, les décolonisations d'Afrique francophone ont pris des formes diverses, plus ou moins violentes ou négociées. Lorsque l'indépendance algérienne est proclamée en juillet 1962, l'empire français n'existe plus qu'à la marge (Côte française des Somalis, Comores, La Réunion faisant partie intégrante de la métropole).

En 2021, un ouvrage collectif au titre polémique, *L'Empire qui ne veut pas mourir – une histoire de la Françafrique,* souligne l'existence d'un système « françafricain » né au tournant des indépendances qui aurait « accordé des libertés en trompe-l'œil » et permis de perpétuer l'empire français sous une autre forme, « contre l'intérêt des peuples avec l'assentiment d'une partie des élites africaines ».

De fait, les liens ne sont pas rompus entre la plupart des colonies africaines et l'ancienne métropole. Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) une première convention qui confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. Cette convention réaffirme notamment l'existence de la zone franc et la coopération avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), fondées en 1959. La même année,

l'Organisation de l'unité africaine voit le jour. C'est aussi en 1963 qu'éclatent trois coups d'État au Togo, au Bénin et au Congo-Brazzaville, dans lesquels la France intervient dans le cadre de la coopération militaro-diplomatique pour rétablir le calme, inaugurant un mode de fonctionnement depuis largement dénoncé.

Pour aller plus loin

Sitographie

On trouvera sur le site de la Fondation Charles de Gaulle de nombreux textes, extraits de discours et analyses sur cette période :
https://www.charles-de-gaulle.org/

Le rapport Stora de 2021 est consultable sur https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie

Bibliographie

Ageron Charles-Robert et Michel Marc (dir.), *L'Afrique noire française* : *l'heure des Indépendances* Paris, CNRS, 1992.

Arezki Saphia, *De l'ALN à l'ALP, la construction de l'armée algérienne, 1954-1991*, Alger, Barzakh, 2018.

Bat Jean-Pierre, *Le Syndrome Foccart, la politique française en Afrique de 1959 à nos jours,* Folio Histoire, Paris, 2012.

Bat Jean-Pierre, *La Fabrique des barbouzes, histoire des réseaux Foccart*, Paris, Chronos, 2017.

Bernault Florence, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1965,* Paris, Karthala, 1996.

Borrel Thomas *et al.* (dir.), *L'Empire qui ne veut pas mourir – une histoire de la Françafrique,* Paris, Seuil, 2021.

Branche Raphaëlle, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie* : *1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001.

Branche Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie* : *une histoire apaisée ?*, Paris, Seuil, 2005.

Brocheux Pierre (dir), *Les Décolonisations au XX^e siècle. La fin des empires européens et japonais*, Paris, Armand Colin, 2012.

Chafer Tony, *La Fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest, entre utopies et désillusion*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Cooper Frederick, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2012.

Cooper Frederick, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014.

Coquery-Vidrovitch Catherine, « Le vécu des indépendances : histoire et mémoire », *in* Odile Goerg, Jean-Louis Martineau et Didier Nativel (dir.), *Les Indépendances en Afrique, l'événement et ses mémoires 1957-1960/2010,* Paris, Presses universitaires de Rennes, pp. 7-12.

Deltombe Thomas, Manuel Domergue et Jakob Tatsita, *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011.

Hansen Peo et Stefan Jonsson, *Eurafrique, aux origines coloniales de l'Union européenne*, Paris, La Découverte, 2022.

House Jim et Neil MacMaster, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'*État et la mémoire, Paris, Tallandier 2008.

Keese Alexander, « L'évolution du "leader indigène" aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique & histoire*, vol. 2, n° 1, 2004, pp. 141-170.

McDougall James, *History of Algeria,* Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

Migani Guia, *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963* : *Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang (collection Euroclio), 2008.

Oulmont Philippe et Vaïsse Maurice (dir), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Fondation Charles de Gaulle, Paris, Karthala, 2014.

Pauthier Céline, « L'héritage controversé de Sékou Touré, "héros" de l'indépendance », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013/2, pp. 31-44.

Pauthier Céline, « Le NON comme lieu de mémoire », *in* Odile Goerg, Céline Pauthier et Abdoulaye Diallo (dir), *Le Non de la Guinée, entre mythe, réécriture historique*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 59-80.

Pigeaud Fanny et Ndongo Samaba Sylla, *L'Arme invisible de la Françafrique – une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte, 2018.

Rahal Malika, *Ali Boumendjel (1919-1957) – Une affaire française, une histoire algérienne,* Paris, Belles Lettres, 2010.

Rahal Malika, *Algérie 1962 – une histoire populaire,* Paris, La Découverte, 2022.

Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961*, Paris, L'Harmattan, 2020.

Sékéné Mody Cissoko, *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines du Sénégal, 2005.

Stora Benjamin et Renaud de Rochebrune *La Guerre d'Algérie vue par les Algériens*, Paris, Folio Histoire, 2012.

Turpin Frédéric, *Jacques Foccart, dans l'ombre du pouvoir,* Paris, CNRS, 2015.

Verschave François-Xavier, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris Stock, 1998.

Vince Natalya, *Our Fighting Sisters: Nation, Memory and Gender in Algeria (1954-2012)*, Manchester, Manchester University Press, 2016.

Démographie et colonisation dans les colonies africaines de la France (1885-1962)

Les sociétés coloniales se caractérisent par l'importance des migrations, volontaires ou forcées, par des mobilités géographiques, pouvant aussi être des mobilités sociales, qui amènent au problème des statuts, vaste sujet que les questions démographiques permettent d'aborder, notamment *via* les métis. La question des familles suscite davantage d'intérêt depuis les années 1990, comme tout ce qui concerne l'affirmation quotidienne de la domination européenne. Cela amène à s'intéresser à l'intervention de l'empire sur la vie domestique et aux prescriptions culturelles qui régissent la vie des Européens, voire des Africains, ces questions étant considérées par Ann Laura Stoler comme partie prenante de l'appareil de contrôle colonial

Des sociétés en mouvement : colonisations et migrations

Colonisation et mobilités intercontinentales : l'arrivée de populations allogènes en Afrique

En Algérie, plusieurs vagues d'immigration, d'origines diverses, contribuent au peuplement allogène de la colonie. Les colons européens sont 430 000 en 1885, 800 000 en 1914, 900 000 en 1931, un peu plus d'un million en 1954. À partir de 1906, la croissance de cette population est davantage due à la croissance naturelle qu'à l'apport migratoire.

L'émigration coloniale n'est pas uniquement déterminée par la relation entre la métropole et les colonies : une part importante de la population européenne de ces dernières est constituée de non-nationaux. En Algérie, les étrangers européens (Espagnols et Italiens surtout) sont presque aussi nombreux que les Français au milieu des années 1880, avant que la loi de naturalisation de 1889 ne permette à nombre de ces étrangers de devenir Français ; en Tunisie, en 1911, on compte 45 000 Français sur 148 000 Européens et, jusqu'aux années 1930, ils demeurent minoritaires face aux Italiens et aux Maltais. Les intermariages entre ces différentes communautés européennes sont suffisamment importants pour que l'on puisse parler de la formation d'une population « créole » européenne à partir de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle.

Madagascar est la colonie d'Afrique subsaharienne de l'empire où les Européens – surtout des Français métropolitains mais aussi des créoles de La Réunion ou de Maurice – sont les plus nombreux : 9 800 en 1905, environ 25 000 au début des années 1930, plus de 57 000 à la veille de l'Indépendance en 1960. Dans toute l'AOF, les Européens sont 24 800 en 1936 et 62 250 en 1951.

Les populations d'origine européenne demeurent toujours très minoritaires, même en Algérie, seule colonie de peuplement dans l'ensemble impérial français. La population européenne s'accroît en même temps qu'explose la population algérienne (5,9 millions en 1931 et 9 millions en 1954). Autrement dit, on compte un Européen pour six Algériens en 1931, un pour neuf en 1960. De même, la population européenne en Tunisie représente environ 8 % de la population en 1936 et 6,7 % vingt ans plus tard. Au sud du Sahara, ils n'ont jamais représenté plus de 2,5 % de la population totale.

Toutes les populations allogènes ne sont pas d'origine européenne, comme c'est le cas des Syro-Libanais en AOF. La crise économique qui touche le Liban à la fin du XIXe siècle explique l'apparition d'un premier courant migratoire, concernant essentiellement des populations chrétiennes, qui partent vers notamment vers l'AOF à partir des années 1880. À la fin des années 1910, les communautés chiites du Liban du Sud prennent le relais. Ils arrivent d'abord et surtout à Conakry (Guinée), puis au Sénégal, s'insérant rapidement dans l'économie de traite comme intermédiaires entre paysans africains invités à se spécialiser dans des cultures tropicales, tels le caoutchouc en Guinée et l'arachide au Sénégal, et les maisons européennes qui font le commerce de ces productions. Ces migrants investissent de plus en plus les régions intérieures des colonies, notamment du Sénégal, au moment où la production arachidière explose, mais aussi en Côte d'Ivoire, au Niger, au Togo et en Afrique de l'Ouest britannique. Ils sont environ 5 000 en AOF au début des années 1930 (dont 3 000 au Sénégal), 12 000 en 1951, 15 000 au moment des indépendances, après lesquelles ces communautés se renforcent encore.

Répondre aux besoins de l'économie coloniale : des mobilités inter et intra-coloniales

La mise en place de l'économie coloniale signifie le développement de nouveaux lieux de productions – plantations, mines –, de chantiers d'aménagements (routes, ponts, bâtiments, wharfs, chemin de fer) et nécessite une main-d'œuvre nombreuse. Toutes les migrations ne sont pas de travail : c'est le cas du départ des Algériens à partir de 1830 vers d'autres territoires musulmans pour ne pas subir la domination française ou encore, en 1910-1911, de ce qui a été appelé l'exode de Tlemcen. Dans l'ensemble cependant, il s'agit de déplacements de travail, temporaires ou définitifs : c'est le cas des Espagnols vers l'Oranie durant tout le XIXe siècle et encore dans la première moitié du XXe siècle, des Algériens vers la métropole, surtout à partir de l'entre-deux-guerres, des travailleurs saisonniers de l'arachide, les navétanes venus de Guinée ou du Soudan français, dont le nombre se multiplie avec l'extension des zones arachidières en Afrique occidentale, notamment au Sénégal : il est peut-être de 70 000 en 1936, 81 000 en 1939, 57 000 en 1954… Ces migrations de travail amènent également à des relocalisations de populations entre les différents territoires d'une même colonie, de plus en plus dans le cadre de migrations vers les villes.

Des populations de plus en plus urbaines

Des Européens essentiellement urbains

À part en Algérie où une partie des colons est effectivement rurale, l'essentiel de la population d'origine européenne vit dans les villes et, même en Algérie, en 1954, 80 % des Européens d'Algérie vivent en ville.

Dans l'entre-deux-guerres, plus de 50 % de la population « européenne et assimilée » d'AOF vit au Sénégal, dont un tiers à Dakar. Deux tiers de la population européenne sont rassemblés dans les neuf villes d'AOF capitales administratives et commerciales. En 1951, près de 50 % des Français vivent dans le district de Tananarive, la capitale malgache.

Malgré leur forte présence dans les villes, les Européens constituent une part souvent infime des populations citadines en Afrique. Des exceptions existent cependant, notamment en Afrique du Nord. Jusqu'aux années 1950, Alger est ainsi une ville majoritairement européenne, de même qu'Oran, mais la croissance naturelle des musulmans et l'exode rural renversent rapidement les proportions.

De plus en plus d'Africains dans les villes après 1945

Les motifs d'arrivée des Africains dans les villes sont d'abord d'ordre économique ; sur le plan de l'instruction, la grande ville a longtemps offert les seules possibilités de promotion scolaire ; les motifs sont également liés à la fuite devant les contraintes administratives (travail forcé notamment). La ville est apparue plus tard comme un refuge efficace. Ainsi, Bangui fut d'abord peuplé de Baya et de Banda fuyant leurs villages pour ne pas avoir à récolter le caoutchouc entre 1900 et 1918.

En 1950, la population ouest-africaine est encore constituée de 90 % de ruraux et de 10 % d'urbains, mais l'accroissement de la population urbaine s'accélère après 1945. Fondée en 1921 sur l'emplacement de quelques villages de pêcheurs, Pointe-Noire ne connaît un essor réel qu'après 1945, sa population passant de 10 000 habitants environ vers 1945 à 30 000 en 1952 et 75 000 dix ans plus tard. C'est l'apport constant d'une population d'origine rurale qui nourrit cette expansion mais, de plus en plus, la croissance naturelle. Dakar aurait vu arriver chaque année plus de 15 000 personnes entre 1955 et 1961, Brazzaville en aurait accueilli au moins 3 000 par an dans le même temps.

Désastres démographiques et encadrement sanitaire

Une connaissance des populations africaines au service de la colonisation

Recenser les populations

Les objectifs de la collecte des premières données démographiques au cours de la période coloniale sont avant tout militaires (aider au recrutement des « troupes indigènes »), fiscaux (déterminer le nombre d'imposables pour fixer le montant de l'impôt de capitation), économiques (recenser les hommes pour les besoins estimés en travail forcé) et politiques (« chiffrer l'empire » pour en montrer la puissance). La connaissance démographique a d'abord consisté en de simples dénombrements, comptages des « sujets », non nominatifs et réalisés tous les cinq ans par les administrateurs coloniaux.

L'état civil (enregistrement systématique des naissances, décès, changements d'état matrimonial) n'existe que rarement avant la colonisation (mais en 1878, la reine de Madagascar publie un arrêté fondant un système d'état civil). Il est progressivement mis en place, d'abord en en Algérie en 1882. Dans le reste de l'Afrique, sauf à Madagascar, il demeure longtemps au stade embryonnaire et essentiellement dans les villes. En Afrique de l'Ouest francophone, une première loi a systématisé, en 1916, l'état civil des citoyens français. Au début des années 1930, l'obligation de déclaration s'étend à d'autres catégories, notamment aux habitants des chefs-lieux ; à partir de 1950, elle est élargie aux personnes habitant dans un rayon de 10 km du centre d'état civil et des centres secondaires sont créés. Aussi, jusqu'aux années 1950, les conditions de réalisation de ces diverses opérations de collecte altèrent fortement leur valeur statistique.

Enquête sur les niveaux de vie

Avec la mise en œuvre à partir de 1946 d'une nouvelle politique économique coloniale, les opérations démographiques conduites dans les années 1950, tout en restant imprégnées de cette inquiétude relative à une « sous-population », doivent aussi répondre à de nouveaux objectifs liés au souci d'appréhender l'impact de la colonisation sur le niveau de vie des populations.

Les enquêtes signalent le piètre état des populations à partir du milieu des années 1920 (en Algérie par exemple) et tout au long de la décennie suivante. Après 1945, les enquêtes alimentaires se multiplient, notamment dans les colonies françaises d'AOF, sous la pression de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). À partir des années 1950, les enquêtes se fondent sur des indicateurs définis comme universels : les Africains et les Européens se mettent à avoir les mêmes besoins alimentaires après la Seconde Guerre mondiale. La manière dont ces besoins sont effectivement assouvis en période ordinaire demeure mal connue, mais la situation de mal et de sous-nutrition chronique des populations colonisées apparaît progressivement au grand jour.

Les conséquences de la conquête et de la colonisation sur les populations

Au début du XX^e^ siècle, il n'est pas impossible de parler de « sous-peuplement » de l'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire une densité de population nettement inférieure aux potentialités du milieu. Cette situation s'explique notamment par la traite négrière et les premières incursions européennes qui ont participé au déséquilibre des sociétés locales. Les conflits entre pouvoirs locaux ont aussi contribué au dépeuplement de certaines régions, parfois avant même la colonisation, approfondie par des épisodes de sécheresse. La colonisation est cependant dévastatrice pour les populations africaines de différentes régions.

En Algérie, la violence de la conquête se traduit dans la démographie. Les estimations de la population « indigène » algérienne faites à différentes époques s'accordent sur le fait qu'elle a diminué dans les décennies qui ont suivi la conquête. La reprise démographique commence vers 1872, avec une accélération toujours plus marquée et remarquée à partir de l'entre-deux-guerres.

Le choc colonial a agi sur le milieu humain africain de manière directe (par la misère, par des épidémies) ou indirecte (par des bouleversements écologiques et, surtout, par une dislocation sociale). Les colonisateurs, en imposant aux pays une somme de travail disproportionnée par rapport à leurs moyens (des recrutements intensifs, des salaires faibles, des rations insuffisantes, enfin des travaux généralement excessifs) provoquent plusieurs catastrophes (dispersion des groupements, épidémies telles que la trypanosomiase et la dysenterie, famines). S'ajoute, à partir de 1914, l'effort

de guerre, qui se traduit par une augmentation des taxes, du portage, des cultures obligatoires et de la dissémination de maladies.

Le problème de la mortalité « colonialogène » (R. Debusman) ne passe d'ailleurs pas inaperçu à l'époque, ni au Congo ni au Cameroun, et fait l'objet d'enquêtes spécifiques depuis la Mission Brazza (1905). Les effets sont dévastateurs : la mortalité est élevée, la natalité baisse. En quelques années et jusqu'en 1921, l'AEF aurait perdu un tiers de sa population.

Les effets de la colonisation ont fait fléchir la fécondité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les peuples de la forêt étaient plus éprouvés que les autres. L'accroissement de la stérilité est particulièrement net dans cette zone. Le Tchad, sous-administré et à l'écart des transformations qui avaient lieu au sud de l'AEF, n'a d'ailleurs pas connu ce fléchissement caractéristique de la fécondité durant la première phase coloniale.

Cette sous-fécondité semble pouvoir s'expliquer par l'infestation vénérienne et la dislocation sociale qui en renforce les effets, ainsi que l'a analysé Anne Retel-Laurentin. Dès l'occupation coloniale, en effet, travailleurs migrants et colonnes militaires ou de portage ont joué un rôle dans l'infestation vénérienne du pays. Les taxes de capitation poussaient les femmes à la prostitution. L'extension des maladies vénériennes a dû être favorisée par l'instabilité conjugale en progrès chez certains groupes. Les zones d'exploitation du caoutchouc coïncident avec celles d'une nette sous-fécondité. On peut retrouver ce schéma ailleurs en Afrique, mais la situation extrême vécue par un grand nombre de populations équatoriales, de la fin du XIX^e^ siècle à 1930 environ, a favorisé l'incrustation endémique des maladies vénériennes. Ces maladies ont eu pour effet d'augmenter la mortinatalité et surtout le taux de stérilité dans les groupes concernés, avec un déclin démographique pour certaines.

À partir des années 1920, il s'agit, particulièrement en Afrique subsaharienne, de « stopper la dépopulation due à l'infécondité pathologique » sévissant dans certaines régions et lutter contre le « dépérissement de la race noire ».

« Faire du Noir »

L'assistance médicale « indigène »

Il s'agit, comme le gouverneur général de l'AOF, Jules Carde, le recommande dans un discours de décembre 1927, de « faire du Noir ». Ce principe est à la

base de l'assistance médicale « indigène », mise en place dès la fin du XIXe siècle à Madagascar pour des raisons explicitement démographiques.

En 1895, le général Gallieni inscrit l'assistance médicale dans son programme de colonisation afin d'augmenter la population. Il s'agit d'organiser un service médical centré sur les soins aux « indigènes » et d'élaborer des programmes de lutte contre les épidémies et d'encadrement des mères par la médicalisation de la naissance, afin de lutter contre la mortalité infantile, politique qui s'étend au cours des années suivantes en Algérie et dans les autres colonies africaines. Assistance individuelle et programmes de santé publique, soins curatifs et politique de prévention s'articulent dans le but d'améliorer l'état sanitaire des populations « indigènes ». L'accent est notamment mis sur la médicalisation de la naissance et la formation de sages-femmes africaines – en AOF et Madagascar –, et sur l'envoi d'infirmières visiteuses coloniales dans les campagnes algériennes dans le cadre de l'assistance aux mères et aux nourrissons. Outre la vaccination – contre la variole mais aussi de plus en plus contre la fièvre jaune en AOF et la peste à Madagascar –, des programmes de lutte contre certaines grandes endémo-épidémies sont organisés, particulièrement contre la trypanosomiase (maladie du sommeil) en AEF ou le paludisme en Algérie.

Une démographie de plus en plus vigoureuse

D'après le classement effectué par Hélène d'Almeida Topor, les colonies françaises d'Afrique se répartissent selon trois groupes au cours de la période 1925-1959 : le premier est caractérisé par une diminution de la population suivie par une tendance à l'augmentation (Cameroun), le deuxième par une croissance ralentie (AOF, Maroc), le troisième par une croissance accélérée (Togo, AEF, Tunisie, Algérie).

Population et densité en Afrique de l'Ouest (1900-1960)

	1900	1950	1960
Nombre d'habitants (en millions)	30-35	68	84
Densité (hab./km²)	5-6	11	14

Source : Fabrice Courtin et Jean-Pierre Guengant. « Un siècle de peuplement en Afrique de l'Ouest », *Natures Sciences Sociétés*, n° 3, 2011, pp. 256-265.

Dans les différentes instances internationales, on débat de plus en plus de la question du rythme de croissance démographique des populations

dans les pays en voie de développement et de la mise en place d'un contrôle des naissances. À une démographie coloniale préoccupée par une sous-population de l'Afrique va ainsi succéder une démographie africaine fortement liée au développement de la statistique publique et impulsée par la communauté internationale inquiète d'une croissance des populations africaines jugée trop élevée.

Politiques sexuelles, familles et métissages

Où sont les femmes ? Des sociétés marquées par un déséquilibre entre les sexes

Un déséquilibre entre les sexes au sein des populations africaines

En Afrique, les politiques diverses de recrutement des jeunes hommes ont des conséquences démographiques et sociales.

Le Gabon a souffert d'une longue économie de traite, de l'exode vers les villes maritimes et de l'appel de main-d'œuvre sur les chantiers forestiers qui ont joué le même rôle attractif que les villes ; en dépit de la modestie des agglomérations de Libreville et de Port-Gentil, la brousse gabonaise a subi la même déperdition d'hommes que le Bas-Oubangui ou le Bas-Congo. À l'hypertrophie des classes masculines de 20 à 35 ans dans les villes, correspond le déséquilibre hommes-femmes dans les villages où certains, encore après 1945, comptent 191 femmes adultes pour 100 hommes. Ces déséquilibres affaiblissent les cadres sociaux et désorganisent les sociétés villageoises.

Dans l'autre sens, les villes sont d'abord marquées par la surreprésentation masculine : les Africains arrivent dans l'ensemble seuls en ville, qu'ils soient célibataires ou mariés. Avant 1936, il arrive à Pointe-Noire 273 hommes pour 100 femmes. Puis, progressivement, le courant migratoire comprend un nombre croissant de femmes et d'enfants. Vient ensuite le moment où le nombre des femmes égale, et même dépasse celui des hommes parmi les nouveaux arrivants. Autour de 1960, Bobo-Dioulasso compte 968 femmes pour 1 000 hommes, Dakar 982 et Brazzaville 938.

La rareté des femmes « blanches » dans les colonies africaines : un choix administratif

Exception faite de l'Algérie où le nombre de femmes, d'abord réduit (3-4 pour 10 hommes), progresse ensuite rapidement (8 pour 10 en 1856) avant d'atteindre l'équilibre entre les sexes en 1911, mais aussi de Madagascar où on compte 500 femmes pour 1 000 hommes en 1915 mais où les femmes représentent, en 1937, 46 % de la population européenne, le ratio entre hommes et femmes européens est longtemps très déséquilibré. Encore au début des années 1950, à Dakar, vivent 170 hommes européens pour 100 femmes.

La période de conquête et de mise en place des colonies est celle où le ratio hommes/femmes est le plus déséquilibré parmi les Européens présents aux colonies. Dès lors, le concubinage avec des femmes africaines sont chose courante, « les petites épouses », « moussons »… rendant notamment différents services : apprentissage des langues, savoir médical et culturel.

La limitation du nombre des femmes européennes est une politique ayant pour but d'encadrer les salaires et de les maintenir bas, tout en évitant la prolifération de « Blancs pauvres ». Le célibat imposé aux employés de la Compagnie française d'Afrique occidentale (CFAO) rend difficile le recrutement de jeunes métropolitains. En Côte d'Ivoire, dans les années 1920, les contrats de travail empêchent le mariage avec des femmes européennes avant un minimum de cinq ans de service. Rester à sa place, c'est garder sa classe en même temps que sa « race ». Les Blancs pauvres existent évidemment et, en Afrique du Nord, ces « petits Blancs » sont nombreux. Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, on préfère la sexualité interraciale à la déchéance européenne. Cette tendance évolue. Ann Laura Stoler souligne ainsi l'obsession sexuelle qui parcourt les archives coloniales. Il ne s'agit seulement de sexe, mais aussi d'enfants, de filiation, de métis, dont l'existence interroge l'ordre racial qui fonde l'ordre colonial.

Les femmes, un enjeu racial

Dans plusieurs colonies, la fin de la conquête, coïncidant avec l'arrivée de femmes européennes venues de la métropole, sans mettre fin à ces pratiques de concubinage, contribue à les discréditer. Les autorités coloniales ont alors fortement déconseillé, voire interdit, les unions entre hommes européens et femmes « indigènes », en développant un argumentaire sanitaire (crainte des maladies sexuellement transmissibles – à l'époque surtout la syphilis).

Derrière cette inquiétude d'ordre médical pointe de plus en plus souvent un discours racialiste, où le contact sexuel entre les races et le mélange qui en résulte est présenté comme un facteur de désordre et un danger.

L'idée d'un « manque » de femmes européennes aux colonies se développe, avec comme toile de fond celle d'assurer l'implantation coloniale. La présence de femmes « blanches » devait notamment permettre aux colons de se marier et de les empêcher de tomber dans l'« indigénisation », la « décivilisation ». L'émigration féminine constitue dès lors un moyen de civiliser les colonies en améliorant la race. En France, la Société française d'émigration cherche à favoriser l'établissement de femmes dans plusieurs colonies, notamment en Algérie.

Cela n'empêche pas ces unions d'exister. À Madagascar, elles sont même relativement courantes : entre 1905 et 1933, la proportion des mariages mixtes – des unions officielles donc – sur l'ensemble des unions enregistrées varie de 12,5 % à 35,7 %. À partir du début du XX^e siècle, un nombre croissant de couples mariés d'hommes malgaches et de femmes françaises ou d'origine européenne est enregistré, une situation plus rare et désavouée, comme partout en Afrique. Encore en 1955, au sujet du Sénégal, le sociologue Paul Mercier note que le mariage interracial porte particulièrement atteinte au prestige de l'Européen, d'autant plus s'il s'agit de l'union d'un Africain avec une Européenne.

Les métis et l'ordre colonial

Un effectif difficilement évaluable

Compte tenu de l'importance des mariages « à la mode du pays », c'est-à-dire des unions temporaires entre Européens et Africaines, parfois encadrés par des rites religieux, des enfants naissent de ces unions interraciales : des métis. Du fait d'une présence ancienne, la ville de Saint-Louis, au Sénégal, compte une minorité métisse au rôle économique et politique important.

Leur nombre est difficile à évaluer. Ainsi, même si, en Algérie, en raison de viols de guerre ou d'unions mixtes – rares mais qui existent –, des métis existent, ils ne sont jamais recensés comme tels, les Nord-Africains n'étant pas considérés d'une autre race, à l'exception des Territoires du Sud (Sahara algérien). En 1921, les Pères blancs d'El Goléa fondent un orphelinat pour garçons métis et, deux ans plus tard, les Sœurs blanches font la même chose pour les filles métisses.

Cette catégorie, cependant, entre rarement dans les recensements, eux-mêmes sujets à caution : ils sont quelques milliers, que ce soit en AOF, en AEF ou à Madagascar, un chiffre toujours faible, peu fiable, mais partout en hausse. En 1938, 5 558 métis sont enregistrés à Madagascar, les naissances légitimes représentant les trois quarts des naissances de métis en 1931.

De quel côté sont les métis ?

À partir du début du XXe siècle, métissage et concubinage sont de plus en plus perçus comme des menaces pour la pureté et l'identité raciale. Appartiennent-ils à la catégorie des « colons » ou à celle des « colonisés » ? La réponse à la question a une incidence sur le statut et les droits de ces individus. On compte généralement sur le père lui-même pour statuer sur les enfants. Dans tous ces cas, la reconnaissance du père suffisait à assimiler l'enfant au citoyen et non au sujet.

Une source estime en 1916 que les Français abandonnent leur progéniture métisse en AOF dans neuf cas sur dix, quand l'enfant est très jeune. Certains les reconnaissent à l'état civil, ce qui donne aux enfants les droits du citoyen français et celui de porter le nom de leur père. Au Dahomey, le taux de reconnaissance aurait été de 15 % environ, plus bas au Soudan. Une partie des enfants sont placés dans des orphelinats religieux.

Après la Première Guerre mondiale, plusieurs mouvements cherchent à donner aux métis non reconnus la qualité de Français, obtenue en prouvant leur hérédité. En AOF, la législation sur les métis non reconnus date de 1930, à Madagascar de 1931. Derrière la question juridique soulevée par ces unions, se cache un problème plus social sur ce que signifie « être français ». Entre septembre 1930 et janvier 1944, 372 métis non reconnus deviennent citoyens en AOF. La question de ces individus dans les sociétés africaines se pose. Le sort de ces enfants est très variable, mais les travaux de Violaine Tisseau montrent que les métis à Madagascar sont loin d'être en marge de la société.

De plus en plus, au cours des années 1930, les métis africains s'organisent dans le cadre d'associations (Société de secours mutuels des métis de la Guinée française [1933], Mutualité des métis du Soudan français [1937]) qui cherchent à faire pression sur les administrations coloniales pour que leurs membres puissent, par exemple, accéder au service civil normalement réservé aux Européens. L'Association philanthropique des métis français en AOF (1944), devenue cinq ans plus tard l'Union des Eurafricains de l'AOF

(on trouve des associations de ce type en AEF et Madagascar), revendique le fait d'être traités comme des Français de métropole ; certaines de ces associations visent aussi à aider les mères à éduquer les enfants à la française.

La colonisation apparaît ainsi comme un élément qui pèse largement sur les populations africaines. Qu'il s'agisse de leur localisation, des mouvements migratoires ou encore de l'état sanitaire général des individus, l'économie coloniale joue un rôle important, quand bien même il s'agit aussi de prendre en compte les dynamiques propres aux histoires précoloniales. L'arrivée de populations allogènes transforme également la donne démographique, créant entre le colonisateur et le colonisé des catégories – le métis notamment – qui complexifient d'autant plus la situation coloniale.

Pour aller plus loin

Brunet Guy et Kamel Kateb, *L'Algérie des Européens au XIX^e s. Naissance d'une population et transformation d'une société*, Peter Lang, 2018.

Charnay Julien, » « Les Syro-Libanais en Afrique occidentale française (AOF) des années 1880 à 1939 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 142 | 2017.

Cook Andersen Margaret, *Regeneration through Empire: French Pronatalists and Colonial Settlement in the Third Republic*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2015.

Courtin Fabrice et Jean-Pierre Guengant, « Un siècle de peuplement en Afrique de l'Ouest », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 3, 2011, pp. 256-265.

David Philippe, *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie, des origines à nos jours*, Dakar, Abidjan, Les Nouvelles Éditions africaines, 1980.

Debusman Robert, « Santé et population sous l'effet de la colonisation en Afrique équatoriale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 32-33, 1993, pp. 40-46.

Gervais Robert et Issak Mandé, « Comment compter les sujets de l'empire ? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946 », *Vingtième Siècle*, n° 95, 2007, pp. 63-74.

Kateb Kamel, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, 1830-1962 : représentations et réalités des populations*, Paris, Éd. de l'Institut national d'études démographiques, 2001.

Kobiané Jean-François et Marc Pilon, « Contribution à une histoire de la démographie africaine. Regard sur l'Afrique francophone », *Politique africaine*, vol. 161-162, n° 1-2, 2021, pp. 325-347.

Retel-Laurentin Anne, *Infécondité en Afrique noire* : *maladies et conséquences sociales,* Paris, Masson, 1974.

Robert-Guiard Claudine, *Des Européennes en situation coloniale,* Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2009.

Stoler Ann Laura, *La Chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial,* Paris, La Découverte, 2013 [*Carnal Knowledge and Imperial Power, Race and Intimate in Colonial Rule*, University of California Press, 2002].

Tisseau Violaine, « Quand l'intime défie l'ordre colonial – Les couples de Malgaches et d'Européennes en Imerina (Hautes Terres centrales de Madagascar) de 1896 à 1960. », *Genre & Histoire* [en ligne], 7 | Automne 2010.

Tisseau Violaine, *Être métis en Imerina, Madagascar, aux XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Éditions Karthala, 2017.

White Owen, *Children of the French Empire. Miscegenation and Colonial Society in French West Africa 1895-1960*, Oxford, Clarendon Press, 1999.

Travailler dans l'empire français en Afrique (1885-1962)

Il va sans dire que les Africains n'ont pas attendu la conquête française pour travailler. La mise au travail des Africains fait cependant partie de l'argumentaire colonial largement sous-tendu par l'idée d'une mission civilisatrice aux aspects les plus divers (en l'occurrence « éduquer » des populations supposées paresseuses, leur donner le goût de l'effort) et rencontre les besoins nouveaux créés par la colonisation. Après la phase de conquête, la « mise en valeur » des colonies africaines françaises – hors Algérie – nécessite en effet le recours à une main-d'œuvre abondante et bon marché.

L'ordre colonial français impose en effet des structures de travail particulières : celles liées à l'économie de traite (ports, factoreries), les structures agro-exportatrices comme les plantations, les mines, voire les usines, sans que l'on voie pour autant apparaître les industries de substitution aux importations, sauf dans quelques secteurs, surtout en Algérie et au Maroc ; il faut également envisager les services, comme les banques, ou les administrations diverses : assistance médicale, école, poste.

Les nouveaux cadres du travail générés par la colonisation coexistent avec ceux d'une économie plus « traditionnelle » (agriculture vivrière, petit artisanat) ; les premiers génèrent dans le cadre salarial des relations de plus en plus contractualisées qui coexistent avec d'autres formes de partage du travail (solidarités familiales, assujettissements divers, servitudes internes aux sociétés colonisées…).

L'historiographie récente a renouvelé et nuancé la question du travail en situation coloniale, insistant notamment sur la diversité des stratégies face à un nouveau système porteur de nombreuses servitudes, mais également d'opportunités, posant notamment la question des mobilités sociales. Ce champ est également de plus en plus considéré à l'aune des mutations permanentes qu'il connaît sous l'effet des mouvements de résistance des travailleurs, des évolutions politiques métropolitaines ou de l'action des institutions internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT) avec l'émergence d'un droit du travail. La place des Africaines dans le monde du travail est un thème également davantage exploré depuis quelques années valeur (voir partie Comprendre).

L'importance du travail contraint

Le besoin de main-d'œuvre bon marché est une véritable obsession des administrations coloniales et des colons. La corvée et le travail forcé permettent, jusqu'à un certain point, de pallier une pénurie aux causes multiples : faible densité des populations et surtout très bas salaires.

Corvée et travail forcé

Le rôle de la corvée est fondamental dans la mise en place des structures de domination : recrutement de soldats, de porteurs, d'ouvriers pour les chantiers de travaux publics (routes, chemins de fer) et les sociétés privées (compagnies concessionnaires, plantations).

La corvée fait partie des premières mesures prises après les conquêtes contre les populations vaincues. À Madagascar, dès 1896, les hommes entre 16 et 60 ans doivent, à titre d'impôt principal, 50 jours de travail par an à l'État, la vieille corvée royale (*fanompoana*) étant généralisée et étendue sous le nom de « prestation » ; la répression du vagabondage sert aussi de base à la réquisition de travailleurs. Le travail est déclaré libre en 1901 mais le recrutement de la main-d'œuvre peine, alors que commence le grand chantier du chemin de fer Tananarive-Côte Est. Le code de l'indigénat, imposé la même année, permet en partie d'y répondre : les amendes peuvent être converties en journées de travail pénal.

Outre la corvée, que l'on retrouve dans plusieurs colonies africaines, les prestations – journées de travail gratuites fournies à l'administration – entrent dans les nouvelles obligations imposées par l'administration coloniale. Cet « impôt de sueur », impôt en nature réclamé en plus de l'acquittement d'autres impôts, de plus en plus versés en espèces, constitue la principale forme de travail forcé sur les chantiers publics (construction des routes, des bâtiments administratifs, etc.). Le travail prestataire représente en AOF, en 1935, 21 185 501 journées de travail dues par 3,3 millions d'hommes entre 18 et 60 ans, fournies à hauteur d'un tiers par la Côte d'Ivoire.

Les réquisitions de travailleurs s'ajoutent régulièrement à ces formes de fiscalité. Dans les années 1916-1923, années d'apogée du travail forcé à Madagascar, l'indigénat, à côté de ses fonctions habituelles, est également un instrument de réquisition de travailleurs pour les chantiers de chemins de fer.

En AOF comme à Madagascar, le recrutement militaire annuel distingue la première portion de militaires d'une seconde portion du contingent, recrutée pour travailler sur les chantiers de travaux publics le temps de son service actif (deux ans). Appelés ironiquement par Léopold Sédar Senghor, « les tirailleurs-la-pelle », ces soldats réservistes ont notamment contribué à construire le port et l'aéroport de Dakar. À Madagascar, le Service de la main-d'œuvre pour travaux d'intérêt général (SMOTIG) encadre ces jeunes gens.

Le travail pénal peut également être considéré comme une forme de travail forcé, les détenus exécutant des tâches en prison mais aussi à l'extérieur, parfois dans des camps mobiles pour suivre les chantiers.

Les frontières floues d'un salariat minoritaire

En plus du travail forcé, d'autres formes de travail existent. Le salariat progresse peu à peu, ne serait-ce que parce qu'il permet d'entrer dans une économie monétaire assurant le paiement de l'impôt en espèces. Le salariat n'est pas exempt de formes de contraintes. C'est ainsi le cas de l'engagisme, qui concerne les Indiens et les Chinois venus travailler à La Réunion ou à Madagascar, surtout au XIX^e^ siècle, mais aussi les Africains en AEF.

Dans cette Fédération, un premier décret de 1903 cherche à réglementer les contrats de travail au Congo français sur le mode de l'engagisme, c'est-à-dire des contrats à long terme de salariés déplacés de leur région ou de leur territoire d'origine. Dans l'entre-deux-guerres, les experts de l'OIT estiment que le travail sous contrat, dont la durée (environ cinq ans) dépasse la « compréhension moyenne » des salariés « indigènes » et dont la rupture du contrat entraîne des sanctions pénales, comporte « un élément indiscutable de contrainte ». Par ailleurs, le travail est réputé libre dans tout le territoire de l'AEF, et les populations sont censées pouvoir s'employer à leur gré, soit comme journaliers soit comme ouvriers permanents. Plusieurs décrets, à partir de 1907, précisent les droits des travailleurs permanents, c'est-à-dire des travailleurs payés au mois, embauchés pour une période d'au moins trois mois et bénéficiant d'un contrat de travail. Les conditions du contrat de travail permanent sont portées sur un livret *ad hoc* délivré par l'administration et remis au travailleur.

Si, dans plusieurs territoires comme la Côte d'Ivoire, le Congo ou la Haute-Volta, la mobilisation forcée des travailleurs est à la base du système économique, en Afrique du Nord ou au Sénégal un marché du travail plus

ou moins libre se développe rapidement, « plus ou moins » car les raisons de chercher à devenir salarié dépendent souvent des contraintes liées à la situation coloniale.

En Afrique du Nord, un salariat agricole et de plus en plus industriel se développe dans l'entre-deux-guerres. Au Maroc, les secteurs minier, portuaire et des grands chantiers rassemblent la presque totalité des ouvriers, auxquels s'ajoutent les activités de ceux travaillant dans les usines de savons, conserves, huileries et cimenteries. L'effectif de ces salariés reste cependant limité, environ 40 000 ouvriers au début des années 1930, principalement des manœuvres issus des campagnes. De même, au Sénégal, les manœuvres sans qualification ont constitué l'immense majorité des travailleurs salariés urbains. Même s'il se diffuse, le salariat demeure très minoritaire : en AOF, le nombre de salariés passe de 160 000 en 1932 à 240 000 trois ans plus tard, soit 1,6 % de la population ; la Côte d'Ivoire concentre la moitié de ces salariés, le Sénégal et la Guinée un tiers.

Les migrations de travail, une réponse aux besoins en main-d'œuvre

Qu'il s'agisse de chantiers ruraux ou urbains, les besoins en main-d'œuvre entraînent des recrutements à plus ou moins grande échelle, en fonction des possibilités locales. Une partie de cette main-d'œuvre s'intègre à des migrations antérieures à la colonisation, une autre est fortement encadrée par l'autorité coloniale, à son profit ou non puisque, dans certaines zones relativement peu peuplées, des tensions existent entre compagnies privées et administration coloniale, demandeuses de travailleurs « indigènes ». Certaines compagnies concentrent de nombreux travailleurs : ainsi la Compagnie française du Haut-Congo qui, en 1931, emploie environ 6 000 travailleurs africains encadrés par une quarantaine d'Européens.

Avant la colonisation, les déplacements de population dans les zones frontalières entre le Maroc et l'Algérie étaient fréquents. Il s'agissait d'une sorte de nomadisme que pratiquaient une bonne partie des tribus frontalières. De plus en plus, les Marocains partent chercher du travail dans la nouvelle colonie nord-africaine. Il s'agit dans un premier temps d'un mouvement saisonnier des travailleurs rifains. En 1895, plus de 20 000 Rifains travailleraient chez les colons en Algérie ; le flux ne cesse ensuite de croître jusque dans les années 1940.

La nouvelle économie de l'arachide suscite également de nouveaux courants migratoires depuis la Guinée et le Soudan français vers les zones arachidières du Sénégal dans le cadre de migrations temporaires des navétanes.

Les migrations de travail en AEF sont différemment encadrées. À partir de 1924, la construction de la ligne Congo-Océan est l'occasion d'une migration de travailleurs parmi les plus importantes de l'entre-deux-guerres. En effet, le territoire du Moyen-Congo, où la ligne doit être construite, est alors faiblement peuplé, notamment du fait des nombreuses réquisitions que favorisait le régime des concessions. Le recrutement de la main-d'œuvre se fait donc à une large échelle, vers l'actuelle République centrafricaine et le Tchad.

Dans le sud de la Côte d'Ivoire, à partir de 1910, l'administration entreprend des travaux d'aménagement des zones forestières et des colons français commencent à y développer des plantations de caféiers et de cacaoyers. La population locale ne suffisant pas à fournir la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de ces exploitations agricoles, les planteurs organisent d'abord des recrutements dans les régions de savanes du centre et du nord du pays. En 1933, le sud de la Haute-Volta est rattaché à la Côte d'Ivoire, un redécoupage administratif qui a surtout pour but d'orienter la migration des Voltaïques vers les zones contrôlées par la France alors que, traditionnellement, ceux-ci émigraient surtout vers la Gold Coast britannique. Les Mossi du sud de l'actuel Burkina Faso représentent, dès les premières années de l'entre-deux-guerres, la majorité des travailleurs agricoles employés dans les plantations de la basse Côte d'Ivoire. Après 1946, les flux migratoires en provenance du pays mossi s'accroissent encore, pris en charge par un organisme privé créé par les planteurs pour ravitailler leurs exploitations en main-d'œuvre immigrée : le Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO).

L'évolution des droits des travailleurs en contexte africain

La pénurie de main-d'œuvre pousse ainsi les autorités coloniales et les entreprises privées à aller chercher des travailleurs plus ou moins par la contrainte, plus ou moins loin, souvent au détriment des activités vivrières de populations essentiellement villageoises.

Face aux contraintes du travail

Que ce soit l'automutilation, la désertion spontanée d'un chantier ou la fuite collective d'un village pour échapper au travail forcé, plusieurs attitudes existent face aux réquisitions de travailleurs, comme l'a montré Romain Tiquet.

La fuite face au recrutement forcé pour les chantiers publics est une forme de refus particulièrement utilisée dans les régions frontalières, amenant à une installation – temporaire ou non – dans les colonies britanniques ou portugaises (Gold Coast, Gambie ou Guinée portugaise) qui ont pu devenir de véritables « foyers d'appel » de main-d'œuvre. Difficiles à évaluer, ces mobilités désorganisent à certains endroits les rythmes de cultures et, inversement, ont contribué au développement de l'agriculture et des industries minières dans d'autres colonies. La « mauvaise volonté » des travailleurs à effectuer leur tâche et les multiples cas de ralentissement volontaire des travaux sur les chantiers peuvent aussi s'apparenter à une tactique de lutte contre le travail imposé, quand bien même il n'est pas question de voir dans chaque geste de ce type une forme de résistance consciente contre l'administration coloniale.

Contre ces comportements, les autorités recourent à d'autres méthodes pour obtenir des travailleurs ; certaines compagnies privées s'en prennent aux familles des déserteurs qui doivent lui fournir un remplaçant. Le système du pécule vise également à lutter contre les désertions : il s'agit d'une retenue sur salaire que l'employeur garde jusqu'à la fin du contrat du travailleur afin qu'il ne soit pas tenté de fuir le chantier. L'administration instaure aussi un bonus de productivité, le salaire variant suivant le nombre de tâches effectuées.

À la fin des années 1930, la résistance des travailleurs forcés est plus massive et traçable grâce à la multiplication des réclamations auprès des commandants des cercles sur les problèmes d'alimentation, l'organisation du travail et l'attitude des supérieurs. Les différentes formes de travail contraint sont de plus en plus dénoncées.

Le droit du travail dans les colonies africaines : une question toujours plus sensible dans l'entre-deux-guerres

Depuis le début des années 1920, la Société des Nations fait de la lutte contre l'esclavage mais aussi contre la corvée coloniale un objet de préoccupation. La convention sur l'abolition de l'esclavage, adoptée en 1926, prévoit aussi « l'interdiction de tout travail forcé ou obligatoire, sauf pour les travaux et services publics essentiels ». Elle conduit à étudier les conditions de travail des « indigènes » en vue de la mise en place d'une convention à ce sujet. En 1930, la convention concernant le travail forcé ou obligatoire, qui vise à supprimer le recours au travail forcé sous toutes ses formes, définit le travail forcé comme « tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte volontairement », à quelques exceptions près, comme le service militaire obligatoire. La France refuse de ratifier cette convention jusqu'en 1937, aux motifs notamment qu'elle ne tiendrait pas compte de la psychologie de l'« indigène ».

La réglementation du travail libre diffère selon les territoires. En Algérie, le droit du travail naissant en métropole (durée du travail, accidents du travail, inspection du travail…) s'applique avec plus ou moins de délai. La Tunisie a, dès le début du XX^e^ siècle, commencé à transposer la législation métropolitaine. Le Résident général s'oppose toutefois à l'application de la journée de 8 heures (loi métropolitaine de 1919) ou à l'introduction du droit syndical. Au Maroc, une ébauche de droit du travail commence avec le décret royal (*dahir*) du 13 juillet 1926. Ailleurs, en Afrique « française », l'application de ces mesures est souvent contrée par le patronat colonial.

En Afrique subsaharienne, le Front populaire marque un tournant. Le décret du 12 août 1937 promulgue la Convention sur le travail forcé et exclut tout travail forcé ou obligatoire, sauf à titre d'impôt. L'âge des prestataires est limité entre 18 et 45 ans et la durée du travail est celle du travail libre, par ailleurs réglementée par le Front populaire (journée de 8 heures). Le décret du 11 mars 1937 autorise les syndicats et associations professionnelles ; celui du 20 mars rend obligatoire le recours à la conciliation et à l'arbitrage en cas de conflit du travail ; les conventions collectives sont à la même date ; un décret sur le travail des femmes et des enfants est pris ; les accidents du travail sont réglementés et la durée de la journée de travail fixée dans les services administratifs à 8 heures.

Si des restrictions importantes sont à noter dans l'application des droits nouveaux, ceux-ci n'en constituent pas moins une armature sans précédent dans la protection juridique des travailleurs.

Le travail, entre contraintes et libéralisation (des années 1940 aux indépendances)

La Seconde Guerre mondiale revient sur la liberté syndicale et voit l'expansion du travail forcé dans les colonies africaines de la France (réquisitions, cultures obligatoires, corvées, comme celle de la cueillette du caoutchouc sauvage à Madagascar…). L'« effort de guerre » s'appuie sur les sanctions permises par le régime de l'indigénat. À Madagascar, l'arrêté du 12 avril 1943 ajoute aux délits « indigènes » l'abandon injustifié du travail et le refus d'exécuter les travaux nécessaires sur les plantations et en matière de cultures vivrières. Alors qu'elles en avaient été exemptées en 1929, les femmes sont soumises aux amendes : il s'agit de procurer aux colons des cueilleuses de café.

C'est à la conférence de Brazzaville, en 1944, que commencent les débats concernant l'abolition du travail forcé. Comme l'a montré Frederick Cooper, il reste toujours difficile de penser le travail salarié comme normal au prétexte que les Africains y seraient rétifs. On craint aussi que l'industrialisation ne nuise à l'agriculture et ne favorise un dangereux « prolétariat noir » ; d'autres insistent sur la valeur éducative du travail.

La loi dite Houphouët Boigny du 11 avril 1946 supprime le travail forcé en stipulant la liberté du travail et l'interdiction de toute contrainte directe ou indirecte aux fins d'embauche ou de maintien sur les lieux de travail d'un individu non consentant. Elle ne prévoit cependant aucune sanction et la loi est contournée : ainsi en 1958 – après la signature d'une nouvelle convention internationale en 1957 contre le travail forcé –, les Français tentent d'imposer en Oubangui-Chari des cultures de coton obligatoires. La généralisation accélérée du travail libre après la Seconde Guerre mondiale vient alimenter la question sociale et dynamiser les luttes syndicales. La loi du 15 décembre 1952 instaurant le Code du travail d'outre-mer ouvre ainsi de nouveaux droits aux populations salariées.

Les nouveaux métiers de l'économie coloniale

Si le prolétariat agricole et industriel « indigène » constitue l'immense masse des travailleurs, on doit aussi envisager la place des Africains et des Africaines dans les métiers de l'administration et des services, exercés par les colonisateurs mais aussi par les colonisés eux-mêmes. L'économie coloniale propose ainsi à une minorité des opportunités professionnelles porteuses de mobilités sociales. De même, les colonies comme terrains d'opportunités professionnelles sont aussi à considérer pour les Européens et Européennes, dont certains font partie des « petits Blancs », des prolétaires.

Les Africains dans l'administration et le commerce

L'insertion des Africains dans la nouvelle économie a été bien étudiée pour les mourides au Sénégal. L'entre-deux-guerres voit aussi le développement d'un groupe de planteurs africains en Côte d'Ivoire. En créant de nombreuses voies de communication, en assurant une relative sécurité après la phase de pacification, en développant l'exploitation des richesses locales, les administrations coloniales contribuent à créer les conditions facilitant les migrations spontanées des populations et à offrir à celles-ci de plus grandes possibilités de mouvement. La période coloniale a concouru à élargir les horizons potentiels de ceux pour qui le voyage constitue une tradition, comme les Soninkés. Navétanes pour la culture arachidière, ils partent aussi pour les grandes villes portuaires comme Saint-Louis, Dakar et même Abidjan, qui offrent des possibilités d'emplois plus divers et mieux rémunérés (matelots par exemple). Au Congo belge, ils constituent une couche de commerçants urbains ; on trouve certaines de ces populations commerçantes sahéliennes sur l'ensemble de l'AOF et de l'AEF (Gabon, Congo Brazzaville).

Le travail prend place également dans l'administration, qu'il s'agisse des instituteurs ou des nombreux emplois que fait naître l'administration coloniale. À partir de 1907, en même temps que commence l'occupation du Maroc, de nombreux Algériens sont appelés à jouer le rôle d'intermédiaires entre les Français et les Marocains : des interprètes, grâce à leur connaissance de l'arabe et du français, des greffiers, des instituteurs, des professeurs… Leur nombre ne cesse d'augmenter. Au cours de l'entre-deux-guerres, ils deviennent moins indispensables à l'administration française et sont progressivement remplacés par des Marocains pour les petits emplois,

Marocains auxquels ils sont statutairement assimilés en 1926. « Outil au service de la colonisation », les services de postes et de télécommunications se développent à partir du début du XX^e siècle en Algérie, multipliant le nombre de ses agents à travers le territoire, un monde d'employés et de postiers divisé entre titulaires et non-titulaires mais aussi entre citoyens et non-citoyens. La mobilité sociale se heurte ainsi, dans les fonctions administratives et dans les fonctions d'encadrement, au statut d'« indigène ». C'est pourquoi, quand cela est possible, plusieurs des rares bacheliers choisissent des professions libérales – avocats, médecins – dont le diplôme leur procure une certaine liberté.

Les Africaines au travail : entre marginalisation et *agency*

Les hommes sont les premiers bénéficiaires de l'économie monétaire. Les femmes assurent le reste et leur travail s'alourdit sans compensation pendant la colonisation. La plupart travaillent dans les champs et à la maison. Marie Rodet a cependant montré que la migration dans ses dimensions économiques n'est pas seulement une affaire d'hommes. Cuisinières ou blanchisseuses sur les chantiers de travaux publics, elles constituent une force de travail nécessaire et complémentaire, volontairement minorée par les administrateurs pour des raisons politiques. En ville, elles produisent et commercialisent des cultures vivrières, participent à la circulation des ressources monétaires par le biais du crédit et du système des tontines.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, quelques jeunes filles, au terme d'études secondaires encore extrêmement rares, intègrent la fonction publique. L'institutionnalisation de formations professionnelles « féminines » en AOF puis en AEF permet à certaines femmes de réussir et de gagner en indépendance. Pascale Barthélémy s'est intéressée aux trois diplômes qui créent une élite féminine africaines : le diplôme de sage-femme créé en 1918 et délivré après trois ans de formation ; le diplôme d'infirmière-visiteuse en 1928, sur concours après le certificat d'études primaires ; et enfin, en 1938, le diplôme d'institutrice. Le nombre de diplômes délivrés reste dérisoire : 10 à 20 par an et par discipline pendant les années de colonisation. Il faut attendre la création de l'Institut des hautes études de Dakar en 1950 pour que les filles puissent envisager des métiers plus diversifiés comme chimiste, technicienne dans l'industrie ou secrétaire. De plus, ces formations restent

réservées à la petite et moyenne bourgeoisie née de la colonisation, aux familles d'« évolués » dans lesquelles les pères souhaitent offrir une bonne formation à leur fille.

Les femmes exerçant une profession salariée sont accusées de délaisser les tâches ménagères et leur rôle d'épouse et de faire preuve d'arrogance, autant de critiques évoquées par Mariama Bâ, diplômée de l'École normale dans l'immédiat après-guerre, dans son ouvrage *Une si longue lettre* (1987). Pour les autorités coloniales, il s'agissait de fournir des épouses aux « évolués » et de permettre la diffusion des normes de comportements européens parmi les populations, en d'autres termes de favoriser l'assimilation.

Les Européens au travail dans les colonies africaines

Le travail concerne enfin aussi les « Européens », employés dans l'administration ou les entreprises privées, entrepreneurs, propriétaires fonciers et employeurs. Une partie de ces allogènes appartient cependant au monde prolétaire. Ainsi, jusqu'en 1914, les Espagnols fournissent l'essentiel de la force de travail nécessaire à la conquête agricole de l'Oranie (Algérie), région qui absorbe en retour l'essentiel des migrants espagnols, la plupart manœuvres, saisonniers, ouvriers agricoles, métayers, fermiers. Au XIX^e^ siècle, ils viennent pour défricher ou pour récolter l'alfa (une plante herbacée qui entre dans la fabrication du papier et qui pousse par millions d'hectares sur les hauts plateaux). Les pécules servent à acheter des terres ou à créer des petits commerces. À partir des années 1900, la cueillette de l'alfa est de plus en plus laissée aux Arabes, tandis que les Espagnols, groupés autour des stations de chemin de fer, se réservent le triage, la mise en ballots, puis leur expédition vers Oran. Enfin, une immigration saisonnière d'ouvriers spécialisés, bien payés, émerge dans les années 1900-1910 et se poursuit jusqu'à la moitié des années 1930. Cette migration professionnelle beaucoup plus tardive est étroitement contrôlée par les pouvoirs publics : les syndicats doivent communiquer aux autorités des listes nominatives, garantir des contrats de trois mois minimum et faire consigner au consulat espagnol la somme nécessaire au rapatriement des ouvriers.

Malgré les difficultés d'appréciation de leur taux d'activité, en Algérie les femmes, rarement salariées, sont employées dans les champs comme ouvrières agricoles, femmes de métayer, parfois comme chefs d'exploitation agricole. En ville, la gamme de leurs activités est plus variée : emplois familiaux, métiers du commerce et de l'hôtellerie. L'industrie – textile, tabac,

industries alimentaires – emploie au début du XX^e siècle près de 22 000 femmes – dont 2 800 musulmanes – et les demoiselles des magasins, employées de bureau, des postes et télégraphes sont presque aussi nombreuses que les hommes dans les mêmes branches dans les années 1920. Dans les autres colonies africaines, les femmes européennes qui travaillent sont avant tout soignantes et enseignantes. À Madagascar, en 1930, les seules Française engagées au service de l'État sont 43 enseignantes.

Travail forcé, travail contraint, travail libre, plusieurs formes de travail liées à l'économie coloniale ont ainsi coexisté dans les colonies françaises de l'Afrique. Le droit du travail, qui se développe plus ou moins lentement selon les territoires, ne sera concerné par l'assimilation au modèle métropolitain qu'à l'extrême fin de la période coloniale, et encore ne concerne-t-il qu'une partie du monde du travail tant la part de l'informel semble importante.

Après les indépendances, si le discours des autorités est naturellement en rupture sur le travail forcé, il demeure très volontariste sur le devoir de travail, comme le révèle les discours de Léopold Sédar Senghor qui évoque la nécessité de fabriquer un homme nouveau pour édifier le pays, stigmatisant les inactifs comme des oisifs ou des paresseux et développant des initiatives pour les forcer à participer au développement national.

Pour aller plus loin

Aziza Mimoun, « Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962) : les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale », *in* Frédéric Abécassis, Karima Dirèche et Rita Aouad (dir), *La bienvenue et l'adieu. Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XV^e–XX^e siècle)*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2012.

Barou Jacques, « Migrations et travaux forcés en Afrique subsaharienne à l'époque coloniale », *Hommes et Migrations*, n° 1228, novembre-décembre 2000, pp. 51-61.

Barthélémy Pascale, *Africaines et diplômées à l'*époque coloniale (1918-1957), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Bellucci Stefano, Andreas Eckert (dir), *General Labour History of Africa: Workers, Employers and Governments, 20th-21st centuries*, Woodbridge, James Currey et Abidjan, ILO Regional office for Africa, 2019.

Bernard-Duquenet Nicole, « Le Front populaire et le problème des prestations en AOF », *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n° 61-62, 1976, pp. 159-172.

Cissé Chikouna, « Les Soninkés en Côte d'Ivoire. Une migration de longue durée d'une diaspora marchande sahélo-soudanaise vers le golfe de Guinée (XIVe-XXIe siècle) », *Migrations Société*, 2012/6, pp. 147-162.

Cissé Chikouna, *Migrations et mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire (1920-1960). Les forçats ouest-africains dans les bagnes éburnéens*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Conklin Alice L., *A mission to civilize: the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.

Cooper Frederick, *Décolonisation et travail en Afrique 1935-1960*, Paris, Karthala, 2004.

David Philippe, *Les Navétanes* : *histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar-Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1980.

Fall Babacar, *Le Travail forcé en Afrique-Occidentale française (1900-1946)*, Paris, Karthala, 1993.

Fall Babacar, *Le Travail au Sénégal au XXe siècle*, Paris, Karthala, 2011.

Fremigacci Jean, « Le Code de l'indigénat à Madagascar (1901-1946) », *Outre-Mers*, n° 378-379, 2013, pp. 251-269 et *Outre-Mers*, n° 380-381, 2013, pp. 232-258.

Fremigacci Jean, *État, économie et société coloniale à Madagascar : de la fin du XIXe siècle aux années 1940*, Paris, Karthala, 2014.

Gallissot René, *Le Patronat européen au Maroc, action sociale, action politique, 1931-1942*, Rabat, Éditions techniques nord-africaines, 1964.

Lacroix Annick, *Un service pour quel public ? Postes et télécommunications dans l'Algérie colonisée (1830-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

Le Crom Jean-Pierre et Marc Boninchi, *La Chicotte et le pécule. Les travailleurs à l'épreuve du droit colonial français (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

Ricciardi Ferruccio, « Le "travail indigène" ou la citoyenneté par le travail sous contrainte en Afrique équatoriale française dans l'entre-deux-guerres », *Outre-Mers*, vol. 404-405, n° 2, 2019, pp. 99-117.

Robert-Guiard Claudine, *Des Européennes en situation coloniale* : *Algérie, 1830-1939*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2009.

Rodet Marie, *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal (1900-1946),* Paris, Karthala, 2009.

Thioub Ibrahima, « Économie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manœuvre à Dakar de 1930 à 1954 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 305, 1994/4, pp. 427-453.

Tiquet Romain, « Migrations protestataires et résistance au travail forcé en AOF, 1900-1946 », *Hommes & migrations*, 2014/3, pp. 166-169.

Tiquet Romain, *Travail forcé et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Transformer les sociétés africaines : missions, écoles, santé (1885-1962)

Tout territoire conquis est déclaré français mais les « indigènes » ne sont pas d'emblée des Français à part entière : le statut de citoyen français ainsi que la culture française sont considérés comme une dignité qu'il faut mériter par des moyens variés, dont l'instruction scolaire, l'adoption des mœurs françaises ou les services rendus au colonialisme : « francisation » et indigénat (juridique et politique) s'articulent ainsi dans le cadre d'un projet colonial sous-tendu par une « mission civilisatrice » qui vise à transformer les sociétés africaines, les faire passer de la barbarie à la civilisation. Par la religion, le travail, l'hygiène, il s'agit de transformer les individus, les sociétés et les environnements, un rêve prométhéen porté par des laïcs et des religieux, par l'État et des organismes privés, notamment missionnaires.

Quel projet religieux pour les colonies africaines ?

La mission chrétienne a pour dessein de propager la religion chrétienne (catholique et protestante) à des populations non chrétiennes. Il s'agit de sauver les âmes par la conversion à la « vraie foi » qui chasse les croyances

païennes « idolâtres », mais aussi de diffuser les « bonnes mœurs ». Il s'agit donc d'un projet de transformation globale dont les finalités peuvent entrer en concurrence avec celles des autorités coloniales.

Missions et pouvoir politique

Missions et colonisation : deux histoires différentes

L'expansion du christianisme en Afrique tend à être confondue avec la colonisation. Les relations entre missions et pouvoirs coloniaux sont cependant plus complexes. Elles arrivent parfois bien avant le mouvement de conquête du dernier tiers du XIXe siècle, comme au Togo ou à Madagascar, en l'occurrence des missions protestantes. Cela dit, si leur implantation revêt une cohérence spécifique, les missions partagent une certaine communauté d'intérêts avec les autorités coloniales dans leur entreprise de « civilisation ». La conférence de Berlin fait d'ailleurs obligation aux puissances coloniales de soutenir leur œuvre.

Les missions et la IIIe République anticléricale

Dans les colonies françaises, le rapport au pouvoir colonial est cependant compliqué par la politique anti-congréganiste des gouvernements de la IIIe République, particulièrement avant 1914. Attribuée à Paul Bert – et à d'autres –, la formule « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » ne se vérifie pas toujours sur le terrain. Porté par des administrateurs, des militaires, voire des colons, l'anticléricalisme est souvent associé à un refus du prosélytisme dans les régions majoritairement musulmanes comme l'Afrique du Nord à des fins d'ordre politique.

Les autorités administratives ayant cependant souvent besoin des missionnaires, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 est différemment appliquée dans les territoires coloniaux. Elle l'est à La Réunion en 1911 pour les mêmes raisons qu'en France, ou peu s'en faut. Elle est appliquée avec de très nombreuses exceptions à partir de 1907 en Algérie. À Madagascar, elle est promulguée en 1913, avant tout pour limiter la présence des missions protestantes, souvent britanniques.

L'apaisement de l'après-Première Guerre mondiale

La coexistence plus ou moins pacifique entre missions et administrations coloniales – qui se voit notamment dans les politiques éducatives – se

transforme avec la Première Guerre mondiale en une plus franche collaboration. Les années 1920 sont relativement paisibles, sans autres entraves que le manque de personnel et la résistance des populations à l'évangélisation.

En même temps, la montée des aspirations à l'émancipation oblige les missions à marquer leurs différences et à dissocier de plus en plus objectifs coloniaux et objectifs missionnaires. Dès le début du XX^e siècle, les instructions du Saint-Siège insistent sur la nécessité d'établir solidement l'Église dans les régions nouvellement évangélisées, cela grâce à un clergé local connaissant les langues, les coutumes et ne risquant pas de se faire expulser. L'entre-deux-guerres est ainsi marqué par la lente africanisation des clergés et des ordres. Le premier prêtre ordonné en Oubangui-Chari, Barthélemy Boganda, l'est en 1938.

Les missionnaires sont appelés à obéir à l'autorité coloniale légitime mais l'instruction *Quo efficacius* de Benoît XV en 1920 précise qu'ils ne « se mêleront jamais des intérêts politiques et temporels d'aucune sorte de leur propre nation ou même d'une autre nation », n'ayant pour but que « les âmes à gagner et la gloire de Dieu à répandre de toutes leurs forces ». Le basculement des Églises – protestantes d'abord puis catholiques – en faveur de la décolonisation a lieu au cours des années 1950.

L'inégale expansion du christianisme dans les colonies africaines

Le travail des missions

Les conversions au christianisme sont effectuées par des missionnaires, hommes et femmes, avant tout catholiques dans les colonies françaises et appartenant à différentes congrégations. D'abord exclusivement non africains, les congrégations et le clergé s'africanisent progressivement, quoique lentement : en 1939, on compte cinq prêtres africains en AOF et vingt-deux en AEF. De plus en plus, les missionnaires sont des religieuses, parfois plus nombreuses sur le terrain que les pères. Si ces derniers sont censés s'occuper d'évangélisation et d'enseignement tandis que les sœurs dispensent soins et secours de tous ordres, cette répartition connaît de multiples adaptations. Les missions exercent ainsi une action sociale multiforme : éducation, soins, formations professionnelles pour jeunes gens et jeunes filles, ces dernières dans le cadre des ouvroirs (des ateliers de couture souvent sous la direction de religieuses).

S'est développé, depuis les années 1990, un intérêt anthropologique pour le « microcosme d'Empire » que représente la mission, pour les questions d'adaptation concrète des gestes et des paroles des missionnaires en terrain inconnu et les répercussions que cela a pu avoir sur les sociétés locales, mais aussi sur la pratique missionnaire. De nombreuses études se sont penchées sur la manière dont le message chrétien était transmis, comment les missionnaires se sont livrés à des travaux de traduction dans les langues africaines et comment, loin du seul ordre imposé d'en haut par les hommes d'Église, des processus d'interactions (conversation) ont existé entre missionnaires et colonisés, tels qu'ils ont été étudiés par Jean et John Comaroff. L'intérêt s'est porté sur les questions de gestion au quotidien du travail missionnaire. Enfin, compte tenu de l'importance des femmes dans les missions, une histoire genrée des missions est à l'œuvre.

L'expansion du christianisme au sud du Sahara

En Afrique du Nord, le christianisme est celui des populations d'origine européenne. Les rares tentatives d'évangélisation menées par les Missionnaires d'Afrique, un ordre fondé en 1868 par l'évêque d'Alger, Charles Lavigerie, échouent.

Le christianisme, en revanche, s'implante davantage en Afrique subsaharienne. Il progresse, notamment en Afrique centrale, dans la cuvette congolaise et à ses marges : en Oubangui-Chari par exemple, le nombre de baptisés est multiplié par 10 entre 1920 et 1940, la demande est croissante au cours des années 1930 au Soudan français, en Côte d'Ivoire. L'islam progresse en Afrique occidentale mais le christianisme s'étend lui aussi, particulièrement dans les zones dominées par les religions souvent qualifiées de « traditionnelles » ou « animistes ». En Haute-Volta, où les chefs « coutumiers » ont su préserver une tradition culturelle et religieuse face à l'islam, le christianisme survient à une période où les équilibres traditionnels sont renversés par la colonisation et l'économie moderne.

Autour des indépendances, le bilan des christianismes dans les colonies françaises d'Afrique est le suivant :

Part des catholiques et des protestants en Afrique subsaharienne française à la fin des années 1950
(en % par rapport à la population totale)

	Gabon	Congo-Brazzaville	Madagascar	Cameroun	Togo	Dahomey	Centrafrique	Côte d'Ivoire	Sénégal	Haute-Volta	Tchad
Taux de baptisés (catholiques)	44	30	20	18	14	13	10,5	7,6	4,9	3,7	2,1
Taux de protestants		4,2		11	9	1,4		2			

Source : Mayeur Jean-Marie, *Histoire du christianisme : des origines à nos jours*. Tome XIII, *Crises et renouveau, de 1958 à nos jours*, Paris, Desclée, 2000.

Les syncrétismes

Le christianisme est à l'origine de nombreux syncrétismes, surtout présents en Afrique centrale et australe belge et britannique, mais ils se développent également en Côte d'Ivoire où une partie de la population est séduite par le harrisme, une Église fondée au début du XX^e^ siècle par William Wade Harris venu de Gold Coast. Harris, formé chez les méthodistes, prêche une religion africaine fondée sur le christianisme – plutôt le catholicisme – et très hostile aux cultes des fétiches. Il pénètre en Côte d'Ivoire en 1913 où il contribue à la conversion au christianisme de populations nombreuses. C'est aussi dans cette colonie que naît le culte Dehima (ou Deima), un mouvement messianique apparu dans les années 1940 autour de Marie Lalou, combinant rites chrétiens et cultes locaux, tandis qu'à Porto-Novo, en 1943, l'Église du Fa est fondée par un journaliste formé par les méthodistes (protestants).

Les missionnaires, agents de la transformation sociale

De nouvelles coutumes

La conversion est bien sûr vue comme l'adhésion à un corpus de croyances, mais aussi comme la soumission de la vie quotidienne à des règles d'hygiènes et à des codes de comportement.

Dans l'esprit des missionnaires, conversion ne veut pas dire occidentalisation ; pour devenir chrétiens, les Africains n'ont pas à adopter

la civilisation européenne, mais peuvent conserver leurs coutumes, « lorsqu'elles ne sont pas opposées à la loi de Dieu ». Cette dernière restriction a des conséquences importantes. Théoriquement respectueux des coutumes, les missionnaires les bouleversent. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la liberté de la femme, un point essentiel puisqu'il s'agit de la remise en cause des structures familiales et sociales.

Les pratiques matrimoniales – la polygamie par exemple – et la sphère domestique sont particulièrement touchées par les tentatives de diffusion ou d'imposition de nouvelles coutumes empruntées aux métropoles. La conversion et l'éducation des filles constituent un aspect important de la mission car elles deviendront autant de mères chrétiennes susceptibles de transmettre la foi. Les missionnaires y sont très attachés, une partie de leur apostolat en dépend. La colonisation n'a pas, par exemple, modifié la coutume de la mise en gage des fillettes. Les missions tentent de soustraire les fillettes à cette vente. L'action la plus persévérante est menée par Sœur Marie-André du Sacré-Cœur, sœur blanche dont les enquêtes sur le mariage dans plusieurs territoires d'Afrique subsaharienne française amènent à légiférer sur l'âge au mariage et le consentement entre époux (décret Mandel de juin 1939).

Alliances et concurrences avec les autorités coloniales

Guidées par des objectifs dissemblables, pour les uns maintenir l'ordre colonial, pour les autres favoriser la christianisation, administration et missions collaborent, notamment quand le sous-encadrement administratif est patent. Dans certains endroits, le nombre de missionnaires dépasse celui des administrateurs. C'est ainsi que le vicariat apostolique de Ouagadougou devient une véritable puissance et son titulaire, Mgr Thévenoud, est considéré par beaucoup dès les années 1920 comme le véritable gouverneur du territoire, la destitution de chefs coutumiers ou la mutation d'administrateurs lui étant attribuées.

Les missionnaires sont invités à ne pas s'immiscer dans les affaires de politique « indigène » mais, de fait, ils le font : en critiquant les chefs, en conseillant les administrateurs quant au choix des chefs. À un autre niveau, l'évangélisation contribue à désacraliser la fonction des chefs. Parce qu'ils travaillent à ce que les enfants aillent à l'école ou parce qu'ils insistent sur la liberté des filles, les missionnaires ont plusieurs occasions d'entrer en conflit avec les autorités villageoises : à partir des années 1920, il semble que les

jeunes filles mossi soient de plus en plus attirées par la liberté offerte par la nouvelle religion. Cela amène à d'éventuels conflits avec les administrateurs, dont ils critiquent d'ailleurs parfois les méthodes ou celles de leurs auxiliaires (brutalités, mauvais traitements, façons de rendre la justice). Au Soudan, les Africains passent rapidement par les Pères blancs pour obtenir justice auprès de l'administration.

Dans ses instructions aux missionnaires, Lavigerie appelle à ne pas s'immiscer dans les affaires politiques : « Tout supérieur s'appliquera à entretenir de bonnes relations avec les autorités civiles. » Plusieurs officiers entretiennent de bonnes relations avec les missionnaires, dont on attend des œuvres sociales utiles. L'action des missionnaires et celle des administrateurs peuvent différer sur de nombreux points. Tout dépend si ces derniers se voient comme les gardiens des coutumes – et de la stabilité des sociétés – ou comme des agents de la civilisation. Souvent, les administrateurs estiment que les missions compromettent l'évolution des mœurs en voulant brusquer les choses. On reproche également l'émancipation de ces nouveaux chrétiens à l'égard des chefs et parfois de l'administration.

Un projet à la fois missionnaire et laïque : l'école française en Afrique

Il existait avant la colonisation un réseau d'écoles dispensant une éducation musulmane, des *médersas* (ou *madrassa*, ou école coranique), comme en Afrique du Nord, au Sénégal, en Mauritanie, ainsi que des formes d'éducation très diverses (épreuves, test, défis, discussions, cérémonies initiatiques, récits et contes, chants…) qui se réduisent à mesure que l'école s'installe dans le paysage colonial.

Pourquoi scolariser les Africains ?

Les objectifs ambigus de la scolarisation

Pour les missionnaires, la scolarisation prépare la société chrétienne du futur. Fer de lance d'une « mission civilisatrice » dans le cadre d'une idéologie officiellement assimilationniste, l'éducation des Africains, pour l'administration coloniale, a moins pour objectif d'en faire des citoyens éduqués à l'occidentale et acculturés aux valeurs républicaines que d'en faire

des auxiliaires de colonisation efficaces. « L'école se veut émancipatrice mais le moment de cette émancipation est toujours reculé » (M.-A. de Suremain).

Alors que la « mise en valeur » devient la politique officielle de la colonisation dans l'entre-deux-guerres, la circulaire du ministre des Colonies Albert Sarraut du 10 octobre 1920 précise :

> « L'instruction a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale, en multipliant dans la foule des travailleurs indigènes la qualité des intelligences et le nombre des capacités ; elle doit en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites des collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de colonisation. »

L'appareil colonial ne peut ainsi pas fonctionner sans un minimum de cadres subalternes autochtones, « courroies de transmissions et agents d'exécution entre l'encadrement européen et les masses » pour reprendre l'expression utilisée par le géographe et historien de l'Afrique Jean Suret-Canale en 1964. L'instruction est cependant porteuse d'un double péril : d'une part, elle élève la qualification de la main-d'œuvre et la rend plus coûteuse ; d'autre part, elle risque d'accélérer la prise de conscience de l'exploitation : les « déclassés » coloniaux, des Africains « demi-éduqués », réputés coupés de leur culture et en même temps insatisfaits dans leurs espérances professionnelles, inquiètent les autorités. C'est pourquoi elles limitent au maximum le nombre de diplômés. Comme l'écrit le professeur Joseph Wilbois en 1934 pour justifier le passage de 147 diplômés de l'École normale supérieure de Yaoundé en 1930 à 73 trois ans plus tard, « il fallait proportionner les diplômes aux emplois. Des Noirs instruits et inoccupés sont le plus souvent d'insupportables fats ou des fauteurs de désordres » (J. Wilbois, *Le Cameroun* : *les indigènes, les colons, les missions, l'administration française*, 1934).

C'est donc un enseignement utilitaire qui est privilégié, pour répondre aux besoins du colonisateur et à ceux du colonisé, dans le cadre d'une scolarité n'ayant que peu vocation à dépasser le niveau primaire.

Un système scolaire essentiellement primaire

À côté d'un enseignement sur le modèle français, destiné aux Européens présents dans les colonies et aux assimilés (métis souvent), se développe à

partir de 1903 (en AOF) un enseignement réservé aux Africains qui fonctionne selon le principe d'une évolution séparée des civilisations européenne et africaine. L'école primaire de village prépare au cours préparatoire, l'école régionale établie au chef-lieu des cercles administratifs prépare au cours moyen. C'est là que l'élite est sélectionnée, une « infime minorité triée sur le volet au sein de laquelle émergent les sujets "évolués" » (P. I. Seck).

Alors que la « mise en valeur » devient le maître mot de la politique coloniale au cours des années 1920, c'est une école « indigène » adaptée qui est promue dans les villages, une « école rurale affranchie des programmes ambitieux et scolaires […] c'est aux faits pratiques qu'il faudra s'attacher, à l'amélioration de la vie indigène sur place. Pour que l'indigène aille à l'école, il faut que l'école aille à l'indigène », pour reprendre les termes du gouverneur général de l'AOF Jules Brévié.

L'enseignement primaire supérieur se développe, par exemple l'EPS de Saint-Louis, organisée en 1916, qui comprend un cours normal (pour former des moniteurs d'enseignement) et cinq sections (écrivains, dactylographes, comptables ; postes et télégraphe ; infirmiers ; agricole ; ouvriers manuels).

La faiblesse des niveaux secondaires et supérieurs

L'Algérie est originale du fait de la coexistence d'un enseignement « indigène » ou franco-musulman avec un enseignement européen identique à celui de la métropole (avec un niveau supérieur organisé autour de l'Université d'Alger, fondée en 1909). Le reste des colonies africaines est caractérisé par un niveau secondaire très limité et un niveau supérieur inexistant jusque dans les années 1950.

Le niveau secondaire suppose une scolarité allongée qui n'entre pas dans les intentions de l'administration. Des lycées fonctionnent dans les principales villes d'Afrique du Nord, surtout destinés aux « Européens » ; l'Afrique subsaharienne compte un lycée – le lycée Faidherbe –, inauguré à Dakar en 1919, et Madagascar deux lycées (filles et garçons), ouverts en 1924 à Tananarive.

C'est après 1947 que les écoles primaires supérieures se transforment en collèges (à Libreville notamment) et après 1950 que quelques collèges (Yaoundé, Brazzaville, Lomé…) se transforment en lycées.

L'enseignement supérieur colonial est avant tout dispensé, en AOF, dans le cadre de l'École des instituteurs, fondée en 1903, qui forme également les interprètes et les cadis. Devenue École William-Ponty, elle s'organise après la guerre entre une section « enseignement » et une section « médecine », préparant à l'entrée à l'École de médecine de Dakar, fondée en 1918. D'autres écoles fédérales ouvrent, comme l'École d'agriculture et de sylviculture d'AOF, l'École administrative et commerciale Faidherbe, l'École supérieure professionnelle Pinet-Laprade et l'École supérieure Édouard Renard de Brazzaville en AEF, afin de fournir à l'administration, au commerce et à l'industrie, le personnel d'encadrement africain nécessaire.

Les moyens de l'instruction

Le français comme langue d'enseignement

Au début de la conquête, l'essentiel de l'enseignement est délégué aux missionnaires ; l'enseignement en français est d'abord inenvisageable. C'est donc dans des langues locales que les missionnaires organisent le début de la scolarisation. Léopold Sédar Senghor raconte comment, au cours des années 1910, son père le scolarise à la Mission catholique de Ngasobil où il effectue six années d'études primaires et où il apprend à lire et à écrire en wolof et en français (*Ce que je crois*, 1968).

Puis, contrairement à ce qui se fait dans d'autres empires et en Asie, dans les colonies françaises d'Afrique l'enseignement est dispensé en français dès les petites classes, une obligation en AOF et AEF précisée en 1922. Seule exception, Madagascar, où les langues locales peuvent être employées. Les écoles missionnaires font éventuellement la classe en langue vernaculaire, mais les premiers écrivains d'Afrique subsaharienne ont décrit le caractère traumatisant de la pratique associant l'école et la promotion de la langue française, « l'entrée dans un monde codifié, normé, où un adulte parle une langue inconnue » (C. Canut).

Au Togo, la scolarisation importée a commencé en langue anglaise, puis avec la colonisation allemande en langue vernaculaire, notamment l'éwé, dans le cadre d'écoles tenues par des missions allemandes. Lorsque le Togo passe sous mandat français, les missionnaires allemands sont expulsés et le français devient la seule langue de l'enseignement. Un arrêté de 1928 stipule que le français est seul en usage dans les écoles, interdisant aux maîtres de se servir entre eux ou avec les élèves ou en récréation des idiomes du pays.

Nos ancêtres les Gaulois ?

Outre les disciplines de base enseignées dans les classes préparatoires, l'instruction en Afrique comprend l'histoire de la métropole. « Nos ancêtres les Gaulois », brocardé comme une absurdité assimilationniste, n'empêche pas que soient aussi abordés des éléments spécifiques aux colonies, relatifs aux explorations et aux hauts faits de la conquête coloniale (par ex. la reddition de Samori, ou l'occupation de Tombouctou, comprise dans le livre de lecture *Moussa et Gi-gla*, réédité 14 fois entre 1916 et 1954, comme l'a montré Marie-Albane de Suremain). Cécile Labrune-Badiane et Étienne Smith ont montré que les partisans de l'adaptation ne remettent pas en cause l'usage du français mais conçoivent que les pratiques culturelles des « petites patries » nécessitent d'adapter l'enseignement. Il s'agit ainsi d'attacher les jeunes Africains à la fois à leur « petite patrie » et à la puissance coloniale.

Les personnels de l'enseignement : instituteurs français, africains, laïcs et missionnaires

Instituteurs et institutrices français viennent enseigner dans les colonies africaines. Les missionnaires font également la classe. Un décret du 14 février 1922 soumet ainsi l'autorisation de créer des écoles de mission à l'engagement d'accepter d'enseigner en langue française les programmes officiels et dans les conditions de diplômes prévues. Dans l'entre-deux-guerres, des conflits peuvent encore éclater souvent autour des entraves supposées ou réelles à l'ouverture d'écoles. Cela dit, la présence missionnaire demeure : en 1938 en AEF, la moitié des 21 000 élèves du secondaire ont des enseignants missionnaires, et à Madagascar un tiers des élèves du primaire et du secondaire. Les séminaires font également partie de l'offre de formation et plusieurs leaders africains des années 1950 sont des élèves des pères, à l'instar de l'historien et homme politique burkinabé Joseph Ki-Zerbo, de Maurice Yaméogo, premier président de la République voltaïque, ou encore de Barthélemy Boganda, le « père fondateur de la République centrafricaine ». De même, à partir de 1946, le combat pour l'indépendance mené par le Mouvement démocratique de la rénovation malgache est dirigé par le protestant Joseph Raseta et l'ancien séminariste Joseph Ravoahangy.

À côté des enseignants venus de métropole, les autorités coloniales s'occupent de plus en plus de former leurs homologues africains. C'est le cas

à l'École normale de la Bouzaréah d'Alger qui, à partir de 1883, a formé plusieurs centaines d'instituteurs, dont Fanny Colonna a restitué la place au sein de la société algérienne et dans l'appareil colonial. C'est le cas également de l'École William-Ponty, école normale pour la fédération de l'AOF, qui forme depuis le début du XXe siècle les instituteurs – les institutrices le seront à Rufisque à partir de 1938, étudiées par Jean-Hervé Jézéquel et Pascale Barthélémy.

Français et Africains évoluent ainsi dans deux cadres différents, le diplôme des seconds n'ayant valeur qu'en AOF alors que celui des premiers leur permet d'exercer en métropole et dans les colonies ; à cette inégalité correspondent également des traitements différents.

La place que le pouvoir colonial fait à ces enseignants est ambiguë. Ils sont indispensables, sont bien formés, mais sont vus comme ayant perdu leur culture authentique tout en ayant mal appris la culture coloniale. Entre deux mondes, ils ne sont pas toujours bien considérés par leurs compatriotes et par les colonies européennes locales.

La fin du malthusianisme scolaire après 1944

Une demande scolaire de plus en plus sensible au sein des populations africaines

Depuis le début de la colonisation, les Africains développent des attitudes très diverses à l'égard des modèles culturels portés par l'Éducation coloniale, depuis le rejet global jusqu'à la demande active d'écoles.

Toutefois, dans l'entre-deux-guerres, la fréquentation de cette école doit devenir obligatoire. Les écoles rurales peinent pourtant à attirer des élèves et, face aux résistances, les administrateurs recourent régulièrement à des mesures coercitives – en Haute-Volta, au Soudan, les chefs de village sont sommés de réunir des élèves et, pourvu que les classes soient pleines, les administrateurs se souciaient peu des moyens de recrutement. C'est pourquoi, après 1945, certaines régions du Soudan sont particulièrement touchées par la désertion scolaire. Ce n'est pas le cas partout puisque, selon le gouverneur de Guinée, l'école y jouit d'une très grande popularité.

L'école imposée par le colonisateur, souvent perçue comme un espace de contrainte et d'acculturation, commence à s'insérer dans des stratégies familiales et à devenir un objet d'investissement pour les Africains.

Vers l'assimilation scolaire

En 1932, le taux de scolarisation en primaire est de 1 % en AEF, de 1,8 % en AOF – du moins si l'on ne considère que les écoles publiques –, et autour de 5 % parmi les musulmans d'Algérie. En 1944, la conférence de Brazzaville propose de rompre avec le malthusianisme scolaire : l'éducation doit « atteindre et pénétrer les masses » en ouvrant une école dans chaque village. Les objectifs concernent tout particulièrement l'enseignement des filles (elles sont environ 500 en 1918 et 5 500 en 1936 dans l'enseignement public, 3 800 en 1937). L'enseignement sommaire qui leur est réservé est cependant toujours conçu dans la perspective d'en faire des ménagères avisées et de bonnes mères de famille.

La nouvelle classe politique africaine – à laquelle appartiennent plusieurs instituteurs – dénonce les écoles coloniales de la III^e^ République et exige la création rapide d'écoles sur le modèle métropolitain, non plus confiées à une administration « coloniale » mais à l'Éducation nationale. La décision de prolonger la scolarité jusqu'au certificat d'études primaires signe la fin des écoles rurales, avec leurs programmes sommaires tournés vers les activités agricoles. À partir de 1944, l'assimilation scolaire est devenue un combat en AOF. S'appropriant les discours égalitaires de la IV^e^ République, les élus africains mènent une longue campagne pour « libérer » l'enseignement de l'emprise de l'administration coloniale, comme l'a montré Harry Gamble.

Le tournant de 1950 est marqué par l'égalité de carrière entre fonctionnaires africains et européens. L'Institut des hautes études de Dakar, fondé en avril, devient la première institution universitaire des territoires africains sous contrôle français. Enfin, l'académie de l'AOF est créée, dont le siège est à Dakar.

Une scolarisation qui reste limitée

En 1950, le taux de scolarisation dans l'empire français est de 10 % (respectivement 21 % et 16 % dans les empires britannique et belge). Si la scolarisation progresse après 1945, les taux de scolarisation sont globalement très faibles en Afrique française : le taux moyen pour l'AOF est de 10 % en 1957, de 15 % chez les Français musulmans d'Algérie. Les filles sont toujours sous-représentées : en 1954, on compte, toujours en Algérie, 218 000 garçons scolarisés et 76 610 filles. Entre 1946 et 1960 au Togo, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire passe de 18 000 à 110 000, dont 23 000 filles.

Le nombre d'élèves du secondaire progresse, celui du supérieur également, tout en restant faible. Ainsi, en Algérie, en 1954, on compte quelque 6 300 élèves du secondaire dont 950 filles et quelque 600 étudiants dont 19 filles.

Les soins médicaux : un autre aspect de la « mission civilisatrice »

L'hygiène et la santé sont un autre aspect de la volonté du colonisateur de transformer les sociétés. Comme l'éducation, on peut la voir partagée entre missionnaires et administrateurs. Pour les premiers, soigner les corps est non seulement une expression de la charité chrétienne mais également un moyen de conquérir les âmes. Pour les seconds, il s'agit de préserver la santé des colons blancs, qui pourraient être menacés par les maladies dont les populations « indigènes » sont porteuses, mais aussi de s'assurer d'une main-d'œuvre africaine nombreuse et de recruter des soldats.

L'affirmation de la « médecine tropicale »

Avec l'émergence de la médecine pastorienne dans les années 1880, les grandes puissances européennes espèrent tarir les grandes endémies dans leurs berceaux. L'appellation « médecine tropicale » à l'époque coloniale désigne dès lors la forme particulière prise au début du XX^e^ siècle par la médecine occidentale tournée vers les autres mondes désignés globalement comme « les Tropiques ». Née dans le double contexte d'une opportunité politique (la colonisation) et scientifique (la microbiologie), elle cherche à découvrir les agents pathogènes (micro-organismes), leur vecteur animal (souvent un insecte : moustique, mouche, pou, puce…) ainsi que des médicaments pour soigner et des vaccins pour les prévenir.

Cette nouvelle spécialité médicale est enseignée à l'École d'application du service de santé des troupes coloniales, dite « du Pharo », qui ouvre à Marseille en 1905. Les instituts Pasteur qui ouvrent à travers le monde, notamment dans les colonies africaines (Tunis [1893], Dakar [1896], Tananarive [1898], Brazzaville [1908], Alger [1910], Kindia [1922], Casablanca [1929]…) étudient des maladies de plus en plus considérées comme tropicales. Dans les colonies, ces instituts inspirent les politiques sanitaires, notamment en tentant de rompre la transmission en son maillon

le plus faible, le vecteur, le moustique pour le paludisme ou la fièvre jaune, la mouche tsé-tsé pour la trypanosomiase (maladie du sommeil). Médecins et administrateurs perçoivent ainsi de plus en plus la médecine scientifique comme un agent de progrès et d'amélioration pour les populations colonisées.

Les grandes lignes d'une médecine avant tout préventive

La médecine « occidentale » en situation coloniale peut être vue comme un agent de pénétration et de contrôle des populations. L'historiographie insiste cependant sur la diversité des acteurs intervenant dans les soins, sur les aspects concrets et les limites matérielles de la médecine et des politiques sanitaires en situation coloniale, ainsi que sur les réponses variées des colonisés à la mise en place de ces dispositifs.

L'assistance médicale « indigène »

À côté des hôpitaux coloniaux et établissements publics avant tout urbains, fonctionnent des établissements missionnaires ainsi que d'entreprises (mines et surtout plantations). Les populations rurales, souvent disséminées sur de vastes territoires difficilement accessibles, demeurent longtemps en dehors de l'orbite médicale française, ce que les administrations coloniales tentent d'améliorer avec la mise en place de l'Assistance médicale « indigène » (AMI) dans les colonies africaines.

Assistance individuelle, programmes de santé publique, moyens curatifs et préventifs, s'articulent dans le but d'améliorer l'état sanitaire des populations « indigènes ». Il s'agit d'organiser le territoire autour de lieux de soin de taille modeste, comme les dispensaires ou les « infirmeries indigènes », et de faire en sorte que des médecins quadrillent les campagnes par des tournées. Ces tournées dites « de brousse » doivent atteindre les populations qu'il faut vacciner – d'abord contre la variole –, dont il faut dépister les principales affections, qu'il faut soigner et dont il faut entreprendre l'éducation sanitaire.

Lutter contre les endémo-épidémies

La lutte contre ces maladies passe notamment par une action simultanée sur l'agent pathogène d'une maladie, son vecteur, souvent un insecte (pou, puce, mouche, moustique…), et son réservoir humain. Ce type d'intervention

(« programme vertical ») commence à être mis en place à partir des années 1910 et surtout dans l'entre-deux-guerres. La lutte contre le paludisme (notamment en Algérie) et la maladie du sommeil (en AEF puis au Cameroun après 1920, où la mission Jamot travaille plusieurs années) amène à utiliser plusieurs moyens de lutte : la quininisation préventive pour l'un, et pour l'autre l'essai de différents médicaments au cours de l'entre-deux-guerres (Trypoxyl, Moranyl…) ; il s'agit également d'appliquer des mesures insecticides aux vecteurs de ces maladies par le drainage, le pétrolage des eaux stagnantes, le débroussaillage, une politique d'aménagement du milieu naturel qui n'est plus seulement du ressort des médecins.

Si quelques médicaments commencent à être mis au point, permettant de combattre certaines maladies, comme le Stovarsol pour le pian, très répandu avant les années 1930 en AOF, ou les antipaludéens de synthèse, la prévention demeure le fer de lance de la médecine dans les colonies. Celle-ci cherche à s'appuyer sur un moyen qui apparaît le moins coûteux et le plus efficace, la vaccination. Plusieurs vaccins, en effet, sont mis au point, certains en métropole (BCG contre la tuberculose, utilisé à partir de 1924 en AOF), d'autres en Afrique même au cours des années 1930-1940 : contre le typhus au Maroc, contre la fièvre jaune à Dakar, contre la peste à Tananarive. La vaccination n'est pas pour autant possible pour toutes les maladies, notamment le paludisme ou la trypanosomiase. Pour ces maladies, on recourt à l'action sur le milieu et à l'utilisation d'insecticides comme le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) après 1945. Ces actions participent au recul de plusieurs de ces maladies.

Les populations africaines face à la médecine du colonisateur

La surveillance des épidémies et de l'hygiène publique – dans les villes notamment – amène à une intrusion accrue des autorités coloniales dans les sociétés colonisées : examens physiques parfois douloureux, souvent intrusifs et accusés d'atteinte à la pudeur, notamment des femmes (trypanosomiase, peste), isolement des suspects avant leur traitement (lèpre, trypanosomiase), contrôle des mouvements de population (jusqu'au pèlerinage à la Mecque), détention et isolement font aussi partie de l'arsenal sanitaire. Les atteintes aux coutumes sont également légion, notamment lorsque les rites funéraires sont bouleversés (peste). Les actions sanitaires se traduisent par des ponctions de main-d'œuvre et de matériaux, par la destruction de bétail malade ou de plantations, voire par des déplacements de villages.

La plupart des agents sanitaires sous-estiment l'effort à fournir par les populations pour se rendre aux lieux de convocation, ce qui désorganise sérieusement le travail des champs. Il s'agit d'une médecine autoritaire, que critiquent les populations, certains administrateurs et certains missionnaires, ce qui peut se traduire par des résistances de plusieurs types (fuite, absentéisme, voire révoltes). Qu'il s'agisse de la vaccination ou d'autres formes de prévention et de soins, les refus s'atténuent au fil du temps.

Des soignants plus nombreux mais toujours en nombre insuffisant

Faute de personnel, il reste difficile, dans les colonies, d'exclure les soignants traditionnels des soins aux populations « indigènes », d'autant que les administrateurs répugnent à provoquer des troubles civils en imposant une intervention médicale trop intrusive, excepté celles qui visent à améliorer le fonctionnement du système colonial (travailleurs, soldats). Surtout, les moyens manquent pour multiplier les médecins métropolitains ou formés à l'occidentale qui demeurent en nombre limité.

Venus de métropoles : des soignants militaires et civils, hommes et femmes

Les premiers médecins à exercer la médecine « occidentale » en Afrique sont les médecins militaires, de marine, des troupes coloniales. Dans une colonie de peuplement comme l'Algérie, des médecins civils, des pharmaciens et des sages-femmes s'installent dans les villes. Dans les campagnes, les médecins « de colonisation », médecins fonctionnaires civils, soignent gratuitement les indigents, effectuent des tournées dans les villages, sont chargés de la vaccination et de la lutte contre les épidémies. Ils sont une centaine dans l'entre-deux-guerres.

Dans les autres colonies africaines, le Service de santé des troupes coloniales (1903), qui recrute avant tout des médecins militaires, fournit le gros des « médecins de brousse » qui, dans les dispensaires et par les tournées médicales, cherchent à dispenser des soins dans les campagnes africaines. Ils se caractérisent par leur polyvalence (diagnostic, traitement, pédiatrie, obstétrique, interventions chirurgicales etc.).

Les autorités coloniales cherchent également à recruter des soignantes dans les colonies où les femmes refusent en général de se faire examiner par

des médecins hommes. En 1926, par exemple, le gouvernement général d'Algérie crée un corps d'infirmières-visiteuses coloniales, destinées à seconder le médecin de colonisation dans les campagnes. Elles sont une soixantaine dans les années 1930.

Le rôle médical des missionnaires

À côtés de soignants diplômés œuvrent les missionnaires qui, dans plusieurs colonies au sud du Sahara, collaborent avec les autorités coloniales à la mise en œuvre de politiques sanitaires. Chaque malade est un possible converti et soigner les corps fait aussi partie d'un projet plus large de régénération des sociétés « indigènes ».

Les missionnaires, d'abord rarement formés à la médecine, sont de plus en plus diplômés en médecine ou en soins infirmiers, une tendance de plus en plus visible à partir de l'entre-deux-guerres. En 1910, les constitutions (ou dispositions légales internes d'un ordre religieux) des Sœurs blanches précisent qu'on « fera donner des leçons de pharmacie ou de médecine aux sœurs » destinées aux dispensaires et aux hôpitaux et qu'on « fera prendre au plus grand nombre possible des brevets d'infirmières ». Comme d'autres congrégations présentes en Afrique, les Pères blancs et les Sœurs blanches, en fondant un poste missionnaire, le dotent la plupart du temps d'un dépôt pharmaceutique et d'un dispensaire, parfois d'une infirmerie.

Selon les territoires, l'action sanitaire des missions apparaît rapidement comme un précieux soutien à la politique de santé instaurée par l'administration française. Cette collaboration s'illustre par exemple quand le père Goarnisson, arrivé en Haute-Volta en 1931, est sollicité l'année suivante par le docteur Jamot pour l'aider dans sa lutte contre la trypanosomiase. Le missionnaire, lui-même docteur et diplômé d'État de médecine coloniale, prend alors en charge la formation d'infirmiers destinés à combattre la maladie du sommeil. Également en Haute-Volta, étudiée par Jean-Marie Bouron, les soins ophtalmologiques deviennent alors l'apanage des missionnaires. Ils se consacrent également à la lutte contre la lèpre, la méningite, la rougeole, avec l'aide des religieuses dont certaines ont reçu une formation médicale solide. Parce que les missionnaires sont régulièrement considérés par les Voltaïques comme étant des guérisseurs aux capacités mystiques certaines, les soins prodigués par les pères et les sœurs sont davantage sollicités que ceux des services publics.

Former des soignants africains : l'importance des auxiliaires

Progressivement, quelques Africains entreprennent des études médicales mais, du fait de la rareté des bacheliers, leur effectif reste très limité jusqu'aux années 1950. Même en Algérie, où la scolarisation est un peu plus diffusée, les médecins algériens, formés à l'Université d'Alger ou en France, sont une centaine à peine en 1948. Le sous-encadrement médical demeure la règle en Afrique, mais l'extension du nombre de lieux de soin et de programmes de santé amène à former un personnel sédentaire et à moindre coût.

Pour assurer le fonctionnement de l'Assistance médicale « indigène » (AMI), le recrutement d'auxiliaires est envisagé dès le début du XX^e^ siècle. Leur rôle est surtout de vacciner et de vulgariser des notions d'hygiène élémentaires. Ils sont formés à partir de 1903 en Tunisie, 1904 en Algérie, 1906 en AOF. À Tananarive, une École de médecine, fondée en 1896, forme en cinq ans des « médecins indigènes de colonisation », dont le diplôme est un certificat d'aptitude de « praticien indigène », qui a valeur administrative mais non universitaire. Ils sont employés dans les différentes formations sanitaires mises en place par l'AMI. C'est la même chose en AOF où l'École de médecine de Dakar ouvre en 1918, recrutant les élèves dans toute la Fédération – puis, après 1944, des élèves de l'AEF, du Cameroun et du Togo. Ces « médecins auxiliaires » – comme l'ont été Félix Houphouët Boigny ou Félix Moumié – deviennent, après la Conférence de Brazzaville des « médecins africains ».

Les autorités coloniales cherchent également à former des sages-femmes et des infirmières africaines. L'école des sages-femmes d'Antananarivo ouvre en 1903. Au bout de trois années d'études et après un concours, les étudiantes sortent de l'école avec le titre de sage-femme de l'AMI et l'autorisation de pratiquer dans les maternités, les postes médicaux et les postes d'accouchement de brousse. L'École de Dakar forme également des infirmières et surtout des sages-femmes. Pascale Barthélémy a montré comment, à partir de 1920, quelque 600 jeunes filles ont été diplômées et comment elles sont devenues des agents de médicalisation dans les différents territoires de l'AOF. Elles jouent également le rôle de formatrices pour les accoucheuses traditionnelles qui peuvent leur servir d'assistantes. En Algérie, les résultats sont très limités jusqu'aux années 1950.

Missionnaires, enseignants et soignants ont ainsi contribué à l'ordre colonial de différentes manières, quand bien même leur collaboration avec

l'administration coloniale n'est pas toujours exempte de tensions et que leur présence est plus ou moins acceptée par les populations africaines. La mission, l'école et la médecine ont également chacune contribué à la formation d'élites africaines.

De plus en plus, après 1945, l'africanisation fait son chemin au sein des clergés, des enseignants et des soignants. Après les indépendances, les liens seront recomposés dans le cadre des politiques de coopération en matière éducative et scientifique entre la France et ses anciennes colonies africaines.

Pour aller plus loin

Barthélémy Pascale, « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, pp. 5-28.

Benoist Joseph-Roger de, *Église et pouvoir colonial au Soudan français. Les relations entre les administrateurs et les missionnaires catholiques dans la boucle du Niger de 1885 à 1945*, Paris, Karthala, 1987.

Bouron Jean-Marie, « Pères blancs, acteurs du jeu colonial. Mission catholique et enjeux politiques en Haute-Volta au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », *Histoire et Missions chrétiennes*, 2010/2, pp. 59-81.

Bouron Jean-Marie, « Dominées ou dominantes ? Les Sœurs blanches dans l'ambivalence des logiques d'autorité (Haute-Volta et Gold Coast, 1912-1960) », *Histoire, monde et cultures religieuses*, n° 2, 2014, pp. 51-73.

Bureau René, *Le Prophète Harris de la lagune. Les harristes de Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1996.

Canut Cécile, *Provincialiser la langue. Langage et colonialisme*, Paris, Éditions Amsterdam, 2021.

Colonna Fanny, *Instituteurs algériens (1883-1939),* Alger, Presses nationales de la fondation des sciences politiques et Offices des publications universitaires d'Algérie, 1975.

Conklin Alice L, *A mission to Civilize: the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.

Curtis Sarah A., « À la découverte de la femme missionnaire », *Histoire et missions chrétiennes*, 2010/4, pp. 5-18.

Dirèche Karima, *Chrétiens de Kabylie, 1873-1954* : *une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*, Saint-Denis, Bouchène, 2004.

Fredj Claire, « Médecins, soignants et soignés dans les colonies africaines de l'empire français », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (dir.), *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française, 1830-1962*, Levallois-Perret, APHG-Bréal, (Studyrama), 2021, pp. 105-123.

Fredj Claire et Marie-Albane de Suremain, « Un Prométhée colonial ? », *in* Pierre Singaravelou (dir.), *Les Empires coloniaux, XIX^e^-XX^e^ siècle,* Paris, Points, 2013, pp. 257-299.

Gamble Harry, « La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française (1944-1950) », *Histoire de l'éducation*, 2010/4, pp. 129-162.

Gamble Harry, *Contesting French West Africa: Battles over Schools and the Colonial Order, 1900-1950*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2017.

Hardiman David, *Healing Bodies, Saving Souls. Medical missions in Asia and Africa*, New York, Rodopi, 2006.

Jézéquel Jean-Hervé, « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903-fin des années 1930) », *Genèses*, 2007/4, pp. 4-25.

Labrune-Badiane Céline et Étienne Smith, *Les Hussards noirs de la colonie. Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Karthala, 2018.

Lange Marie-France, *L'École au Togo. Processus de scolarisation et institution de l'*école en Afrique, Paris, Karthala, 1999.

Ly Boubacar, *Les Instituteurs au Sénégal de 1903 à 1945*, Paris, L'Harmattan, 2009 (6 tomes).

Mayeur Jean-Marie, *Histoire du christianisme* : *des origines à nos jours*. Tome XIII, *Crises et renouveau, de 1958 à nos jours*, Paris, Desclée, 2000.

Moulin Anne-Marie, « De la médecine tropicale à la santé au pluriel », *in Médecines et santé*, Paris, ORSTOM, 1996, pp. 7-27.

Pervillé Guy, *Les Étudiants algériens de l'université française* : *1880-1962*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1984.

Seck Papa Ibrahima, *La Stratégie culturelle de la France en Afrique. L'enseignement colonial (1817-1960)*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Suremain Marie-Albane de, « L'école des colonies, objet d'étude et d'enseignement », *in* Gilles Boyer, Pascale Clerc et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *L'École aux colonies, les colonies à l'*école, ENS éditions, 2013, pp. 101-124.

Élites et mobilités (1885-1962)

Au sens large, une élite est un ensemble de personnes qui ont des qualifications exceptionnelles, exercent une influence particulière sur la société, le système politique ou les institutions. Il s'agit d'un petit groupe cohérent dans son organisation, son recrutement et sa socialisation, le plus souvent à la tête d'un groupe plus vaste lui servant d'assise et exerçant une fonction de pouvoir ou d'influence dans une société donnée. Ce terme recouvre les élites culturelles et intellectuelles et celles qu'en théorie du politique on appelle les « élites fonctionnelles », des groupes qui ont la fonction de commander, de coordonner, de planifier, de prendre des responsabilités (élites politiques, administratives). Cette notion fluide s'emploie dans plusieurs domaines, mais aussi à plusieurs niveaux d'observation (local, métropolitain, colonial, impérial).

On peut envisager les « élites » par l'approche sociologique générale et ouverte qui désigne, d'une part, objectivement, comme élites tous les détenteurs de pouvoir au sommet des influents milieux socio-économiques, politiques, et intellectuels des sociétés coloniales et, d'autre part, subjectivement, une image, la représentation d'un pouvoir symbolique d'attraction. Une approche particulière au terrain colonial conduit aussi à observer qu'il y a à la fois des élites colonisatrices et des élites colonisées (sans égalité entre les deux groupes) au sein desquelles on peut distinguer des élites colonisées occidentalisées et des élites ou notabilités « traditionnelles ». La définition classique du notable concerne un individu qui jouit d'une estime sociale suffisante pour occuper certaines fonctions en vertu de la confiance qu'il inspire et qui, par sa situation économique, est en mesure de diriger et d'administrer effectivement un groupement quelconque sans salaire nominal ou honorifique. Même si les termes désignent deux catégories différentes, élites et notables peuvent se retrouver pour qualifier un même individu ou groupe.

Ces élites sont étudiées comme les porteuses de la modernisation, les actrices du changement social et politique, les moteurs de l'émancipation. De plus en plus cependant, les historiens se sont intéressés à la notion plus nuancée d'intermédiaire. Des couches nouvelles naissent de ces intermédiations, mais jusqu'à quel point font-elles partie des élites ?

Comment les différents groupes qui dominent l'analyse des élites et de leurs recompositions permettent-ils de penser les modalités de la domination coloniale, son évolution et la manière dont les sociétés africaines abordent les changements politiques et sociaux ?

Quelles élites pour encadrer des sociétés nouvelles ?

Au sommet de la hiérarchie coloniale, on trouve les « prépondérants », l'élite administrative venue de France, complétée par une élite économique de colons et de grands propriétaires. En Algérie, où une élite « créole » existe, Charles-Robert Ageron distingue un groupe restreint d'individus cumulant la richesse, le prestige d'un mandat politique et éventuellement le contrôle de la presse, qui exercent une tutelle officieuse sur l'administration. Dans les protectorats, David Lambert met surtout en avant l'existence d'un monde de notables, « avant tout un produit de circonstance », modelés par une administration coloniale qui se méfie de la politique. Les élites locales coloniales sont variées : à Mayotte, une élite européenne existe, composée de planteurs colons et de petits fonctionnaires venus souvent de La Réunion, mais les « relais de la civilisation française » sont aussi tenus par les médecins malgaches qui s'occupent de l'assistance médicale « indigène ». Il n'est cependant pas possible d'administrer les territoires et les sociétés sans élites locales.

« Anciennes » ou nouvelles élites ?

Les fonctions déjà existantes ne sont pas toujours supprimées : ainsi en est-il dans les protectorats mais aussi dans certaines souverainetés, des chefferies ou des caïdats, structurant les territoires avant les conquêtes et qui vont demeurer le rouage indispensable d'une administration, de fait souvent indirecte. Qui choisir cependant pour remplir la fonction ?

Est-il préférable de s'appuyer sur des élites dont la légitimité précède la conquête ou faut-il choisir des hommes nouveaux sélectionnés sur d'autres critères ? La table rase prévaut rarement : hommes nouveaux et élites déjà en place se partagent des fonctions qui se modifient avec la colonisation. Une partie de ces élites déjà en place s'adapte : Péléforo Gbon Soro (1860 ?-1962), chef coutumier des Sénoufos de la région de Korhogo depuis

1894, s'impose comme tel grâce au soutien militaire du roi Babemba Traoré. Il fait ensuite allégeance à Samori lorsque ce dernier progresse en pays sénoufo et se convertit à l'islam (devenant Gbon Coulibaly) ; il se rallie ensuite aux Français en 1898. En 1905, il est nommé chef de canton par l'administration coloniale et, en 1942, reçoit le titre honorifique de chef de province. Les chefs récalcitrants sont éliminés au profit d'individus dociles, les nouveaux progressivement transformés en petits fonctionnaires, interface entre le commandant de cercle et les populations.

La compétition, en effet, demeure pour ces postes. Colette Establet a ainsi pu évaluer les bénéfices de la fonction de caïd en Algérie : le caïd touche un peu moins de 10 % des impôts qu'il perçoit, un pourcentage des amendes (sans doute 20 %), sans compter les revenus officieux (cadeaux, corvée, tout ce qui peut encore relever de l'abus de pouvoir) qui peuvent atteindre le double des revenus officiels. Ces derniers, à la fin du XIXe siècle, représentent le salaire des 10 % les mieux payés des fonctionnaires français. L'écart est de 1 à 20 ou à 30, entre les revenus du fellah et ceux du caïd.

Les élites « anciennes » ne disparaissent pas du jour au lendemain : ainsi, dans les communes mixtes d'Algérie, l'administration indirecte, largement impuissante à contrôler les zones d'habitats dispersés, passe par les caïds. Sur les 721 caïds de 1938, 40 % viendraient de l'aristocratie traditionnelle, de familles maraboutiques, de familles guerrières. Les autres viennent d'une caste de paysans aisés, d'une bourgeoisie rurale qui se renforce après 1918.

Les élites « anciennes » peuvent utiliser les cadres nouveaux, ceux de l'armée par exemple, pour conserver leur position. Si, en Afrique de l'Ouest, l'accès à la chefferie est l'un des privilèges convoités par les soldats en exercice comme par les vétérans, pour eux-mêmes ou pour les membres de leur famille, un peu partout l'élite traditionnelle voit aussi l'envoi d'un fils à l'armée comme une police d'assurance. De même en est-il de l'école : en AOF, les fils de chef sont certainement favorisés par la politique coloniale visant à les scolariser en priorité. Cette politique, pas appliquée partout de la même manière, a souvent été détournée par les intéressés eux-mêmes qui substituent fréquemment de jeunes serviteurs à leur propre progéniture. L'adaptation de ces élites, qu'il devient difficile de voir comme uniquement « traditionnelles », se voit bien à travers les vies de Naaba Koom II (1905-1942), de Naaba Saaga II (1942-1957) et de son fils Kougri (1957-1982), souverains mossi du royaume de Ouagadougou dont la dynastie remonte à la fin du XVe siècle. Benoît Beucher a montré comment, concurrencés par les

agents européens de la colonisation puis, dans l'entre-deux-guerres, par les nouvelles élites africaines, ces souverains ont fait l'apprentissage des outils leur permettant de répondre aux exigences de l'administrateur colonial pour se maintenir au pouvoir. À la fois éduqués selon les codes de l'aristocratie mossi, les souverains passent par l'école française et le service militaire. C'est de plus en plus aussi avec les acteurs politiques africains de Haute-Volta que les souverains et leurs ministres doivent composer pour que la royauté occupe une place centrale sur l'échiquier politique, alors que parmi les nouvelles élites, plusieurs sont hostiles à la chefferie « féodale ».

Les hommes nouveaux de la colonisation

Les hommes de la conquête

L'armée ouvre la voie à différentes carrières, notamment la chefferie. L'interprétariat est une autre fonction associée aux soldats, l'interprète militaire, français ou africain, étant indispensable au début de la conquête. Plus ou moins rapidement compris dans le monde des petits fonctionnaires africains, ils font partie du monde des intermédiaires, jouissant parfois d'une remarquable influence, comme l'illustre le cas de Boubou Penda en Guinée, interprète pendant dix ans de l'administrateur Ernest Noirot et auquel on attribue certaines erreurs de commandement en 1905.

D'autres fonctions, liées à l'avancée des troupes françaises, sont aussi à considérer. Mademba Sy (1852-1918), entré en 1869 dans l'administration des Postes au Sénégal, constructeur de lignes télégraphiques, suit la colonne Borgnis-Desbordes dans son avancée vers Bamako. Il devient chef de la brigade télégraphique du Haut-Fleuve, composée d'une poignée d'Africains, est envoyé en France parfaire sa formation, puis revient et reçoit, en remerciement de sa collaboration, la charge de roi – non héréditaire – de Sansanding.

Dans un autre contexte, un nombre non négligeable d'Algériens – musulmans et juifs – arrive au Maroc à partir de 1909 pour jouer le rôle d'intermédiaires entre les occupants et les Marocains, comme interprètes, grâce à leur connaissance de l'arabe et du français. Leur nombre ne cesse d'augmenter jusqu'à la fin des années 1920 et l'émergence d'une administration coloniale marocaine.

Ces intermédiaires, terme qui, selon B. Lawrence, E. Osborn et R. Roberts, recouvre le personnel occupant un poste subalterne dans

l'administration coloniale ou effectuant une tâche consistant à faire le lien entre colonisateurs et colonisés, constituent une catégorie intégrant aussi bien les interprètes que les employés de bureau, les secrétaires, les écrivains publics, les instituteurs… Indispensables, ils commencent à former une élite de subalternes, qu'il s'agit de former dans un cadre scolaire.

Les élites scolaires

La formation d'élites scolaires répond à plusieurs objectifs. À Madagascar, l'administration française cherche ainsi à bâtir une société coloniale nouvelle sans tenir compte des anciennes stratifications mérina. L'administration promeut donc l'instruction entre autres pour faire émerger des élites hova, betsileo, sakalava. C'est notamment dans cette optique que des statuts de « cadres indigènes » sont mis en place à partir de 1911, c'est-à-dire comprenant des règles claires d'avancement et permettant des carrières. L'appartenance aux amicales laïques et à la franc-maçonnerie favorise l'avancement, sur un territoire où il s'agit aussi de conquérir une élite très attachée aux missions.

Dans l'ensemble, il s'agit avant tout de répondre aux besoins de l'administration coloniale en auxiliaires. Le rôle des instituteurs est, dans cette perspective, essentiel. Ces « hommes nouveaux », comme l'ont montré les travaux de Jean-Hervé Jézéquel au sujet de l'élite scolaire passée par les bancs de l'École William-Ponty de Dakar, sont issus de milieux très diversifiés : si les « Pontins » originaires du Sénégal et du Dahomey sont nombreux à être issus de familles commerçantes, la part des fils de chefs est assez forte en Haute-Volta tandis que celle des rejetons de familles associées au service colonial est très faible en Côte-d'Ivoire. Le passage par l'établissement scolaire le plus prestigieux d'Afrique de l'Ouest contribue cependant à donner un sentiment d'appartenance commune à un groupe aux origines hétérogènes de ceux que la colonisation appelle les « évolués ».

La place paradoxale des « évolués »

Des « évolués » nécessaires à la colonisation

La colonisation repose sur une société racialisée et hiérarchisée dans laquelle les colons représentent une élite, envisageant de faire d'une infime partie des Africains une catégorie d'auxiliaires permettant à la métropole d'administrer les colonies à moindres frais. Le terme « évolué » est utilisé

pendant la période coloniale pour caractériser un « indigène » africain européanisé, adoptant des coutumes, des comportements « à l'européenne » et maîtrisant le français. En Afrique du Nord, le terme « assimilé » l'emporte. Il ne s'agit pas pour autant forcément de « naturalisés » – sujets devenus citoyens –, par ailleurs peu nombreux.

En 1927, le juriste Bernard Lavergne, alors membre du Conseil supérieur des colonies, propose de créer, notamment pour l'AOF, le statut d'« indigènes d'élites », entre le citoyen et le sujet. C'est finalement en AEF que voit le jour en 1942 le statut de « notable évolué », attribué aux « indigènes » dont le niveau intellectuel est estimé suffisamment élevé pour leur confier des responsabilités administratives ou des mandats municipaux dans les communes nouvellement créées, moyennant le fait de savoir parler, lire et écrire le français, d'avoir un métier ou d'occuper une fonction importante.

Cette terminologie envisage l'européanisation des Africains comme une fin en soi, élément de l'assimilation coloniale qui vise notamment à la transformation sociale et culturelle des sociétés africaines « par le haut », c'est-à-dire par l'intermédiaire d'institutions comme l'école ou la justice, ou encore « par contact », par divers processus d'imitation. Le contact lui-même est à contrôler car il pose la question de l'« imitation en retour ». À l'inverse, ce processus fait peser sur les métropolitains venus en Afrique, celui de « décivilisation ».

L'imitation, l'imitateur et l'imité au cœur de la situation coloniale

Exigée de l'« indigène », à qui l'on demande en permanence de se nier, l'assimilation est une entreprise nécessairement vaine, ainsi que le met en avant Emmanuelle Saada. « À l'effort obstiné du colonisé de surmonter le mépris […], à sa soumission admirative, son souci appliqué de se confondre avec le colonisateur, de s'habiller comme lui, jusque dans ses tics et sa manière de faire la cour, le colonisateur oppose un deuxième mépris : la dérision […] Car jamais il n'arrivera à s'identifier à lui, pas même à reproduire correctement son rôle » (Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, 1957). Les critiques de l'impérialisme ont ainsi placé les phénomènes d'imitation au cœur de l'aliénation coloniale. Plus récemment, l'imitation a aussi été analysée par les études « post-coloniales » comme faisant partie des multiples formes d'« hybridité » créées par la « situation coloniale » ainsi que comme l'expression de l'activité autonome (*agency*) des « subalternes ».

L'imitation est au cœur des pratiques de l'administration coloniale : l'existence de phénomènes mimétiques contraint les acteurs de la domination à plusieurs égards. Parce qu'il est imité, le colon doit « se tenir » devant les populations locales. Autre problème : s'ils sont le seul moyen d'assimiler ou d'associer authentiquement les « indigènes », les phénomènes mimétiques conduisent à la disparition de la différence hiérarchique qui sous-tend l'entreprise coloniale. Les « indigènes », comme les coloniaux, doivent savoir rester « à leur place » : les individus qui imitent trop bien les dominants sont perçus comme menaçants pour l'ordre colonial. C'est le cas notamment des « évolués ».

Un « plafond de verre » vite atteint

La question des élites africaines a longtemps été perçue par le prisme des « peurs coloniales ». Les « évolués » sont des intermédiaires nécessaires. Le risque existe cependant d'en faire des « déracinés », des « déclassés », avec tout ce que cela comporte de risque pour le maintien de l'ordre colonial. Ainsi, en Algérie, on exige des futurs instituteurs qu'ils s'approprient la culture occidentale, mais entre deux limites, toujours implicites, définies par le défaut d'acculturation et par son excès : ils doivent cesser d'être arabes ou kabyles sans, pour autant se « déraciner », pour servir d'utiles intermédiaires entre la France et le « peuple musulman ». Outre leur nombre limité, la barrière coloniale ne leur permet que rarement de s'élever dans l'échelle sociale au niveau auquel ils pourraient prétendre, source de frustrations et d'amertumes.

Les instituteurs sortis de l'École William-Ponty illustrent bien ce paradoxe d'une élite reconnue comme telle par l'administration coloniale, mais une « élite indigène » qui jamais ne se situera au même niveau que les Européens, tandis que les « Pontins » se considèrent comme une élite africaine et coloniale appelée à participer aux côtés des Européens à la « mission civilisatrice ». Souvent affectés dans la brousse, ils sont mis au contact d'un monde qui leur renvoie rarement un sentiment d'appartenance à l'élite. Aux yeux des Européens, ils font figure de « détribalisés » et de « semi-intellectuels » et sont suspectés d'être des contestataires potentiels de l'ordre colonial. Du côté des Africains, ils sont des agents de l'oppression coloniale (« un ravisseur d'enfants ») et des personnages assez secondaires de la hiérarchie administrative malgré leurs longues études. De même, à Dakar, l'École de médecine forme des originaires d'AOF, puis d'AEF. Avec un enseignement « adapté » et un diplôme qui n'est pas reconnu à l'extérieur des colonies, elle

forme des assistants médicaux qui ne peuvent ni prétendre au droit d'exercer librement la médecine ni donner des soins aux Européens ou assimilés.

Des élites renouvelées et jouant un rôle nouveau dans l'entre-deux-guerres

De nouvelles élites économiques

Si l'économie coloniale profite rarement aux Africains, dont on attend surtout qu'ils constituent une main-d'œuvre abondante et bon marché, certains groupes, parfois en concurrence avec les colons, profitent des opportunités offertes, notamment à partir des années 1920. Les industriels africains demeurent rares, quand bien même certaines familles, en Afrique du Nord, arrivent à se faire une place dans le secteur. C'est donc davantage par l'agriculture et le commerce que se constituent ces élites nouvelles.

L'émergence de bourgeoisies rurales

Dans les campagnes algériennes, de moins en moins peuplées d'Européens après 1918, les terres sont de plus en plus rachetées par des Algériens musulmans et la petite propriété devient souvent le support d'une promotion sociale suffisante pour qu'il soit possible, à la fin des années 1930, de parler d'une classe moyenne paysanne algérienne – quand bien même la paupérisation d'un monde rural en pleine expansion démographique est aussi une autre facette de ces mobilités.

En Afrique subsaharienne, la manière dont les marabouts de la confrérie mouride deviennent des entrepreneurs de l'arachide a fait l'objet d'études nombreuses. De plus en plus, également, l'économie de plantation permet la constitution d'une catégorie de planteurs africains relativement aisés, voire riches, notamment en Côte d'Ivoire dès les années 1920, comme le montre la trajectoire du planteur Yao Appéla, étudiée par Jonas Ibo qui montre les différentes ressources, d'abord familiales, dont celui-ci bénéficie pour devenir un planteur prospère et un notable reconnu.

Il en est de même à Madagascar et au Cameroun. Dans les années 1930, alors que les colons français se montrent très hostiles au développement de la culture du café par la paysannerie malgache, l'administration territoriale et les services agricoles soutiennent cette dernière, plus compétitive, avec

pour résultat la constitution d'un groupe de petits planteurs à l'origine d'une classe moyenne rurale. De même, au Cameroun, également dans les années 1930, l'administration française s'attelle à la promotion de plantations dites « indigènes », aux surfaces plus petites que les plantations européennes, qui fonctionnent avec de la main-d'œuvre familiale et qui sont encadrées par les coopératives ou les sociétés « indigènes » de prévoyance. Ces petites plantations permettent au Cameroun de devenir exportateur d'amandes, d'huile de palme, d'arachides, de cacao puis de bananes et de café. Dans les années 1950, les plantations de cacao du Sud-Cameroun sont entièrement aux mains des planteurs africains (estimés à 124 000).

Des nouvelles élites marchandes

Outre le développement de ces classes moyennes rurales dont l'exemple le plus connu est celui de la Côte d'Ivoire, des élites marchandes émergent.

Arrivés à la fin du XIX^e^ siècle en AOF, les premiers immigrés syro-libanais sont d'abord des colporteurs et des petits détaillants qui gravitent autour des principaux acteurs commerciaux. Avec le déclenchement du premier conflit mondial cependant, l'appel sous les drapeaux des agents commerciaux salariés des compagnies françaises et sénégalaises laisse un grand vide dans l'espace commercial, rapidement comblé par les Libanais. En 1918, les quelque mille migrants libanais au Sénégal comptent un petit nombre de commerçants de demi-gros « bien assis », propriétaires de leur local commercial et traitant directement avec les factoreries et comptoirs centraux des compagnies d'import-export ; viennent ensuite la grande masse des commerçants détaillants (petits et moyens) installés en boutique, secondés par des aides à la vente, voire par d'anciens colporteurs ou par des jeunes arrivés récemment du Liban, puis les micro-détaillants ambulants, les colporteurs et quelques artisans (coiffeurs, tailleurs, cordonniers…). Avec la crise des années 1930, mettant à profit le repli des Européens, ils s'occupent du commerce de détail à côté – ou en rivalité avec – d'autres commerçants sénégalais. Leur présence se déploie sur l'ensemble du territoire. La « colonie syro-libanaise » du Sénégal est devenue une composante bien établie de la société coloniale. Principalement marchande et urbaine, elle a développé des activités commerciales indépendantes qui vont de l'intermédiaire entre les maisons métropolitaines et les paysans africains des villes de l'intérieur, au petit commerce indépendant, notamment à Dakar, voire à la fondation de maisons et de sociétés commerciales de plus grande ampleur. À la veille de

la Seconde Guerre mondiale, quelques grosses fortunes bancaires et immobilières libanaises sont effectives et une partie des immigrés libanais ont acquis un poids économique incontestable.

Les voies diverses de la mobilité

Les repositionnements des catégories marginalisées

Si certains profitent des opportunités de l'économie coloniale, d'autres non. Le destin d'anciennes élites, la manière dont elles amortissent – ou pas – leur déclin, permettent d'éclairer les mobilités sociales.

En Guinée, à partir des années 1920, les Dioulas perdent le monopole du commerce qu'ils détenaient au profit d'étrangers, wolofs et syro-libanais. Les années 1930 voient de plus les faillites de nombreux commerçants africains : nombreux sont ceux à entrer ainsi dans la fonction publique (ou à se reconvertir dans le trafic de l'or). En Tunisie, la bourgeoisie soukienne, celle des artisans-commerçants, des corps de métiers citadins, décline avec la ruine de l'économie de bazar et la concurrence des produits et des commerçants européens. De plus en plus prolétarisés, une partie de ces commerçants sauvent la mise en faisant recruter leurs enfants instruits dans la fonction publique, se muant en une petite bourgeoisie de fonctionnaires.

Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, les instituteurs constituent une élite parmi les auxiliaires africains. Ils perçoivent souvent les meilleurs salaires et bénéficient d'un statut leur garantissant une certaine protection professionnelle. Le déclin relatif de la profession enseignante commence cependant dans les années 1920, alors que l'administration coloniale s'étoffe en recrutant un personnel qualifié et mieux formé : médecins, vétérinaires, commis des services financiers, commis des services administratifs, greffiers, etc. Ces catégories de personnel intègrent les cadres secondaires créés en 1921. Les instituteurs ne constituent plus la seule élite lettrée au sein de l'administration coloniale de la « fonction indigène ». Face à cette perte de statut, certains se reconvertissent : dans les années 1920, un nombre important d'enseignants profitent de l'expansion économique pour quitter l'enseignement et se lancer dans le monde des affaires. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, plusieurs d'entre eux choisissent de devenir planteurs et, au Sénégal, le service de l'enseignement déplore la fuite des instituteurs vers le secteur de la traite de l'arachide. D'autres misent sur leur appartenance à des familles de notables pour accéder à la chefferie de canton.

L'importance du service de l'État colonial

En Tunisie, de grandes fortunes réussissent à se constituer ou à se maintenir et se développer. Dans plusieurs villes, les travaux publics, obtenus grâce à la bienveillance des autorités, favorisent l'émergence de certaines familles, plus ou moins liées au pouvoir.

C'est surtout le passage par l'école et le service de l'État colonial qui permet les mobilités, et ce dès le début de la colonisation. En Tunisie, la France maintient l'administration caïdale précoloniale en choisissant les cadres non plus parmi les mamelouks mais parmi les notables citadins, voire ruraux. Les réussites scolaires sont récompensées, comme le souligne Khalifa Chater. De même, depuis 1830, en Algérie, de nouvelles élites « indigènes » sont nées, composées des rejetons des grandes familles, soucieuses de conserver leur rang, ou d'hommes nouveaux désirant s'élever, investissant notamment dans les professions libérales. Par ailleurs, une petite bourgeoisie se développe, surtout après le premier conflit mondial : le caïdat et les pensions militaires servent par exemple à accroître le patrimoine foncier, mais c'est surtout une petite et moyenne bourgeoisie née du service de l'administration, du négoce et des professions libérales qui émerge.

Les professions libérales permettent en effet l'indépendance vis-à-vis des rigidités de la situation coloniale. En AOF, certains instituteurs se lancent ainsi dans la course aux diplômes pour accéder à des professions plus prestigieuses, à l'instar de Lamine Guèye, l'instituteur devenu avocat puis député du Sénégal.

Les notables africains dans les institutions coloniales

Issus d'anciennes ou de nouvelles élites, des notables africains font ainsi partie des sociétés africaines colonisées. Souvent de double culture, plusieurs se coulent dans les sociabilités européennes, mixtes ou non. À compter des années 1920, les élites malgaches marquent ainsi un véritable engouement pour la vie associative et, à la fin des années 1930, les sociétés sportives apparaissent comme un espace de liberté largement investi, dans les villes surtout. Cette appartenance à différentes associations caractérise également de plus en plus les élites maghrébines. Leurs métiers, revenus, position sociale, les amènent aussi à s'investir dans des œuvres diverses : en ce qui concerne les notables musulmans d'Algérie, il s'agit la plupart du temps d'associations éducatives (par exemple La Jeunesse musulmane d'éducation sociale, 1921) ou plus centrée sur l'assistance (la Pouponnière musulmane de

Constantine, 1940). Les femmes de certains de ces notables s'engagent également dans la philanthropie féminine. Comme ailleurs, l'évergétisme est aussi un trait de la notabilité, comme le montre le financement de l'église de Sassandra en Côte d'Ivoire dans les années 1950 par le planteur Yao Appéla.

Ces notables peuvent également être appelés auprès des pouvoirs coloniaux dans le cadre des différents conseils mis en place dans les différents territoires. En 1898, l'autonomie budgétaire se concrétise par la mise en place des délégations financières que Jacques Bouveresse présente comme un véritable « parlement colonial » où le budget notamment est débattu. Si les notables européens sont plus nombreux, les délégués « indigènes » (arabes et kabyles) ont aussi leur part dans les débats : l'analyse de leurs décisions montre des notables qui peuvent voter comme les autres notables dans une perspective conservatrice ; en même temps, plusieurs d'entre eux se présentent également comme des défenseurs des « indigènes ».

On les retrouve également dans les conseils de notables qui, composés de chefs coutumiers et d'élites nouvelles, sont organisés après la Première Guerre mondiales en AOF (1919), au Togo (1922). Ces structures sont souvent vues comme des chambres d'enregistrement des décisions des commandants de cercles (les notables émettent des avis consultatifs sur les impôts, les prestations et les diverses patentes, sur les travaux publics souhaitables et sur les questions d'hygiène). Ces conseils, au Togo, fonctionnent différemment ; d'abord désignés par les chefs de villages ou de canton, élus à partir de 1925, soit vingt ans avant les autres territoires coloniaux français, il s'agit d'associations de cadres locaux participant à l'élaboration des décisions administratives, politiques et économiques, mais servant également de tribunes pour l'expression d'une opposition au pouvoir colonial.

Des élites coloniales dont le rôle s'affirme après 1945

Des élites féminines plus nombreuses

Alors que, dans les colonies françaises et notamment en Afrique occidentale française (AOF), la politique de formation d'une élite locale – restreinte – se concentre jusqu'en 1914 sur les hommes, les femmes deviennent au cours de la Première Guerre mondiale l'objet de l'attention d'une administration soucieuse d'intensifier son contrôle des populations.

En 1918, l'École de médecine de Dakar inaugure une formation de sages-femmes africaines, complétée entre 1928 et 1938 par une école d'infirmières, afin de favoriser la croissance démographique dans les colonies. Le Front populaire marque une étape importante en matière d'éducation et de professionnalisation avec la création, en 1938, d'une École normale de jeunes filles à Rufisque au Sénégal. Entre 1918 et 1957, quelque mille diplômées (les deux tiers sont sages-femmes), étudiées par Pascale Barthélémy, sortent de ces formations. Plus de la moitié ont un père fonctionnaire (surtout des enseignants et des commis). Nombre de scolarisées sont originaires du Dahomey (8 % de la population de la Fédération en 1934 mais 40 % des promotions de diplômées).

L'entrée dans la fonction publique coloniale représente une forme de promotion inédite pour une toute petite minorité de femmes africaines. Leur statut est celui d'auxiliaire mais leur rémunération les situe parmi les privilégiées. Leur traitement est supérieur à ceux des instituteurs et des employés administratifs en début de carrière (7 500 francs par an contre 6 600).

La question de l'éducation des filles est intimement liée à la promotion d'une élite et à l'acculturation. Dans toute une partie de l'Afrique subsaharienne, les missions chrétiennes favorisent la promotion d'un « féminisme » chrétien, luttant contre la polygamie, mais aussi pour la généralisation de l'instruction, particulièrement celle des filles. L'Ivoirienne Eugénie Demba rédige ainsi en 1956, à l'intention des cadres du scoutisme catholique, dont elle faisait elle-même partie, deux articles expliquant en quoi la promotion des femmes était vitale pour l'avenir des sociétés africaines.

La nouvelle place des « jeunes »

L'élite des mouvements de jeunesse

À partir du début du XX^e^ siècle, les associations de jeunesse (scoutisme notamment) et le sport contribuent à l'émergence d'une élite acculturée. Ces structures d'encadrement sont le plus souvent créées par des Européens au sein des missions chrétiennes et des institutions scolaires et attirent la jeunesse scolarisée. Ces associations prennent leur essor dans les années 1930, d'abord dans les villes. Cette jeunesse est vue, tant par les Français que par les Africains, comme une élite, d'autant plus après 1945 lorsque les jeunes Africains passés par ces mouvements de jeunesse deviennent de jeunes adultes intégrés à la gestion des mouvements ou à des postes de responsabilité dans l'administration,

la vie syndicale ou la vie religieuse. Les mouvements de jeunesse et le sport renforcent ainsi la formation d'une élite acculturée, urbaine et scolarisée. En zone christianisée, c'est notamment sur elles que les Églises, converties à l'idée d'indépendance, pensent pouvoir s'appuyer pour assurer leur présence.

Des étudiants plus nombreux

Jusqu'en 1911, 226 musulmans reçoivent un grade égal ou supérieur au baccalauréat. On ignore encore le nombre d'étudiants suivant des cours dans les universités islamiques étrangères. Cette paucité s'atténue très progressivement au cours de l'entre-deux-guerres et surtout après 1945. Le nombre de ces étudiants est mal connu parce qu'ils ne sont recensés à part qu'à l'Université d'Alger. Ils y sont une trentaine en 1914, une centaine de 1930 à 1939. Une partie d'entre eux commence ou continue ses études supérieures à Paris (une trentaine en 1930, une cinquantaine en 1935), ou dans d'autres universités (Montpellier et Toulouse surtout). Leur nombre s'accroît effectivement après la Seconde Guerre mondiale, notamment à l'Université d'Alger.

Le nombre de bacheliers augmentant, celui des étudiants africains également ; nombre d'entre eux partent en France faire leurs études (30 étudiants malgaches en France en 1914, 198 en 1948). Il s'agit aussi de contourner le « plafond de verre » des formations coloniales et d'acquérir un titre de docteur : l'écrivain sénégalais Birago Diop, après son service militaire, part en 1928 à Toulouse afin d'y faire des études de médecine vétérinaire, soutenu par ses parents qui ont hypothéqué leur maison. Après 1945, les étudiants africains deviennent de plus en plus nombreux en France du fait de l'insuffisance de l'enseignement supérieur dans les colonies françaises et de la politique de promotion sociale amorcée depuis la Seconde Guerre mondiale. À partir des années 1950, les États-Unis et l'URSS misent également sur la formation des Africains pour accroître leur influence dans le tiers-monde. En 1962, 8 928 Africains étudient en France, 4 996 aux États-Unis et seulement 1 700 en URSS.

En Afrique même, une revendication monte, celle de l'assimilation scolaire, qui passe notamment par l'ouverture d'une université. En 1948 est créé au sein de l'École de médecine le certificat de physique-chimie-biologie (PCB), propédeutique médicale rattachée à la faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, qui constitue le premier embryon d'un enseignement supérieur ouvert à tous. En 1950, l'Institut des hautes études (IHE) de Dakar accueille ses premiers étudiants. Les enseignants ne sont cependant pas

recrutés comme dans les facultés françaises, une situation contraire aux aspirations des élites scolaires, désireuses d'obtenir des qualifications incontestées et donc identiques à celles de la métropole. Selon des étapes décrites par Elsa Paris, confronté à l'intensification des revendications étudiantes qui, à Dakar comme à Paris, entrent en résonance avec les revendications nationalistes, l'État colonial établit par décret, en février 1957, une université de plein exercice pour remplacer l'IHE. Reprenant la structure de l'Institut, elle comprend trois facultés et une École nationale de médecine et de pharmacie (transformée en Faculté mixte de médecine et de pharmacie en 1960). Il ne s'agit plus de former des auxiliaires mais de préparer la relève universitaire en formant des étudiants au plus haut niveau.

Les élites en politique

L'historiographie des décolonisations en Afrique francophone attribue un rôle central aux élites lettrées dans l'animation et l'encadrement des luttes politiques ayant mené aux décolonisations. La ligue nationaliste Vy Vato Sakelika créée à Madagascar en 1913 rassemblait ainsi plus de 400 membres recrutés dans l'élite intellectuelle : la moitié des élèves de l'école de médecine d'Antananarivo sont arrêtés en décembre 1915. En AOF, les enseignants sont présentés comme un groupe-clé dans l'animation politique, leaders presque « naturels » des partis politiques de l'après-guerre.

Jean-Hervé Jézéquel souligne cependant que l'existence d'un groupe homogène visant aux mêmes buts politiques a été davantage postulée que démontrée. Selon lui, à partir des années 1930, les instituteurs se font bien les porte-parole de l'élite lettrée et investissent l'espace public en construction, mais ils sont porteurs d'un discours pluriel, certains remettant en cause la présence coloniale, d'autres reproduisant les discours dominants. Il en va de même pour les soignants formés à l'École de médecine de Dakar et, dans les années 1930 et 1940, le sentiment d'appartenance à une « élite intellectuelle à part », formée sur les mêmes bancs de la prestigieuse École normale William-Ponty mais reléguée à un statut local et subalterne, unit médecins et instituteurs dans la production d'un discours sur soi, la place et le rôle des catégories lettrées dans la société. En 1945, les instituteurs comptent parmi les acteurs les plus actifs de l'espace public, mais il est illusoire de décréter l'existence d'un « parti des instituteurs » prêt à mener la lutte pour les indépendances, quand bien même certains de ces instituteurs ont eu des trajectoires politiques remarquables, comme le Sénégalais Mamadou Dia, le Voltaïque Ouezzin Coulibaly ou le Soudanais Fily Dabo Sissoko.

En Tunisie, le nationalisme met sur le devant de la scène les militants du Néo-Destour qui font partie, pour beaucoup, des hommes nouveaux de la colonisation : au sein de l'Assemblée constituante de 1956, dominent les intellectuels (avocats, médecins, professeurs, instituteurs, fonctionnaires). Si les « anciennes » élites apparaissent minoritaires dans ce mouvement de politisation, leur place n'en existe pas moins, comme le montre l'exemple de la montée en politique en Côte d'Ivoire de Félix Houphouët Boigny, parfait exemple de l'élite scolaire coloniale, passé par l'école normale William-Ponty à Dakar où il obtient son diplôme d'instituteur puis de médecin en 1925. Après avoir fondé le Syndicat agricole africain en 1944 contre les syndicats de planteurs blancs, il sollicite Gbon Coulibaly pour recruter des travailleurs, alors que l'administration coloniale refuse aux planteurs ivoiriens l'accès au marché de la main-d'œuvre. Le vieux chef lui offre l'accès au recrutement massif de main-d'œuvre sénoufo. Lorsque, à la suite du Syndicat agricole africain (SAA), Félix Houphouët-Boigny crée le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire, Coulibaly, en mobilisant les anciens combattants, apporte à la nouvelle formation politique ses premiers militants.

Les élites africaines sont ainsi un monde en perpétuelle recomposition. Dès la conquête, il est difficile d'opposer simplement les élites « anciennes ou traditionnelles » aux « nouvelles » élites formées par le colonisateur, les frontières entre les groupes pouvant être plus poreuses que prévu, résultat d'adaptations, de concurrences et de collaborations variées. La conférence de Brazzaville souligne les besoins d'une nouvelle politique scolaire pour former les cadres et la main-d'œuvre qualifiée susceptibles de s'adapter à la mécanisation et de renforcer l'encadrement sanitaire. En même temps que la scolarisation progresse, que le monde des élites scolaires s'étoffe et que de l'économie commerciale naît une nouvelle classe moyenne, de nouveaux groupes s'affirment au sein de cette catégorie aux contours flous. Nicolas Bancel propose une typologie des élites coloniales : les élites de compromis formées de la génération de l'entre-deux-guerres et intégrées à l'économie coloniale après 1945. La perspective des émancipations les divise : entre les élites de rupture, constituées d'individus prônant un renversement radical de l'ordre colonial à leur profit d'un côté, et de l'autre les élites de transformation, moins concernées par les processus politiques mais acquises à l'idée d'une évolution négociée et associée à la métropole, et aux nécessaires transformations sociales et économiques.

Pour aller plus loin

Ageron Charles-Robert, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale. Origines, formation et évaluation quantitative », CRESM, *Les Classes moyennes au Maghreb*, Paris, CNRS, 1980, pp. 52-75.

Austen Ralph A. et Jonathan Derrick, *Middlemen of the Cameroons Rivers : The Duala and their Hinterland, c.1600–c.1960*, Cambridge: Cambridge University Press, 1999.

Bancel Nicolas, *Décolonisations ?* : *élites, jeunesse et pouvoir en Afrique occidentale française, 1945-1960*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

Barthélémy Pascale, « La professionnalisation des Africaines en AOF (1920-1960) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 75, n° 3, 2002, pp. 35-46.

Barthélémy Pascale, *Africaines et diplômées à l'*époque coloniale (1918-1957), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Blum Françoise, « Militant·e·s des indépendances africaines : à propos de la FEANF », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (dir.) ; *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française*, Levallois-Perret, APHG-Bréal, 2021, pp. 263-272.

Bouveresse Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes (1898-1945)*, t. 1 : *L'Institution et les hommes*, et t. 2 : *Le Déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008 et 2010.

Chater Khalifa, « Les élites du pouvoir et de l'argent : le cas de la Tunisie aux XIXe-XXe siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46-47, 1, 1993, pp. 155-172.

Combeau-Mari Évelyne, « Sociabilité sportive à Madagascar sous la colonisation française. La conquête d'un espace d'émancipation (1920-1939) », *Outre-Mers*, n° 364-365, 2009/2, pp. 91-106.

Harang Charles-Édouard, « Jeunesse et société coloniale en Afrique subsaharienne francophone, de la Grande Guerre aux années 1950 », *Outre-Mers*, n° 378-379, 2013, pp. 271-294.

Henni Ahmed, « La naissance d'une classe moyenne paysanne musulmane après la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 83, n° 311, 1996/2, pp. 47-63.

Ibo Jonas, « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Appéla », *Cahiers d'études africaines*, n° 138-139, 1995. pp. 541-562.

Jézéquel Jean-Hervé, « Les enseignants comme élite politique en AOF (1930-1945) », *Cahiers d'études africaines*, n° 178, 2005, pp. 519-543.

Keese Alexander, *Living with Ambiguity: Integrating an African Elite in French and Portuguese Africa (1930–1961)*, Stuttgart, Steiner, 2007.

Komba-Obuibé Bassa, « Les conseils des notables au Togo. Du mandat à la tutelle (1922-1958) : tribunes d'expression d'une future opposition », *Outre-Mers*, n° 370-371, 2011/1, pp. 83-98.

Lambert David, *Notables des colonies. Une élite de circonstance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Laux Claire, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravelou, *Au sommet de l'empire. Les élites européennes dans les colonies*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.

Lawrance Benjamin N., Osborn Emily Lynn et Roberts L. Richard (eds), *Intermediaries, Interpreters, and Clerks. African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, Wisconsin, The University of Wisconsin Press, 2006.

M'Bokolo Elikia, « Forces sociales et idéologies dans la décolonisation de l'AEF », *Journal of African History*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 22, n° 3, 1981, pp. 393-406.

Meynier Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Saint-Denis, Bouchène, 2015 [1re édition : 1981].

Paris Elsa, « Les étudiants en médecine en Afrique de l'Ouest au XX^e siècle : perspectives historiques sur la formation d'une élite », *Outre-Mers*, vol. 394-395, 2017/1, pp. 149-177.

Romey Alain (dir.), « Bourgeoisies et notables dans le monde arabe (XIX^e et XX^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 45, 1, 1992.

Saada Emmanuelle, « Entre "assimilation" et "décivilisation" : l'imitation et le projet colonial républicain », *Terrain*, n° 44, 2005, pp. 19-38.

Smith Étienne et Céline Labrune-Badiane, *Les Hussards noirs des colonies, Instituteurs et petites patries en AOF*, Paris Karthala, 2018.

Tarradellas Anton et Romain Landemeters, « Les étudiantes et les étudiants africains et la fabrique d'un monde postcolonial : mobilités et transferts (1950-2020) », *Diasporas*, 37, 2022.

Vermeren Pierre, *La formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*. Paris, La Découverte, 2002.

Contester l'ordre colonial (1885-1962)

Les résistances à la colonisation ont été l'une des thématiques centrales des études africaines depuis l'émergence de ce champ dans les années 1960, notamment les résistances armées, éventuellement pour en faire les ancêtres des luttes nationalistes, dans la perspective de construire des histoires nationales. À partir du milieu des années 1980, ces premiers travaux sont critiqués pour leur caractère téléologique (amener à l'indépendance) et élitiste (un processus mené par des élites urbaines occidentalisées). Les phénomènes de résistance ne sont plus considérés uniquement comme des luttes anticoloniales, mais sont jugés au prisme d'une histoire sociale plus complexe, traversée de conflits qui ne recouvrent pas uniquement le face-à-face entre colonisateurs et colonisés. L'insurrection des Menalambas par exemple (1895-1898), présentée par l'historiographie nationaliste comme un soulèvement antifrançais, doit aussi être envisagée comme une guerre civile et religieuse dont les fondements remontent au XVIII^e siècle et peuvent résulter de l'évolution de la monarchie malgache.

Dans leur forme, leur durée, leur assise sociologique, idéologique ou géographique, les résistances dépendent de facteurs nombreux. Résistance à la conquête, résistance à l'ordre colonial, les historiens ont envisagé les rébellions, les révoltes aux fondements politiques, religieux, les guerres, tout en soulignant l'existence d'autres types de résistances : se cacher, fuir, refuser de différentes manières, pas toujours faciles à documenter. Résistances « primaires » (à la conquête), résistances « secondaires » (émergence d'un nationalisme de masse après 1945), cette grille de lecture proposée en 1968 par Terence Ranger (spécialiste de la Rhodésie du Sud) a depuis été nuancée, mais une typologie des résistances, comme celle, plus généralement, des contestations, demeure difficile à réaliser, d'autant qu'au fur et à mesure que la colonisation s'affirme, les formes du rapport à l'ordre colonial se diversifient, depuis le refus jusqu'à l'acceptation en passant par des degrés divers d'accommodements. L'approfondissement de l'ordre colonial amène aussi la nature des revendications à évoluer, encadrées par des formes de mobilisation qui changent et au sein desquelles la dimension genrée est de plus en plus mise en avant. Contester l'ordre colonial, ce peut être le refuser,

mais aussi en proposer une organisation autre, pas uniquement dans le cadre de l'indépendance, pas uniquement dans le cadre de l'État-nation.

Résister à l'imposition d'un nouvel ordre politique et économique

Les résistances armées face à la conquête

Les résistances des souverains, chefs de guerre et chefs spirituels, ont été bien mises en avant par l'historiographie. Qu'il s'agisse d'Abd el-Kader pour l'Algérie des débuts de la conquête ou de Samori, la geste militaire est bien renseignée, d'autant que plusieurs de ces figures sont utilisées après les indépendances comme figures tutélaires des nouvelles nations indépendantes.

Certains de ces chefs ont été battus à la guerre, comme Behanzin, roi d'Abomey, obligé de se rendre en 1892, ou l'Almamy Samori, fondateur de l'empire Wassoulou, héros résistant à l'occupation française, capturé par le capitaine Gouraud en 1898 à Guélémou. L'écriture de l'histoire de ces luttes a constitué une puissante matrice de fabrique de héros masculins et les résistances menées par des femmes sont, elles, moins bien connues, à part peut-être celle des « Amazones » du Dahomey, ces régiments de femmes (*Mino*) que combattent encore les Français jusqu'en 1894. Au Niger, Sarraounia (la reine, en *hausa*) Mangou – dont la figure est en partie légendaire –, qui règne sur les Aznas à la fin du XIX^e^ siècle, tient tête en 1899 à la colonne Voulet-Chanoine lancée à la conquête du Tchad.

Les résistances armées continuent durant les premières années, voire décennies, de la conquête, d'abord sous formes d'insurrections plus ou moins importantes. Certaines cependant sont qualifiées de « guerre », comme celle du Rif qui se déroule en 1921 et 1926. L'insurrection commence dans la partie du royaume du Maroc administrée par les Espagnols. Ces derniers sont défaits après la bataille d'Anoual en 1921 par Abdelkrim, qui se proclame émir en 1922 et organise la République confédérée des tribus du Rif avec une administration civile et militaire dans le respect de la charia. Si les combats avec les Espagnols se poursuivent, Abdelkrim lance également une offensive sur la zone française en avril 1925. La supériorité militaire des Français conduit le chef rifain à se rendre l'année suivante. Sa résistance devient un modèle pour plusieurs mouvements nationalistes en Afrique du Nord.

Les dynamiques religieuses de la résistance

Les résistances militaires sont également des résistances religieuses. Les chefs de guerre musulmans d'Afrique de l'Ouest luttent contre les Français dans le cadre de jihads (guerres saintes) jusqu'au tournant des XIXe et XXe siècles. Si des mouvements messianiques de type mahdiste ont pu encadrer des révoltes au cours du XIXe siècle en Algérie et au Soudan britannique, cette forme de résistance ne concerne que très marginalement les colonies françaises d'Afrique après 1885.

Dans les zones où dominent les religions africaines, le désarroi que suscite l'arrivée des Français favorise les mouvements dits prophétiques : à la suite de visions ou de messages divins, prophètes ou prophétesses incitent le peuple à la révolte, ce qui peut donner aux résistances des dimensions exceptionnelles. Karnou en AEF a ainsi mobilisé de nombreux Africains dans la région de la Haute-Sangha, soumise aux violences des compagnies concessionnaires dans la « guerre du Kongo-Wara ». Guérisseur, féticheur, prophète, il prône d'abord la résistance passive et la désobéissance civile. Son message, annonçant la fin de la domination des « Blancs » et leur réduction en esclavage par les Africains, rencontre de plus en plus d'adeptes entre 1925 et 1928 et contribue à transformer la résistance passive en guerre. La cérémonie du Kongo-Wara, littéralement « manche de houe », avait pour but avec ce bâton de rendre invisibles et invincibles les combattants. Le souvenir de la guerre demeure longtemps : en Oubangui-Chari et au Cameroun, le message de Karnou continue d'être délivré après sa mort dans une partie de la population qui verra dans le leader indépendantiste Barthélemy Boganda, sa réincarnation.

Les femmes aussi peuvent transmettre ces messages de résistance, à l'instar d'Aline Sitoé Diatta (1920-1944). À Dakar où elle est domestique, elle a la révélation de sa mission par des voix qui l'enjoignent de libérer son peuple. Elle retourne en Casamance dont elle est originaire pour entraîner la population dans un mouvement de désobéissance civile, notamment contre les impôts. Arrêtée en 1943, elle est emprisonnée à Tombouctou où elle meurt l'année suivante.

Du refus aux accommodements nécessaires

Les attitudes face à l'imposition de l'ordre colonial sont diverses et varient avec le temps, surtout quand la lutte armée doit être abandonnée. Face à un nouvel ordre économique et politique qui se traduit par l'indigénat,

le travail forcé et l'imposition, les modalités du refus sont variées : fuite allant jusqu'à l'émigration, dissimulation de l'âge réel des jeunes, des femmes, du nombre d'enfants, présentation au recrutement des malades ou des infirmes, etc. Certaines résistances passives dégénèrent parfois en révolte : les Awandjis, installés dans la forêt sur le cours supérieur de l'Ogooué (Gabon), échappent longtemps à la pression coloniale par ces formes de résistance passive. En 1928, la pression mise sur le chef Wongo pour la levée d'impôts déclenche une insurrection brutalement réprimée par le pouvoir colonial, qui n'obtient cependant qu'une faible soumission de la part d'une population liée par le *mwiri*, une communauté religieuse et sociale unie par des rites d'initiation, facilitant la cohésion des différents villages.

En Afrique de l'Ouest musulmane, la résistance passive passe par le boycott des produits européens ou par le refus d'envoyer les enfants à l'école française. Au début du XX^e^ siècle, les musulmans d'Afrique de l'Ouest abandonnent la lutte armée et s'engagent dans différentes formes d'accommodements avec le pouvoir en place. Dans le sillage des personnalités charismatiques et de leurs disciples, les élites religieuses mettent l'accent sur l'enseignement islamique, l'effort intellectuel, le renforcement de la dévotion. Dans un monde en complet bouleversement, les religieux incarnent la continuité, une légitimité en temps de crise, une manière de n'être pas entièrement soumis au nouveau pouvoir. Les confréries organisent cette coexistence, mais aussi la clôture entre deux mondes. La pratique islamique, qui n'a jamais été contestée en tant que telle par les autorités coloniales, devient une forme de refuge identitaire et culturel. L'appartenance à l'islam marque une distance avec les Blancs. La fonction de résistance favorise à son tour les conversions. Parallèlement à ces politiques d'accommodation, les autorités françaises s'appuient sur les notables musulmans, dans un « gouvernement indirect » à la française.

Le cas d'Ahmadou Bamba Mbacké, né en 1853, originaire du Baol, au nord-est du Sénégal, est bien connu. Entre 1895 et 1912, accusé de sédition et d'organiser un jihad militaire, il est exilé trois fois par l'administration française. Au cours de son deuxième exil, il fonde la confrérie de la Muridiyya. La popularité des mourides va croissant : encourageant leurs adeptes à travailler la terre, à payer les contributions, ils ont une fonction éducative et d'aide sociale. Bamba finit par accepter le pouvoir français et sa loyauté est confirmée pendant la Première Guerre mondiale, durant laquelle il encourage ses adeptes à s'enrôler. Il garde cependant ses distances avec le pouvoir colonial en interdisant la construction d'écoles occidentales dans l'est

du Baol et en préservant l'autonomie de sa capitale religieuse, Touba. Il meurt en 1927. Dans l'entre-deux-guerres, avec le soutien de l'administration, les mourides deviennent une force sociale et économique essentielle dans le bassin arachidier. Les Français consultent la confrérie sur le tracé des lignes de chemins de fer, la localisation des coopératives et autres. Les dirigeants mourides apprennent également comment intervenir dans les élections des représentants des Quatre Communes, puis de ceux de l'ensemble du pays, jouant un rôle politique décisif : Léopold Sédar Senghor bénéficiera par exemple de leur soutien.

Aménager l'ordre colonial : les revendications à l'égalité dans des cadres nouveaux

Les résistances armées caractérisent les débuts de la conquête et des insurrections peuvent éclater dans des zones considérées comme pacifiées, encore dans l'entre-deux-guerres. De plus en plus, cependant, les contestations prennent d'autres formes, visant notamment à atténuer les rigueurs de la loi coloniale. Aux formes de résistance souvent présentées comme « archaïques » — fuite et désertion, plutôt dans les villages —, s'ajoutent, sans pour autant les remplacer, des formes présentées comme « modernes » : grèves, marches, émeutes urbaines. Une opinion publique commence à exister dans et par le travail de mobilisation politique de divers ordres (partisane, syndicale…) qui lui donne forme, force et sens.

L'entrée en association pour défendre ses droits

Des associations pour militer

Omar Carlier insiste sur la généralisation de l'association, en Algérie, comme forme privilégiée de l'expression collective dans les années 1920, avec la multiplication d'associations musicales, culturelles ou sportives. L'émergence du militantisme moderne semble remonter aux années 1880 avec « l'entrée en association » d'Algériens toujours plus nombreux.

La Ligue des droits de l'homme (LDH) qui, à la fin du XIX^e^ siècle, s'est déclarée « tutrice du droit des indigènes », agit notamment en faveur de sujets coloniaux qui lui soumettent des requêtes individuelles pour protester contre une arrestation ou une révocation arbitraire. Ses interventions coloniales

restent cependant marginales : 23 en Afrique de l'Ouest entre 1898 et 1910. La LDH est cependant l'une des arènes à travers lesquelles les Africains commencent à faire valoir leurs droits. Compte tenu de la surveillance que l'administration fait peser sur ces associations, la création et l'animation d'une section de la LDH deviennent un combat en soi, comme le note Emmanuelle Sibeud au sujet du Dahoméen Sylvestre Padonou Loko qui s'y attelle en 1913. L'instituteur Louis Hunkanrin, également natif du Dahomey, s'insurge lui aussi contre la politique de l'indigénat auprès du gouverneur de la colonie. Il adhère à la LDH, mais son activité politique entraîne sa révocation. De même, au Sénégal, Mody M'Baye, instituteur révoqué, citoyen français, met ses compétences au service des sujets en leur servant d'écrivain public itinérant, et il utilise la LDH en 1913 après avoir été puni au titre de l'indigénat alors qu'il se trouvait hors des Quatre Communes.

Après la guerre, plusieurs anciens combattants entrent en politique en France. Démobilisé, André Matswa fonde à Paris, en juillet 1926, l'Amicale des originaires de l'Afrique-Équatoriale française, destinée à « secourir les Noirs libérés du service militaire en France », société d'entraide très classique. Il assiste à plusieurs manifestations organisées par le Parti communiste français.

Plusieurs Africains politisés en France entrent ainsi dans des réseaux divers : politiques, en adhérant aux partis socialiste et communiste, panafricains, francs-maçons, relayés dans les colonies françaises par plusieurs loges (La Lumière du Cameroun [Douala], L'Aurore du Congo [Brazzaville], La Nouvelle Aurore [Dakar]…), communistes à partir de 1921. C'est aussi en France que Messali Hadj fonde l'Étoile nord-africaine, le premier parti politique prônant l'indépendance, en 1926.

Plusieurs d'entre eux retournent en Afrique pour continuer la lutte contre l'indigénat et réclamer des droits politiques et sociaux par la constitution d'associations, parfois soutenues par un journal. En 1920, Jean Ralaimongo fonde la Ligue française pour l'accession des « indigènes » de Madagascar aux droits de citoyens. Déjà en 1913, les membres de la ligue nationaliste Vy Vato Sakelika (le fer, la pierre et les ramifications), démantelée fin 1915, refusent la discrimination coloniale et revendiquent leur culture malgache. Les revendications portent sur l'extension des droits et l'intégration mais le particularisme culturel est aussi mis en avant, nuançant la question de l'assimilation : on le voit dans la demande de citoyenneté « dans le statut » musulman, c'est-à-dire sans avoir à se plier au Code civil français, par

exemple en matière de droit de la famille ; on le voit aussi dans l'affirmation de la « négritude », définie par Léopold Sédar Senghor comme la recherche des « valeurs communes du monde noir » et qui définit davantage un « nationalisme culturel » qu'un moyen de lutter pour l'indépendance.

La liberté d'association – partis politiques compris – est réservée aux citoyens dans les colonies françaises ; pour les sujets colonisés, toute association vit sous la menace d'une dissolution administrative. Le militantisme existe cependant dans le cadre des partis français, comme en Algérie, ou dans différents cercles culturels, associations, rassemblements, qui se multiplient dans l'entre-deux-guerres. Les associations ne sont pas que politiques : dans les villes se développent les associations sportives, des lieux d'acculturation, éventuellement de mixité communautaire, qui peuvent être des tremplins pour d'autres engagements, comme cela a été montré pour Constantine ou Tunis. À la fin des années 1930, le milieu sportif, réservoir des élites malgaches, apparaît largement infiltré par les groupements nationalistes.

Un champ politique de plus en plus structuré par les partis

Des partis commencent cependant à exister au début du XX^e^ siècle. Le parti des Jeunes-Sénégalais, le premier parti moderne d'Afrique subsaharienne francophone, fondé en 1912, se mobilise contre la remise en question des droits à la citoyenneté des originaires des Quatre Communes du Sénégal. C'est avec leur soutien que Biaise Diagne, élu député du Sénégal en 1914, devient le premier Africain noir à siéger dans un parlement européen. Les expériences partisanes se multiplient en Afrique du Nord, notamment en Algérie, au cours des années 1930. Les Algériens militent dans le cadre de partis « mixtes » comme la SFIO et le Parti communiste algérien (PCA), et de plus en plus dans celui d'organisations spécifiques : les messalistes, d'abord organisés dans l'Étoile nord-africaine, créée en 1926 dans le giron du PCF, fondent en 1937, en Algérie cette fois, le Parti du peuple algérien (PPA), confirmant l'existence d'un nationalisme populaire. L'émergence d'un marché politique pluraliste se voit également avec le fonctionnement de la Fédération des élus musulmans du Dr Bendjelloul, organisation de masse revendiquant entre 150 000 et 200 000 membres en 1939 et marquant le passage de nombreux assimilationnistes à l'anticolonialisme. Les mobilisations concernent également l'association des Oulémas dont les relais d'action passent par la presse, les cercles, les écoles et les mosquées. Fondé en 1944, les Amis du manifeste et de la liberté (AML) rassemblent en Algérie deux grands courants : le Parti du peuple

algérien (PPA), à l'époque clandestin, et les proches de Ferhat Abbas, héritiers du courant jeune-algérien qui se retrouvent autour d'un rejet commun de la politique d'assimilation à la nation française, rejoints par les membres de l'association des Oulémas réformistes. Accusée d'être responsable des émeutes en mai 1945, l'association fut dissoute dans le contexte de la sanglante répression contre ses militants et dirigeants.

Des revendications portées par la presse

Les diverses revendications passent par une presse qui se développe malgré les freins que représentent le manque de moyens, l'importance de l'analphabétisme (en Algérie, l'information écrite restait réservée à une élite qui ne représentait guère que 10 % de la population dans l'entre-deux-guerres), mais aussi le carcan administratif.

Une presse politique limitée avant 1914

En Algérie, si la loi de 1881 sur la liberté de la presse s'applique, c'est au bénéfice des citoyens français. À partir de 1895, il est possible d'interdire un journal rédigé « en langue étrangère » par simple voie administrative. De même, à Madagascar, où une presse en langue malgache existe depuis 1866, le décret du 16 février 1901, applicable seulement aux journaux de langue malgache ou en langue étrangère, rend les publications politiques particulièrement difficiles. Le régime de la presse est complété par le « décret Cayla » (1930) qui s'attaque à tous ceux suspectés « d'actes et manœuvres de nature à provoquer la haine du gouvernement français ». En Algérie, le décret Régnier (1935) permet de réprimer toute provocation à « des désordres » ou « manifestations contre la souveraineté française ». Cependant, la législation n'empêche pas la presse de se développer.

Dès les années 1890, en Algérie, une presse largement francophone, parfois bilingue, revendique une meilleure intégration des élites locales dans le système colonial et reçoit le soutien des milieux « indigénophiles » européens qui incitent les colonisés à défendre leurs intérêts par l'action politique et non plus par des insurrections. Seul *El Hack* fait exception : publié à Oran entre 1911 et 1914, il est animé par un groupe d'instituteurs, de juges et de petits fonctionnaires qui, par opposition aux Jeunes-Algériens, soulignent leur identité culturelle distincte, refusent la naturalisation française comme moyen d'accéder à l'égalité des droits et se réclament de la renaissance islamique.

La naissance d'une presse pluraliste dans des conditions difficiles à partir des années 1920

Après la Première Guerre mondiale, une vingtaine de journaux naissent en Algérie, reflétant le dynamisme du champ politique « indigène ». Jusqu'en 1914 la presse francophone ou bilingue avait dominé, mais de nombreux titres arabophones paraissaient désormais, un développement dû à la diffusion des idées réformistes venues du Moyen-Orient : ainsi des journaux tels que *El Mountakid* et *As-Sihab* furent fondés respectivement en 1924 et 1925 par Abdelhamid Ben Badis, fondateur de l'Association des Oulémas en 1931. Le mouvement assimilationniste publie ses positions et revendications dans *La Voix des humbles*, fondée en 1922, et dans *La Voix indigène* à partir de 1929, organes tenus par deux instituteurs. Le champ politique des Algériens colonisés se transforme profondément et les publications reflètent la pluralité des courants politiques algériens qui s'exprimaient alors : réformistes, assimilationnistes, nationalistes, socialistes ou communistes.

Relativement tolérante pendant les années 1920, l'administration interdit ensuite de nombreux journaux arabophones. Les titres publiés en français subissent le même soupçon. Après 1945, les autorités coloniales maintinrent la législation restrictive adoptée en 1939.

À Madagascar, toute une presse en malgache s'emploie à préserver la culture malgache et sa langue, ouvrant largement ses colonnes à la littérature malgache. La presse politique paraît en français. Elle subit les poursuites de l'administration, et la conquête de la liberté de la presse fait partie des revendications à l'égalité, notamment portées par Jean Ralaimongo qui s'emploie à demander la citoyenneté française pour les Malgaches. C'est sous le Front populaire que peut paraître le premier journal d'opinion en malgache, *Ny Rariny* (*La Justice*), alors que la liberté de la presse est confirmée par le décret Mandel du 30 août 1938.

C'est une presse en français qui se développe en AOF. Dans les années 1910, Louis Hunkanrin écrit dans des journaux comme *L'Éclaireur africain* ou *La Démocratie* du Sénégal ; une vingtaine d'années plus tard, il collabore aux journaux *La Voix du Dahomey* et *Le Courrier du Golfe du Bénin*. Le journal *Paris-Dakar,* créé dans les années 1930, diffuse des informations qui concernent toute la Fédération. *Dakar-Jeunes,* son supplément créé en 1942, sert de tribune à quelques intellectuels sénégalais (par exemple Mamadou Dia) ou soudanais (comme Fily Dabo Sissoko). La presse

demeure cependant soumise à la censure ; la correspondance d'un territoire à l'autre est surveillée ; la radio commence à se développer mais reste aux mains de l'administration ; les conférences publiques préparées par les organisations lettrées se multiplient, mais il y a toujours un agent politique de l'administration pour rapporter ce qui s'y dit.

À travers la circulation des idées et des écrits par des réseaux d'associations plus ou moins formelles, un nouvel espace public se façonne progressivement, investi par des acteurs locaux qui s'initient aux discours et prises de positions politiques. Précédant les organisations et partis politiques, les journaux servent de forum ; ils peuvent aussi être l'organe d'une association ou d'un parti ; enfin, ils peuvent se substituer aux partis. C'est ainsi que, dans la répression de l'insurrection malgache qui voit la dissolution du Parti nationaliste, la presse malgache devient l'actrice principale du mouvement nationaliste, contribuant à forger une opinion publique favorable à l'avènement de l'indépendance.

Le syndicalisme et la défense des droits

L'émergence et le développement du syndicalisme est avant tout lié au développement d'un milieu de travailleurs salariés. La lutte sociale s'articule cependant différemment avec les revendications politiques – si tant est qu'elles soient dissociables – selon les territoires. À part en Algérie, la loi métropolitaine française de 1884 sur la liberté syndicale a été introduite dans les colonies en 1920, mais elle ne s'applique qu'aux citoyens français. Le droit syndical est accordé aux « indigènes » en 1932 en Tunisie, en 1936 au Maroc et en 1937 en AOF et à Madagascar, sous réserve que les travailleurs soient capables de lire et écrire en français.

C'est cependant dès les années 1920 que le syndicalisme se développe en Afrique. En Tunisie, une CGT tunisienne existe à partir de 1924, fondée par un petit groupe de nationalistes, dont Mohammed Ali, membre du Comité central du Destour. Quand bien même la lutte sociale fait partie de l'action syndicale, celle-ci doit œuvrer prioritairement contre le régime colonial.

En AOF, c'est notamment par les quelques travailleurs sénégalais présents en France que des contacts sont établis avec la CGT. L'ancienneté de la présence française au Sénégal favorise ensuite le développement des organisations syndicales, qui apparaissent en 1919 sous la forme d'amicales, comme l'Amicale des marins, fondée en 1923, vite transformée en Fédération des syndicats maritimes affiliée à la CGT. D'autres organisations syndicales

naissent dans ce sillage (Syndicat des ouvriers du bâtiment, Fédération des fonctionnaires sénégalais…). Tous les animateurs de ce mouvement ont le statut de citoyen français jusqu'au Front populaire : en novembre 1937, 42 syndicats sont reconnus en AOF. Des sociétés de secours mutuel de salariés n'ayant pas le statut de citoyen se multiplient dans certaines entreprises ou les services publics.

Dès avant l'autorisation élargie de se syndiquer, l'entre-deux-guerres est marqué par des grèves nombreuses. La première grande grève connue a lieu en avril 1919 chez les cheminots, qui obtiennent une hausse des salaires de plus de 30 %. D'autres grèves de cheminots suivent, en 1920, 1925, 1928. L'agitation sociale a surtout lieu à la fin des années 1930 et touche une large gamme de travailleurs en dépit des restrictions qui brident le mouvement syndical.

Les mobilisations de l'après-guerre : le poids nouveau des organisations de masse

Les réformes introduites dans l'Empire français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale favorisent le développement d'activités militantes pour les hommes et les femmes des colonies. Syndicats et partis politiques encadrent de plus en plus des revendications à l'autonomie puis à la décolonisation.

L'encadrement partisan et syndical

Suspendu par le gouvernement de Vichy, le syndicalisme outre-mer est à nouveau autorisé en août 1944. En Afrique subsaharienne, il n'est plus exigé de savoir parler, lire et écrire couramment le français pour se syndiquer. L'essor syndical est ainsi nettement stimulé, d'autant que l'industrialisation commence timidement dans plusieurs colonies africaines. De même, à la suite de la conférence de Brazzaville, les partis politiques se multiplient. Combats syndicaux et combats politiques sont difficilement dissociables pour des militants souvent membres de plusieurs organisations.

Collaboration et concurrence entre syndicats et partis

En 1943, les Ivoiriens sont autorisés à adhérer à une organisation auparavant exclusivement réservée aux Blancs, le Syndicat agricole de la Côte d'Ivoire. Cependant, sept riches planteurs ivoiriens, dont Félix

Houphouët Boigny, décident en 1944 de former leur propre organisation, le Syndicat agricole africain (SAA) qui, comptant 20 000 membres en 1945, fédère autour de lui des revendications anticolonialistes tout en réclamant de meilleures conditions de travail, une hausse des salaires et l'abolition du travail forcé. Il est à l'origine du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, qui s'associe ensuite au Rassemblement démocratique africain (RDA), fondé en 1946. Il s'agit d'une véritable organisation de masse : dans un rapport au comité de coordination du parti daté d'octobre 1948, Ouezzin Coulibaly signale un million d'adhérents et d'adhérentes pour l'ensemble des dix sections territoriales, dont environ un tiers en Côte d'Ivoire.

Entre 1948 et 1952, les trois centrales (CGT, CFTC, FO), surtout la CGT, se partagent l'essentiel des effectifs des syndiqués en AOF, quand bien même il existe aussi un syndicalisme autonome, comme la Fédération autonome des syndicats cheminots d'AOF, constituée en 1947. Créés en étroit rapport avec la CGT, les groupes d'études communistes (GEC) sont, entre 1947 et 1951, les pépinières de cadres politiques et syndicaux, comme Bakary Djibo (Niger) ou Abdoulaye Guèye (Sénégal). C'est également le cas de Ruben Um Nyobè, futur leader de l'Union des populations du Cameroun (UPC), qui participe à la création en avril 1946 de l'Union des syndicats confédérés du Cameroun (USCC) affiliée à la CGT. L'alliance avec le PCF/CGT permet au RDA de disposer de l'appui de toutes les sections coloniales de la CGT. C'est dans un contexte de répression que se développe l'agitation sociale dont un point fort est la grève des cheminots qui, entre octobre 1947 et mars 1948, mobilise près de 20 000 grévistes dans toute l'AOF. L'enjeu est l'obtention d'un statut unique de tous les cheminots de la Régie des chemins de fer, sans considérations de couleur (« À travail égal, salaire égal »). L'amplification de l'agitation sociale décide bientôt les députés de l'Assemblée nationale à voter le Code du travail de l'outre-mer, promulgué à Paris le 15 décembre 1952.

La Confédération générale des travailleurs africains (CGTA), fondée en 1955, se sépare de la CGT en 1956. L'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), dirigée par Sékou Touré et créée l'année suivante, regroupe 80 à 90 % des syndiqués en AOF, soit le tiers des salariés de la Fédération (150 000 sur 450 000). L'Union choisit de n'adhérer à aucune internationale syndicale. Elle appelle à voter « Non » au référendum de 1958.

Au Maghreb, les syndicats nationaux, qui se sont constitués en s'opposant aux organisations ouvrières françaises, sont créés par des militants

nationalistes qui entendent les mettre « au service des intérêts supérieurs de la patrie ». En 1945, l'Union générale des syndicats du Maroc (UGSCM) voit augmenter le nombre de ses adhérents. Les communistes marocains y sont suffisamment influents pour inquiéter les dirigeants du parti indépendantiste de l'Istiqlal qui poussent les travailleurs marocains à adhérer massivement aux syndicats cégétistes pour en éliminer les dirigeants communistes.

En Algérie, où les revendications économiques et sociales sont subordonnées à la lutte pour l'indépendance, l'opportunité de la lutte sociale apparaît moins importante que la lutte nationale, les syndicats étant perçus comme des organisations de parti destinées à rassembler et mobiliser les militants. Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), qui remplace en 1946 le PPA interdit, combat le communisme comme un internationalisme n'ayant « rien de commun avec l'idéal national ». La CGT communiste, syndicat mixte, rassemble cependant la majorité des syndiqués algériens musulmans (83 % en 1952). Le MTLD donne consigne à ses militants salariés de se syndiquer à la CGT, un entrisme destiné à gagner à la cause nationaliste les militants communistes.

Les ressorts variés de la mobilisation politique : l'exemple du Congo

Les partis politiques ont plusieurs origines (syndicats, sociétés secrètes), bases régionales, « ethniques », à vocation nationale (le Bloc démocratique gabonais) ou transnationale (le RDA). Les stratégies politiques varient d'un territoire à un autre, mobilisant différentes ressources, comme l'ascension de l'abbé Fulbert Youlou le montre au Congo.

Jusqu'en 1956, deux principales formations politiques dominent la vie politique au Moyen-Congo : le Parti progressiste congolais (PPC), conduit par Jean Félix-Tchicaya, citoyen français, et la section locale de la SFIO, nouvellement baptisée Mouvement socialiste africain (MSA), que dirige Jacques Opangault, soutenu par les populations mbochis. Les électeurs balaris et bakongos se tiennent à l'écart, adhérant depuis les années 1930 au discours anticolonial qu'ils présentent comme porté par leur leader André Matswa. Ses partisans, qui ne croient pas à la mort de leur messie, soutiennent sa candidature aux différentes élections organisées après 1944.

Au début des années 1950, l'abbé Fulbert Youlou se fait une place dans le paysage politique en entretenant la « Merveilleuse Légende » de Matswa. Grâce au vote matswaniste, Youlou bouleverse la polarisation de l'échiquier

politique autour de Tchicaya et d'Opangault. En mai 1956, ses efforts aboutissent à la formation de l'Union démocratique pour la défense des intérêts africains (UDDIA), le véhicule de son ascension politique.

Pour arriver au pouvoir, Youlou s'allie également avec les petits colons blancs du secteur privé qui s'organisent au début des années 1950 au sein du Mouvement de libération économique (MLE) afin de préserver leur pouvoir tandis que se dessinent les indépendances. Le système du double collège électoral instauré par la IVe République permet en effet au vote des Blancs d'être surreprésenté par rapport à celui des Noirs. En échange de leur soutien politique, Youlou leur assure qu'ils conserveront de l'influence aux lendemains des indépendances. En 1956, l'abbé contracte une alliance avec l'Union du Moyen-Congo des colons – liste UDDIA-UMC. Le rapprochement avec un « parti » colon a aussi lieu en Oubangui-Chari et au Gabon.

Ayant remporté les élections municipales, Youlou devient le premier maire africain de Brazzaville tandis que son allié Stéphane Tchitchéllé remporte la mairie de Pointe-Noire. Une fois son but atteint, il ordonne une répression sans précédent contre les matswanistes. Il s'agissait pour lui de mobiliser des populations Balari jusqu'alors « stérilisées dans le rêve matswaniste ». Il fait alliance avec des leaders non kongos (Stéphane Tchitchéllé, Antoine Hazoumé…) et s'entoure de conseillers européens. Mécontents, les matswanistes font resurgir les bulletins au nom de Matswa en 1959 et reviennent sur l'attitude contestataire qui leur avait valu les foudres de l'administration coloniale : refus de payer l'impôt, de se plier au recensement et de se faire établir une carte d'identité. Ils se prononcent aussi pour le « Non » au référendum lancé par de Gaulle le 28 septembre 1958, alors que l'élite congolaise, Youlou en tête, appelle à voter « Oui ».

Le genre des mobilisations

Les Africaines en politique

Depuis que l'histoire des Africaines s'est développée, l'accent a été mis sur leur activité politique. Certaines personnalités émergent, par exemple Aissata Sow, présidente du Syndicat des enseignants soudanais, fondatrice en 1957 du Syndicat des femmes salariées du Soudan avec Aoua Keita. Cette dernière, diplômée de l'école de sages-femmes de Dakar en 1931, adhère en 1945 au Syndicat professionnel des agents de santé et participe à une première grande grève de trois mois en 1945. Elle milite ensuite dans le

cadre du RDA, de même que nombre d'Ivoirienne qui, en 1949, créent une section féminine du RDA, effectuant des tournées dans le pays pour sensibiliser les femmes au message politique.

Le rôle des femmes dans les résistances à la colonisation est souligné : qu'il s'agisse du rôle des femmes Éwé dans les émeutes de Lomé en 1933, dans le grand mouvement de protestations en Côte d'Ivoire en 1949 où Anne-Marie Raggi, secrétaire de la sous-section féminine du RDA de Grand-Bassam, propose le boycott des produits d'importation, très suivi dans le pays. Au Soudan français, Aoua Keita réussit avec d'autres femmes à contrer les manœuvres de l'administration coloniale pour peser sur les élections législatives de 1951 en leur faisant tenir les bureaux de vote et déjouer les fraudes. Leur place dans les luttes d'indépendance, particulièrement en Algérie, a aussi été revalorisée. Des formes de mobilisations plus « ordinaires » et « quotidiennes » sont aussi à prendre en considération, permettant de saisir « l'histoire par en bas » des expériences et des luttes féminines.

De plus en plus, les historiens s'interrogent sur la manière dont les assignations de genre structurent les mobilisations. Les militantes servent de « petites mains » à l'organisation des réunions, jouent un rôle de soutien logistique et financier au sein d'organisations dont les hommes conservent le leadership ; les réseaux et lieux de sociabilité féminine (marchés, hammams, fêtes religieuses ou familiales) sont mobilisés pour enrôler de nouvelles recrues, ou servir de relais à l'action protestataire.

Des revendications propres aux femmes africaines ?

Dans la lutte pour l'acquisition de droits politiques, les revendications féminines ou féministes sont souvent occultées par les priorités nationales. Certains secteurs sont cependant volontiers investis par les femmes. La Marocaine Malika Al Fassi écrit ainsi dans la revue *Al Maghreb* pour défendre le droit de la femme à l'instruction. Membre de l'Association des femmes indépendantes, fondée en 1944 par le parti de l'Istiqlal, elle s'occupe de la sensibilisation politique des femmes de la bourgeoisie de Fès ; d'autres femmes, comme Touria Sekkat, s'occupent des femmes en milieu populaire. De la même manière, les Ivoiriennes en 1949 font des campagnes massives d'alphabétisation un élément important de leur engagement militant.

L'Association des femmes camerounaises, qui s'inscrit dans le cadre de la « mission civilisatrice » prônée par l'administration coloniale en

développant des programmes d'actions sociales visant à améliorer la condition des femmes pauvres, réclamait aussi l'égalité des droits en matière de vote. Le militantisme religieux rend aussi possibles des formes d'émancipation féminine par l'accès au travail ou aux soins médicaux. L'engagement de chrétiennes camerounaises dans le militantisme social et la défense des valeurs familiales et conjugales diffère du militantisme plus général contre l'ordre colonial mais n'en n'ouvre pas moins la voie à des réformes et à des trajectoires d'émancipation.

Les expériences militantes ordinaires ou plus extrêmes (lutte armée, clandestinité, exil, répression et tortures) sont des moments d'émancipation alors que, bien souvent, l'émancipation officiellement défendue par nombre de partis africains reste une émancipation « sous contrôle ».

Entre l'Afrique, la France et le monde : les réseaux de la mobilisation

Panafricanisme et émancipation politique

Le panafricanisme – qui repose sur l'expression de la solidarité entre les peuples africains et d'origine africaine et sur la lutte pour la liberté du continent africain – est l'une des expressions de la résistance anticoloniale. Né dans différents foyers, notamment caribéens et étatsuniens, il est aussi porté par les Africains

Démobilisé, le Dahoméen Kojo Tovalou Houénou, diplômé en médecine, se rend aux États-Unis, en 1921, au congrès du mouvement panafricain de Marcus Garvey, l'Universal Negro Improvement Association. De retour à Paris, il fonde le journal *Les Continents*, mais aussi la Ligue universelle pour la défense de la race noire (1924) en compagnie du romancier René Maran.

Certains des Africains présents en France adhèrent au Parti socialiste puis au Parti communiste, comme Lamine Senghor et Garan Tiemoko Kouyaté, qui sont également fondateurs du Comité de défense de la race nègre (CDRN), devenu après scission Ligue de défense de la race nègre (LDRN), l'une des premières organisations panafricaines radicales francophones, à laquelle succède l'Union des travailleurs nègres (UTN) en 1931 et dont l'organe de presse le *Cri de Nègres* (1931-1936) arrive en Afrique avec une audience difficile à évaluer.

En 1933, Garan Kouyaté est exclu du PCF, refusant de faire passer la lutte antifasciste avant la lutte anticoloniale. Il intègre la rédaction du *Negro Worker*, auquel collabore George Padmore, un des leaders du panafricanisme.

Les idées panafricanistes se diffusent, notamment après 1945, chez les syndicalistes, étudiants et écrivains. En 1947 sont créées la revue *Présence Africaine* et la Société africaine de culture, animées par le Sénégalais Alioune Diop. Elles avaient au départ une vocation culturelle, mais elles se politisent autour du milieu des années 1950 pour soutenir les mouvements de décolonisation.

Entre la France et l'Afrique : les étudiants africains

En France, les étudiants africains deviennent de plus en plus nombreux du fait de l'insuffisance de l'enseignement supérieur dans les colonies françaises et de la politique de promotion sociale amorcée depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les étudiants nord-africains se rassemblent d'abord dans l'Amicale des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord (AEMAN) créée à Alger en 1919, tandis qu'une Association des étudiants musulmans nord-africains en France (AEMNAF) est créée à Paris en 1927. En 1930, la majorité des étudiants algériens font sécession pour fonder l'Association des étudiants musulmans algériens en France (AEMAF ou AEMA). L'accélération du processus de libération nationale au Maghreb entraîne la création de mouvements autonomes : l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) en 1952, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) en 1955 – un temps liée à l'UNEF – puis l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM) en 1956. L'UGEMA, dissoute en 1958, se reconstitue clandestinement sous la forme d'une section universitaire de la Fédération de France du FLN.

Les diplômés algériens restent longtemps favorables à une Algérie, sinon française, du moins franco-musulmane avant de voir une partie d'entre eux se rallier au nationalisme algérien au cours des années 1930. Ils ne se convertissent majoritairement au nationalisme que tardivement, dans les années 1950. S'ils n'ont pas été à l'avant-garde du nationalisme, ils participent à l'évolution idéologique du FLN vers le socialisme.

Garan Kouyaté fonde la Fédération française des jeunesses de l'Afrique noire, à l'origine de la première Association des étudiants de l'Ouest africain en 1938. Influencés par les idées panafricaines et par le communisme, les étudiants africains subsahariens créent en 1950 la Fédération des étudiants

d'Afrique noire en France (FEANF), étudiée par l'historienne Françoise Blum. Elle a été à la fois un syndicat étudiant défendant des intérêts spécifiques, tels l'octroi de bourse ou l'accroissement du taux de ces dernières, l'accès au logement, l'accès à la sécurité sociale, mais aussi un lieu de formation, de maturation et de discussion sur le devenir de l'Afrique, avant et après la décolonisation.

La FEANF est d'abord dirigée par des modérés, à l'instar de sa première présidente, Solange Faladé, petite-fille du roi du Dahomey. La direction se radicalise ensuite en s'opposant de façon croissante aux parlementaires africains, voire aux partis africains, en s'alliant de façon circonstancielle avec le communisme. Très tôt indépendantiste, la Fédération appela à voter « Non ». Elle incarne donc un véritable mouvement de libération nationale qui a permis à de nombreux Africains de se politiser. En 1952, 1 300 étudiants sont adhérents ; en 1962, à son apogée, elle en compte 2 500.

Les Africaines et l'anticolonialisme

Créées à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF), dans la mouvance communiste, et l'Association des femmes de l'Union française (AFUF) valorisent la solidarité entre femmes de tous les pays. Peu à peu, la FDIF intègre les associations féminines africaines naissantes, comme l'Union des femmes de Madagascar (1946), donnant une large place, dans son bulletin, à l'actualité des associations comme l'Union démocratique des femmes camerounaises (1952). Comme l'a mis en avant Pascale Barthélémy, les relations entretenues par des Africaines avec la FDIF permet d'examiner comment des liens politiques et amicaux se sont tissés entre des femmes françaises, européennes et africaines, et servent de support à l'engagement politique de ces dernières.

À partir de l'entre-deux guerres, une opinion publique africaine émerge dans plusieurs mouvements qui ont pris des formes différentes : groupes d'intellectuels, religieux, ethniques, associations, syndicats, partis. Ils offrent à la contestation de l'ordre colonial des tribunes de plus en plus efficaces, d'autant que les échelles de la contestation sont plurielles : elles articulent des revendications locales à des demandes plus générales, elles-mêmes connectées à des réseaux divers (communistes, féministes, religieux…). Comme le soulignent cependant Emmanuelle Bouilly et Ophélie Rillon, l'histoire des luttes internes aux populations africaines reste encore

largement à écrire : laisser la focale sur les conflits avec l'administration coloniale génère l'image réductrice d'un front uni contre la colonisation et participe à homogénéiser les luttes des populations colonisées.

Pour aller plus loin

Almeida-Topor (d') Hélène, *Les Amazones* : *une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Besançon, Éditions la Lanterne magique, 2016 (1re édition 1984).

Ageron Charles-Robert, « Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1989, pp. 450-463.

Barthélémy Pascale, *Sororité et colonialisme*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

Bat Jean-Pierre. « Une cour en République ? L'exemple de la stratégie de l'abbé Fulbert Youlou au Congo-Brazzaville, 1956-1963 », *Hypothèses*, vol. 12, n° 1, 2009, pp. 75-85.

Bellucci Stefano et Andreas Eckert (dir), *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th-21st centuries*, Woodbridge-James Currey ; Abidjan-ILO Regional office for Africa, 2019.

Beucher Benoit, *Manger le pouvoir au Burkina Faso : la noblesse mossi à l'épreuve de l'histoire,* Karthala, collection « Les Afriques », 2017, 360 p.

Blum Françoise, Militant·e·s des indépendances africaines : à propos de la FEANF », *in* Joëlle Alazard et Sihem Bella (dir.) *Nouveaux regards sur l'Afrique coloniale française*, Levallois-Perret, APHG-Bréal, 2021, pp. 263-272.

Bouilly Emmanuelle et Ophélie Rillon, « Relire les décolonisations d'Afrique francophone au prisme du genre », *Le Mouvement social*, vol. 255, 2016/2, pp. 3-16.

Brocheux Pierre *et al.*, *Les Décolonisations au XXe siècle. La fin des empires européens et japonais*, Paris, Armand Colin, 2012.

Courcelle-Labrousse Vincent et Nicolas Marmié, *La Guerre du Rif (1921-1926),* Paris, Points Seuil Histoire, 2012.

Ellis Stephen, *L'Insurrection des Menalamba, une révolte à Madagascar 1895-1898*, Paris Karthala, 1998.

Fall Babacar, « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone. De la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux

uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2006/4, pp. 49-58.

Frémeaux Jacques, *De quoi fut fait l'empire ? Les guerres coloniales au XIXe siècle,* Paris, CNRS éditions, 2021.

Gondola Didier, *Matswa vivant. Anticolonialisme et citoyenneté en Afrique-Équatoriale française*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

Gueye Omar, *Sénégal : histoire du mouvement syndical – La marche vers le Code du travail*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Johnson Wesley G., *Naissance du Sénégal contemporain* : *aux origines de la vie politique moderne, 1900-1920*, Paris, Karthala, 1991.

Jolly Vincent, *Guerres d'Afrique – 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Lefebvre Camille, *Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel),* Paris Fayard, 2021.

Manchuelle François, « Assimilés ou patriotes africains ? Naissance du nationalisme culturel en Afrique française (1853-1931) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n° 138-139, 1995, pp. 333-368.

Nzabakomada-Yakoba Raphael, *L'Afrique centrale insurgée, la guerre du kongo wara 1928-1931,* Paris, L'Harmattan, 2000.

Mamani Abdoulaye, *Sarrounia,* Paris, L'Harmattan, 1985.

Pervillé Guy, *Les Étudiants algériens de l'université française* : *1880-1962*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1984.

Rabearimanana Lucile, « Presse d'opinion et luttes politiques à Madagascar de 1945 à 1956 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 246-247, 1980, pp. 99-122.

Robinson David et Jean-Louis Triaud, *Le Temps des marabouts* : *itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française, v. 1880-1960*, Paris, Karthala, 2012.

Sibeud Emmanuelle, « La cause des indigènes. Protecteurs et protégés en Afrique de l'Ouest au début du XXe siècle », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 2022/3, pp. 63-76.

Zessin Philipp, « Presse et journalistes "indigènes" en Algérie coloniale (années 1890-années 1950) », *Le Mouvement social*, 2011/3, pp. 35-46.

Zinsou Émile Derlin et Luc Zoumemou, *Kojo Tovalou Houénou, précurseur, 1887-1936 : pannégrisme et modernité*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004.

S’entraîner

Exercice d'épreuves sur documents

Sujet : Villes et sociétés dans les colonies françaises de l'Afrique (1885-1962)

– Vous conduirez l'analyse et la contextualisation scientifique et critique des documents numérotés de 1 à 5.
– Vous formulerez les objectifs et la problématique d'une séquence, pour un niveau de classe de collège ou de lycée de votre choix, au regard des programmes d'enseignement. Vous définirez les contenus à transmettre en cohérence avec les programmes et les ressources proposés dans le dossier (documents 1 à 7 et programmes officiels d'enseignement). Vous établirez à la suite le projet de mise en œuvre de cette séquence pour le niveau de classe retenu.

Liste des documents

Documents scientifiques

Document 1 : Tableau des populations urbaines dans les populations de l'Algérie (1886-1954), *in* Kamel Kateb, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'Espace géographique*, vol. 32, n° 4, 2003, pp. 311-331.

Document 2 : « Revue du 14 juillet à Tananarive », carte postale, c. 1910.

Document 3 : Jacques Weulersse, « Sénégal », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle, de Dakar au Cap*, Paris, A. Colin, 1931, pp. 8-12.

Document 4 : Jean Dresch, « Villes d'Afrique occidentale », *Cahiers d'outre-mer*, n° 11, juillet-septembre 1950, pp. 200-230, pp. 225-229.

Document 5 : Plans de Casablanca

a/ Henri Prost, plan d'aménagement de Casablanca, 1917.

b/ Équipe *Écochard*, plan des bidonvilles à Casablanca, 1953.

Documents et outils didactiques

Document 6 : Extrait lelivrescolaire.fr, cycle 4, « Histoire-Géographie, enseignement moral et civique », nouveau programme 2016, pp. 124-125.

Document 7 : Extrait du Manuel d'histoire-géographie, première séries technologiques, programme 2019, sous la direction de C. Lécureux et A. Prost, Paris, Hachette, 2019, pp. 100-101.

Programmes officiels d'enseignement

Extraits :

Programme de collège (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020), cycle 4, classe de quatrième.

Programme de Lycée voie technologique et générale, BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019, classe de première générale et classe de première technologique.

Document 1 : Population urbaine dans les populations de l'Algérie du Nord (1886-1954)

Tabl. 1/ Population urbaine dans les populations de l'Algérie du Nord (période coloniale)

Année	Population totale		Population urbaine		Population urbaine en %			Taux de variation annuel moyen de la population urbaine (%)			Taux de variation annuel moyen de la population musulmane (%)
	Musul.	Non musul	Musul.	Non musul	Musul.	Non musul	total	Musul.	Non musul	total	
1886	3 287 217	464 820	268 000	319 000	8,2	68,6	15,6				
1906	4 447 788	680 263	410 500	468 700	9,2	68,9	18,6	2,1	1,9	2,0	1,5
1926	5 150 756	833 359	607 600	620 000	11,8	74,4	22,5	2,0	1,4	1,7	0,7
1931	5 588 314	881 584	730 800	673 100	13,1	76,4	23,8	3,8	1,7	2,7	1,6
1936	6 201 144	946 013	867 000	743 000	14,0	78,5	24,7	3,5	2,0	2,8	2,1
1948	7 679 078	922 272	1 329 000	737 000	17,3	79,91	27,3	3,5	-0,06	2,0	1,7
1954	8 449 332	984 031	1 642 000	792 000	19,4	80,4	27,0	3,7	1,2	2,8	1,6

Sources: Annuaire statistique de l'Algérie année 1960. Les catégories statistiques sont celles utilisées par les services statistiques en Algérie.

Kamel Kateb, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'Espace géographique*, vol. 32, no. 4, 2003, pp. 311-331.

Document 2 : Revue du 14 Juillet à Tananarive, c. 1910



Document 3 : Jacques Weulersse, « Sénégal », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle, de Dakar au Cap*, Paris, A. Colin, 1931, pp. 8-12.

Saint-Louis, 11 février [1930].

Larges rues silencieuses, emplies de soleil ; fraîches venelles ombreuses entre les hauts murs des maisons, demeures spacieuses et calmes, cossues encore malgré leur visible délabrement [...]. Autour de la place, de vieux bâtiments officiels montrent leur classique façade : pilastres et colonnes, chapiteaux, mansardes et frontons rongés par les saisons. [...]

Je vais rendre visite à l'un des doyens de la colonie, B.

« Vous venez me rendre visite. Oui, tout le monde vient voir le père B. et l'on n'a pas tort car qui connaît Saint-Louis mieux que lui ? Et il faut se dépêcher car le vieux Saint-Louis s'en va... Ah, jeune homme [...] la vieille colonie avait du bon. Du temps où il n'y avait pas toutes ces sacrées inventions, l'auto, la TSF, l'avion et surtout, Cher Monsieur, la "mise en valeur". Car c'est elle qui tue le vieil esprit. Jadis, on venait à la colonie par vocation, comme moi, et pour toute sa vie. Maintenant, on y passe deux petites années et l'on trouve le temps long. Que peut-on faire en deux ans ? On se remue, on s'agite, mais on ne « colonise » pas. Autrefois, on avait l'avenir devant soi, on vivait calme et tranquille.

Ah, si vous aviez connu Saint-Louis il y a seulement trente ans, avec ses grandes familles créoles qui tenaient le haut du pavé, et toute la gamme descendante des "demi-sang", quarterons, octavons et métis, traits d'union entre Noirs et Blancs. Mais c'en est fini et ce

sont les nouvelles venues à la colonie qui en sont responsables ; car la femme blanche est l'adversaire stupide et implacable de tout ce qui est indigène. Dans ces pays où tout, le climat, le milieu, la facilité toujours et parfois la nécessité, vous pousse vers la femme du pays, la Blanche n'a qu'un moyen de défense : c'est le mépris, non seulement pour toutes les personnes de son sexe, mais encore pour tout ce qui touche à la Rivale, à l'Ennemie. Pour connaître le pays, il faut y avoir vécu célibataire ; tous ces jeunes gens qu'on nous envoie maintenant avec leurs gentilles petites poupées blanches, qu'est-ce qu'ils peuvent connaître de la vie et de l'âme indigène ? C'est par la femme, Monsieur, et par elle seule que l'on peut apprendre et comprendre la langue, les mœurs et le cœur d'un pays. [...] »

En débitant cette tirade, le vieux visage jaunâtre, mariné dans les fièvres et l'alcool, s'est animé d'une sainte et prophétique indignation. [...] Mon hôte s'est levé et, souriant maintenant : « Venez avec moi au Cercle civil : il ne faut pas vous laisser mourir de soif, jeune homme. »

Sur l'autre rive du « Petit Bras » du fleuve, c'est N'dar, un autre monde qui commence : la vaste Mauritanie qui, de là, plonge jusqu'au cœur du Grand Désert. Débouchant entre les paillottes, un cortège hurlant suit les berges sales et désolées ; troupe compacte de Noirs gesticulant dans le flottement de leurs blancs vêtements, emportés dans un rythme infernal de hurlements, de claquements de mains et de cymbales. [...] Au milieu du marché indigène, se mêlant aux Noirs et contrastant avec eux, passent silencieux des groupes de Maures, enveloppés dans leurs tuniques bleues. Au milieu de la foule crépue et volubile des nègres au large rire bon enfant, ces hommes maigres et secs, au teint bistre, au profil droit, sont des étrangers [...]. Ils vont, hautains, comme indifférents, suivis de leurs chameaux en laisse et dans leur sillage flotte tout le mystère du désert. [...]

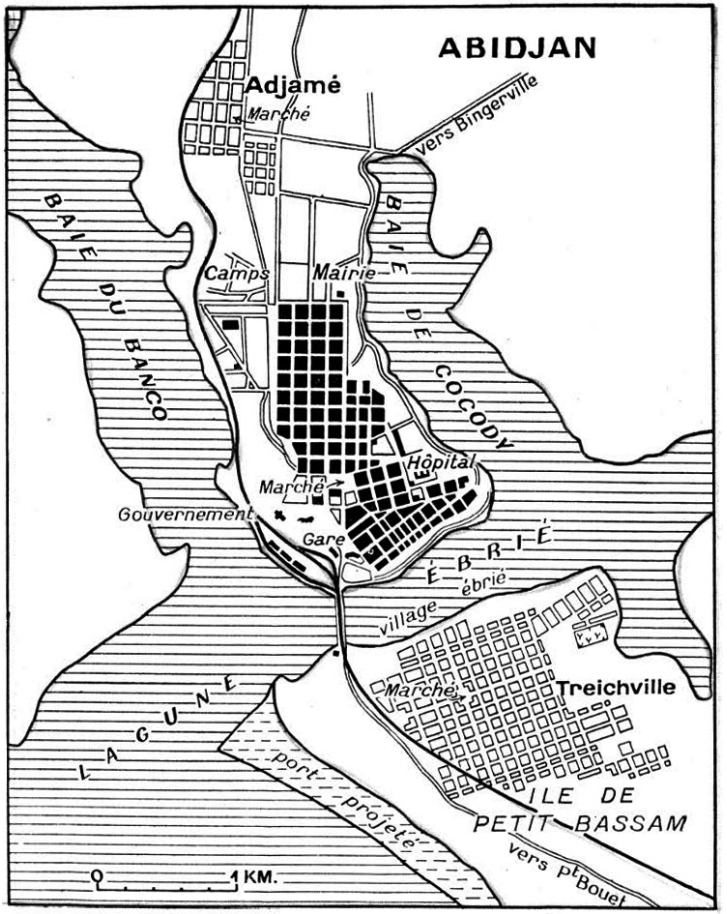
Soirée musicale à l'hôtel de Ville, soirée de bienfaisance, offerte par la « Symphonie » de Saint-Louis. Dans les vastes et frais salons, où se pressent robes claires et habits sombres, au milieu des habituels papotages mondains, on se croirait à une brillante soirée chez l'une quelconque de nos quatre-vingt-dix préfètes.

Document 4 : Jean Dresch, « Villes d'Afrique occidentale », *Cahiers d'outre-mer*, n° 11, juillet-septembre 1950, pp. 200-230, pp. 225-229.

Abidjan a, parmi toutes les villes d'Afrique occidentale, le privilège d'être la plus jeune, la plus dépourvue de tradition [...]. La capitale administrative fut fixée à Bingerville dès 1899 et le wharf de Grand Bassam date de 1901. Non loin, la presqu'île d'Abidjan était bien attirante [et] devint capitale en 1935. [...]

Le plan de la ville résulte d'une combinaison entre les traditions coloniales et l'utilisation du relief. À défaut de port, c'est la gare qui est à l'origine de la ville, près du pont de l'île de Petit Bassam. Sur la colline occidentale, dans les jardins, le palais du gouvernement domine la ligne de chemin de fer. Les principaux services administratifs dévalent la pente opposée,

vers le plateau, tandis que l'hôpital couronne la colline orientale. Sur le plateau, les rues larges et ombreuses se croisent selon les méridiens et les parallèles.



Au centre, le marché, une grande place avec parc, un peu délabré déjà, et Bardon, l'hôtel aux lignes modernes dont la terrasse est comme le noxmbril du pays. Au-delà, vers le nord, villas et services administratifs se dispersent dans les jardins. La baie de Cocody, plus escarpée, attire parcs, terrains de sports et villas luxueuses. Au nord, sur les hauteurs qui soudent la presqu'île au continent, des villas encore entourent la mairie et les camps militaires.

[Malgré les prix du terrain], il y a assez de place pour que la ségrégation soit ici plus brutale que nulle part ailleurs. Abidjan compte deux villages bien à l'écart, Treichville dans l'île marécageuse, comme par hasard, de Petit Bassam, et Adjamé au nord.

Treichville compte 25 000 habitants. Il doit bien y en avoir 5 à 10 000 en plus. Tracée au cordeau, la ville n'est pas mieux aménagée que ses semblables, les voies sont sableuses, les bornes-fontaines rares et souvent détraquées, le ramassage des ordures est si irrégulier que le plus simple est de les accumuler au milieu de la rue en attendant le passage du camion. Les concessions sont petites, de plus en plus, jadis quarante mètres sur quarante, aujourd'hui vingt sur vingt. Comme ailleurs, elles sont provisoires et ne deviennent définitives que si l'occupant construit en dur. Mais les cases en dur sont rares, à la fois parce que la construction coûte très cher et que la population est très instable. Treichville est un « village » encore en formation et les nouveaux arrivés s'y agrègent à la périphérie. Les cases en dur sont plus nombreuses vers le centre, vers la place du marché. Elles voisinent, dans les concessions closes de roseaux, avec des cases provisoires en planches couvertes de toits de tôle ondulée ou de feuillage ; vers la périphérie se multiplient les cases en claies et torchis, de type rural. Pas plus qu'ailleurs, un gros effort n'a été fait pour aider à construire.

L'administration a construit pour ses employés « évolués » des cases basses auxquelles ont succédé des maisons plus aérées en fibrociment, et enfin de petites villas indépendantes à toits de tuiles.

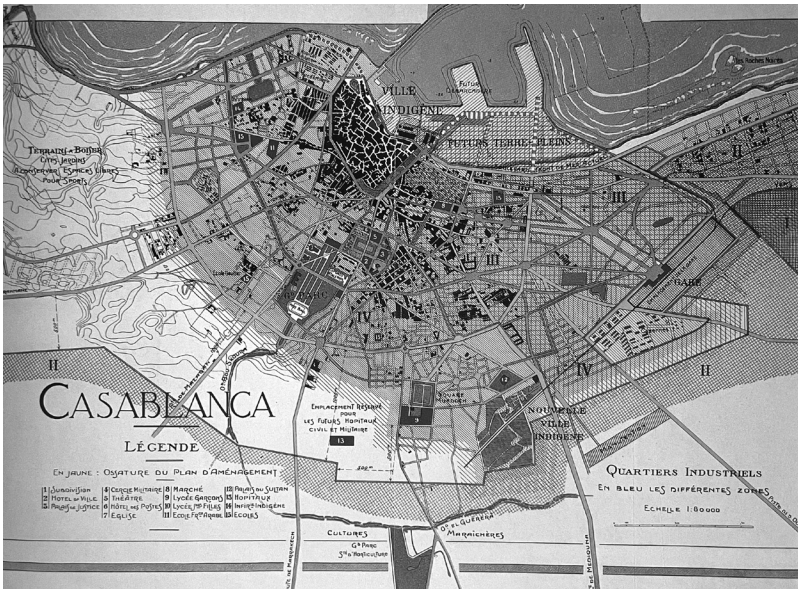
Treichville est surpeuplé, les loyers y sont plus élevés encore qu'à Dakar en Medina.

De pareils prix ne sont pas à la portée de l'étrange humanité qui peuple Treichville, vraie tour de Babel où se coudoient toutes les populations de l'AOF. À l'inverse des autres villes, aucune de ces populations n'est vraiment dominante. D'après un recensement de 1947, les Baoulés seraient les plus nombreux, au nombre de quatre mille environ. Ils sont groupés surtout près de la voie ferrée. Fait extraordinaire, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Tandis que ces derniers sont employés au chemin de fer, souvent comme mécaniciens, mais font également un peu tous les métiers, les femmes ont des plantations aux environs, ou du moins vont acheter des produits vivriers qu'elles revendent au marché. Elles ont en particulier le monopole du commerce du piment. Elles nourrissent la famille sur leurs gains personnels. Il est vrai que la rumeur publique leur attribue aussi des mœurs légères. Toutes les autres populations de la basse côte sont représentées. Les Ébriés locaux sont naturellement pêcheurs et charpentiers. Ceux de l'Ouest, Bétés, Wobés, etc., viennent comme manœuvres mais adoptent volontiers le métier de boy, tandis que les Gouros sont les spécialistes du vin de palme [...]. De plus loin vers l'est viennent des Lagos et des Yoroubas, commerçants détaillants ; et ceux qu'on appelle Dahoméens sont, comme de juste, menuisiers ou employés, mais également spécialistes de la culture du cocotier. Les Soussous de Guinée sont fabricants de chalands. Nombreux aussi sont ceux qui viennent des savanes de l'intérieur [...]. Les Naoussas et les Dioulas se disputent le commerce. Ils sont naturellement établis le long de la grande rue commerçante et près du marché. Les uns et les autres se heurtent à la concurrence des Ouolofs et même des Toucouleurs venus du lointain Sénégal installer près du marché et de la mosquée leurs boutiques et leurs bijouteries. Ainsi se rencontrent à Treichville toutes les populations d'Afrique occidentale spécialisées à la fois dans le commerce et la propagation de l'Islam.

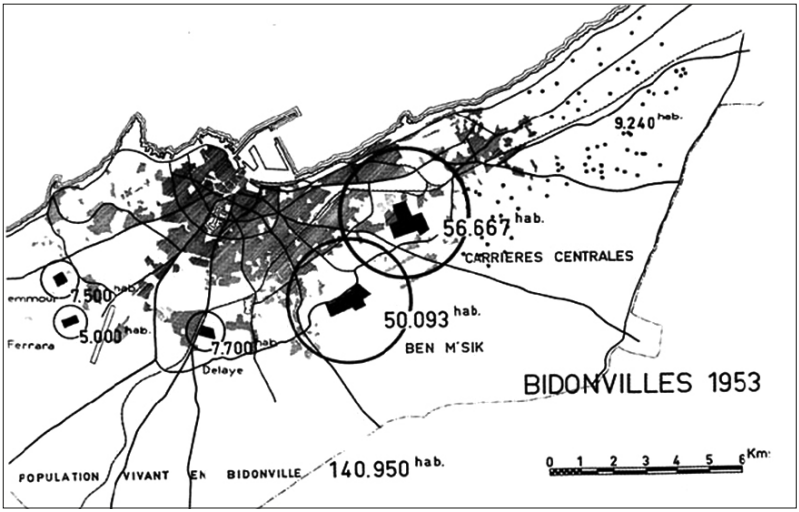
Tous ces groupes ethniques, plus ou moins mélangés, topographiquement, restent pourtant distincts. On ne les reconnaît pas seulement à leurs professions, à leurs pagnes ou à leurs boubous. Ils se rassemblent en groupements ethniques multiples, Union des six cercles de l'Ouest (Krous, Bétés, Didas, Gouros, Gagous), Association d'Odienné, Association des Attiés, Foyer apollonien, Fraternité guinéenne […]. Ils se groupent aussi par confession. Une ligue musulmane a été constituée mais manquerait d'activité. Le disciple d'Harris, de Port Bouet, regroupe les fidèles du maître qui démolit les fétiches avant la guerre de 1914 et propagea un assez étrange christianisme noir. Les missions protestantes et catholiques tentent de pénétrer cette masse mouvante. Bien que la coutume du village ne soit pas aisément abandonnée, ces déracinés ne sont plus initiés et trouvent à la ville une dangereuse liberté. […] Mais, dans l'ensemble, la population de Treichville se compose de célibataires. Aussi se plaint-on de son niveau moral. Le marché noir fut fort actif jusqu'en 1949, tant que les marchandises furent rares ; certains agents des compagnies de commerce l'alimentèrent. La prostitution est répandue mais n'est pas réglementée. L'alcool enfin est d'usage courant, mais le vin de palme à 10 francs le litre est moins dangereux que le cognac qui inonde la ville.

Document 5 : Plans de Casablanca

a/ Henri Prost, plan d'aménagement de Casablanca, 1917.



b/ Équipe Écochard, plan des bidonvilles à Casablanca, 1953.



Document 6 : Extrait lelivrescolaire.fr, cycle 4, « Histoire-Géographie, enseignement moral et civique », nouveau programme 2016, pp. 124-125.

Document 7 : Extrait du Manuel d'histoire-géographie, première, séries technologiques, programme 2019, sous la direction de C. Lécureux et A. Prost, Paris, Hachette, 2019, pp. 100-101.

Programmes officiels d'enseignement

Extraits :

Programme de collège (*BOEN* n° 31 du 30 juillet 2020), cycle 4, classe de quatrième.

Thème 2 **L'Europe et le monde au XIXe siècle :** – L'Europe de la « révolution industrielle ». – Conquêtes et sociétés coloniales.	Nouvelle organisation de la production, nouveaux lieux de production, nouveaux moyens d'échanges : l'Europe connaît un processus d'industrialisation **fondé sur la révolution énergétique charbon-pétrole-électricité** qui transforme les paysages, les villes et les campagnes, bouleverse la société et les cultures et donne naissance à des idéologies politiques inédites. **De nouveaux rapports des sociétés à leur environnement émergent, notamment à partir de la question des ressources.** Dans le même temps, l'Europe en croissance démographique devient un espace d'émigration, et on donne aux élèves un exemple de l'importance de ce phénomène (émigration irlandaise, italienne…). Enfin on présente à grands traits l'essor du salariat, la condition ouvrière, les crises périodiques et leurs effets sur le travail qui suscitent une « question sociale » et des formes nouvelles de contestation politique. La révolution de 1848, qui traverse l'Europe, fait évoluer à la fois l'idée de nationalité et celle du droit au travail. De nouvelles conquêtes coloniales renforcent la domination européenne sur le monde. On pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale. On présente également l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage.

Programme de lycée, voie technologique et générale, *BO* spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

– Classe de première générale

Thème 3 – La Troisième République avant 1914 – un régime politique, un empire colonial

Chapitre 3 : monopoles et colonies	
Objectifs	Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la IIIe République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés. On peut mettre en avant : – l'expansion coloniale française: les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation; – les débats suscités par cette politique; – les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion; – le cas particulier de l'Algérie (conquise de 1830 à 1847), organisée en départements français en 1848; – le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
Points de passage et d'ouverture	– 1887 – Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises. – 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes. – Saigon, ville coloniale.

– Classe de première technologique

Questions obligatoire (A) et sujets d'études (B)	Notions	Mise en œuvre
A – La Troisième République avant 1014 : un régime, un empire colonial	Démocratie République Libertés fondamentales Laïcité Antisémitisme Colonisation Société coloniale	Ce chapitre vise à montrer que la France se dote d'un régime stable qui reprend et approfondit l'ensemble des principes de 1789. La Troisième République relance l'expansion d'un empire colonial. On peut mettre en avant : – le projet républicain liant affirmation des libertés fondamentales et volonté d'unifier la nation autour des valeurs de 1789 (symboles, lois scolaires…) ; – l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus; – la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État ; – les rivalités coloniales des puissances européennes ; – les territoires de la colonisation et le fonctionnement des sociétés coloniales.
B – Un sujet d'étude au choix – L'instruction des filles sous la Troisième République avant 1914 – Vivre à Alger au début du XXe siècle		Selon l'entrée du *Nouveau dictionnaire de pédagogie* dirigé par Ferdinand Buisson, l'instruction des filles concerne « l'instruction primaire, secondaire et supérieure ». Les élèves sont également invités à se pencher sur la formation et le rôle républicain des institutrices. Les élèves s'intéressent aux différentes populations présentes dans la société d'une ville coloniale au statut de préfecture du département d'Alger. L'architecture, l'urbanisme, la toponymie ainsi que la caractérisation des différents quartiers et les relations entre les habitants peuvent être étudiés.

Pistes de corrigé pour l'exercice d'épreuves sur documents

Rappel du sujet : Villes et sociétés dans les colonies françaises de l'empire français (1885-1962)

Présentation des documents

Il s'agit là d'analyses de documents permettant l'élaboration du corrigé.

Document 1

Ce tableau, effectué par l'historien de la démographie algérienne Kamel Kateb, précise l'évolution de l'effectif de la population totale et de la population urbaine de l'Algérie du Nord, c'est-à-dire hors des Territoires du Sud, détachés en 1902 et administrés par l'armée, même s'ils dépendent *in fine* du gouverneur général. Il montre cette évolution entre 1886 – date du premier recensement fiable de la population – et 1954, date à laquelle la guerre d'indépendance commence. Le document précise également des catégories utilisées par les services statistiques d'alors, divisant la population entre « musulmans » et « non-musulmans », recouvrant l'ancienne division existant jusqu'après la Seconde guerre mondiale entre « Européens » et « indigènes », ces derniers étant largement majoritaires dans la colonie. Le tableau montre un fort accroissement total des populations sur la période, plus rapide pour l'une que pour l'autre (multipliées par 2,57 pour la population musulmane, par 2,11 pour la population non musulmane).

Le tableau montre surtout qu'en 1886 on trouve dans les villes plus de « non musulmans » que de « musulmans » ; l'égalité est atteinte autour de 1926 ; à partir de 1930, la population urbaine est majoritairement musulmane.

De plus, on observe la croissance du taux d'urbanisation (population urbaine/population totale) qui passe de 15,6 % en 1886 à 27 % en 1954. L'Algérie demeure donc principalement rurale. Mais le taux d'urbanisation des musulmans progresse, passant de 8,2 % en 1886 à 19,4 % en 1954, comme celui des « non musulmans » : déjà très élevé en 1886 – 68,6 % de la population européenne est alors urbaine (on peut rappeler que la population

métropolitaine devient majoritairement urbaine en 1931), ce pourcentage passe à plus de 80 % en 1954.

Ainsi, l'essentiel de la population européenne vit dans les villes, l'essentiel de la population musulmane dans les campagnes, mais cette dernière devient toujours plus présente dans les villes à partir de l'entre-deux-guerres.

Les thématiques évoquées par le document :

– croissance générale de la population urbaine ;
– une population européenne toujours très majoritairement urbaine ;
– une population algérienne de plus en plus urbaine.

Ce que ne montre pas le tableau et qui sera à commenter, ce sont les conditions dans lesquelles la population musulmane s'installe dans les villes.

Document 2

Cette carte postale, datant des années 1910, évoque un événement métropolitain majeur transposé dans la capitale malgache, la revue militaire organisée à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. On distingue au centre de l'image un mât auquel sont accrochés des drapeaux tricolores, et les différents monuments visibles sont également pavoisés. L'armée défile, on peut remarquer le casque colonial des cavaliers. Compte tenu de la profondeur du champ, la scène doit se dérouler sur une place. Peu d'éléments montrent que la scène se déroule ailleurs qu'en France, tant l'architecture des bâtiments est d'un style qui semble plus métropolitain que malgache.

Les thématiques évoquées par le document :

– la ville administrative ;
– le lieu où le pouvoir colonial se met en scène ;
– le bâti : la surimposition d'une ville française dans une capitale royale.

Document 3

Jacques Weulersse (1905-1946) est un géographe français ; titulaire de la bourse de voyage autour du monde, il parcourt l'Afrique dans ce cadre, avant de se spécialiser sur le Proche-Orient. À son retour, il tire de son voyage en Afrique un récit, *Noirs et Blancs. À travers l'Afrique nouvelle de Dakar au Cap,* paru en 1931.

Le texte de Jacques Weulersse relate son court séjour à Saint-Louis, ville fondée en 1659 par les Français à l'embouchure du fleuve Sénégal. Il décrit d'abord une ville calme dont les bâtiments (« officiels ») rappellent qu'elle a

été capitale de la colonie de l'AOF entre 1895 et 1902, date à laquelle Dakar, dont la croissance ne commence véritablement qu'à la fin du XIX^e siècle, la remplace. Saint-Louis demeure capitale de la colonie du Sénégal jusqu'en 1957. Il s'agit aussi d'une des quatre « communes » de plein exercice du Sénégal dont les habitants disposent de la citoyenneté.

Il rend visite au « père B. », vieux « colonial » établi depuis longtemps semble-t-il dans la ville, qui lui tient un discours nostalgique sur le Saint-Louis d'avant la modernisation. Il est particulièrement virulent contre la nouvelle génération d'administrateurs qui vient pour peu de temps et ne fait que passer. Il vante la situation antérieure, marquée par l'existence d'une puissante société métisse à Saint-Louis, issue de métropolitains, notamment d'administrateurs arrivés sans femme en Afrique, venus à Saint-Louis et ayant fait souche en se mariant avec des Africaines. Jusque dans les années 1930, le sex-ratio des Blancs est très déséquilibré dans la plupart des colonies africaines.

L'entre-deux-guerres, du fait de diverses évolutions (l'avion rendant le trajet plus court notamment), est davantage marqué par l'arrivée des femmes des métropolitains appelés à travailler au Sénégal. La femme blanche couperait l'homme blanc du reste du pays, rigidifiant les frontières entre les communautés. On peut noter que ce discours illustre parfaitement les propos d'Ann Laura Stoler (*Carnal Knowledge*) ou de Frances Gouda (*Domesticating the Empire*) montrant les effets de cette présence plus importante des femmes blanches dans les colonies après la Première Guerre mondiale.

Jacques Weulersse souligne l'état de son interlocuteur, visiblement paludéen (« visage jaunâtre », « mariné dans les fièvres »), une maladie qui frappe largement les Européens en Afrique ; son alcoolisme est également mis en avant, comme d'autres auteurs le font, l'alcool étant souvent présenté comme un moyen pour les Européens en Afrique d'échapper à l'ennui et à la dépression. Il est invité au Cercle civil, que l'on peut relever comme étant un des lieux de la sociabilité coloniale de Saint-Louis.

Jacques Weulersse poursuit sa visite et quitte la ville « blanche » (et métisse) et passe, comme il l'écrit, dans un « autre monde ». L'habitat n'est pas le même : là-bas des maisons cossues, ici des paillottes ; là-bas des rues calmes, que l'on peut supposer propres, ici des rues bruyantes et sales ; il faut remarquer la relative diversité des populations : Maures, Noirs, sur lesquels un regard empreint de préjugés se pose (« large rire bon enfant »).

Le texte s'achève avec une soirée à l'Hôtel de ville (un lieu qui rappelle que Saint-Louis est une commune fonctionnant dans l'ensemble comme en France et permet de poser la question des pouvoirs dans la ville) qui ne diffère en rien des soirées métropolitaines organisées par la bonne société urbaine. On peut remarquer un autre lieu de sociabilité, la Symphonie, société certainement musicale comme il en existe alors beaucoup en métropole mais aussi en Algérie.

Les thématiques évoquées par le texte :

– l'aspect de la ville : le bâti, la trame ;
– les fonctions : ville administrative, marché « indigène » ;
– les populations urbaines (Blancs et Blanches, Noirs, Maures) ;
– les sociabilités européennes : cercles, associations, soirées.

Document 4

Le géographe Jean Dresch (1905-1994), communiste, anticolonialiste, spécialiste des zones arides, enseigne notamment au Maroc et participe au printemps 1945, avec l'ethnologue Michel Leiris, à la mission du ministère des Colonies chargée d'enquêter sur le travail forcé dans les colonies africaines. L'enquête est à l'origine de la loi sur l'abolition du travail forcé dans les colonies. Dans les années 1940-1950, Jean Dresch effectue de nombreuses missions en Afrique équatoriale française et au Congo belge. Il publia des articles ouvrant de nouvelles voies de recherches, notamment sur les villes.

En 1950, alors que la colonisation française s'organise désormais sur des bases nouvelles (le statut d'« indigène » disparaît en 1946 au profit de celui de citoyen), le géographe Jean Dresch écrit un article consacré aux villes d'Afrique occidentale, essentiellement françaises, dans les *Cahiers d'outre-mer*, publication issue du département de géographie de l'Université de Bordeaux. Le premier numéro paraît en 1948.

L'extrait proposé est centré sur Abidjan, capitale de la colonie de Côte d'Ivoire et ville très récente. Comme Dakar l'a fait avec Saint-Louis, Abidjan remplace Bingerville, également création coloniale récente, dans ce rôle. Bingerville avait d'ailleurs remplacé Grand-Bassam comme capitale à la fin du XIX^{e} siècle.

Le plan de la ville s'organise selon un plan en damier, « tradition coloniale » ; Jean Dresch passe en revue les différents quartiers et les

équipements d'une ville née du chemin de fer : la ville administrative, l'hôpital, la mairie, les terrains de sport, les camps militaires.

Il met en avant la ségrégation – un terme fort – qui est un autre principe organisateur : à la ville qui n'est pas qualifiée de « blanche » mais dont on peut supposer qu'elle l'est, il oppose deux faubourgs, Adjamé et Treichville. La ségrégation est physique : Adjamé, comme on le voit sur la carte, est séparé de plusieurs kilomètres d'Abidjan ; Treichville est de l'autre côté de la lagune, relié à Abidjan par un unique pont. Tous ces lieux sont récents et bâtis sur un plan en damier.

Le texte se concentre ensuite sur Treichville, qui compte officiellement 25 000 habitants, certainement beaucoup plus. Jean Dresch décrit un aménagement sans commune mesure avec celui d'Abidjan : eau rare, rues sales car les services de ramassage sont irréguliers.

Il mentionne la pression sur le terrain, le surpeuplement, des concessions (parcelles) de plus en plus petites, des loyers élevés ; il décrit les différentes formes de bâti provisoire, depuis les bâtiments en dur jusqu'aux cases de type rural, mais aussi des bâtiments plus pérennes construits par l'administration pour ses employés africains.

Le texte porte ensuite sur les très nombreuses populations qui se côtoient à Treichville ; il indique que chaque population peut être associée à un ou des métiers. Il montre l'aire de recrutement de la population : originaires de la côte (Ébriés locaux) ou d'autres régions de la colonie ivoirienne mais aussi d'autres colonies, françaises (Sénégal, Guinée) ou britanniques (Nigeria). Dans le cas du Sénégal, Jean Dresch associe ces migrations – dont on ignore jusqu'à quel point elles sont temporaires ou définitives – à la diffusion de l'islam. Le texte insiste aussi sur la présence importante des femmes africaines alors que longtemps, dans la plupart des villes coloniales – excepté celles d'Afrique du Nord –, le sex-ratio reste encore très déséquilibré en faveur des hommes, un des signes de l'émigration de travail.

Le texte mentionne ensuite la manière dont la société urbaine qui naît de ces mouvements à plusieurs échelles – local, régional (golfe de Guinée), à l'échelle de l'AOF… – s'organise en associations ethniques mais aussi religieuses (musulmanes, harristes, protestantes et catholiques). Enfin, d'autres aspects sont évoqués : le déracinement – qui inquiète alors les administrateurs coloniaux –, le niveau moral des nombreux jeunes célibataires, la prostitution et l'alcoolisme.

Les thématiques évoquées par le texte :

– l'aspect de la ville : le bâti, la trame, des quartiers différents, des espaces ségrégés ;
– les fonctions : ville administrative, marchés, camps militaires, terrains de sport ;
– la question urbaine : manque de place, salubrité publique, services urbains ;
– les activités dans la ville : artisanat, commerce, administration ;
– les populations urbaines (des Africains de nombreuses origines) ;
– les femmes dans la ville ;
– les sociabilités africaines : associations, religion, alcool ;
– le regard sur la ville africaine : lieu de déracinement, lieu d'immoralité (alcool, prostitution, commerce interlope).

Document 5

a/ Henri Prost, plan d'aménagement de Casablanca, 1917.

L'architecte-urbaniste Henri Prost (1874-1959) est l'auteur de ce premier plan. Désigné par le maréchal Lyautey en 1914 pour établir le plan d'aménagement de la ville de Casablanca, on voit comment il prévoit l'extension de la ville autour de grandes artères radioconcentriques. On voit comment la ville « indigène » et le cimetière musulman sont entourés par la ville « française » ; autour de cet ensemble, quelques éléments montrent la mainmise militaire sur le pays : parc d'artillerie, hôpital militaire, infirmerie (*a priori* militaire). D'autres témoignent de l'installation du protectorat, qu'il s'agisse d'installations militaires (Cercle militaire, hôpital) et civils (hôpital, Hôtel de ville, Palais de justice, théâtre, Hôtel des postes, église, marché, lycées de garçons et de filles, écoles, école franco-arabe). On peut ainsi voir comment, à côté de la ville arabe, une ville française émerge. L'extension de la ville prévoit des quartiers industriels, une gare, des embarcadères, ainsi que des terrains à boiser sur lesquels des cités-jardins sont prévues. La ville connaît en effet une forte croissance au début du protectorat, passant de 20 000 habitants en 1900 à 78 000 en 1913 (dont 31 000 Européens), puis 100 000 en 1920 (dont 40 000 Européens).

Les thématiques évoquées par le texte :
– l'extension urbaine ;
– la planification urbaine ;
– les deux villes : « indigène » et européenne.

b/ Équipe Écochard, plan des bidonvilles à Casablanca, 1953.

L'architecte et urbaniste Michel Écochard (1905-1985), après avoir travaillé au service de l'urbanisme de Syrie, travaille au Maroc où il occupe, entre 1946 et 1953, le poste de directeur du service de l'urbanisme. Il travaille en particulier à Casablanca.

Ce plan, réalisé par l'équipe de Michel Écochard, montre que, par rapport à la carte de 1917, la ville de Casablanca s'est considérablement étendue : à partir des années 1920, la croissance urbaine avait dépassé largement les limites d'aménagement planifiées par Prost. De 100 000 en 1920, la ville de Casablanca est passée à 658 000 habitants, dont 158 000 Européens. Aux marges de la ville se déploient plusieurs lieux, peuplés de milliers d'habitants, des bidonvilles, 140 000 personnes au total.

Les thématiques évoquées par le texte :

- l'extension urbaine ;
- la croissance démographique urbaine ;
- les deux villes : « indigène » et européenne ;
- les bidonvilles aux marges de la cité.

Proposition d'introduction

La colonisation relève de la domination spatiale, ce à plusieurs niveaux, notamment urbain. Dans les sociétés coloniales, urbanisation et colonisation vont de pair et la colonisation accompagne la transformation des réseaux urbains locaux, la transformation des villes, ou est à l'origine de la création de nombreuses villes. L'historienne Odile Goerg a fait remarquer qu'en Afrique les Français ont eu de la ville une définition restrictive qui exclut de fait la majorité des colonisés à la fois de l'espace consacré comme « ville » et du statut d'« urbains ». C'est donc la ville et ses faubourgs qui seront ici envisagés comme agglomérations urbaines. La colonisation relocalise des millions de personnes, « Blancs », « non-Blancs », pour des migrations temporaires ou pas dans des villes. Lieu de pouvoirs (politique, économique), l'ordre colonial se lit dans la forme et les pratiques urbaines qui s'y déploient.

Ce sont différentes facettes de la nouvelle réalité urbaine que permet d'appréhender le dossier de documents. Ces derniers sont de différentes natures : un tableau synthétisant des statistiques officielles collectées durant plusieurs décennies, une carte postale, une photographie d'un moment, deux cartes (l'une, très détaillée d'Henri Prost, l'autre, plus sommaire, de l'article

de Jean Dresch), un croquis, et deux textes de géographes, l'un qui relève de la chronique, l'autre de l'analyse.

À part le premier, portant sur l'ensemble de l'Algérie, ces documents s'intéressent à plusieurs villes : des capitales, anciennes ou nouvelles, comme Tananarive, Saint-Louis ou Abidjan, ainsi que Casablanca, qui devient la capitale économique du Maroc. Ils donnent à voir des phénomènes ayant cours depuis les années 1880 jusqu'au début des années 1950 (1886-1954), soit une séquence qui s'étend depuis l'accélération de la mainmise de la France sur l'Afrique jusqu'au début de la guerre d'Algérie.

Plusieurs thématiques se dégagent : la croissance de la population urbaine, l'extension et la planification des villes (doc. 1, 4, 5) ; les origines nombreuses des populations urbaines (doc. 3, 4) ; la juxtaposition des villes « indigènes » et « européennes » (doc. 2, 3, 4, 5) ; l'aspect des villes (doc. 2, 3, 4) ; les fonctions des villes (doc. 2, 3, 4, 5) ; l'ordre urbain (doc. 2, 4, 5) ; les sociabilités urbaines (doc. 3, 4, 5).

Les historiens de l'Afrique que sont Laurent Fourchard et Odile Goerg, notamment, se sont intéressés à l'histoire des villes africaines, montrant comment ce champ de recherche s'est développé à partir des années 1980. L'histoire du travail a joué un rôle déterminant dans le développement de cette historiographie : une littérature historique, longtemps dominée par le développement des syndicats ouvriers et des conflits du travail, a progressivement glissé vers de nouvelles interrogations sur les conditions de vie citadine, l'environnement urbain, le développement de nouvelles identités citadines. Une historiographie abondante montre à la fois la reproduction des projets et des pratiques initiés en Europe (hygiénisme, contrôle, ségrégation) et la spécificité de la situation coloniale pour des habitants dont les possibilités d'action et de mobilité sont limitées par la loi. De multiples problématiques permettent d'aborder l'histoire des villes : la ville comme source d'innovation, la place des femmes dans les phénomènes migratoires et les cultures urbaines, les mutations professionnelles, la question du contrôle social, les mécanismes d'exclusion, les lieux de sociabilité urbaine.

Bibliographie

Fourchard Laurent, « L'histoire urbaine en Afrique : une perspective ouest-africaine », *Histoire urbaine*, vol. 9, n° 1, 2004, pp. 129-144.

Fourchard Laurent et Odile Goerg, « Par-delà le colonial : repenser l'urbain depuis l'Afrique », *Histoire urbaine*, vol. 63, n° 2, 2022, pp. 5-20.

Goerg Odile, « Construction de sociétés urbaines en Afrique », *Le Mouvement Social*, vol. n° 204, n° 3, 2003, pp. 3-16.

Goerg Odile, « Domination coloniale, construction de "la ville" en Afrique et dénomination », *Afrique & histoire*, vol. 5, n° 1, 2006, pp. 15-45.

I. Colonisation et urbanisation

Des villes existent bien sûr en Afrique avant la colonisation, beaucoup ont perdu de leur lustre avant les conquêtes. Dans de nombreuses colonies, les villes affirment une identité culturelle, technique, économique, institutionnelle et politique, radicalement différente de l'identité « indigène ». Pour une puissance coloniale, concevoir et bâtir une ville sont les moyens d'affirmer son pouvoir.

A. Villes anciennes et villes nouvelles : des recompositions urbaines

Dans certaines zones, la colonisation transforme radicalement l'organisation du territoire. Marc Côte a pu parler à propos de l'Algérie « d'espace retourné » – mais cela vaut aussi pour la plupart des villes africaines – où les villes anciennes, témoins d'autres circuits commerciaux, déclinent au profit de villes nouvelles, administratives ou commerciales. C'est dans l'empire français que s'épanouit l'essentiel des villes créées *ex nihilo*, c'est-à-dire à partir d'une base précoloniale limitée : c'est par exemple le cas de Bingerville et d'Abidjan, fondées en 1899 et 1903. C'est davantage le cas en Afrique subsaharienne qu'en Afrique du Nord ou à Madagascar (Tananarive), où les principales villes, notamment les capitales, conservent leur importance dans la hiérarchie urbaine. Les évolutions sont parfois rapides : en quelques années, Abidjan remplace Bingerville comme capitale de la colonie de Côte d'Ivoire.

La colonisation se voit dans la toponymie : Bingerville est baptisée comme telle du nom de l'explorateur et premier gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, Louis-Gustave Binger (1856-1936) ; de même, le village d'Anoumabo, fondé en 1903 par les populations locales (Ébrié), devenu faubourg d'Abidjan en 1934, est-il rebaptisé Treichville, du nom du « fondateur » de la Côte d'Ivoire Marcel Treich-Laplène. D'autres villes conservent leurs noms d'origine mais les noms des rues rappellent souvent ceux des villes françaises.

Les villes s'organisent selon un plan qui est la plupart du temps celui du damier, qui facilite l'extension. C'est le cas de centres créés par les militaires comme Sidi bel Abbes en Algérie et surtout de maintes villes créées *ex nihilo* à partir des années 1880, comme Conakry, Cotonou ou Brazzaville. C'est également ce que montre le plan inséré dans le document 4.

B. Le lieu de concentration du pouvoir colonial

Les différents documents témoignent de l'existence de différents pouvoirs : l'armée, présente dans les « camps militaires » d'Abidjan ou à Casablanca – parc d'artillerie, hôpital militaire, infirmerie (*a priori* militaire), les casernes –, et certainement à Tananarive.

Le pouvoir civil s'observe ensuite : à Casablanca, on voit l'installation du protectorat, qu'il s'agisse d'installations militaires (Cercle militaire, hôpital) et civiles (hôpital, Hôtel de ville, Palais de justice…). Les pouvoirs municipaux sont également visibles : l'Hôtel de Ville à Saint-Louis rappelle que la cité est une commune fonctionnant dans l'ensemble comme en France ; c'est aussi le cas de nombreuses communes d'Algérie, de même à Casablanca (« Hôtel de ville ») où une population française est de plus en plus nombreuse ; c'est plus rare en Afrique subsaharienne. Jean Dresch, autour de 1950, relève l'existence d'une mairie. Les Africains sont alors citoyens (depuis 1946) et le pouvoir municipal ne s'exerce plus de la même manière que dans l'entre-deux-guerres.

Le dossier étant surtout centré sur des capitales, les pouvoirs politiques sont particulièrement présents mais d'autres sont également visibles, comme le nouveau pouvoir religieux (église à Casablanca mais aussi ailleurs) ou culturel (lycée de garçons et de filles, écoles, école franco-arabe).

Sur le document 2, peu d'éléments montrent que la scène se déroule ailleurs qu'en France tant l'architecture des bâtiments est d'un style qui n'a rien de malgache. En Afrique française et à Madagascar, les bâtiments publics sont souvent la réplique conforme de leurs homologues européens (par exemple : résidence du gouverneur à Dakar), même si, en Afrique du Nord, le patrimoine local peut être d'inspiration architecturale. Une circulaire de 1902 du gouverneur général de l'Algérie, Charles Jonnart, souligne la nécessaire utilisation d'un style néo-mauresque (totalement inventé) pour les bâtiments publics urbains (par exemple la Grande Poste). Au Maroc, Lyautey vise à transformer la société par la collaboration avec son élite et la juxtaposition d'éléments occidentaux et modernes : en 1907, il fait remodeler

les casernes de Rabat selon un style arabe pour se faire accepter des habitants et suggère une nouvelle approche du bâti et des styles

C. Les fortes croissances urbaines des villes coloniales

Plusieurs documents témoignent de villes prévues pour s'étendre, alors que les infrastructures se développent : le port, le chemin de fer à Abidjan, comme à Casablanca pour laquelle le plan de Prost signale des quartiers industriels, une gare, des embarcadères. Souvent, en effet, l'activité économique stimule la croissance. L'arrivée en ville peut également être liée à la fuite devant les contraintes administratives (travail forcé notamment).

La ville coloniale ou les nouveaux quartiers autour de centres anciens s'organisent en général selon un plan en damier (doc. 4). Le document 5a montre comment, à Casablanca, à côté de la ville arabe, une ville française émerge. L'architecte-urbaniste Henri Prost est désigné par le maréchal Lyautey en 1914 pour établir le plan d'aménagement de la ville ; il prévoit l'extension de la ville autour de grandes artères radioconcentriques. La ville connaît en effet une forte croissance au début du protectorat, passant de 20 000 habitants en 1900 à 78 000 en 1913 (dont 31 000 Européens), une tendance qui s'accélère dans les années qui suivent la guerre.

II. La situation coloniale dans les villes : la ségrégation comme principe organisateur

A. Des villes « blanches » ?

Le poids démographique des Européens progresse dans les colonies et, la plupart du temps, la majorité des Européens dans les colonies vivent dans les villes. Ainsi, en Algérie, les populations d'origine européenne sont majoritairement urbaines et cette proportion augmente régulièrement. Dès 1886, 68,6 % de la population européenne est urbaine (alors que la population métropolitaine devient majoritairement urbaine en 1931) ; ce pourcentage passe à plus de 80 % en 1954.

En Afrique subsaharienne, même si les Européens sont surtout citadins, ils constituent une part souvent infime des populations urbaines ; mais des exceptions existent : jusque dans les années 1950, Alger est majoritairement une ville européenne, comme Oran.

À Saint-Louis, le « père B. » vante la situation antérieure, marquée par l'existence d'une puissante société métisse à Saint-Louis, issue de

métropolitains, notamment d'administrateurs arrivés sans femme en Afrique, venus à Saint-Louis et ayant fait souche en se mariant avec des Africaines. Jusque dans les années 1930, le sex-ratio des Blancs est très déséquilibré dans la plupart des colonies africaines. L'entre-deux-guerres, du fait de diverses évolutions (l'avion rendant le trajet plus court notamment), est davantage marqué par l'arrivée des épouses des métropolitains appelés à travailler au Sénégal. La femme blanche couperait l'homme blanc du reste du pays, rigidifiant les frontières entre les communautés. On peut noter que ce discours illustre parfaitement les propos d'Ann Laura Stoler (*Carnal Knowledge*) ou de Frances Gouda (*Domesticating the Empire*) qui montrent les effets de cette présence plus importante des femmes blanches dans les colonies après la Première Guerre mondiale.

Compte tenu de la localisation des populations blanches, ce sont d'abord les villes qui sont l'objet de mesures de santé publique et d'hygiène. C'est là que se trouvent les hôpitaux. La ville française pensée par Prost intègre les idées urbaines nouvelles, ainsi les cités-jardins censées participer à l'hygiène générale urbaine.

Si la « ville » se confond théoriquement avec la municipalité, hors des limites urbaines *stricto sensu* se trouvent les faubourgs ou la banlieue dont l'existence même renforce et définit la ville par le contraste créé par les équipements (adduction d'eau, électricité, service de nettoyage, écoles…).

B. Villes et faubourgs « indigènes »

Le contraste est grand entre la ville « blanche »/« européenne » et l'agglomération « noire »/« indigène » ou « africaine », note le géographe Jacques Weulersse quand il quitte la ville « blanche » (et métisse) et passe dans un « autre monde ». L'habitat n'est pas le même : là-bas des maisons cossues, ici des paillottes ; là-bas des rues calmes, que l'on peut supposer propres, ici des rues bruyantes et sales.

Jean Dresch met en avant la ségrégation – un terme fort – comme principe organisateur de la ville : à la ville qui n'est pas qualifiée de « blanche » mais dont on peut supposer qu'elle l'est, il oppose deux faubourgs, Adjamé et Treichville. La ségrégation est physique : Adjamé, comme on le voit sur la carte, est séparé de plusieurs kilomètres d'Abidjan ; Treichville est de l'autre côté de la lagune, relié à Abidjan par un unique pont. Le document 4 montre que l'aménagement est sans commune mesure avec Abidjan : eau rare, rues sales car les services de ramassage sont irréguliers.

Cela n'empêche pas une certaine organisation : depuis le début des années 1930, l'endroit est loti selon un plan en damier – comme le montre le plan du document 4. Le village a connu une forte extension avec les chantiers du rail et du port nécessitant une main-d'œuvre importante qui n'est pas autorisée à s'installer dans la ville européenne. Jean Dresch décrit les différentes formes de bâti provisoire, depuis les bâtiments en dur jusqu'aux cases de type rural, mais aussi des bâtiments plus pérennes construits par l'administration pour ses employés africains : une certaine diversité sociale semble donc exister et Laurent Fourchard signale également qu'en Afrique de l'Ouest l'accès à la propriété urbaine, moins contraignant que sur le reste du continent, permet à une élite africaine de s'enrichir par l'accès à la terre.

Les zones peuplées des agglomérations coloniales s'étendent. La plupart des colonies, à partir des années 1930, connaissent les débuts d'un exode rural qui amène toujours plus d'Africains dans les villes. Ainsi, en Algérie, l'essentiel de la population musulmane vit dans les campagnes mais cette dernière devient toujours plus présente dans les villes à partir de l'entre-deux-guerres : le taux d'urbanisation des « musulmans » progresse, passant de 8,2 % en 1886 à 19,4 % en 1954.

De même, en Afrique subsaharienne, des Africains toujours plus nombreux arrivent en ville. Le texte de Jean Dresch insiste sur la présence importante des femmes africaines : dans de nombreuses villes africaines nouvelles, où ce sont surtout les hommes qui viennent travailler, le sex-ratio est longtemps resté très déséquilibré en faveur des hommes : les migrations de jeunes femmes ne sont encouragées ni par les colonisateurs ni par les milieux africains traditionnels. Paul Vennetier note ainsi que, avant 1936, il arrivait à Pointe-Noire 273 hommes pour 100 femmes, proportion qui ne s'est modifiée que lentement pendant les dix années suivantes : 190 hommes pour 100 femmes entre 1941 et 1946.

Au cours de l'entre-deux-guerres, si les villes coloniales, en Afrique, commencent aussi à accueillir des migrantes, le déséquilibre hommes-femmes prévaut longtemps, sauf à Madagascar où l'équilibre migratoire est déjà réalisé à la veille de l'indépendance. Cela dit, de plus en plus d'Africaines sont présentes dans les villes. C'est à la fin des années 1950 que celles-ci commencent à connaître l'équilibre démographique : en 1961 à Dakar, on compte 982 femmes pour 1 000 hommes, à Brazzaville 938 pour 1 000. Ces villes se nourrissent d'abord de l'apport constant d'une population

d'origine rurale, avant que le rééquilibrage entre les sexes ne permette aussi d'expliquer l'augmentation de la population par la croissance naturelle.

C. La « question urbaine » dans la ville « indigène »

Jean Dresch mentionne la pression sur le terrain, le surpeuplement, des concessions (parcelles) de plus en plus petites, des loyers élevés. Le document 5b montre comment, aux marges de Casablanca, se déploient plusieurs lieux peuplés de milliers d'habitants, des bidonvilles, où vivent 140 000 personnes au total. À partir des années 1940-1950, l'exode rural pousse de plus en plus d'Africains vers les agglomérations (ville et faubourgs) où rien n'est prévu pour les accueillir.

C'est dès le début du XX^e^ siècle que les villes africaines sont décrites comme des cloaques où l'accumulation de déchets en tous genres représente un danger sanitaire, appelant l'intervention accrue des autorités sur l'espace urbain. À Saint-Louis, par exemple, une ordonnance du maire en 1882 contraint les résidents à nettoyer chaque jour leur propriété et la chaussée qui en dépend. Dans plusieurs localités, les autorités interviennent pour déclarer insalubre un immeuble, en interdire l'occupation, en ordonner la destruction. La surveillance sanitaire de l'espace public s'effectue par la surveillance des marchés, des abattoirs, de l'adduction d'eau… Une politique sanitaire émerge en AOF au début du XX^e^ siècle avec le décret du 14 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique.

La lutte contre l'insalubrité a pu passer par des tentatives d'éradiquer les taudis ainsi que par l'élaboration de programmes de logements. Au Maroc et en Algérie, au cours des années 1950, plusieurs programmes commencent à être financés (Carrières centrales à Casablanca par exemple).

III. Des sociétés juxtaposées

A. Des sociabilités importées de métropole

Le texte de Weulersse évoque une soirée à l'Hôtel de ville (un lieu qui rappelle que Saint-Louis est une commune fonctionnant dans l'ensemble sur le même modèle juridique et administratif que celui de métropoles et permet de poser la question des pouvoirs dans la ville) qui ne diffère en rien des soirées métropolitaines organisées par la bonne société urbaine. On peut remarquer un autre lieu de sociabilité, la Symphonie, société certainement musicale comme il en existe alors beaucoup en métropole mais aussi en Algérie.

L'organisation sociale dans les villes coloniales, surtout les grandes, reproduisent en partie des pratiques métropolitaines : théâtres (Casablanca), bals. Les « promenades » sont des lieux où les municipalités investissent particulièrement, qu'il s'agisse de la corniche de Dakar ou celle de Conakry. Certains lieux de sociabilité sont particulièrement importants : loge maçonnique, église, club, café, cercle (Weulersse est invité au Cercle civil). À Saint-Louis, le cercle franc-maçon de l'Union sénégalaise accepte des Blancs et des métis. Le Cercle de la Concorde organise des réceptions et des fêtes, tout comme le Cercle catholique (1897). Le Cercle des bons amis (1892) rassemble des Noirs, ainsi que le Cercle du progrès (1893), le Comité indigène (1900) ou l'Aurore (1912).

Les « terrains de sport » sont signalés dans le document 4 ; sur le document 5a, on voit également que des terrains sont prévus pour le sport. Ce mouvement est commun à la plupart des villes d'Afrique : au début du XX^e^ siècle, la ville de Tunis se dote d'un terrain de jeu, le « vélodrome du Belvédère », comme prolongement de la ville européenne. On y pratique le cyclisme, le rugby et le foot. L'endroit devient le « stade municipal » en 1921. D'autres stades apparaissent en ville dans l'entre-deux-guerres.

Enfin, la commémoration de quelques dates permet de renforcer les liens symboliques avec la métropole, comme le 14 juillet : le document 2 évoque cet événement métropolitain majeur transposé dans la capitale malgache avec la revue militaire organisée à l'occasion de la fête nationale (française).

En contrepoint, on peut faire remarquer que Weulersse met en avant l'alcoolisme du « père B. » (doc. 3), l'alcool étant souvent présenté comme un moyen pour les Européens en Afrique d'échapper à l'ennui et à la dépression de la vie dans les colonies.

B. Les Africains en marge de la ville ?

Les villes coloniales témoignent d'une grande diversité d'origines. Elles ne sont pas forcément liées à l'économie nouvelle : à Saint-Louis par exemple, Jacques Weulersse signale des « Noirs » (il n'en dit pas plus) et des Maures (la ville est une étape ancienne du commerce du Nord vers le Sud). On peut noter le regard empreint de préjugés (« large rire bon enfant »), qu'on ne trouve pas chez Jean Dresch.

Le document 4, texte de ce dernier, signale les très nombreuses populations qui se côtoient à Treichville ; il montre que chaque population peut être associée à un ou des métiers. Il présente l'aire de recrutement de la

population : originaires de la côte (Ébriés locaux) et d'autres populations de la colonie ; d'autres viennent d'autres colonies : du Nigeria britannique, de Guinée, du Sénégal. Odile Goerg, pour Conakry, montre également comment certains quartiers s'individualisent selon l'identité des populations majoritaires (« quartier sierra-léonais », « quartier syrien »). Dresch fait remarquer que les femmes sont aussi présentes : dans les villes d'Afrique subsaharienne, émerge dans l'entre-deux-guerres et surtout après 1945 une catégorie nouvelle, les femmes indépendantes, capables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, sans aide. Beaucoup d'attention a été accordée à la prostitution, mais il ne s'agit pas de la seule opportunité d'emploi. Catherine Coquery-Vidrovitch montre comment elles ont pris une place privilégiée dans le petit capitalisme marchand, informel, et plus tardivement dans le travail domestique

Jean Dresch souligne ce qui inquiète les autorités : le déracinement, le niveau moral des nombreux jeunes célibataires, la prostitution et l'alcoolisme. Face au « déracinement » de populations longtemps perçues comme « rurales » par essence, les autorités cherchent à imposer une « discipline » urbaine, de plus en plus réglementée pendant l'entre-deux-guerres, à une population conçue comme « traditionnellement » rurale. Cette discipline revêt des aspects très divers, depuis la réglementation des espaces publics jusqu'à celle des comportements. La mobilité des populations dites « flottantes » est assimilée au vagabondage, qui devient alors une question récurrente pour les autorités administratives et se transforme en délit. L'exode rural de la population « indigène » fait également craindre une extension des villages « indigènes » autour des centres européens, avec un risque social et politique en cas de révolte. Attirant des ruraux prolétarisés, la ville n'arrive pas toujours à intégrer ses nouveaux habitants et sécrète des formes de marginalité que l'État s'ingénie contrôler.

C. La ville, lieu d'acculturation et de changements

Le texte de Jean Dresch mentionne la manière dont la société urbaine née des migrations diverses à Treichville s'organise en associations ethniques, mais aussi religieuses (musulmane, harriste, missions protestantes et catholiques). Cette notation signale ainsi la présence de plusieurs acteurs religieux, leur place dans la structuration de la société urbaine, auxquels il faut ajouter les syndicats à partir des années 1930 puis les partis politiques, dont la base urbaine est importante (en Algérie dès l'entre-deux-guerres). De plus en plus, dans les faubourgs « indigènes », des bars et ses salles de cinéma

s'installent, mais aussi différents cercles d'études. Différentes associations, différents lieux, sans être forcément mixtes (Africains/Européens) deviennent des lieux d'acculturation, tremplins d'éventuels autres engagements, comme l'a montré Djamel Boulebier au sujet des clubs sportifs en Algérie. C'est aussi dans les villes que naissent des mouvements de revendications (émeutes de Sétif et Guelma en Algérie en 1945, émeutes à Douala en 1945, à Bobo-Dioulasso en 1946, à Abidjan en 1949…). La ville devient le lieu privilégié du débat et du combat politiques.

Conclusion

Le dossier montre ainsi des villes qui connaissent une forte croissance démographique et physique et qui accueillent des populations très diverses par leurs origines. Elles fonctionnent sur le principe de la ségrégation physique – qui n'est pas forcément légale comme en Afrique belge ou en Afrique australe : si d'un côté le centre reproduit des paysages et des usages urbains similaires au connu européen, de l'autre des espaces restent à policer, à contrôler ou à tenir à l'écart… Au sein de ces agglomérations, les sociétés sont souvent juxtaposées : les sociabilités des uns ne sont pas celles des autres, la mixité est rare. Les villes n'en sont pas moins des lieux de profondes mutations des sociétés africaines.

Au cours des années 1950, l'accélération de la croissance urbaine oblige à redéfinir les limites et le sens de la ville. La « ville européenne », un des pans de la dualité coloniale, qui suppose homogénéité sociale et continuité spatiale, tend à se diluer, les faubourgs sont rattrapés par la ville, la crise urbaine s'approfondit.

Pistes de mise en oeuvre pour une séquence pédagogique en classe de quatrième

Il s'agit ici d'une proposition de mise en œuvre parmi beaucoup d'autres possibles.

Le thème 2 intitulé « L'Europe et le monde au XIXe siècle » se décompose en deux grandes séquences : la première, intitulée « L'Europe de la révolution industrielle », sur 8 heures de cours, permet de cerner les bouleversements économiques, politiques et culturels apportés par les « révolutions industrielles » ; la seconde est consacrée aux « conquêtes et sociétés coloniales » dans laquelle s'inscrit le corpus documentaire du sujet proposé ici, « Villes et sociétés dans les colonies françaises de l'Afrique (1885-1962) ».

Plan de la séquence proposée sur « Conquête et sociétés coloniales » (5 à 6 heures)

Problématique générale : comment la colonisation a-t-elle renforcé la domination européenne sur le monde aux XIXe et XXe siècle ?

Vocabulaire à maîtriser à la fin de la séquence

Colonie – colonisation – empire colonial – colon – métropole – société coloniale – « indigène » – Code de l'Indigénat – « civiliser » – abolitionniste – ségrégation.

Se repérer dans le temps et l'espace

Outils :

Frise chronologique

Carte des empires coloniaux en 1914

I. Les conquêtes coloniales (3 heures)

A. La colonisation : où et quand ?

Exercice de repérage dans le temps et dans l'espace. Mise en activité des élèves pour répondre sur leur cahier, en faisant des phrases, aux questions

suivantes : 1) Quel est le siècle des conquêtes coloniales ? 2) À partir de quand la colonisation s'accélère-t-elle ? 3) Sur quels continents s'exerce la domination européenne en 1914 ? 4) Quels sont les deux plus grands empires coloniaux en 1914 ? 5) Sur quels continents la France possède-t-elle le plus de colonies en 1914 ? Citez-en trois.

Reprise en cours dialogué et correction en grand groupe.

B. La colonisation : pourquoi ?

Lire et argumenter en histoire.

Maîtriser la langue.

Outils : extraits courts du discours de Jules Ferry à la Chambre des députés le 28 juillet 1885 et du discours de Georges Clemenceau le 30 juillet 1885.

Classement des arguments dans un tableau de synthèse dont la trame est distribuée aux élèves : argument économique, démographique et social, argument politique, argument « moral ».

Évoquer les rivalités engendrées entre puissances européennes.

C. La conquête : comment ?

Compétences : restituer les éléments clés d'un récit historique. Maîtriser la langue et le vocabulaire approprié.

Outils : récit fait par le professeur d'une conquête coloniale ; l'idéal serait un récit tenant compte des points de vue des colonisateurs et des colonisés. Un récit portant sur l'Algérie permettrait ensuite de faire le lien avec la seconde partie du cours.

Support cartographique : conquête de la guerre d'Algérie localisant les étapes de la conquête et les lieux des résistances algériennes.

II. Le fonctionnement de la société coloniale : l'exemple algérien (2 à 3h)

Outils : ensemble documentaire problématisé.

Pistes pour élaborer une fiche d'activité

Compétences travaillées : mettre en relation des faits d'une époque ou d'une période donnée ; collaborer et échanger lors d'un travail de groupe ; analyser et confronter des documents de nature variée ; exercer son esprit critique.

Notions abordées : peuplement, ressources, inégalités, ségrégation, confiscation.

À l'aide des différents documents, vous répondrez dans un paragraphe argumenté à la question suivante : **« Comment s'organisent l'activité économique et la société en Algérie durant la colonisation française ? »**

Corpus envisagé :

Document 1 : carte de synthèse comprenant les zones de peuplement européen, les principaux ports et principales voies ferrées, les exploitations des matières premières (blé, vignes, agrumes) et les principaux gisements de minerais.

Document 2 : carte sur les échanges commerciaux entre la France et la colonie algérienne (produits exportés et importés).

Document 3 : les inégalités dans la société coloniale (composition de la population, scolarisation dans l'enseignement primaire, salaire quotidien dans la ville d'Alger). **Possibilité de proposer une version simplifiée du document 1 du corpus documentaire du sujet.**

Document 4 : extrait d'un texte sur la confiscation des terres en Algérie (Guy de Maupassant, « Le feu en Kabylie », *Le Gaulois*, 3 septembre 1881).

Document 5 : plan de la ville d'Alger en 1911 (le document 6 extrait du livrescolaire.fr sera parfait pour l'étude envisagée).

Étapes de travail : découverte et présentation des documents par le·la professeur·e en cours dialogué, questions sur les documents et trace écrite conservée au tableau de l'analyse effectuée, mise en activité des élèves pour réaliser un paragraphe argumenté (enjeu du brevet des collèges) ; la place de la séquence dans la programmation de l'année permet de s'appuyer sur certains requis des élèves sur l'exercice envisagé.

Le paragraphe final (après le travail collectif de correction) pourra être relevé et noté ; il devra, outre la correction de la langue, comprendre les éléments suivants :

La société sous domination coloniale en Algérie est caractérisée par :

- un territoire sous dépendance (colonie d'exploitation ou de peuplement, administration dominée par des représentants de la métropole, économie organisée pour et par la métropole) ;
- une société coloniale inégalitaire (Européens minoritaires mais dominants, colonisés maintenus dans une situation d'infériorité, quartiers d'habitation distincts dans les villes).

Dissertation

Les territoires français d'Afrique face à la guerre (1885-1962)

Analyser le sujet

Une dissertation est une question précise à laquelle il faut répondre de manière problématisée, organisée et équilibrée. L'étape la plus stratégique du devoir est l'analyse du sujet :

- une mauvaise analyse du sujet vous conduira à ne pas répondre précisément à la question posée ou, pire, au hors-sujet ;
- il faut donc définir précisément les termes, borner le sujet et lui donner un sens… avant de chercher une problématique et de bâtir un plan convaincant ;
- le temps de l'analyse comme de la construction de la problématique et du plan n'est jamais gaspillé.

Les termes du sujet

« Les territoires français d'Afrique » : il s'agit du cadre politique et social progressivement organisé par la France comme partie d'un empire devenu le deuxième du monde à la veille de la guerre 1914-1918. Ces territoires, qui n'ont pas les mêmes statuts aux yeux de la métropole, connaissent une forte hétérogénéité : alors que les Quatre Communes du Sénégal sont de vieilles possessions coloniales, l'Algérie est un territoire départementalisé rattaché à la métropole ; la Tunisie, Madagascar et le Maroc sont des protectorats, l'AOF (1895) et l'AEF (1910) sont des fédérations de colonies.

« La guerre » : le sujet implique de prendre en compte la guerre, toutes les acceptions de la guerre, entendue comme conflit armé entre plusieurs groupes politiques ou sociaux constitués en ennemis interagissants, qu'il s'agisse de guerres étrangères ou internationales (entre États, empires, nations), ou de guerre civile (entre factions opposées à l'intérieur d'un même

État). La guerre évolue considérablement sur toute la période, ce dont il faut tenir compte dans le devoir.

L'énoncé invite à inclure les guerres de conquête, les guerres mondiales et celles liées à la décolonisation, de même que les insurrections armées significatives, d'ailleurs plus facilement qualifiées de « guerres » sur le moment (guerre du Rif par exemple) que les conflits de décolonisation (Algérie, Cameroun). Il ne faudra pas non plus oublier les guerres civiles, comme la lutte armée entre messalistes et membres du FLN au moment de l'indépendance de l'Algérie.

« Face à » : il s'agit d'étudier les effets de la guerre (sous toutes ses formes) sur les colonies, et leurs réactions devant ces effets. Participent-elles à la guerre et sous quelle forme ? Comment s'adaptent-elles à celle-ci ? Si la chronologie politique ne doit pas être oubliée du devoir, l'économie et la société doivent également être interrogées.

Les bornes du sujet

Elles ne posent ici aucun problème. L'année 1885 correspond à la fin de la conférence de Berlin, organisée alors que les Européens ont déjà livré de nombreuses guerres en Afrique et qu'ils continuent à progresser sur le continent. Pour 1962, c'est le terme de la guerre d'indépendance algérienne qui commence le 1er novembre 1954 et s'achève en 1962 avec les accords d'Évian. La confrontation des deux dates permettra en revanche de trouver des pistes de problématiques pertinentes.

Pour bien réussir, penser aux pièges à éviter

- Il ne faut pas transformer le devoir en une longue litanie des guerres, un récit événementiel sans réflexion ou sans capacité de synthèse ;
- à l'inverse, il ne faut pas oublier la chronologie : toutes les guerres mentionnées doivent être précisément situées dans le temps ;
- dans le cadre d'un plan chronologique, les guerres de décolonisation se placent en dernière partie : il ne faudrait pas traiter trop vite de la guerre d'Algérie pour cause de temps mal géré, ou ne pas mentionner la guerre du Cameroun récemment travaillée par les historiens ;
- s'il ne faut pas oublier les populations, il ne faudrait pas transformer le sujet en une dissertation sur les Africains face à la guerre : la notion de territoires implique de réfléchir aux produits prélevés par la métropole,

mais aussi au rôle joué par la guerre dans la constitution de ces territoires et dans l'émergence d'une éventuelle identité nationale propre.

Problématique

Une problématique doit permettre de structurer une réflexion argumentée en trois parties. Elle ne saurait être une reformulation du sujet sous forme interrogative, ou une question descriptive qui pourrait être conçue avant même l'analyse du sujet ; elle n'est pas forcément délivrée sous forme interrogative. La confrontation de la situation de départ et de celle d'arrivée permet souvent de faire naître une problématique efficace. Ici : « Comment les guerres menées contre la France mais aussi pour la France, lors des deux guerres mondiales, accélèrent-elle la maturation des consciences nationales africaines ? »

Plan détaillé

I. Des territoires soumis par des guerres de conquête, la violence et la « pacification » (1885-1913)

A. Des territoires soumis et éprouvés par la violence des guerres de conquête

Qu'il s'agisse de l'Algérie ou de l'Afrique subsaharienne, les guerres de conquête menées par la France ont mis les populations à rude épreuve dès la monarchie de Juillet et le Second Empire. La III^e^ République s'inscrit dans la continuité des politiques précédentes, cherchant à « pacifier » tous les territoires officiellement soumis à la France. Malgré leurs résistances et la possession d'armes, la France ne cesse d'étendre sa domination. En 1890 les Européens s'entendent pour interdire la vente de fusils à tir rapide en Afrique ; la pacification pouvait être fort expéditive, comme dans la Côte d'Ivoire du gouverneur Angoulvant de 1908 à la Première Guerre mondiale : contre l'insurrection des Abès et des Baoulés, il n'hésite pas, en soutien aux opérations militaires « coup de poing », à utiliser les internements, les amendes de guerre, les incendies et les regroupements de villages, les prises d'otages et les déportations (selon le bilan qu'il expose dans *La Pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915 : méthodes et résultats*, 1916).

Cette stratégie du choc est sciemment revendiquée dès la conquête algérienne, à partir de 1830, durant laquelle les troupes françaises appliquent

la tactique de la « terre brûlée ». Si on retient qu'en plus la violence est aggravée par le refus de reconnaître l'autre comme un soldat régulier, un égal, tandis que les mutilations de cadavres, réelles ou alléguées, provoquent une escalade de violence du fait d'une stigmatisation de l'ennemi et de ses pratiques, on a une idée des paroxysmes que la violence, les coups de folie et la volonté de déshumanisation pouvaient atteindre de façon exceptionnelle (expédition Voulet-Chanoine, 1899). Sans aller jusqu'à ces extrémités, la mise sous administration militaire du Bas-Congo, acquis par traité en 1897, permet de brutaliser et de terroriser les populations qui essaient de se soustraire aux épuisantes réquisitions de portage, empêchant l'acheminement des marchandises vers Brazzaville.

À la violence organisée, avec des effets de masse, s'ajoutent d'autres phénomènes qui secouent et amputent les sociétés, la conquête entraînant un choc démographique en dehors des massacres, ne serait-ce que parce que les déplacements des armées diffusent des maladies (maladie du sommeil, syphilis, tuberculose, grippe, etc.) redoutables pour des populations appauvries et affaiblies.

B. Des guerres asymétriques à la recherche d'une colonisation moins brutale

Les guerres asymétriques opposent une armée régulière à des forces irrégulières dont les équipements et la logistique diffèrent. Deux aspects de la conférence de Berlin expliquent en partie cette asymétrie : la colonisation est militaire et doit se manifester en exerçant une « autorité suffisante » (expression floue et extensible), mais toujours en permettant la libre circulation (fleuves Niger et Congo) ; de plus, la conquête doit être signifiée, ce qui doit ouvrir à des négociations entre grandes puissances quant à la domination sur de vastes zones.

Pour la France de la III^{e} République vaincue par l'Allemagne, il est impossible de dégarnir la métropole en soldats pour les opérations de conquête et de colonisation (sauf l'Algérie, départementalisée depuis 1848). Par conséquent, jusqu'à ce que le colonel Mangin défende l'idée d'une « force noire » (ouvrage de 1910) et d'un recours massif aux soldats africains dans le recrutement de l'armée d'Afrique, la stratégie retenue est celle du « coup de poing », avec un corps expéditionnaire secondé par des troupes « indigènes » (les fameux tirailleurs sénégalais, encore récemment étudiés par Anthony Guyon) qui bouscule l'adversaire mais qui quitte le théâtre d'opération dès que la France a obtenu la reconnaissance de son autorité

(exemple : corps expéditionnaire du colonel Dodds qui terrasse et détruit l'armée de Béhanzin lors de la campagne du Dahomey, 1892-1894). Les opérations de conquête se font donc avec le moins d'hommes possible et, dès qu'on le peut, ces corps expéditionnaires sont retirés pour laisser la pacification à des « troupes coloniales ». Les territoires africains soumis à la France ont été conquis et surveillés avec l'emploi de troupes qui y ont été levées. En 1913, en Afrique subsaharienne française, AOF et AEF cumulées, il n'y a qu'un bataillon de 450 Européens face à 14 millions d'Africains. Mangin peut donc écrire en 1910, à propos de l'empire dans sa totalité, que les troupes « indigènes » « ont donné à la France un territoire plus vaste que l'Europe et peuplé de 20 millions d'habitants ; elles le lui gardent avec un effectif de 12 500 hommes ».

Les guerres de conquête françaises sont d'autant plus violentes qu'elles relèvent largement de la contre-guérilla, des *small wars* définies par le général britannique Charles Callwell (1896) comme « l'affrontement d'une armée régulière et de forces irrégulières », ces dernières étant aidées dans leur guérilla par leur connaissance du terrain et leur mobilité. L'adaptation des militaires français passe par une réponse à cette mobilité, mais aussi par une incitation à la violence. Ce furent donc les troupes « indigènes » qui se livrèrent à la plus grande part des violences contre les populations civiles, les cadres européens semblant avoir eu pour règle de ne pas être trop vigilants sur les abus et les mauvais traitements qui pouvaient suivre les affrontements.

Certains chefs militaires prônaient une limitation de la violence aux opérations de conquête. C'est la théorie de la « tache d'huile » selon Gallieni à Madagascar, reprise par Lyautey. « Il nous faut nous rappeler que, dans les luttes coloniales que nous impose trop souvent, malheureusement, l'insoumission des populations [*sic*], nous ne devons détruire qu'à la dernière extrémité, et, dans ce cas encore, ne ruiner que pour mieux bâtir. » Une fois la conquête réalisée, les rapports entre militaires et « indigènes » furent probablement parmi les moins conflictuels des rapports entre colonisateurs et colonisés. Pour les « indigènes », cela représentait une vision moins négative des choses, que le commandant Pennequin, dont la doctrine a été étudiée par Jean-François Klein, résuma bien vers 1900 à Madagascar: « Lorsque, en prenant un repaire, on pense surtout au marché qu'on y établira le lendemain, on ne le prend pas de la même façon. ». Pour Lyautey, disciple de Gallieni, les centres d'affaires protégés par l'armée sont les grands agents de pacification, les grands dissolveurs de dissidences, et les médecins sont

plus utiles que les soldats pour quadriller le Maroc. La guerre cède le pas à une modification de la société, et même à son amélioration.

C. Des sociétés bouleversées par la guerre

Si la guerre n'a pas été la seule modalité de la conquête coloniale, le recours aux troupes de colonisés bouleverse les hiérarchies locales. Les tirailleurs sénégalais, créés en 1857 par Faidherbe, sont déployés au Congo et au Dahomey (en 1892-1894, le colonel Dodds est un métis de Saint-Louis-du-Sénégal) ; un détachement d'Haoussas participe à la conquête de Madagascar en 1895 ; les Goums marocains participent à l'occupation de leur pays dès 1908. Même si les Français ne théorisent pas encore de hiérarchie des « races guerrières », à l'instar de ce que font les Britanniques, Mangin résume bien dans *La Force noire* ce qui fait l'intérêt du recrutement de soldats « indigènes » en termes de résistance et d'adaptation. De fait, en 1918 encore, un document de l'état-major français, la *Notice sur les Sénégalais et leur emploi au combat*, place au sommet de la valeur martiale les Toucouleurs (déjà vantés par Mangin), les Bambaras, les Wolofs et les Mossis. Certes, tous les hauts gradés ne partagent pas l'optimisme de Mangin sur le fait que « l'indigène africain a le tempérament guerrier », mais la conquête fonctionne en boule de neige, fournissant les hommes pour se poursuivre.

La conquête détruit aussi des élites anciennes, promeut des chefs alternatifs et remplace les notables au service des monarques traditionnels par des sous-officiers de troupes « indigènes » mais étrangers à la région. Cela peut aller jusqu'au renversement de souverains et de palais (renversement du roi Ahmadou et capture de ses épouses par Archinard, qui s'en réserve plusieurs comme concubines), ou jusqu'à l'exil après destitution (Ranavalona III, exilée à la Réunion puis en Algérie ; Samory Touré, empereur Wassoulou du Mali, exilé dans l'actuel Gabon ; Béhanzin exilé en Martinique), pour faire place à la nouvelle administration. En Côte d'Ivoire, Angoulvant déporte en masse des chefs baoulés, de même qu'il déstructure l'habitat local en regroupant de force les villages près de routes accessibles, après les avoir désarmés. Il ne faut cependant pas exagérer ces changements, la politique la plus simple étant de continuer à favoriser les élites locales, qui déploient d'ailleurs des stratégies pour préserver leurs positions de pouvoir, même si elles ne se perpétuent pas à l'identique et si de nouvelles fonctions fiscales ou judiciaires leur sont ouvertes, d'où des compétitions pour y accéder. D'anciens soldats fournissent des cadres subalternes pour la gestion

des territoires, représentants de l'autorité sûrs de leur force, assurés aussi d'une sécurité économique. En Afrique, on note que le « garde-cercle » des Français, ou le garde armé, incarne la colonisation au quotidien, tout en étant un colonisé. Se créent ainsi une classe de militaires professionnels et une classe de sous-officiers « indigènes » anciens combattants, reconvertis dans le maintien de l'ordre au service de l'État colonial. Il s'agit même parfois de prisonniers de guerre, qui sont un vivier pour les forces de police. Des postes, même très subalternes, occupés par d'anciens tirailleurs dans l'administration coloniale, en font des intermédiaires importants dans les sociétés et ils bénéficient par ailleurs d'un accès préférentiel à l'école pour leurs enfants. Se crée ainsi une sorte de classe moyenne ayant vocation à accéder à la citoyenneté.

Il en ressort une monétarisation des sociétés concernées, de même qu'une modernisation administrative évidente. L'accès à certains emplois administratifs, de même que l'accès au galon ou à l'épaulette, fournit des revenus à des habitants des régions les plus pauvres, qui entrent assez facilement, presque mécaniquement, dans cette sorte de classe moyenne locale. Il y a évidemment des limites pour les « indigènes », liées aux peurs d'insubordination et aux soupçons d'incompétence, avec des blocages dans les promotions. Mais dans certains cas il ne s'agit pas seulement de changement d'élites : on peut parler d'ébranlement de pans entiers de la société. Les modifications induites par la militarisation peuvent avoir d'autres effets plus larges, où le recrutement et le stationnement militaires engendrent de nouvelles infrastructures, accélèrent l'urbanisation, favorisent la naissance d'une agriculture commerciale : tout cela explique l'augmentation de transferts de revenus.

Les résistances armées et les insurrections furent nombreuses. La pacification n'est jamais achevée (qu'on pense à la Guinée, qui n'est entièrement soumise qu'en 1920, ou au Rif, qui se soulève entre 1921 et 1927 et se dote d'un quasi-État autour d'Abd el-Krim). On assiste à des réactions contre la violence coloniale, contre l'accentuation de la pression fiscale, aux déclarations de guerre sainte en pays musulman (*djihad*), généralement restreintes, localisées autour d'un prédicateur ou d'un chef ; il existe aussi un banditisme qui s'exprime par la guérilla, peut revêtir des revendications sociales et qui est pensé le plus souvent par le colonisateur comme une résistance politique, alors que ses ressorts sont plus complexes ou plus élémentaires. À celles-ci, il faudrait ajouter les révoltes « à bas bruit », marquées par les résistances à l'impôt, l'évitement lors des réquisitions

militaires, lors du recensement, la simulation pour ne pas comprendre la langue du colon…

Transition

Par l'implication des soldats africains dans un conflit qui ne concerne pas que la métropole, la Première Guerre mondiale marque un tournant spécifique ; Amadou Hampâté Bâ explique ainsi que « la vieille Afrique a disparu avec la guerre » (*Amkoullel, l'enfant peul,* rééd. Actes Sud, 1992). La formule est naturellement à nuancer

II. Espoirs et frustrations des territoires français d'Afrique (1914-1939)

A. L'Afrique française à l'épreuve de la mobilisation militaire de la Première Guerre mondiale

Pour les combats en Afrique même (au Togo et au Cameroun contre l'Allemagne en 1915-1916) et surtout en France, la mobilisation militaire, dans des unités combattantes ou auxiliaires (et les auxiliaires ne sont guère protégés, on compte des dizaines de milliers de porteurs autochtones recrutés et morts d'épuisement, de maladie, de faim), est très importante. La conscription de guerre se stabilise à la fin du conflit. À côté des 8,4 millions de mobilisés métropolitains, 580 000 (soit 7 %) proviennent des colonies, dont 430 000 servent en métropole. Cet usage des peuples colonisés se fait de façon inégale au sein de l'empire, en fonction des représentations du colonisateur (les représentations sur les « races guerrières » expliquent la faible mobilisation directement militaire des Indochinois), ou de différences de gestion entre parties de l'empire. La ponction s'avère très lourde en AOF : 185 000 hommes (même si les chiffres varient), recrutés en particulier au Sénégal, avec des tensions entre le gouvernement de métropole et le gouverneur Van Vollenhoven qui aurait voulu freiner le recrutement.

Les colonies françaises furent loyales durant le conflit. Certes, des révoltes affectèrent le Sahara, le massif des Aurès et l'intérieur de l'AOF, mais elles furent assez rapidement réprimées. Le Maroc, encore incomplètement contrôlé, ne bougea pas. Les engagements étaient de deux types : la plupart correspondaient à des engagements volontaires pour le service armé, grâce à de fortes pressions administratives. Les engagés se distinguèrent tout au long du conflit. Les régiments de marche de zouaves-tirailleurs algériens, à forte proportion de soldats musulmans, furent de toutes les grandes offensives.

Les tirailleurs sénégalais furent particulièrement et brillamment actifs durant les années 1917-1918. Leurs pertes, 75 000 hommes, sont dans la même proportion que les pertes métropolitaines. Disciplinés, efficaces, ils se révélèrent très attachés à leurs unités comme à leurs officiers. Mais l'Afrique fournit aussi des hommes pour les services auxiliaires, notamment des milliers de porteurs pour la conquête du Cameroun sur les Allemands. Ce fut un apport non négligeable.

Ces troupes (tirailleurs sénégalais, zouaves, spahis) avaient de surcroît l'avantage d'être moins coûteuses que les troupes métropolitaines, alors que, vue du côté de l'engagé, la solde n'était pas mauvaise : en 1913, tous frais inclus, un tirailleur sénégalais revenait à 550 francs, contre 1 140 francs pour un métropolitain en métropole. Cantonné en AOF, ce dernier aurait coûté encore plus cher. Un soldat recruté dans l'empire faisait ainsi économiser de 45 à 75 % selon la colonie. La France utilisa aussi des unités irrégulières, désignées par des noms divers : houmiers, moghaznis, méharistes (qui utilisent les dromadaires). Elle eut également recours à la Légion étrangère, cette unité composée majoritairement d'étrangers désireux de servir par les armes les intérêts de la France, dont une partie des troupes relevait du 19e corps d'armée, noyau de l'armée d'Afrique. La Légion devait, depuis les textes qui l'ont créée (1831), être stationnée hors du territoire national, si bien qu'on l'installa en 1872 à Sidi bel Abbès (80 km au sud d'Oran). Avant comme pendant la Grande Guerre, les officiers qui commandèrent cette unité restèrent tous français. Pour tous ces combattants, une citation à l'ordre de l'armée, voire mieux, une décoration militaire (Médaille militaire) ou civile (Étoile d'Anjouan), était un marqueur social de choix auprès de la population d'origine.

B. La mobilisation économique et ses conséquences

L'historiographie est tout aussi prolixe sur la mobilisation économique des travailleurs, des ressources naturelles et financières, et sur le caractère décisif pour l'Entente de la contribution coloniale, qui modifia profondément les sociétés coloniales. Durant la Grande Guerre, en plus des soldats et auxiliaires, les colonies d'Afrique fournissent de la main-d'œuvre : 78 000 Algériens, 35 000 Marocains, 28 000 Tunisiens et 6 000 Malgaches. La mobilisation financière est aussi manifeste. Les impôts augmentent (de plus de 30 % en moyenne en AOF), tandis que, comme en métropole, est lancé un grand emprunt : « Ils donnent leur sang, donnez votre or ». En AOF, l'opération rencontre un vrai succès : plus de 30 millions de francs

courants, soit 6,5 % de l'ensemble des souscriptions coloniales. Après la guerre, Albert Sarraut, ministre des Colonies, évalue à 2,7 % des emprunts français la part des colonies, ce qui est énorme, avec près de 700 millions de francs-or récoltés en Afrique du Nord. La mobilisation en denrées et matières premières semble également avoir pesé lourd dans des régions africaines pauvres et fragiles, comme la zone soudanaise sortant à peine de la plus terrible famine du siècle. Il s'agit de nourrir la métropole, mais pas seulement puisque certaines denrées sont destinées aux troupes opérant au Togo et au Cameroun. La valeur du commerce sénégalais passe de 161 à 511 millions de 1913 à 1918, et si la progression est moindre au Dahomey ou au Niger, les chiffres passent tout de même respectivement de 30,5 à 58 millions, et de 11 à 19 millions. Cette croissance n'est pas toujours linéaire, et en Afrique du Nord un effondrement en 1914 précède un redémarrage (mais c'est un reflet de la situation métropolitaine). Hors Afrique du Nord, les colonies françaises auront fourni 2 millions de tonnes de matières premières et de denrées alimentaires. On note une demande explicite d'augmentation de la production de riz et aussi de mil, d'arachide, de ricin, dont l'huile est utilisée pour l'aviation et la marine et dont l'AOF produit 6 000 tonnes par an. L'Algérie est très sollicitée pour le vin. On constate même des progrès de l'industrialisation sous la pression des nécessités.

Tout ceci est profitable aux colonies, comme en témoignent le vin algérien ou l'huile exportés vers la métropole. En matière de vin, l'Algérie est le 4e producteur mondial en 1914 et, par rapport à l'avant-crise du phylloxéra où elle importait du vin de métropole, elle confirme désormais son rôle de fournisseur de la métropole. À l'échelle des colonies d'Afrique, les sollicitations sont fortes : blé, riz, maïs et sucre, mais aussi arachides, huile, vin, légumes secs, viande, tabac, bois, alcool, caoutchouc, graphite, cuir. Pour certains, colonisés compris, la guerre signifie enrichissement. Cet enrichissement ne se vérifie néanmoins pas partout, concernant avant tout les régions d'exportation de matières premières bénéficiant d'un « renversement des termes de l'échange ».

Parallèlement, les difficultés économiques et sociales sont grandes. Ainsi, entre problèmes de liaisons maritimes, blocage des circuits économiques locaux, hausse des prix et apparition de l'inflation, certaines régions d'Algérie connaissent une grande misère. Celle-ci, un peu partout, est sans doute aggravée par le développement du travail forcé lié aux injonctions bureaucratiques d'intensification des cultures. Ainsi, au Sénégal, la culture

du ricin se fait sous la contrainte. Sans même ce travail forcé, les économies locales sont fortement perturbées car la demande accrue de produits coloniaux les déséquilibre en poussant encore davantage qu'avant à la monoculture commercialisée aux dépens des cultures vivrières. Les prélèvements entraînent une augmentation du prix des produits de consommation courante et des pénuries. II faut ajouter le recrutement de travailleurs coloniaux pour la métropole, avec création de camps surveillés par des gardes et/ou des gendarmes près des villes industrielles : 190 000 travailleurs en tout, dont des Malgaches, des Kabyles affectés à des chantiers de construction, des usines de préparation du ravitaillement, des usines d'armement – pour ces dernières ils auraient représenté 16 % de la main-d'œuvre. Ces séjours ont pu avoir des effets positifs sur les sociétés de départ lors des retours mais, dans un premier temp, ils ne peuvent qu'avoir aggravé la pénurie de main-d'œuvre et la chute des productions agricoles, d'autant que, dans bien des territoires, la guerre coïncide avec une sécheresse dramatique, débouchant sur des disettes, à laquelle s'ajoute l'épidémie mondiale de grippe espagnole, ce qui fait que ces territoires sortent exsangues de la guerre. On ajoutera les fuites et les désertions. En outre, en 1914-1918, la mobilisation civile et militaire accentue la monétarisation encore très limitée de l'économie, pour le temps de la guerre et pour ses suites (primes, soldes, pensions, envoi des salaires au pays), ce qui change aussi la situation économique et sociale, avec de grosses disparités selon les ethnies et les catégories ; une nouvelle hiérarchie sociale s'esquisse.

Le travail forcé et la mobilisation consécutive à la guerre mondiale créent des tensions, des malaises sociaux, des exodes massifs de populations, des révoltes, qui viennent s'ajouter aux difficultés économiques et qui prennent parfois une dimension anticolonialiste. La situation de l'Égypte sous protectorat anglais où, à partir de 1917, avec le soutien du roi Fouad, les chefs nationalistes demandent officiellement l'indépendance et en appellent au président Wilson, est connue dans l'empire français. Les révoltes sont en général localisées, mais multiples, et la mobilisation n'en est d'ailleurs pas forcément le seul moteur. Ainsi peut-on citer le cas de Firhoun, chef touareg révolté et battu en 1916 au Soudan français, qui écrit : « Il y a trois choses que vous n'aurez jamais : nos hommes pour faire des soldats, nos femmes pour vos lits et nos enfants pour vos écoles. » Certaines révoltes sont clairement liées à des fermentations antérieures, et la guerre n'en est que le déclencheur ; d'autres sont spécifiquement liées à la guerre (la propagande ennemie est parfois invoquée), comme celle des Aurès en 1916, et on peut

de façon légitime penser que ce sont les plus nombreuses. Ainsi la mobilisation déclenche huit mois d'une immense rébellion entre Haut-Sénégal et Niger, de novembre 1915 à juillet 1916, et les tensions amènent le gouverneur van Vollenhoven, déjà cité, à démissionner fin 1917 et à aller mourir sur un champ de bataille de France (1918). En septembre 1916, des jeunes du Sud constantinois sabotent le réseau télégraphique, attaquent des Européens, développent leur action dans un sens nationaliste ; les tribus Lakhdar Halfaouia et Ouled Soltane proclament une République algérienne à Boumequeur le 11 novembre 1916, prenant le village de Mac-Mahon et quelques fermes ; la répression est violente : hameaux rasés, bétail confisqué, et 300 suspects tués. Au Sahara, la guerre sainte des Senoussiya est sans doute la plus importante de ces révoltes, et est réprimée en 1917. D'autres troubles ont lieu à la pointe sud de Madagascar. On peut toutefois pondérer ces cas, nombreux mais limités, par le fait que les colonisés sont de façon globale (ou majoritaire pays par pays) fidèles aux métropoles, ceci même si dans la plupart des cas cette fidélité peut être attribuée à la soumission dans des sociétés traditionnelles.

C. Le retour à la paix soutient l'émergence de revendications politiques

Le déclin de l'Europe, la révolution russe (« incarnation de l'anticolonialisme ») et le wilsonisme changent la donne : la guerre a modifié les relations des colonisés avec le colonisateur et soutenu l'émergence de revendications politiques. Il peut s'agir de réclamer les bénéfices de la loyauté ou même une certaine autonomie. Cela relève aussi de promesses explicites, comme lors la mission du député sénégalais Blaise Diagne en janvier 1918 en AOF, qui proclame qu'« en versant le même sang, vous gagnerez les mêmes droits ». C'est également le résultat même de la guerre, avec des anciens combattants qui ont acquis le sentiment de leur dignité, de leur citoyenneté, qui ont vécu l'armée comme une école de l'égalité, ont considéré leur régiment comme une deuxième famille, et ont été mis en contact avec le vaste monde, ce qui leur a suggéré quelques comparaisons avec leur condition. L'administrateur colonial Robert Delavignette, directeur de l'École coloniale entre 1937 et 1946, ne dira-t-il pas un peu plus tard, dans le contexte de l'Exposition coloniale de 1931 : « L'administration dit encore les « indigènes », et le public les Nègres. Mais l'officier a toujours dit les Hommes. Non pas les "grands enfants", niaise dénomination que l'on trouve encore dans de récents discours, mais les Hommes, tout simplement ».

Dans la célébration de la victoire, les autorités ne manquent d'ailleurs pas de magnifier l'héroïsme et la douleur des combattants « indigènes » par les mêmes marques de reconnaissance que pour les métropolitains : en témoignent les monuments aux morts qui deviennent partie intégrale du paysage colonial, notamment le double monument aux héros de l'Armée noire inauguré en 1924 par Archinard, ancien gouverneur du Soudan français, avec Blaise Diagne à ses côtés, et implanté conjointement à Bamako (capitale du Soudan français) et à Reims, où les troupes coloniales se sont illustrées. Mais l'écart entre la rhétorique militaire officielle, qui tend à faire du colonisé un homme à part entière lorsqu'il est sous l'uniforme, et la réalité sociale reste sensible. Cela implique des frustrations, par exemple en AOF, déçue de ne pas récolter davantage de dividendes de sa loyauté, au-delà de promotions individuelles, ainsi que des réclamations. La guerre a représenté une forme d'ouverture au monde, a augmenté le contact et la connaissance de la métropole, a fait prendre conscience des différences de traitement et de considération de part et d'autre de la Méditerranée. Elle a également diminué de façon concrète la présence européenne, a brassé les cartes, et à son issue a parfois fait changer de domination (Togo, Cameroun), ou a parfois impliqué des changements dans le recrutement national du personnel missionnaire. Les changements de domination peuvent avoir des effets directs sur le fonctionnement de la société, mais dans tous les cas on peut supposer au moins des périodes de flottement dans le maintien de l'ordre public qui ne peuvent pas ne pas avoir quelques conséquences.

Quelques réformes furent adoptées au bénéfice des colonisés : Blaise Diagne obtient dès 1914 que les électeurs des Quatre Communes du Sénégal soient mobilisés avec les métropolitains et non dans les corps « indigènes », montrant leur statut de citoyen. D'autres mesures datent de la guerre, comme la création d'un « Conseil consultatif des autorités musulmanes » en Algérie en 1916. Il y a eu à peu près partout des promesses libérales, destinées à calmer les esprits, à enrayer le développement d'un nationalisme, à favoriser aussi les recrutements « indigènes » en fournissant un « objectif personnel » aux combats. C'est le cas des réformes envisagées pour l'Algérie : certaines, effectivement conduites, sont liées à la guerre, accélérant les réformes fiscales et amenant à la suppression en 1910 des « impôts arabes ». L'investissement de l'État dans l'économie, conséquence majeure de la Grande Guerre, se traduit dans les colonies françaises par le plan Sarraut de 1923 qui vise à « mettre en valeur » les colonies, même s'il est loin d'être complètement réalisé. D'autres réformes ont aussi des

contrecoups importants, comme la loi française de 1919, récompense explicite de la loyauté et de la participation à l'effort de guerre en Algérie, qui exempte 400 000 personnes du régime de l'indigénat, avec pour effet d'interdire les sanctions et amendes collectives antérieures. D'autres ne sont de façon manifeste pas à la hauteur de ce qui pouvait être attendu, comme le déblocage en 1919 des promotions des « indigènes » dans l'armée, avec la création par Lyautey de l'école des officiers de Dar el-Beïda à Meknès (Maroc, 1918), qui ne forme cependant que 250 officiers entre 1929 et 1953 – les officiers « indigènes » ne sont acceptés dans l'armée française qu'à dose homéopathique, « indigènes » les cas bien connus de l'émir et capitaine Khaled (1875-1936), petit-fils d'Abd el-Kader, ou du colonel Ben Daoud (naturalisé français, mort en 1912) et de quelques autres.

Transition

L'ampleur de la déception entraîne nombre de tensions dans l'entre-deux-guerres. Entre 1939 et 1945, plus encore que durant la Première Guerre mondiale, des problèmes de transports et de blocus ont des effets sur les populations, par exemple dans les possessions françaises non ralliées à la France libre, en situation de blocus.

III. De la Seconde Guerre mondiale aux décolonisations, nouvelles aspirations et nouveaux rapports à la guerre

La Seconde Guerre mondiale suspend momentanément les ardeurs de tous les mouvements nationalistes africains, tant la métropole est en difficulté. Mais que s'éloigne le spectre d'une victoire totale des puissances de l'Axe et la situation devient explosive : le thème de la liberté des peuples est repris de façon violente contre la métropole.

A. Choisir son camp : Vichy ou la France libre et les Alliés ?

À partir de juin-juillet 1940 se pose une grande question dans l'empire français en Afrique : faut-il arrêter le combat et accepter la légitimité du régime de Vichy, ou poursuivre la guerre pour la victoire finale aux côtés de De Gaulle et des Britanniques ? La convention d'armistice de juin 1940, aussi surprenant que cela puisse paraître, ne détache pas l'empire du régime de Vichy parce qu'Hitler ne veut pas que la France et sa puissante marine continuent le combat depuis l'empire. Dès lors, celui-ci est le premier terrain d'affrontement entre le régime Vichy, plus fort militairement, et la France libre.

Dans un premier temps, la majeure partie de l'Afrique française, à commencer par l'Afrique du Nord, suit le choix de ses gouverneurs ou résidents généraux (l'amiral Abrial en Algérie, l'amiral Esteva en Tunisie, tous deux proches de Pétain et de Darlan, le général Noguès au Maroc) et accueille favorablement l'installation du régime de Vichy. Il faut dire que le choix est biaisé : l'appel du 18 juin est censuré, et la haute administration civile comme les militaires les plus haut gradés s'empressent de reconnaître Pétain, bientôt l'homme de la révolution nationale. La propagande contre de Gaulle et le Royaume-Uni est très forte – *cf.* l'émotion considérable causée par les deux canonnades de Mers el-Kébir et de Dakar (opération Catapult, 3 et 8 juillet 1940 : la Royal Navy attaque et met hors d'état des navires de guerre français). L'anglophobie est telle que les ralliements à de Gaulle en sont ralentis et les premières mesures d'inspiration vichyste ne tardent pas : abolition du décret Crémieux qui retire la nationalité française aux Juifs d'Algérie, instauration d'un tribunal militaire permanent, exclusion des musulmans des conseils municipaux, camps d'internement très durs dans le sud pour les opposants et les Juifs, différences officielles entre les peines encourues par les colons et les colonisés… On assiste donc, à la suite de la convention d'armistice et du ralliement à Vichy, à un moment d'exacerbation de la domination coloniale, avec l'arrestation de membres indociles des élites « indigènes », en particulier de militants nationalistes comme Jules Ranaivo (militant du Parti communiste malgache, il est désavoué dans la lutte anticoloniale par le PCF, est interné administrativement en 1940 par le gouverneur général Cayla rallié à Vichy, puis déchu de la nationalité française).

Dans tous les cas, la répression effective et potentielle empêche la plupart des réactions et la colère fermente – en Algérie, on note une double opposition à Vichy (avant novembre 1942) et au colonialisme, et une exacerbation des tensions intercommunautaires, même si la répression ne fait en réalité que peu de distinctions. À Constantine, on note même un intérêt, courant 1942, pour Gandhi et son action en Inde (mouvement « *Quit India* » pour une indépendance immédiate de l'Inde, 8 août 1942) : les colonies ne vivent pas en vase clos et savent que le nationalisme se développe dans d'autres contrées. Mais si la guerre se traduit par un durcissement de l'administration coloniale, sur le modèle métropolitain, elle peut aussi augmenter une sous-administration, laissant sous certains angles plus de latitude laissée aux populations, ce qui peut avoir des effets sur la

société des colons, avec par exemple une ouverture de l'administration aux femmes pour des postes qui leur étaient jusque-là fermés.

Pourtant, les colonies ne réagissent pas d'un bloc face à Vichy et à la politique de collaboration, ce que montrent parfaitement Camille Lefebvre et Eric Jennings dans deux chapitres du premier tome de *La Guerre-Monde* (sous la direction d'A. Aglan et R. Frank). Certes, en septembre 1940, de Gaulle et les Français libres sont repoussés au large de Dakar par les forces de l'État français commandées par le général Boisson, gouverneur général de l'AOF, alors que l'opération était soutenue par les forces britanniques (effet de l'accord des Chequers par lequel le Royaume-Uni de Churchill reconnaît le gouvernement de la France libre et s'engage à sauvegarder « l'intégrité de toutes les possessions françaises et à la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France »). Mais à cette date trois colonies d'AEF ont déjà rallié la France libre : l'Oubangui-Chari, le Tchad et le Moyen-Congo, auxquels s'ajoute le territoire sous mandat du Cameroun. Leclerc, Koenig et les Français libres sont victorieux des soutiens de Vichy lors de la campagne du Gabon (novembre 1940). Surtout, un Conseil de défense de l'empire, mis sur pied dès juillet 1940, engrange le ralliement de tous ceux qui nourrissent une certaine idée de la France et de la liberté : en Afrique, il s'agit en premier lieu de Félix Éboué, gouverneur du Tchad et acteur essentiel du ralliement de l'AEF à Charles de Gaulle, suivi de quelques militaires importants (par exemple Thierry d'Argenlieu, Leclerc, Edgard de Larminat). Le secrétaire de l'organisation est un brillant diplomate, René Cassin. Cette organisation s'implante à Brazzaville. C'est de la capitale de l'AEF qu'est lancé le manifeste qui donne au Conseil de défense de l'Empire la nature d'un organe de consultation et de représentation dans les territoires qui s'y sont ralliés, l'exécutif de la France libre restant concentré dans les mains de De Gaulle. Peu à peu, l'autorité de la France libre s'étend sur les territoires repris au régime de Vichy (Djibouti, 1942 ; Madagascar, 1943). Après le débarquement allié en Afrique du Nord, le siège de la France libre peut être déplacé de Brazzaville à Alger. De nombreuses troupes « indigènes » issues de l'Afrique subsaharienne servent de noyau central aux Forces françaises libres combattant aux côtés des Alliés en Afrique du Nord (ex. : Bir Hakeim, El Alamein) puis en Italie (débarquement réussi en 1943) : selon l'historien Jean-François Muracciole, sur 73 300 hommes, 30 000 coloniaux, essentiellement d'Afrique noire, 3 800 étrangers et légionnaires et 39 300 citoyens français se sont engagés

dans les FFL entre leur création à l'été 1940 et leur transformation en Armée française de la Libération en 1943.

À la suite de la Charte de l'Atlantique (août 1941) et l'opération *Torch* du 8 novembre 1942, les Alliés jouent double-jeu en Afrique : Roosevelt se méfie de De Gaulle et met à profit le débarquement en Afrique du Nord pour essayer d'imposer la légitimité de Giraud, un général amené sur place par les Américains, contre l'autorité du chef de la France libre. Après la prise d'Alger, Giraud reconnaît l'autorité de l'amiral Darlan et de son haut-commissariat (sorte de haut-commissariat vichyste sous protectorat américain) ; puis, après l'assassinat de Darlan, il est poussé en avant par les Américains et soutenu par de nombreuses troupes de l'armée d'Afrique qui se tiennent à distance de la France libre. À partir de la conférence de Casablanca, presque toute l'année 1943 est consacrée par de Gaulle à la mise à l'écart de Giraud dans la représentation de la France combattante aux côtés des Alliés. Dans le même temps, sans en référer à de Gaulle, Roosevelt fait des promesses au sultan du Maroc, Mohammed Ben Youssef, qui voit un parti nationaliste virulent naître dans son royaume (l'Istiqlal, 1943). Les Britanniques, de leur côté, ne rétrocèdent que tardivement (1943) à la France libre Madagascar dont ils se sont emparés pour éviter que les Japonais n'y plantent leur drapeau. C'est bien parce que de Gaulle sait s'imposer à la tête des possessions françaises d'Afrique que les Alliés, qui ont absolument besoin de ces possessions comme bases arrière pour la campagne d'Italie et comme réservoir d'hommes et de matières premières, comptent désormais sur elles. Pour les populations civiles, dont la vie quotidienne est très dégradée par les pénuries (notamment de carburant et de caoutchouc), les combats (Tunisie, Algérie) et les mesures policières d'inspiration vichyste, la situation est éprouvante.

B. Recrudescence des revendications et nouvelles réformes

Les principes mis en avant par les Alliés ont plus de conséquences sur les colonies que lors de la Première Guerre mondiale, avec la Charte de l'Atlantique proclamant le droit « pour chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre ». Il faut ajouter à cela l'acceptation fin 1944 par le *War Cabinet* britannique d'une certaine concertation internationale dans l'administration coloniale et, au lendemain du conflit, l'article Ier de la Charte de San Francisco (26 juin 1945) proclamant « l'égalité de droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes », dans le sillage de Wilson qui avait été le principal héraut du concept.

La structuration du monde autour de deux puissances qui se disent anticolonialistes pèse pour ce qui est des principes, et il n'est pas indifférent que les colonies des vaincus de l'Axe (par exemple, en Afrique, colonies de l'Italie) accèdent à l'indépendance en quelques années (1951 pour la Libye) au lieu d'être distribuées aux vainqueurs sous forme de mandats. Dans ces conditions, la fin de la guerre voit tout à la fois des mesures d'ouverture et une recrudescence des revendications qui débouchent sur la décolonisation. La conférence de Brazzaville (janvier-février 1944) qui, si elle n'est ni révolutionnaire ni décolonisatrice, et si les colonisés n'y sont pas représentés, jette les bases d'une « communauté française », recommande la promotion des « indigènes », l'industrialisation, la suppression du statut de l'indigénat (qui était déjà en cause depuis la fin de la Grande Guerre, et en désuétude en Algérie), le droit de vote, la liberté du travail (fin du travail forcé), le développement de l'instruction, la décentralisation administrative. La constitution de la IV^{e} République, avec la création de l'Union française, la proclamation de l'égalité des droits et des devoirs, le passage pour tous au statut de citoyen sans incompatibilité avec le statut personnel, la possibilité pour les sujets algériens dès 1944 de devenir magistrats, s'inscrit dans la ligne de la conférence de Brazzaville. On peut ajouter en 1946 la création du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES). Pour le suffrage universel, il faut néanmoins attendre la loi-cadre Defferre de 1956, tandis que le système électoral à deux collèges (Algérie, 1947) est plus qu'inégalitaire.

Cependant, la France est victime d'un mythe que résume le député de la Guyane Gaston Monnerville (1945) : « Sans l'empire, la France ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré. Grâce à son empire, la France est un pays vainqueur. » Elle s'appuie sur son empire africain qu'elle pense pouvoir réformer selon l'esprit de la conférence de Brazzaville, sans s'avouer à elle-même que le conflit mondial a attisé des mouvements indépendantistes, autonomistes ou simplement sociaux qui passent globalement de mouvements de notables à un recrutement plus large, plus populaire, et qui s'expriment haut et fort avec le *Manifeste du peuple algérien* de Ferhat Abbas dès 1943, la création de l'Istiqlal marocain, du Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM, 1946) et, à Bamako, du Rassemblement démocratique africain (RDA, 1947) qui inclut des notables comme Houphouët-Boigny. Le Néo-Destour tunisien, lui, s'est fait connaître dès avant la guerre (1934). Cette fois-ci, à l'inverse du premier après-guerre, on note un rôle important des anciens mobilisés à travers des figures

emblématiques comme les Algériens Ahmed Ben Bella ou Mohamed Boudiaf. Cela dit, le phénomène est très limité en Afrique subsaharienne.

C. Conflits armés et indépendances

Combattre la métropole par les armes n'allait pas de soi, d'autant plus que le contexte de guerre froide légitime le rôle de la France dans l'action militaire pour lutter contre l'extension du communisme dans le monde. De façon symptomatique, le traité de l'OTAN est muet sur les colonies françaises (comme britanniques), tout en mentionnant les trois départements algériens comme zones garanties : cela incite les velléitaires à la prudence face à la France. Cependant, les dirigeants nationalistes en Afrique tirent des leçons de la guerre d'Indochine, de même que la décolonisation pratiquée par les Britanniques en Inde, en Afrique ou au Proche-Orient (retrait britannique du mandat palestinien, naissance de l'État d'Israël).

Le choix de l'indépendance par les armes n'est pas le plus répandu. De fait, on en arrive souvent à une situation insurrectionnelle, violemment réprimée, conséquence de la guerre (au moins en très large partie) et grosse d'autres conséquences pour les sociétés concernées. Mais certains mouvements réprimés ne relèvent pas à l'origine de l'indépendantisme, et un cas emblématique est constitué par le massacre de Thiaroye au Sénégal (périphérie de Dakar) où, le 1er décembre 1944, des tirailleurs, anciens prisonniers qui réclamaient leurs arriérés de soldes et qui avaient déjà protesté lors d'une escale à Casablanca, sont confrontés à l'infanterie, un char et trois automitrailleuses, d'où officiellement 35 morts. Dans la plupart des cas en revanche, le lien est direct : ainsi la répression sévit au Maroc dès janvier 1944, à Sétif et Guelma à partir du 8 mai 1945 où, à partir d'un enchaînement entre manifestations, répression et insurrection, les violences se déchaînent des deux côtés, mais de façon fort inégalitaire du point de vue quantitatif, avec d'un côté une poignée de nationalistes très isolés du reste de la population mais décidés à en découdre, et de l'autre des milices européennes qui se forment aux côtés de l'armée régulière. Le bilan est supérieur à 10 000 morts. La répression est aussi très brutale à Madagascar en 1947 (prisonniers jetés du haut d'hélicoptères sur leur village, fugitifs réfugiés dans des forêts et encerclés jusqu'à ce qu'ils meurent de faim…). On ajoutera une situation insurrectionnelle dans une bonne partie du Cameroun, des révoltes en Côte d'Ivoire en 1949-1950, l'action des fellagas « coupeurs de routes » en Tunisie dans les années 1950, face auxquels sont organisées de véritables opérations militaires : l'armée française tient à

prendre sa revanche après le désastre de 1940, il est hors de question qu'elle recule dans les colonies, notamment en Algérie, mais aussi à proximité.

Cependant, dans la majeure partie de l'empire français en Afrique, le processus d'indépendance reste de nature politique et évite l'irréparable sur le plan militaire. Certes, au Maroc et en Tunisie, où la France a longtemps cherché à biaiser, la situation devient violente en 1952-1953, entre émeutes (déjà à Casablanca en 1947), attentats, attaques contre des exploitations agricoles de colons, auxquels répond l'exil à Madagascar du sultan Mohammed Ben Youssef. Mais la volonté de modération de Mendès France dans le contexte du guêpier indochinois et de la conférence de Genève lance le processus d'indépendance. Les accords franco-tunisiens prévoient même le maintien de la sécurité de la Tunisie indépendante sous l'aile protectrice française, ce qui permet la conservation par la France de la base militaire de Bizerte. En Afrique noire, on assiste aussi à un processus très politique, les principaux leaders nationalistes ne rejetant pas violemment l'idée du maintien de liens avec la France : en août 1958, durant les consultations sur la constitution de la V^{e} République et sur la Communauté française, Léopold Sédar Senghor se déclare partisan d'une confédération de peuples indépendants : « Pour ma part, j'ai toujours combattu l'assimilation […] mais j'ai toujours dit que je n'envisageais pas d'association avec un autre peuple que la France. » Le mouvement indépendantiste n'a pas besoin de se militariser et le processus aboutit finalement à la mise en sommeil sans heurt de la Communauté, avec maintien de la coopération militaire entre ancienne métropole et États nouvellement indépendants, sauf dans le cas de la Guinée de Sékou Touré qui claque la porte dès 1958.

Il en va tout autrement en Algérie où se déroulent plusieurs guerres concomitantes dans ce qu'on appelle pudiquement en métropole « les événements d'Algérie » : à la guerre entre l'armée régulière et le FLN s'ajoute la guerre civile entre musulmans et pieds-noirs, sans oublier l'exportation de la guerre civile en métropole (opérations de l'OAS) et la rivalité armée au sein des nationalistes algériens qui amène à la liquidation du MNA messaliste (tourné vers l'indépendance par la lutte armée, certes, mais pour un programme politique et social clair, réunissant le peuple entier en faisant une place aux revendications ouvrières algériennes) par le FLN (plus dominé par des militaires, recherchant l'édification d'un pouvoir militaire fort et d'un État indépendant à parti unique). On peut aussi penser aux luttes de pouvoir au sein même du FLN, voire à l'action violente des « marsiens », ces résistants de la dernière heure, fort actifs après l'indépendance. Il faudrait ici aborder

en quelques lignes les effets de la guerre de décolonisation en termes de « brutalisation » de la société algérienne (par exemple de torture, en soulignant que l'armée française n'en a pas le monopole) et en termes de sélection de nouvelles élites, sur des bases qui ne sont pas forcément les plus adaptées à la direction d'un pays en temps de paix (le détournement de l'avion de Ben Bella et d'une bonne partie des dirigeants du FLN, en retirant du circuit des hommes plutôt conciliants, livre le FLN à sa branche militaire et à ses chefs les plus durs, ce qui entraîne une radicalisation du conflit). L'Algérie sort exsangue d'une longue guerre du FLN contre l'armée régulière (il y a 500 000 hommes sur place en 1961), mais aussi d'une terrible guerre civile qui a vraisemblablement fait plus de victimes que les opérations militaires à proprement parler (mais les chiffres divergent à ce sujet). Avec le départ des pieds-noirs et des harkis, faisant suite à l'élimination des « messalistes », son visage est profondément bouleversé.

La « guerre du Cameroun » est, elle, bien moins connue que la guerre d'Algérie. Longtemps invoquées comme des actions de pacification, les exactions commises par le pouvoir colonial français entre 1955 et 1960 ont fait des dizaines de milliers de victimes, notamment parmi les membres de l'Union des populations du Cameroun (UPC), mais aussi parmi les civils. Les résistances dans les pays bassa et bamiléké ont abouti à la création de camps de regroupement et à une véritable traque des leaders qui aboutit à l'assassinat de Ruben Um Nyobè, l'un des chefs de l'UPC, le 13 septembre 1958 et à l'exil des autres, comme Félix Moumié et Abel Kingué. La répression des nationalistes se poursuit sous le régime du président Ahidjo (1960-1982), dont l'accession au pouvoir repose sur l'aide de la France et inaugure l'ère de l'indépendance sous dépendance.

Conclusion

La guerre, dont le discours colonial prétendait qu'elle avait disparu d'Afrique grâce à l'action de l'armée française, reste donc endémique sur la totalité de la période considérée. Souvent d'une violence extrême durant la phase de conquête, elle fut l'un des instruments majeurs de la mainmise métropolitaine sur les ressources du « continent noir ». Si les colonisés répondent aux appels de la métropole au cours des conflits mondiaux, ce n'est pas sans résistances, sans tensions, ni sans conséquences souvent désastreuses sur les terres africaines, pressurées par les importantes exigences européennes. Cette participation aux guerres mondiales, que la France métropolitaine

célèbre sans contrepartie généreuse et sans évolution politique et économique décisive au lendemain des guerres, accélère la maturation des consciences nationales qui, en pleine guerre froide, accèdent enfin à leur indépendance par des moyens pacifiques mais aussi par des guerres – que l'on pense à l'Algérie ou au Cameroun, dont le conflit récemment mis en lumière semble avoir totalement échappé à l'opinion publique métropolitaine.